

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

DES

PÈRES DE L'ÉGLISE

GRECQUE ET LATINE.

TOME VINGT-QUATRIÈME.

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
RUE DE LA HARPE, N° 78.

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

DES

PÈRES DE L'ÉGLISE

GRECQUE ET LATINE,

OU

COURS D'ÉLOQUENCE SACRÉE;

PAR MARIE-NICOLAS-SILVESTRE GUILLON,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE SACRÉE DANS LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS, INSPECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, AUMÔNIER DE SON ALTESSE ROYALE MADAME LA DUCHESSE D'ORLÉANS, PRÉDICATEUR ORDINAIRE DU ROI, CHANOINE HONORAIRE DE SAINT-DENIS.

Ouvrage dédié au Roi.



TROISIÈME PARTIE,

CONTROVERSISTES.

TOME VINGT-QUATRIÈME.

Alia claritas solis, alia claritas lunæ, et alia claritas stellarum; stella enim a stella differt in claritate.
I. Cor. xv. 41.

PARIS,
MÉQUIGNON-HAVARD, LIBRAIRE,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10.
M. DCCC. XXVIII.

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE

DES

PÈRES DE L'ÉGLISE GRECQUE ET LATINE,

OU

COURS D'ÉLOQUENCE SACRÉE.

LIVRE NEUVIÈME.

SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Nous avons eu déjà plus d'une occasion de remarquer quels changements avoit subis dans ses formes la prédication de l'Evangile. Dans la bouche des Basile de Césarée, des Grégoire de Nazianze, des Ambroise, des Augustin, des Chysostôme, elle s'exprimoit avec toute la puissance de la parole, rendant ses oracles, dictant ses ordonnances en souveraine. Sur les lèvres ou sous la plume de leurs successeurs pour la plupart, mesurée, circonspecte, consultant plutôt qu'elle ne juge, elle discute, elle disserte, elle paroît craindre de s'abandonner aux mouvements de l'éloquence et aux droits

de son empire; son langage est moins celui de l'inspiration et du commandement que de la controverse. Telle est la considération générale d'après laquelle nous avons cru devoir distinguer par le titre de Pères *Controversistes* ceux qui sont venus après les beaux jours de notre ère chrétienne. A cette classe appartiennent plusieurs de ceux que nous avons déjà mentionnés dans les livres précédents, depuis saint Jean Chrysostôme, comme plusieurs de ceux que nous rangeons parmi les Scolastiques y pourroient également prendre place. Dans un si grand nombre d'écrivains, où les ressemblances se confondent sans qu'il y ait nulle part un trait dominant, il n'est pas facile de déterminer avec une rigoureuse exactitude si tels noms appartiennent plus particulièrement à telle famille plutôt qu'à telle autre. Toujours est-il vrai que nous n'avons plus le droit de les compter parmi les hommes vraiment éloquents.

Les mêmes causes qui, chez les Grecs, amenèrent la ruine de l'éloquence, la précipitèrent plus rapidement encore chez les Latins.

Depuis que le siége de l'empire eut été transféré à Constantinople, Rome, déshéritée de la présence du prince (1), avoit cessé d'être le centre des

(1) Dioclétien résidoit à Nicomédie; Constantin alla s'établir à Bizance. Les empereurs d'Occident dédaignoient le séjour de Rome, et habitoient tantôt à Milan, tantôt à Ravenne, qui devint l'habitation des rois goths et des exarques.

affaires. Les courtisans et les arts avoient suivi le maître. L'ancienne capitale du monde étoit déserte ; et le grand peuple, celui à qui la terre étonnée et plusieurs siècles de victoires avoient donné ce nom, réduit tout à coup au dernier excès d'abattement et de bassesse, complice, victime et esclave de tous les vices, n'étoit plus que l'ombre de lui-même.

La division entre les deux empires d'Orient et d'Occident n'avoit pas été moins funeste à l'un qu'à l'autre, en les privant tous deux des avantages que leur donnoit respectivement la communication des lumières. Les Grecs avoient moins à perdre ; les Latins surtout ne pouvoient plus recourir à ces sources fécondes où leurs pères avoient puisé. La langue grecque devint comme étrangère et à peu près inconnue aux peuples d'Occident.

Impatients de venger les défaites de leurs ancêtres et leur propre humiliation, augmentant sans cesse leur population et leurs forces par des mœurs frugales, à mesure que les Grecs et les Latins s'énervoient par les excès du luxe et de la mollesse (1), et toujours poussés en avant par d'autres hordes étrangères que l'espoir du butin précipitoit sur eux,

(1) Nos lecteurs n'auront pas manqué sans doute d'observer avec quelle énergie et quelle fécondité Salvien décrit cette corruption, qui préparoit la vengeance de l'univers, en minant sourdement le colosse de la grandeur romaine. (Voyez *Biblioth. chois.*, tom. XXIII, pag. 169 et suiv.)

les Barbares s'échappoient en foule de leurs montagnes incultes et de leurs forêts sauvages sur les premières provinces où ils ne trouvoient plus de résistance. On leur abandonnoit les pays qu'ils avoient envahis dans l'espérance qu'ils auroient eux-mêmes à les défendre contre de nouveaux agresseurs.

Une longue suite de désastres, dont les contrecoups se faisoient sentir également aux deux empires, avoit anéanti le prestige de la grandeur romaine. Si Théodose, qui les réunit tous deux en sa personne, réussit, par l'éclat de ses grandes actions, à lui rendre une partie de sa splendeur, le partage qu'il en fit entre ses foibles enfants l'exposa à de nouveaux revers. Une jalousie implacable, non moins dangereuse que les armes des Barbares, à qui elle assuroit une complicité secrète, les armoit l'un contre l'autre en toutes circonstances. L'Orient vit avec indifférence un étranger, Odoacre, de la nation des Hérules, monter en souverain au Capitole, pour y ceindre sa tête du diadème; et c'étoit le sénat romain lui-même qui avoit commandé en faveur de ce Barbare l'acte d'abdication du dernier empereurs d'Occident. Les foibles efforts tentés par les empereurs d'Orient pour ressaisir les débris de l'Italie ne faisoient qu'épuiser leur état. Ils avoient assez de songer à leur propre défense, menacés qu'ils étoient eux-mêmes par les Perses, de tout

temps ennemis implacables et souvent heureux du nom romain. La puissance nouvelle que Mahomet venoit de fonder au cœur de l'Asie, et qui de tous côtés s'avançoit en conquérante sur les frontières de l'Europe, donnoit aux deux empires de continuelles inquiétudes (1). Déjà les successeurs du faux prophète voyoient le Gange et l'Euphrate, le Nil et le Jourdain, le Tage lui-même, couler sous leurs lois. Justinien venge un moment la majesté romaine; les Perses sont repoussés au-delà du Tigre; les Scythes sont contenus sur les bords du Volga; l'Afrique, arrachée aux Vandales, est rendue à ses anciens maîtres; Gilimer leur roi, traîné à la suite du char du vainqueur, renouvelle l'image des triomphes des Paul-Emile et des Scipions; l'aigle romaine voit fuir les Barbares en Italie, et ce berceau de l'empire lui est restitué: cependant les lois sont réformées, et la jurisprudence est fixée dans ce Code admirable, qui régit encore une partie de l'univers. Mais sous le règne de son successeur, l'Italie est retombée sous le joug de nouveaux aventuriers. Les Sarrassins, les Normands, les Lombards, les Vénitiens, les Francs, commencent

(1) Peu d'écrivains ont apprécié avec autant de justesse que l'a fait l'auteur de l'*Esprit de l'Histoire* (tom. II, pag. 33), l'étonnante révolution qui, dans un si petit nombre d'années, soumit l'Arabie presque tout entière à Mahomet, et bientôt après l'Asie et l'Afrique à ses successeurs.

à occuper un rang dans l'histoire. Les annales de l'empire ne présentent plus qu'humiliations au dedans et calamités au dehors. Rome, après six siècles révolus, étoit parvenue au dernier période de sa décadence; les sources de l'opulence publique et particulière étoient taries. Elle avoit continuellement à redouter l'approche des Lombards, qui faisoient de fréquentes incursions sur son territoire. Ses infortunés habitants ouvroient ou fermoient d'une main tremblante les portes d'une cité qu'ils ne pouvoient plus défendre, même par des tributs. Ils voyoient du haut des murs les flammes consumer leurs maisons, et entendoient les cris de leurs frères que l'on traînoit au loin en esclavage, au-delà de la mer et des montagnes. Ni la curiosité ni l'ambition n'attiroient plus personne dans cette ancienne capitale. Si le hasard ou la nécessité y dirigeoient les pas d'un étranger, il contemploit avec horreur le vide et la solitude de cette malheureuse ville. Les édifices de Rome tomboient en ruines. Les inondations, les tempêtes, les tremblements de terre, tous les fléaux du ciel, paroissoient conjurés contre elle avec les Barbares. Rome, comme Thèbes, Babylone ou Carthage, eût disparu de la surface de la terre, si elle n'eût été animée par un principe de vie indestructible, que les hommes n'y avoient pas mis, et qu'il ne dépendoit point d'eux d'y anéantir.

Telle étoit la situation des choses, quand saint

Grégoire-le-Grand fut appelé au trône pontifical. Toutes les espèces de pouvoir se réunirent dans sa personne. Rome a recouvré sa gloire; ses pontifes seuls en soutiennent l'antique renommée. Mais il falloit que les destinées de l'Italie s'accomplissent. Des hordes sans cesse renaissantes de Barbares se précipitent, elles s'établissent dans les riches contrées de l'Occident; et du mélange de tant de débris et d'éléments divers repaîtris par la main du temps, et façonnés ou plutôt ébauchés par les chocs et les frottements de mille événements, sortent des nations nouvelles qui ne ressemblent ni à ce qui les a créées, ni à ce qu'elles ont détruit. Mœurs, langage, religion, gouvernement, limites, tout change, tout prend une autre forme, de nouveaux rapports, une autre manière d'exister. Sur cette scène toujours changeante, une seule puissance se montre à tous les regards, ferme, immobile, impénétrable aux vicissitudes humaines, évidemment soutenue par une main divine, celle-là dont il avoit été dit que les portes de l'enfer ne prévaudroient jamais contre elle : *Portæ Inferi non prævalebunt adversus eam.* Marc. XVI. 18.

Autour d'elle, dans toutes les contrées du monde, l'ignorance avoit répandu ses ténèbres, que sans cesse elle épaississoit. L'ancienne langue du peuple-roi, si long-temps associée à son empire, subjuguée elle-même, étoit devenue méconnoissable. Nous l'avons vue dégénérer sensiblement dans les ou-

vrages les plus mémorables des Pères latins des quatrième et cinquième siècles. Déjà l'éloquence et la poésie ont subi une égale dégradation ; déjà l'on y sent l'influence des dialectes du Nord. Le défaut de goût défigure les plus utiles productions. Les faux ornements, les jeux de mots, avoient pris la place de la belle et simple nature. Nous l'avons remarqué particulièrement de saint Pierre Chrysologue (1). Les Pères, instruits par les mauvais rhéteurs de leur temps, étoient entraînés dans le préjugé universel ; c'est à quoi les sages mêmes ne résistent presque jamais. « Le monde, dit à ce sujet M. de » La Harpe, le monde étoit pour la parole dans l'état » où il seroit pour les habits, si personne n'osoit » être vêtu d'une belle étoffe, sans la charger de la » plus épaisse broderie ; suivant cette mode, il ne » falloit pas parler, il falloit déclamer. » Les Goths, maîtres de l'Italie, ne savent que ravager et détruire. Le héros de cette nation, Théodoric, qui, dit-on, sous l'habit d'un barbare, montra les talents d'Auguste et les vertus d'Antonin (2), ne vouloit pas que l'éducation de ses sujets allât au-delà des arts de la guerre, et ne permettoit ceux de la paix qu'à ses esclaves (3). Les écoles qui, dans les Gaules,

(1) *Bibliothèque choisie*, tom. XXIII, pag. 310.

(2) Méhégan, *Tableau de l'Hist. moderne*, tom. I, p. 8.

(3) « Le mépris des Goths pour les lettres latines fut applaudi par Théodoric lui-même, qui déclara que tout enfant qui auroit tremblé

avoient jeté un assez vif éclat à Trèves, à Bordeaux, Arles, Toulouse, Autun (1), ne purent se soutenir sur un théâtre sanglant que se disputoient des essaims de peuplades féroces. Rien de pathétique comme les descriptions que Sidoine Apollinaire, Prosper, Salvien et d'autres contemporains nous ont transmises des désastres par lesquels leur passage étoit signalé. Depuis le cinquième jusqu'au onzième siècle, l'histoire littéraire ne nous offre plus qu'une aride et froide nomenclature; l'histoire des crimes seule est féconde et variée. Les arts et les sciences, tout ce qui fait le noble aliment de l'esprit, a péri, englouti dans un vaste naufrage. La persécution qu'Evaric exerça dans les Gaules, empêcha longtemps que l'on n'y ordonnât des évêques, et conséquemment des prêtres. Plus de prédication; les Eglises et les fidèles étoient abandonnés, les temples dépouillés tomboient en ruines. « Les portes, dit Sidoine Apollinaire, n'en étoient plus fermées que » par les ronces croissant avec l'herbe jusqu'autour » des autels, où l'on voyoit paître les animaux. » Ce

sous la verge frémiroit à l'aspect d'une épée. Le monarque, par cette politique, perpétua la séparation entre les naturels et les conquérants. Les Romains purent exercer tranquillement les arts pacifiques, tandis que les Barbares étoient continuellement occupés des manœuvres guerrières et de l'exercice des armes.» (*Abrégé de Gibbon*, par Adam, tom. II, pag. 154.)

(1) *Hist. littér. de France*. Fleuri, IIIe *Disc. sur l'Hist. ecclés.*; Dubos, *Hist. de la monarchie française*, tom. II, pag. 373, 465.

saint évêque de Clermont lui-même, quoique si fort au-dessus de son siècle par l'étendue de ses connoissances, et la facilité de son génie, n'avoit pu échapper à la contagion générale. On sait qu'il est plein d'impropriétés de mots, de solécismes, d'affectation, d'enflure et d'obscurité de style (1). Dans un espace de moins de soixante-dix ans (depuis l'an 506 jusqu'en 573), la différence est telle, que les monuments restés de cette époque, supposeroient entre les premiers et les derniers un intervalle de plusieurs siècles (2). Evode, évêque de

(1) C'est le reproche que lui font le P. Rapin, dans ses *Réflexions sur la poétique*, 1re part., *Réflex.* III et XVI; avant lui, Gaspard Barthius, lib. XLIX *adversar.*, cap. XVIII, col. 2319; (et lib. LVII, cap. II, col. 2699); le P. Briet (*De poet. lat.*, pag. 57); Olaus Borrichius (*Dissert.* II, *de poet. lat.*, pag. 18); Gérard-Joh. Vossius (*De poet. lat.*, pag. 61). Vivès ajoutoit que ces défauts étoient plus sensibles encore dans ses vers que dans sa prose, mais que partout il est dur, sec et incorrect (Lib. III *de ratione dicendi.*) Toutefois, quel autre écrivain de ce temps avons-nous à lui comparer?

« Les guerres des successeurs de Clovis achevèrent la ruine des sciences. Les Gaulois, depuis Childéric en 458, n'avoient point de fêtes, d'anniversaires à l'imitation des Romains, pour perpétuer le souvenir des actes mémorables auxquels leur monarchie devoit et son origine et ses premiers accroissements. » (Dubos, *Hist. de la monarchie franç.*, *Disc. prélim.*, pag. 19.)

(2) C'est ce qu'il est facile de reconnoître par le rapprochement de quelques épitaphes (celle de Caretène, avec d'autres pièces contemporaines) fait par Colonia, dans son *Hist. littér. de Lyon*, tom. 1, 2e part., pag. 361. L'usage de la langue latine avoit commencé à se perdre dès le règne de Justinien.

Pavie, l'un des plus célèbres écrivains du sixième siècle, n'est entendu qu'à l'aide d'un vocabulaire particulier. On voit qu'alors l'éloquence étoit en proie aux Barbares comme l'Italie (1). Cassiodore ne cessoit de s'en plaindre, et pour remédier à un si grand mal, il tenta d'établir des écoles, au moins pour l'étude des lettres sacrées; ses efforts furent inutiles. Bède, en Angleterre, fut obligé de traduire dans la langue du pays le Symbole et l'Oraison Dominicale, parce qu'il ne s'y trouvoit plus de prêtres qui sussent la langue latine (2). C'étoit ce dont se plaignoit également le savant et pieux roi d'Angleterre, Alfred-le-Grand, écrivant à l'évêque de Londres : « J'ai souvent considéré, lui dit-il, combien » la nation anglaise a eu autrefois de grands hommes, tant ecclésiastiques que séculiers. Ils faisoient » de si bonnes études, que les étrangers venoient » chez nous pour y recevoir la lumière. Mais de » notre temps, à peine pourroit-on trouver quelques » Anglais en-deçà de l'Humbre qui entendissent » les prières les plus communes, ou qui pussent » traduire quelque écrit du latin en anglais. Je ne » me souviens pas d'en avoir vu un seul au-delà de » la Tamise, quand je commençai à régner... Avant

(1) Thomas, *Essai sur les éloges*, tom. I, édit. 1773, pag. 332; Rigoley de Juvigni, *Décadence des lettres*, pag. 227; Racine, *Hist. ecclés.*, tom. III, in-2, pag. 181.

(2) *Apud* Egberd, pag. 46, edit. Paris, 1656; et Lond., 1693, pag. 294

» les dernières guerres, nos Eglises étoient four-
» nies de quantité de livres ; mais les ecclésiasti-
» ques n'en profitoient pas, parce qu'ils ne les enten-
» doient pas (1). » En France, Fréculphe, évêque de Lisieux, confioit à Rhaban Maur, archevêque de Mayence, les mêmes regrets. Il n'avoit pas trouvé de bibliothèque dans son église, pas même un seul exemplaire de la Bible. Ratherius de Vérone exprimoit les mêmes plaintes avec encore plus d'amertume. Grégoire de Tours dit naïvement dans une de ses préfaces: « J'appréhende qu'en me voyant
» mettre la plume à la main, moi qui suis étranger à
» la littérature, à la rhétorique et à la grammaire,
» quelqu'un ne me dise : Avec votre style rus-
» tique et grossier, avez-vous bien la prétention
» d'écrire et d'espérer pour votre nom un rang
» parmi les auteurs ? Mais vous ne connoissez pas
» la propriété des mots, et il vous arrive souvent
» de prendre le masculin pour le féminin, le neu-
» tre pour l'un et l'autre (2). » Frédégaire fait les

(1) *Asser in Vit. Alfred.*, dans D. Ceillier, *Hist. des écriv.*, t. XIX, p. 534. « Lorsque Alfred parvint au trône, les désordres du gouvernement et les ravages des Danois avoient plongé les Anglais dans l'ignorance la plus grossière ; les monastères étoient détruits, les moines égorgés ou dispersés, leurs bibliothèques réduites en cendres, et par conséquent les seuls asiles que l'érudition eût alors, totalement renversés. » (Hume, *Hist. d'Angleterre*, trad. franç., t. 1, p. 112 ; Robertson, *Introduct. à l'Histoire de Charles-Quint*, t. 1, p. 136.)

(2) *Timeo ne, cum scribere cœpero, quia sum sine litteris rhetorices*

mêmes aveux (1); et les faits parlent encore plus haut.

La corruption de langage et de mœurs ne fait que s'accroître et s'étendre avec les âges suivants. Les iconoclastes couvrent de sang et de ruines les plus belles provinces, tant de l'Orient que de l'Occident. Leur haine brutale contre les saintes images les poursuit dans les temples, sur les monuments, au sein des asiles pieux où elles sont révérées. Le fer et la flamme dévorent ce que le glaive des Barbares a pu épargner. Tout ce qui cultive la science est voué à la proscription. L'Europe étoit devenue un vaste champ de carnage. Sorties des sables brûlants de l'Afrique, des hordes féroces, sous le nom de Sarrassins et de Maures, se sont élancées jusque sur les frontières de la France, dont elles menacent les plus riches provinces. C'en étoit fait de ce beau royaume, et de ses glorieuses destinées, si Charles-Martel n'eût opposé une digue à ce torrent dévastateur. Après eux, les arides forêts de la Norwége, les glaces de la Baltique vomissent des essaims, sans cesse renaissants, de nations barbares.

et arte grammatica, dicat mihi aliquis : auso rustico et idiota ut quid nomen tuum inter scriptores inde æstimas? Qui nullum argumentum utile in litteris habes, qui nomina discernere nescis, sæpius pro masculinis fœminea, pro fœmineis neutra, et pro neutris masculina commutas. (*In Præfat., libr. de gloria Martyr.*)

(1) *Ego tamen ut rusticitas et extremitas sensus mei valuit*, etc. (*Chronic. in Prolog.*, lib. v, pag. 587.)

Les défaites diminuent leur nombre, sans arrêter leurs invasions. Ils s'établissent au milieu des ruines et des incendies; et les Normands fertilisent, à force de cendres et de cadavres, les pays mêmes qu'ils ont dévastés.

La décadence des études est une suite ordinaire des ravages de la guerre. La nécessité d'une juste défense fait un guerrier de celui qui auroit été un savant, s'il fût né dans des circonstances plus favorables. Les études languissent nécessairement, si l'honneur et l'intérêt ne les soutiennent; et c'est ce qui ne pouvoit avoir lieu dans ces temps malheureux, où l'honneur étoit toujours pour celui qui savoit mieux se battre (1). Cette réflexion est d'une incontestable vérité, et n'est point combattue par quelques exceptions. Biens, tranquillité, industrie, culture, tout ce qui constitue les jouissances et le bonheur de la société, étoit perdu, oublié, méconnu parmi tant de bouleversements. L'humanité déchaînée contre elle-même, se précipitoit de calamités en calamités. Aussi voyons-nous que, dès la fin du septième siècle, le pape Agathon et les évêques d'Occident reconnoissoient, dans les lettres qu'ils écrivirent à l'empereur Constantin Pogonat, pour la tenue du sixième concile, que les sciences étoient peu cultivées parmi eux. Le pape disoit, parlant des légats qu'il envoyoit

(1) *Abrégé chronolog. de l'Hist. ecclés.*, tom. 1, pag. 282; Henaut, *Abrégé de l'Histoire de France*, édit. in-4°. Paris, 1752, pag. 5.

à Constantinople : « Nous ne les envoyons pas par la » confiance que nous avons en leur savoir ; car comment pourroit-on trouver la science parfaite des » Ecritures chez des gens qui vivent au milieu de » nations barbares, et qui gagnent à grand peine » leur nourriture chaque jour par leur travail corporel ? Seulement nous gardons avec simplicité de » cœur la foi que nos pères nous ont laissée. »

Les évêques s'expriment dans les mêmes termes : « Quant à la science, si on se réduit à la science de » la religion, il n'y a rien de plus que la connoissance de la vérité. S'il s'agit de l'éloquence séculière, nous ne croyons pas que personne de notre » temps puisse se flatter de la posséder. Nos pays » sont continuellement agités par la fureur de diverses nations : ce ne sont que combats, courses, » brigandages. Au milieu de ces Barbares, notre » vie est pleine d'inquiétude, et nous subsistons du » travail de nos mains, parce que l'ancien patrimoine des églises a été consumé petit à petit par » diverses calamités. Il ne nous reste pour tout bien » que la foi (1). »

(1) Tom. VI *Conc. Labbe*, pag. 634, 681 ; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XL, n°. VII. C'est à ce déplorable aveu que se réduit toute l'histoire littéraire de l'Eglise, depuis le septième siècle jusqu'au dixième. Une des Novelles de l'empereur Alexis Comnène, concernant les élections, porte que les peuples soumis à son empire étoient plongés dans une profonde ignorance de la religion, parce que ceux à qui il appar-

Nous en avons les témoignages les plus décisifs dans tous les monuments contemporains. Nous rougirions de transcrire les accusations bien autrement graves dont l'histoire a chargé le sacerdoce de cette époque. Les Actes des Conciles, les Décrétales et lettres synodales, les Ordonnances des princes, les Capitulaires de nos rois, quoique si admirables pour cet âge; en général toutes les productions de ces temps-là, tant en prose qu'en vers, sont rendues dans un style tellement diffus, et chargé de locutions empruntées à des dialectes différents, qu'il est souvent difficile d'y rien comprendre, même avec le secours des savants glossaires publiés par les Leibnitz, les Ducange et les Mabillon (1). Dans ces assemblées géné-

tenoit de les en instruire, ou ne le faisoient pas, ou n'en étoient pas capables. (*Monum. Eccles. græc.*, Cotelier, t. II, p. 178.) Du Pin adoucit le sentiment amer de ces reproches par cette déclaration : « Il n'y a point dans ce siècle de controverses sur la foi ou sur des points de théologie, parce qu'il n'y a point d'hérétiques, ni de gens qui aient subtilisé sur des matières de religion, ni approfondi nos mystères. Les gens de bien se contentoient simplement de croire ce que l'Eglise enseignoit, et les méchants s'abandonnoient aux vices grossiers, qui contentoient leurs passions brutales, plutôt qu'aux vices de l'esprit, auxquels il n'y a guère que les personnes habiles qui soient sujets. Ainsi, dans ces siècles d'ignorance et de ténèbres, l'Eglise fut en paix du côté de la doctrine, et n'eut qu'à remédier aux déréglements de la discipline et des mœurs. » (*Biblioth.*, xe siècle, pag. 228.)

(1) Les mots latins y sont détournés de leur acception primitive à des sens contraires, comme l'ont fait voir l'abbé Le Bœuf sur certains mots fréquents dans les Annales de saint Bertin, Jér. Bignon dans ses notes sur les formules de Marculphe, Baluze, Renaudot, Le Gen-

rales de la nation, si célèbres sous le nom de plaids (*placita*), parlements ou états-généraux, qui se composoient des évêques, des comtes et principaux seigneurs, nous trouvons indiquées les études que devoient faire ceux qui aspiroient aux fonctions les plus éminentes de l'Eglise : on y désigne le chant grégorien, le comput ecclésiastique, et les simples éléments de la grammaire. Les évêques eux-mêmes étoient déclarés aussi habiles qu'il le falloit, s'ils savoient traduire l'Oraison dominicale.

L'habitude de se battre, et la nécessité de se défendre, faisoient la seule éducation en usage. Pas d'autre gloire que celle d'être plus adroit ou plus fort que les autres. Le brigandage exercé impunément ne laissoit plus d'asile sûr. Le sacré et le profane devenoient indifférents à des hommes sans autre profession que celle de dévaster. Les monastères, avec les richesses littéraires qu'ils possédoient, n'étoient pas épargnés; les églises étoient pillées, et souvent même servirent de théâtre à des massa-

dre, etc. La langue latine étoit encore en France la langue vulgaire sous la première race de nos rois, c'est-à-dire la langue de tout le monde. Elle n'étoit plus vulgaire au commencement du neuvième siècle. La langue romance lui succéda, c'est-à-dire une langue mêlée de franc et de mauvais latin, qui depuis est devenue la langue françoise. On l'aperçoit clairement dans un traité conclu entre Charles-le-Chauve et Louis le Germanique. » (Le président Hénault, *Abrégé chronolog.*) pag. 98; Mabillon, *De re diplom.*, lib. I, tit. VI, n° 7; Bérault-Bercastel, *Hist., de l'Eglise*, tom. VI, pag. 569.

cres exécutés par des hommes qui se disoient chrétiens. Frédégonde fit égorger Prétextat, évêque de Rouen, dans son église. Celle de saint Denys fut également profanée par des meurtres. Saint Thomas de Cantorbéry reçut la couronne du martyre au pied du même autel où il venoit de célébrer les saints mystères. Les biens ecclésiastiques étoient en proie : les rois, les nobles, le simple possesseur de fiefs, ou se les appropricient, ou en faisoient le salaire de leurs complices. Les lois de la discipline ecclésiastique étoient sans force contre les scandales de tout genre, devenus les mœurs publiques de ces temps d'anarchie. La superstition consacroit la férocité. On en vint jusqu'à se faire un point d'honneur de la plus grossière ignorance. Savoir lire et écrire fut un privilége réservé à l'obscurité du cloître, et peu envié de tout ce qui n'étoit pas homme d'Eglise : un laïque lettré eût été regardé comme un phénomène, et durant quatre siècles, le nom de clerc fut synonyme de celui de savant (1).

Cependant, quelque fondés que nous soyons à

(1) « De cette asnerie ancienne advint que nous donnâmes plusieurs façons au mot de *clerc*, lequel de sa naïve et ordinaire signification appartient aux ecclésiastiques, et comme ainsi fut qu'il n'y eut qu'eux qui fissent profession des bonnes lettres, aussi, par une métaphore, nous appelâmes *grand clerc* l'homme savant, *mauclerc*, celui qu'on tenoit pour beste, et la science fut appelée *clergie*. » (Pasquier, *Recherches de la France.*)

déplorer l'absence du goût, de la véritable érudition et de toute éloquence, durant cette longue et humiliante période, gardons-nous bien d'en conclure que Dieu eût abandonné son Eglise. Les savants auteurs de l'histoire littéraire de la France font, dit le président Hénault, cette réflexion bien judicieuse : « Le huitième siècle est tout à la fois » et le dernier terme de la première décadence des » lettres dans les Gaules, et la première époque du » soin que l'on prit de relever leur ruine, et de les » y faire refleurir (1). » Ce mot peut également s'appliquer au dixième siècle, quoique Baronius et Bellarmin n'aient pas craint de lui donner l'épithète de siècle de fer. Malgré tant de désordres, et d'autres encore plus criants, dans la description desquels les seuls écrivains protestants peuvent se complaire, il est très vrai, ajouterons-nous avec un auteur non suspect, que ces malheureux siècles étoient encore heureux, parce que les grands maux qui affligeoient l'Eglise étoient accompagnés de biens considérables qui la consoloient (2).

Nous ne comptons plus des orateurs ni des érudits; nous avons des saints. Dieu a remplacé les miracles de l'éloquence par les miracles de sa grâce. Des hommes à la voix de qui les déserts se trans-

(1) *Remarques particulières sur la première race*, pag. 83.

(2) Racine, *Abrégé de l'Hist. ecclés.*, tom. II, in-12, pag. 756.

formoient en riches habitations, les landes les plus incultes en guérêts et en vignobles opulents, les vertus les plus sublimes germoient dans des lieux jusques là inaccessibles aux humains : de tels hommes possédoient sans doute un art bien supérieur à toutes les sciences de la terre. Depuis le septième jusqu'au dixième siècle, les mêmes prodiges, dont la Thébaïde fut autrefois le théâtre, se renouvellent en diverses contrées, et dédommagent l'Eglise des pertes qui l'affligent.

La vie cénobitique, si fort illustrée dès les commencements par les vertus des anciens solitaires, non moins miraculeuses que leurs actions, avoit reçu un nouvel éclat des salutaires réformes des deux saints Benoît du mont Cassin et d'Aniane. Un concile de Germanie, de 742, en étendit la règle à toutes les communautés religieuses. Un saint Guillem au Val-Gelone, Sturme à Hirsfeld, Anselme à Nonantule, Adon à Jouarre, Adalard à la Nouvelle-Corbie, Robert à la Chaise-Dieu, Gualbert à Vallombreuse, Colomban à Luxeu, Bruno à la Chartreuse, tant d'autres saints patriarches du désert abordent ces contrées sauvages. De nombreux disciples accourent sur leurs pas : tout change autour d'eux. Les monastères se remplissent de fervents cénobites, que l'esprit de pénitence ou le désir d'une plus haute perfection avoit détachés du monde. Bientôt les plus vastes ne suffisoient plus à l'affluence qui s'y

pressoit. Il falloit ou en fonder de nouveaux, ou en porter au loin les colonies. Et ce n'étoient pas seulement des hommes du commun, mais les personnes les plus qualifiées, des rois, des princes, des évêques, qui renonçoient à la pompe et à l'embarras du siècle, pour embrasser les austérités du cloître, y vivre et mourir saintement. Des solitudes affreuses, où la lumière du jour ne pénétroit qu'à peine, des vallées profondes, l'antique repaire des serpents et des animaux féroces, où s'étendoient de vastes marais chargés de vapeurs malfaisantes, voilà ce que furent avant l'arrivée de ces hommes apostoliques, ces monastères devenus depuis l'objet de tant d'envie; asiles sacrés où vécurent, où sont morts des hommes vrais bienfaiteurs du genre humain tout entier, lesquels ne travaillèrent que pour le ciel et pour la postérité, et dont la sublime abnégation d'eux-mêmes les faisoit regarder dès leur vivant comme des intelligences célestes; où l'innocence et le repentir venoient confondre les larmes de la piété et les cantiques de la reconnoissance; réservoirs incessamment ouverts à l'indigence, et d'où sortoient des fleuves de largesses qui se répandoient au sein des villes et des campagnes. Et que l'on ne s'imagine pas qu'il n'y eût là que de pieux solitaires, concentrés dans la contemplation et dans les exercices obscurs de la vie ascétique. Quand à force de sueurs ils avoient fécondé un sol agreste conquis

à la culture, vous les voyiez faire de ces maisons des refuges à la science partout ailleurs exilée, y conserver, comme dans autant de sanctuaires, avec les livres et les monuments du génie, les précieuses étincelles qui devoient rallumer dans notre Europe le flambeau des lettres et des arts.

Une postérité ingrate, qui jouissoit de tant de bienfaits et de trésors, les a méconnus. Une conjuration impie, anti-sociale, qui sous nos yeux est venue à bout de précipiter la religion et la monarchie dans un même cercueil, ne devoit pas ménager davantage des corps qui avoient si bien mérité de l'une et de l'autre. Mais pourquoi, après que nous avons vu la religion et la monarchie échappées enfin à tant de désastres, pourquoi n'avons-nous encore que des larmes amères à verser sur tant de débris! Aujourd'hui pourtant que les clameurs de la prévention sont partout remplacées par l'expression des plus sincères regrets, est-ce par de stériles doléances que nous croirons nous être acquités envers eux? Comment les a-t-on remplacés? Ne seroit-ce que dans le seul intérêt de la science : trente années d'absence ne démontrent-elles pas assez éloquemment la nécessité qu'il y ait, dans un état, de ces corps indestructibles, dont l'esprit restant toujours le même, quand tout se métamorphose autour d'eux, peut seul entreprendre et exécuter ces grands et utiles ouvrages, dont le premier au-

teur ne peut ajourner la fin qu'après plusieurs générations ? Car enfin quel est le particulier qui se condamnera à entreprendre ce que ses petits-fils pourroient à peine finir? quel est celui qui oseroit s'assurer de substituer à ses enfants les connoissances qu'il n'a acquises que par son travail? Cette longue hérédité ne se trouve que dans des congrégations. « Là, rien ne meurt, ni l'homme, ni ses travaux, ni ses découvertes. Les individus changent, l'établissement reste. Mais les individus mêmes n'y changent que successivement, ne s'y renouvellent que peu à peu. C'est là qu'à l'exemple de la nature, tout se conserve sans vieillir, tout se reproduit sans être jeune (1). »

Nous avons vu, à l'article de Cassiodore (2), à quels exercices ce savant homme occupoit les loisirs de son monastère de Viviers. Après avoir pourvu avec une sorte de magnificence à tous les besoins de la vie commune, il voulut remplacer, par d'utiles distractions, le travail des mains si fort recommandé par l'ancienne discipline (3). Le temps y étoit par-

(1) Ferrand, *Esprit de l'Histoire*, Lettre L, tom. II, pag. 365.

(2) *Bibliothèque chois.*, tom. XXIII, pag. 360.

(3) A la suite d'une description, tracée avec trop d'affectation peut-être, de l'état de *rusticité ou de barbarie*, où l'ignorance entretenoit le clergé d'alors, l'abbé Racine fait cette remarque importante : « Ces désordres étoient la suite de la décadence des études, et de ce qu'on n'étudioit pas l'antiquité. Il étoit naturel que les clercs, qui d'ailleurs ne travailloient plus des mains, croupiroient dans une hon-

tagé entre la prière et la transcription des livres, par ceux des moines qui étoient employés à cet office sous le nom *d'antiquaires*. Tandis que de toutes parts le bruit des armes retentissoit autour de cette paisible retraite, des hommes, en effet étrangers au siècle présent, consumoient laborieusement les jours et les nuits à recueillir les trésors de l'antiquité pour en faire jouir les siècles suivants. En copiant les ouvrages des autres, ils apprenoient à en faire eux-mêmes. Nul doute que cet usage ne fût plus ancien. Avant la découverte de l'imprimerie, l'unique moyen de conserver les productions de l'intelligence humaine étoit de les copier. Dans un temps où les sciences avoient disparu, où l'instruction étoit une honte et l'ignorance une mode, quel inestimable bienfait de la Providence; et quel service plus important pouvoit-on rendre à l'humanité tout entière que de sauver du naufrage universel les débris de la civilisation, et de transmettre à la postérité les seules richesses que n'envioit pas l'insatiable cupidité des vainqueurs? C'étoit là du moins une digue opposée au torrent qui inondoit tout, une lumière qui brilloit encore au sein du chaos. Tandis que les Barbares, qui marchoient, le fer et la torche à la main, à la conquête de l'Italie, de l'Allemagne,

teuse oisiveté, ou s'occuperoient à des choses peu conformes à l'esprit de leur état. » (*Abrégé de l'Hist. de l'Eglise*, tom. III, in-12, pag. 393.)

des Gaules, n'établissoient leur puissance que sur des ruines et des cendres, nos cénobites préparoient, dans le silence de leurs cloîtres, les instruments réparateurs de tant de désastres, et les victoires pacifiques par lesquelles la religion et l'humanité alloient bientôt soumettre à leur tour ces féroces conquérants. Porté par leurs mains jusqu'aux extrémités du monde, l'Evangile y renouveloit de siècle en siècle les miracles de ses premiers Apôtres. De ces mêmes cloîtres, sortoient des hommes pleins de son esprit, se répandant chez les nations les plus sauvages, dont ils adoucissent les mœurs. Ulphilas, évêque goth, traduisit la Bible pour ses compatriotes plongés dans l'ignorance (1). Il forma des disciples tellement instruits, que deux d'entre eux ayant consulté saint Jérôme sur certains passages des Psaumes, où la traduction latine différoit de la version des Septante, le saint docteur leur en exprima son étonnement dans ces termes : « Quelle merveille » de voir des Barbares, des Gètes, chercher la vérité » dans nos lettres hébraïques ! Qui l'auroit cru, que » des mains si long-temps endurcies en maniant l'arc » et l'épée se jouassent avec la plume, et que des » cœurs féroces en viendroient à contracter la dou» ceur chrétienne ? Voilà bien l'accomplissement de

(1) Socr., *Hist. eccles.*, lib. IV, cap. XXXIII ; Sozom., lib. VI, cap. XXXVI.

» cette prédiction d'Isaïe : qu'un jour viendroit où » les épées se changeront en socs de charrue, et les » lances en faucilles (1). » A mesure que le flambeau de la foi chrétienne se répand dans les contrées sauvages de l'Europe, les ténèbres de l'ignorance et de la supertition se reculent et se dissipent. Le règne de l'Evangile s'est étendu sur la France, l'Angleterre et l'Allemagne, bientôt sur la Bulgarie, la Hongrie, la Bohême, la Saxe, le Dannemarck, la Norwège, la Suède, la Pologne et la Russie; sur ses pas renaissent l'ordre et la morale publique, les éléments des sciences s'établissent dans les régions les plus incultes. Anscaire, le principal Apôtre des peuples du Nord, après leur avoir prêché l'Evangile, y fonda des écoles pour que la jeunesse fût instruite dans la religion et dans les lettres. Adalbert, à Trèves, les faisoit fleurir dans son monastère, qui fut long-temps une école célèbre où la science et la piété étoient également en honneur (2). Saint Dunstan, en Angleterre, s'appliqua constamment à les rétablir. Cyrille et Méthodius, qui convertirent les Bulgares, les Moraves et les Bohémiens, donnèrent à ces peuples l'alphabet sclavon, pour leur apprendre à lire l'Evangile traduit par eux dans cette langue. Il faut en dire antant des autres Barbares, qui reçurent la lumière de la foi chrétienne.

(1) Tom. II, pag. 626, édit. Paris, 1706.

(2) Mabillon, *Sæcul.* v *Bened*, pag. 342.

Partout où le christianisme pénétroit, les lettres et les arts s'y établissoient avec lui. Gibbon lui-même, et les plus violents détracteurs du christianisme, ne nous refusent pas cet aveu. « Le dôme et les » peintures de la fameuse cathédrale de sainte So- » phie à Constantinople, furent copiés grossière- » ment dans les églises russes. Les écrits des Pères » furent traduits en langue sclavonne; et trois cents » nobles jeunes gens furent invités ou contraints à » assister aux leçons qui se donnoient dans le col- » lége de Jarislaw (1). » Un écrivain anglais, après avoir rappelé ce fait, ajoute : « En un mot, la pro- » pagation et la conservation des lettres doivent être » attribuées à l'Evangile, à ceux qui l'enseignèrent, » et aux établissements ecclésiastiques, faits pour » la subsistance du clergé (2). »

Avec d'aussi glorieux triomphes, l'Eglise de Jésus-Christ pouvoit bien se passer des compositions de l'esprit. Les vertus suppléoient aux talents et ne les excluoient pas. Car à travers la barbarie empreinte sur tous les monuments, vous apercevez encore des productions qui étonnent par leur hardiesse. Le goût est banni, mais le génie se montre. Chose étrange! Ces siècles barbares furent signalés

(1) *Hist. de la décadence*, etc., liv. 1; Voltaire, *Essai sur l'Hist. générale*, etc., etc.

(2) Ryant, *Bienfaits de la relig. chrét.*, chap. III, traduct. franç., tom. I, pag. 97. Paris, 1807.

par les inventions qui ont le plus influé sur les révolutions des âges suivants. Ces temples magnifiques, ces superbes cathédrales, qui laissent si loin derrière elle toute l'élégance de nos constructions modernes, furent l'ouvrage du onzième siècle. L'abbé Didier ornoit son église du mont Cassin, de colonnes et de marbres transportés à grands frais de Rome et de Constantinople, pour en faire une des merveilles du monde. C'étoient, dans l'architecture comme dans l'éloquence et la poésie, si l'on veut, des plans bizarres, des idées gigantesques, des figures entassées confusément, et presque toujours étrangères à la nature; aussi ne disons-nous pas que rien y rappelât le siècle des Périclès et des Auguste. Mais ce qui vaut mieux : la plupart des contrées qui venoient d'être nouvellement conquises à la foi chrétienne, retraçoient les jours apostoliques. Rien n'est plus édifiant que l'histoire de ces Eglises naissantes, que Bède, Saxon le grammairien, l'annaliste de Bavière, Adam de Brême nous ont conservée, et où l'on voit des vertus et des miracles dignes des premiers siècles. Aussi peut-on dire avec l'abbé Fleury, que chaque temps a eu sa primitive Eglise (1).

Vers la fin du huitième siècle, tandis que l'Orient, miné par les convulsions politiques et les

(1) *Troisième disc. sur l'Hist. ecclés.*, n° XXIV, tom. XIII, in-12, pag. 56; et *Discours* (édit. de Paris, 1763), pag. 136.

discordes religieuses, qui ne cessèrent de l'agiter, se précipitoit dans une ruine d'où il ne devoit plus se relever, l'Occident faisoit des efforts pour secouer les ténèbres dont il étoit enveloppé. Charlemagne ranimoit les arts par ses bienfaits et par ses exemples. Une sainte émulation enflammoit le sacerdoce pour le retour de la lumière. Le pape Léon IX avoit donné l'impulsion; ses successeurs la secondèrent. Partout les évêques s'assembloient, et tous les conciles nous présentent les plus sages ordonnances, tant pour la réforme des abus que pour le rétablissement des études. La plupart des monastères devinrent des écoles, et les cathédrales des séminaires. L'institution des chanoines réguliers, commencée dans le cours de ce siècle par saint Chrodegrand, se soutenoit et répandoit par toute l'Eglise les fruits les plus abondants. « On y suivoit, » dit l'historien de l'Église, l'ancienne tradition, soit » pour la célébration des divins offices, soit pour la » pratique des vertus chrétiennes, dont les jeunes » voyoient les exemples vivants dans les anciens. On » y gardoit des livres de plusieurs siècles, et on en » écrivoit de nouveaux exemplaires : c'étoit une des » occupations des moines; et il ne nous resteroit » guère de livres sans les monastères (1).» Dans l'Allemagne, la science de la législation sortoit du chaos,

(1) *Ibid*, pag. 50; et *Discours*, pag. 125.

les Othon encourageoient les arts par d'utiles institutions et par une protection éclairée. Gerbert, archevêque de Reims et de Ravenne, ensuite pape sous le nom de Silvestre II, ouvroit un nouveau champ à la science par des connoissances réputées surnaturelles dans les mathématiques. En Italie, Guy d'Arezzo dégageoit le chant de la psalmodie, et par l'invention de la gamme, assujettissoit la musique à des règles fixes: foible point de départ d'où elle s'est élevée à une si haute perfection. En France, l'ancienne école du palais de Charlemagne, obscurcie sous Charles-le-Chauve, reprit sous les Capétiens une nouvelle vie. Corbie, Fulde, Clugny, Cîteaux, se peuploient de savants hommes. Les écoles de Lyon, de Reims, d'Auxerre, de Tours, de Poitiers, de Toulouse, de Bordeaux, long-temps éclipsées recouvroient une partie de leur ancien lustre (1); celle de Paris jetoit le plus

(1) On voit, dans la Vie du bienheureux Jean de Gorze par Folcuin, moine de saint Bertin, qu'il y avoit des écoles publiques dans ces villes, où l'on apprenoit, non-seulement la grammaire et les belles-lettres, mais l'Ecriture Sainte, le droit canonique et le droit civil, le comput ecclésiastique, les rits des sacrements, et que quelques-uns de ces maîtres étoient partis de l'école de Reims, ou Remi d'Auxerre avoit enseigné avec réputation. (D. Ceillier, *Hist.*, t. XIX, p. 608.) Leydrade, archevêque de Lyon, rendant compte à Charlemagne de ses succès de réforme, en fait l'énumération en ces termes: « J'ai des écoles de chantres, dont les principaux sont assez instruits pour instruire les autres. J'ai encore des écoles de lecteurs, non-seulement pour lire les leçons de l'office, mais encore pour méditer les livres

grand éclat, et commençoit la renommée de cette Université si fameuse parmi les écoles du monde(1).

Il faut pourtant en convenir : Si Charlemagne et les hommes qu'il associa à ses desseins pour la régénération de son empire, eussent donné à leur zèle une meilleure direction, et qu'au lieu de borner le travail de leur clergé à l'opération purement mécanique de copier des livres d'église, ils l'eussent appliqué à de grands ouvrages de l'antiquité profane et sacrée, nul doute qu'ils n'eussent obtenu des conséquences bien plus salutaires et plus durables. Ajoutons que la conquête de l'Egypte par les Sarrasins ayant intercepté le commerce avec les Occidentaux, le papyrus employé pour ces transcriptions venant à manquer, il avoit fallu le suppléer par l'usage du parchemin, beaucoup plus dispendieux. Toujours n'étoient-ce là que des occupations également stériles pour l'esprit et pour le cœur : elles consumoient le temps sans aucun profit pour les connoissances solides. Mais les discordes domestiques, et les sanglantes rivalités qui agitèrent les principaux états de l'Europe, ayant arrêté de nouveau l'essor que le génie de Charlemagne avoit imprimé à son siècle, le mal suspendu plutôt

saints, et pour entendre quelques-uns des livres de l'ancien Testament. » (Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLV, nº XXXVII, tom X, in-12, pag. 55.)

(1) Voyez le *Discours préliminaire* qui ouvre dans ce volume le supplément au livre neuvième.

que guéri ne fit que s'agraver par l'absence des remèdes. A proportion que le nombre des copistes et des moyens d'instruction diminuoit, l'ignorance augmenta, et le retour à l'ordre devint plus inespéré.

Tous les efforts du monarque ne peuvent donc être regardés que comme des essais; et les foibles lueurs qu'ils amenoient, que comme l'aurore d'un plus beau jour, long-temps encore enveloppée de nuages. L'histoire littéraire des onzième et douzième siècles n'est qu'une introduction à une nouvelle ère. Stérile en monuments littéraires, l'histoire n'y est féconde qu'en événements politiques. Les deux plus intéressants sont la longue et sanglante contestation entre le sacerdoce et l'empire, au sujet des investitures, et les croisades. Ce ne sera pas une digression inutile d'arrêter un moment nos regards sur ces entreprises lointaines, conçues par un bon motif, préparées sans aucun accord réel apparent, et avec des moyens bien différents du but que l'on s'étoit proposé. On a voulu, dit un judicieux écrivain de nos jours, ridiculiser le motif de cette guerre que l'on alloit porter dans les lieux saints. Mais d'abord c'en étoit un respectable, d'arracher des mains des infidèles un pays sur lequel ils n'avoient d'autre droit que celui de conquête; droit qu'ils exerçoient par des vexations inouïes envers ceux que leur piété conduisoit vers ce berceau de la religion. C'étoit de plus un motif qui pouvoit

avoir pour l'édification de la chrétienté un point de vue d'utilité générale. Enfin, ce n'étoit point un motif injuste; il n'y avoit point d'injustice à déposséder un possesseur illégitime : il y en avoit eu certainement bien plus dans les sanglantes irruptions des Sarrasins et des Musulmans. Parmi tous les empires qui doivent leur naissance à la conquête, je ne crois pas, ajoute le sage magistrat que nous citons, qu'il y en ait dont l'établissement soit aussi légitime, aussi raisonnable que le nouveau royaume de Jérusalem. Il y a peu de premiers rois qui puissent représenter un titre aussi sacré que celui de Godefroy de Bouillon. Mais il auroit fallu, pour assurer le succès d'une pareille entreprise, une longue et parfaite intelligence entre tous ceux qui devoient y coopérer. Il eût mieux valu que l'exécution n'en eût été confiée qu'à un seul souverain de l'Europe, et que tous les autres eussent simplement contribué aux frais de l'exécution (1).» Quoi qu'il en soit de ces considérations générales, saisissons, dans le fait des croisades, le lien qui les rattache à notre histoire littéraire. Ceux qui les condamnent les jugent par les disgrâces qui les terminèrent; la justice veut que l'on pèse les résultats: et l'on ne peut nier qu'il n'y en ait eu de très salutaires. Il est vrai que l'enthousiasme guerrier qu'elles répandirent dans toutes les

(1) Ferrand, *Esprit de l'Hist.*, Lettre XLVII, tom. II, pag. 332.

classes de la société laissoit peu de place aux études domestiques; le mal avoit jeté de si profondes racines que le retour au bien ne pouvoit qu'être lent. Mais si les progrès ont été peu sensibles, ils n'en furent pas moins réels. Le séjour des Occidentaux en Asie, les relations qui s'établirent entre les chrétiens et les Arabes, avoient mis les premiers à portée de connoître les arts que l'on y cultivoit. Bagdad étoit réputée le centre de la politesse et du savoir. La science avoit trouvé de zélés protecteurs à la cour des Ommiades et des Fatimites d'Afrique ; et l'étude fut encouragée depuis Samarcan et Bochara jusqu'à Fez et Cordoue. Les chefs d'une religion fondée sur l'ignorance étoient alors les plus puissants appuis que les sciences eussent dans l'univers. L'impulsion en avoit été donnée par l'admirateur , l'ami de Charlemagne , le fameux Aaron-Raschil, qui l'avoit pris pour modèle en magnificence. Mais chez les Arabes mêmes, les conquêtes de la civilisation furent lents. On vantoit leurs connoissances en médecine ; elle se réduisoit à de chimériques sympathies. La pierre philosophale étoit l'unique objet de leurs recherches chimiques ; l'astronomie étoit moins chez eux la science respectable de connoître les corps célestes , que l'art imposteur de chercher dans leurs mouvements le destin des hommes et les profondeurs de l'avenir. La navigation , l'industrie, le commerce, s'étoient ouvert une

route nouvelle ; la géographie étoit devenue une science ; le Vénitien Marc Paul, le premier des Européens, que la curiosité ait conduits à la Chine, et les mémoires qu'il publia, contribuèrent à étendre les idées sur la connoissance du globe ; mais les découvertes postérieures ne tardèrent pas à faire voir combien les siennes étoient défectueuses. L'histoire se traînoit fastidieusement sur les faits généraux qui avoient eu une notoriété éclatante ; mais, dépouillés de leurs causes et de leurs circonstances, c'étoient des chroniques, non des récits, des légendes pieuses, qui souvent n'avoient pour appuis que des traditions incertaines, pour garants qu'une admiration sans examen, et une crédulité sans réflexion ; mais les monuments vrais qui fondent l'histoire des nations échappoient pour la plupart à l'érudition ou à la sagacité des annalistes de ces temps-là (1). Aussi toute l'industrie des antiquaires a-t-elle essayé vainement de pénétrer le voile obscur qui couvre les commencements des peuples de notre Europe.

(1) « Les moines, seuls annalistes qu'il y eût alors, dit l'historien d'Angleterre, non-seulement partageoient l'ignorance et la barbarie qui étoient alors universelles, mais ils réunissoient à la plus aveugle crédulité l'amour des prodiges, etc. » (Hume, t. 1, p. 61, 62 de la traduct. franç.) Fleury, bien plus philosophe : « Si ces bons moines ne parloient pas latin comme saint Cyprien et saint Jérôme ; s'ils ne raisonnoient pas aussi juste que saint Augustin, ce n'est pas parce qu'ils étoient moines, c'est parce qu'ils vivoient au dixième siècle. Mais trouvez d'autres hommes plus habiles du même temps. » (*Disc. sur l'Hist. eccles.*, tom. XIII, pag. 51.)

L'éloquence et la poésie paroissent encore bien plus reculées. Depuis le sixième jusqu'au douzième siècle, on compte une foule innombrable d'homélies, et pas un discours vraiment remarquable; des milliers d'ouvrages décorés du nom de poèmes, nulle verve, nulle imagination; pas un trait de sentiment, pas un hémistiche à citer; rien qui rappelle ce langage divin, donné par le Ciel à la Terre, pour chanter les grandeurs de la religion, ou les vertus des hommes qni l'honorèrent, rien qui répare la sécheresse des matières, pas même quand le merveilleux s'y trouve mêlé, et souvent avec une profusion que le manque de critique, alors dominant, rendoit inévitable. Ce défaut se fait sentir dans les hommes les plus éclairés, comme Bède, Alcuin, Hinckmar, Gerbert. Leurs oavrages les plus travaillés sont pleins d'histoires que l'abbé Fleury qualifie douteuses, pour ne pas dire fabuleuses, et d'écrits suspects qui y sont cités. « On voit, ajoute-il, chez les Grecs, » pour le moins autant que chez les Latins, l'amour » des fables et la superstition, l'un et l'autre enfants » de l'ignorance. Quiconque a du bon sens et de la » religion doit être très réservé à les croire (1). »

Mais ce qui peut être indispose encore plus amè-

(1) III[e] *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, tom. XIII, édit. in-12., pag. 6 et suiv.; *Disc.*, édit. 1763, pag. 92. Ce qu'il justifie par des preuves irrécusables.

rement les censeurs de nos jours, c'est que, malgré ce défaut de savoir et de critique, les écrivains de cette époque n'en aient pas moins eu la plus grande influence sur les peuples. Ces mêmes hommes qui traduisoient l'Evangile en mauvais tudesque, et apprenoient à chanter les louanges du vrai Dieu en hymnes prosaïques et quelquefois grotesques, obtenoient sur des nations entières des triomphes que Platon, avec ses livres homériques, et Pythagore, avec ses vers dorés, ne connurent jamais. Les peuples qu'ils venoient d'arracher aux excès d'une superstition licencieuse ou féroce, aux malheurs de la guerre ou de la captivité, voyoient en eux leurs bienfaiteurs, leurs pasteurs, des pères toujours prêts à les défendre contre tous les genres d'oppression. Ces Apôtres, qui n'avoient rien à perdre dans ce monde, pouvoient tout braver et tout entreprendre en faveur de leurs troupeaux. Ils les attachoient à des mœurs domestiques, à une patrie, à leur souverain, à des lois protectrices: la reconnoissance pouvoit-elle exagérer les hommages que réclamoient de tels services? La plupart des évêques d'alors joignoient à tous ces titres la noblesse du sang, de grandes richesses, des avantages extérieurs, de tout temps en crédit chez les Barbares, quelquefois les dons du génie, tout inculte qu'il pouvoit être. Faut-il, d'après cela, s'étonner que les évêques aient joui dans les Gaules, d'un crédit qui alloit jusqu'à la domi-

nation (1) ; et se pouvoit-il que les exemples de ces pacifiques conquérants restassent sans influence sur les peuples?

Ainsi la divine Providence diversifioit ses desseins et ses moyens pour la propagation de son Eglise, et l'accomplissement de la prophétie, que
Matth. XXIV. 14. son Evangile devoit être prêché jusqu'aux extrémités de la terre. A des siècles de lumière et à des cités opulentes, enrichies de tous les trésors de l'imagination et du génie, elle avoit donné les Basile, les Grégoire de Nazianze, les Ambroise, les Léon, les Chrysostôme : elle tenoit en réserve pour les siècles de barbarie des hommes plus puissants en œuvres qu'en paroles, qui n'en faisoient que mieux éclater sa gloire par des prodiges encore plus éminemment supérieurs à toutes les forces de l'esprit humain.

Les Croisés rapportèrent dans leur pays les no-

(1) « Le peuple gaulois, naturellement religieux, avoit un grand respect pour ses ministres. Il leur confioit la décision de ses principales affaires, et c'est à l'habitude de cette vénération que les ministres de la religion chrétienne durent l'empire qu'ils exercèrent dans les Gaules, dès que la foi y fut introduite. Les conquérants trouvèrent cette vénération établie ; et comme il entroit dans leur plan de ne toucher que le moins possible aux usages des peuples conquis, comme, depuis qu'eux-mêmes avoient embrassé la foi, ils étoient intéressés à soutenir ce respect religieux qui leur garantissoit la fidélité des peuples, ils conférèrent aux ministres de l'Eglise toute l'autorité qui pouvoit se concilier avec la conquête. » (Ferrand, *Esprit de l'Hist.*, tom. II, pag. 121 ; Méhégan, *Tableau de l'Histoire moderne*, tom. I, p. 32.)

tions qu'ils avoient recueillies chez l'étranger, et avec elles, ce qui fut un présent bien funeste, plusieurs des livres d'Aristote : non ses écrits sur la rhétorique, la politique ou la morale, non ceux où il fait l'histoire naturelle des animaux (ceux-là du moins auroient pu leur fournir des idées plus précises sur ces diverses matières); mais ses livres de dialectique. Les versions qui en avoient été faites chez les Arabes devinrent à leur tour des originaux que l'on commenta dans tous les sens. On prit feu pour le philosophe de Stagyre. La majestueuse simplicité de l'Evangile céda à un jargon scientifique, qu'Aristote lui-même n'eût pas entendu. Traités, discours, homélies, chaire du professeur, chaire du missionnaire, tout fut soumis à l'empire de la méthode nouvelle. L'invasion fut aussi prompte que décisive; elle dura plusieurs siècles (1). Avant saint Jean Damascène et saint Anselme de Cantorbéri, la contagion avoit déjà gagné les meilleurs esprits. L'Eglise s'alarma; l'Eglise ne fut pas écoutée. L'Eloquence fut envahie par la Scolastique, et les futiles arguties des Controversistes remplacèrent, dans nos tribunes chrétiennes, les élans su-

(1) On peut voir la dissertation du docteur Launoi, *De varia Aristot. fortuna* (Paris, 1753), cap. 1, pag. 11, 12; Camus, traduct. de l'*Hist. natur. des anim. d'Arist.*, tom. 1, *Disc. prélimin.*, p. VIII et XXI; Andrès, *Dell' origine, progressi e stato attuale di ogni letterat.*, tom. 1, p. 110 (Rom. 1808).

blimes des Grégoire de Nazianze, des Augustin, des Chrysostôme.

Mais n'anticipons pas sur ces jours de deuil et d'indigence (1), et arrêtons nos regards sur le siècle de saint GRÉGOIRE-LE-GRAND, qui nous retrace encore d'assez beaux restes de l'ancienne grandeur romaine.

(1) Cette période embrasse les sept siècles, qui se sont écoulés depuis le cinquième jusqu'au douzième. Nous allons en offrir une notice chronologique.

En 408, siége et pillage par les Goths. SAINT AUGUSTIN, SAINT JÉRÔME. 428, commencements du Nestorianisme. 431, concile général d'Ephèse. S. Cyrille d'Alexandrie. Théodoret. 439, persécution en Afrique. 445, S. LÉON. Commencements de l'Eutychianisme. 449, conciliabule d'Ephèse. 451, Attila, roi des Huns, ravage les Gaules. Concile général de Calcédoine. 476, prise de Rome par Odoacre, roi des Hérules. Fin de l'empire d'Occident. 483, nouvelle persécution en Afrique par Hunéric, roi des Vandales. 493, Théodoric, roi des Goths. 496, Baptême du roi Clovis. S. Remi. 529, publication du Code de Justinien. Fondation du monastère du mont Cassin par saint Benoît. 553, cinquième concile général, tenu à Constantinople. 568, les Lombards en Italie. Ils ne s'y établissent qu'en la ravageant. 589, conversion des Goths. 590, S. GRÉGOIRE PAPE. 597, conversion de l'Angleterre. 611, S. Colomban. 614, prise de Jérusalem par les Perses, qui s'emparent du bois de la vraie croix. 622, ère mahométane. 629, délivrance de la sainte croix par Héraclius. 639 et suiv., conquête des Musulmans dans la Perse, dans l'Asie, en Egypte et dans l'Afrique. 692, Concile in Trullo. 719, S. Boniface en Allemagne. 725, Iconoclastes. 729, les Sarrasins ravagent les Gaules, pillent les églises et les monastères. 750, Pépin couronné roi. 773, CHARLEMAGNE prend le titre de roi des Français et des Lombards. Capitulaires. 794, Concile de Francfort 800, rétablissement du titre d'empereur des Romains en faveur de Charlemagne. 826, conversion des Danois. 829, des Suédois 833, déposition de Louis-le-Débonnaire 841, ra-

I. L'EMPEREUR JUSTINIEN.

Ce prince à rencontré, dans la postérité comme parmi ses contemporains, des panégyristes et des censeurs. L'éclat de ses grandes qualités n'a couvert que foiblement les foiblesses et les erreurs que l'on est en droit de lui reprocher. La plus capitale fut sa passion de dogmatiser, qui l'engagea dans les plus fausses conséquences. Que Justinien, aidé par le génie de Trébonien, et les lumières de ses évêques, se fût contenté de prêter l'appui de sa royale autorité aux réglements de la discipline ecclésiastique, il occuperoit un rang honorable entre Théodose-le-Grand et Charlemagne. Ce n'étoit pas assez pour son ambition. Comme s'il eût cru être à lui seul l'Église universelle, il eut la prétention d'en vouloir

vages exercés en France par les Normands. 846, les Sarrasins d'Afrique pillent les richesses des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul hors des murs de Rome. 854, Raban Maur, archevêque de Mayence. 850, Sarrasins en Espagne. 861, Photius, intrus au siége de Constantinople. 865, baptême du roi des Bulgares. 870, ravages des Normands en Angleterre. 882, mort d'Hinckmar, archevêque de Reims. 890, Alfred-le-Grand en Angleterre. 912, baptême de Rollon, duc de Normandie. 921, conversion des peuples de la Bohême. 947, saint Odon, archevêque de Cantorbéry. 956, saint Dunstan. 962, couronnement d'Othon. 989, conversion des Russes. Le roi saint Etienne en Hongrie. 1050, Bérenger, Jean Scot. 1051, Pierre Damien. 1065, pélerinages, simonie. 1074, Grégoire VII. 1076, l'empereur Henri est excommunié. 1084, saint Bruno. 1091, Yves de Chartres. 1093, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. 1096, première croisade. 1113, Guillaume de Champeaux. 1121, Abailard condamné au concile de Soissons. S. BERNARD.

déterminer les dogmes, approfondir les mystères de l'essence divine, étendre sa suprématie jusque sur le siége apostolique, et réformer un concile général. D'autre part, ce qui lui assure la reconnoissance de tous les âges, et lui a mérité une gloire immortelle, c'est la réforme de la jurisprudence romaine, conçue, exécutée par ses soins. Le recueil de législation, si célèbre sous les noms de Codes, de Pandectes, d'Institutes et de Novelles, est l'ouvrage de ce prince (1). Les lois de Justinien sont encore au-

(1) Le *Code* de Justinien est le recueil des Constitutions ou Ordonnances choisies des empereurs précédents depuis Adrien, avec quelques lois faites par lui-même dès son arrivée à l'empire. A ce premier travail, il joignit bientôt après un recueil des meilleurs morceaux des anciens jurisconsultes, rangés sous certains titres, auxquels il donna le nom de *Pandectes* ou *Digestes*. Pour rendre ces livres plus utiles, il y falloit une introduction, et c'est à quoi servent les *Institutes*, qui sont comme la clé de la jurisprudence romaine, ou l'explication méthodique de ses principes. Enfin il corrigea son Code; et, abrégeant la première édition, il publia la seconde telle que nous l'avons encore. Après tous ces règlements de justice, Justinien publia depuis un grand nombre d'édits, qui furent recueillis après sa mort, et à qui l'on donna le nom de *Novelles*.

Le règne de Justinien fut marqué par des innovations annuelles dans les lois. Plusieurs de ses actes furent abolis par lui-même; quelques-uns ont été rejetés par ses successeurs; beaucoup ont été effacés par le temps. Montesquieu blâme avec raison ces altérations successives, qui jettent dans l'ouvrage une confusion embarrassante. Elles sont attribuées à la cupidité, tant du prince lui-même qui vendoit ses jugements et ses lois, qu'à celle de Trébonien, dont le génie, comme celui de Bacon, embrassoit toutes les affaires et toutes les connoissances du siècle, mais dont les vertus et les talents, comme ceux du chancelier d'Angleterre, furent souillés par le reproche mérité d'une basse flatterie et d'une avarice insatiable. Le chancelier de l'Hôpital,

jourd'hui respectées et suivies par des nations qui n'ont entre elles aucun rapport de dépendance. Grand nombre de ces lois règlent la discipline et les mœurs : et c'est particulièrement sous ce rapport qu'elles nous intéressent. On peut voir dans l'ouvrage de D. Ceillier, ou dans la Bibliothèque de Du Pin, le catalogue et le sommaire de celles de ses Ordonnances qui concernent la jurisprudence ecclésiastique (1). Nous nous contenterons d'en mentionner quelques-unes des plus importantes.

Il est défendu aux évêques de quitter leur église pour venir à la cour, sous quelque prétexte que ce soit, à moins qu'ils n'en aient obtenu de l'empereur une permission expresse. L'absence des évêques, est-il dit, est cause que le service divin se fait sans dignité et sans édification ; que les affaires des églises sont mal administrées, et leurs revenus employés

Hotman, Ferrière, d'Aguesseau, Ferrand, conviennent tous que, dans cet immense recueil, il y a beaucoup de choses imparfaites, obscures, incertaines, contradictoires.

Le meilleur livre dans lequel on puisse les étudier est celui de Domat, si connu sous le titre de *Lois civiles*. Ce savant jurisconsulte a classé les lois dans un si bel ordre, a si bien présenté leur développement, a si bien élagué tout ce qui n'étoit que subtil ou spécieux, qu'en le lisant, on a des lois romaines une idée de perfection, qu'elles ne soutiennent pas toujours à l'examen. Cela vient du vaste plan que Domat s'étoit formé, et que l'on peut voir en tête de son ouvrage. C'est la meilleure introduction à l'étude du droit, par la série et les conséquences des maximes d'équité qui y sont renfermées.

(1) D. Ceillier, *Hist. des écriv.*, tom. XVI, art. *Justinien*, pag. 464 et suiv.; Du Pin, *Bibliothèque*, Ve siècle, pag. 127 et suiv.

en vaines dépenses, non-seulement par les prélats, mais par les clercs et les domestiques qui les accompagnent.

Par une autre loi, il est défendu aux évêques, en exécution des canons, de disposer par testament, par donation, ou par quelque autre sorte d'aliénation, des biens qu'ils auroient acquis depuis le commencement de leur épiscopat, à moins qu'ils n'en eussent hérité de leurs père et mère, oncles ou frères. Après cette défense, le législateur entre dans le détail de plusieurs précautions sages pour la sureté générale des biens ecclésiastiques, tels que le compte qu'on doit exiger des économes, et l'administration des hôpitaux, qui étoit alors une fonction ecclésiastique.

Dans une des Novelles, la simonie est proscrite avec une sévérité qui fait comprendre à quel point les abus étoient déjà montés en ce genre. On condamna les coupables à la perte de la dignité qu'ils ont voulu obtenir, et de celle qu'ils possédoient antérieurement, ainsi qu'à la restitution du prix sacrilége, au profit de l'Eglise. Les laïques sont condamnés à restituer au double, et à l'exil perpétuel (1). Dans une longue suite de Novelles, il est pourvu à la liberté des élections épiscopales, aux ordinations, à la police extérieure de l'Eglise, au régime des monastères, aux funérailles, aux donations en faveur des Eglises et des particuliers, aux

(1) *Novell.* 6. Bérault-Bercast., *Hist. de l'Eglise*, tom. III, pag. 199.

procédures et jugements ecclésiastiques, aux nouvelles constructions d'édifices religieux, à l'administration de leurs biens, au droit d'asile.

Justinien imagina le système des incorruptibles, qui soutenoient que Jésus-Christ en se faisant homme, n'avoit adopté que ce qu'il y avoit de bon et d'heureux dans notre nature, mais qu'il ne s'étoit point soumis à ces dégoûtantes infirmités et à ces perpétuels besoins, dont la nature nous a imposé le joug. Cette hérésie, qui renouveloit en la modifiant, l'erreur de Marcion et de Praxéas, eut peu de sectateurs, et fut bientôt abandonnée. Justinien, après avoir eu le ridicule d'être père de cette hérésie, eut la honte d'en devenir malgré lui le déserteur.

Il fut plus heureux dans l'affaire des *trois chapitres*. On nommoit ainsi trois écrits de Théodoret, évêque de Cyr, d'Ibas et de Théodore de Mopsueste, que l'on accusoit à tort de favoriser l'erreur de Nestorius, parce que l'on n'y adoptoit pas toute la doctrine de saint Cyrille d'Alexandrie. Ces écrits avoient été adoptés par le concile de Chalcédoine (1). Théodoret surtout étoit révéré dans l'Eglise; et leurs auteurs étoient morts depuis plusieurs années. Quelques personnes prétendirent y trouver des propositions qui favorisoient la duplicité des personnes en Jésus-Christ. L'empereur se mit à la tête de ces zélateurs, et demanda la condamnation des trois

(1) Voyez le tom. XIX de cette *Bibliothèque choisie*, pag. 507.

chapitres. Vigile, qui tenoit alors le siége de Rome, représentoit en vain qu'il étoit scandaleux de flétrir des écrits avoués dans un concile œcuménique; que les propositions que l'on y blâmoit étoient susceptibles d'un meilleur sens. Justinien resta inflexible, et il exigea un sixième concile général, où les trois chapitres furent condamnés et leurs auteurs frappés d'anathême.

Justinien mourut la quarantième année de son règne, l'an 566, âgé de quatre-vingt-quatre ans. C'est lui qui a fait bâtir à Constantinople, l'église de Sainte-Sophie.

II. Saint Grégoire-le-Grand, pape et docteur de l'Eglise, l'an 604.

Il n'est personne, même parmi les communions étrangères, qui ait contesté jamais à ce saint pontife le nom de Grand (1). Il l'a mérité par l'éclat de ses actions et de ses vertus. Sa vie forme une des parties les plus considérables de l'histoire ecclésiastique.

Né à Rome vers 540, possesseur de grands biens, élevé par l'empereur Justin II à la dignité de préteur, correspondante à celle de consul, ou premier magistrat de la capitale, lorsqu'il n'avoit encore que trente-quatre ans, il renonça à toutes les espérances

(1) *Magnus a rebus gestis dictus.* (Cave, *Script. eccles.*, pag. 353, col. 1.)

du siècle pour embrasser la vie religieuse (1), se consacrant à la retraite dans un des monastères qu'il avoit fondés. Les vœux réunis du sénat, du clergé et du peuple de Rome l'appelèrent en 590, après la mort de Pélage II, sur la chaire pontificale, et l'y firent monter malgré lui. Il écrivoit à la princesse Théoctiste, sœur de l'empereur : « J'ai perdu tous les charmes du repos ; je n'aspirois qu'à vivre éloigné des choses sensibles, pour être uniquement occupé de la contemplation des biens célestes. Ne désirant et ne craignant rien en ce monde, je m'imaginois être élevé au-dessus de tous les objets terrestres, quand l'orage est venu me jeter au sein des alarmes et des dangers (2). » Au patrice Narsès : « Je suis tellement accablé de douleur, que je puis à peine parler. Mon esprit est environné d'épaisses ténèbres ; je ne vois rien que de triste ; je ne trouve que dégoût et affliction dans tout ce qui semble le plus agréable au reste des hommes (3). » A saint

(1) « Il est inutile de s'étendre beaucoup à montrer qu'il fit véritablement profession de la vie monastique, puisqu'il assure lui-même qu'il a eu pour supérieur, dans le monastère de Saint-André, l'abbé Valentin, et qu'il dit ailleurs qu'il avoit vu Maxime moine, lorsqu'il l'étoit lui-même. Saint Grégoire de Tours et Jean diacre sont formels là-dessus. » (D. Ceillier, *Hist. des écriv. ecclés.*, tom. XVII, pag. 130 ; Mabill., *Annal.*, Benedict., lib. VI, tom. I ; Maimbourg, *Histoire du pontificat de saint Grégoire-le-Grand;* Fleury, *Hist. eccles.*, liv. XXXIV, nº XXXIX, tom. VII, in-12, pag. 448.)

(2) Lib. I, *Epist.* V, pag. 491.

(3) Lib. I, *Epist.* VI, pag. 498.

Léandre de Séville : « Je ne saurois retenir mes larmes toutes les fois que je pense à quel port heureux l'on vient de m'arracher ; mon cœur soupire à la seule pensée de cette terre ferme, où il ne m'est plus possible d'aborder (1). »

Il avoit fallu le chercher trois jours et trois nuits dans les bois et les cavernes, loin de la ville, où il étoit allé se cacher à la nouvelle de sa promotion ; et cependant Rome, tout entière en pleurs aux pieds des autels, demandoit à Dieu Grégoire pour évêque.

Un des amis de notre saint, Jean, archevêque de Ravenne, s'étonnoit qu'il eût voulu s'échapper par la fuite aux honneurs qui le poursuivoient, il lui en faisoit une sorte de reproche. Saint Grégoire lui répondit par son excellent livre *du Devoir des pasteurs*, ou *le pastoral* (*Librum regulæ Pastoralis*), dans lequel il développe avec tant de solidité les dangers et les obligations du saint ministère. Ce livre fut si recherché dès sa naissance, que l'empereur Maurice voulut en avoir une copie, qu'il envoya au patriarche d'Antioche Anastase, pour

(1) Tom. 1 *Oper.*, pag. 3. « Saint Grégoire, qui comptoit sur l'amitié que l'empereur Maurice lui avoit témoignée à Constantinople, lui écrivit pour le conjurer de ne point approuver le choix qu'on avoit fait de lui ; mais la lettre fut interceptée, et Maurice ordonna de mettre au plutôt saint Grégoire en possession de la chaire de saint Pierre. » (D. Ceillier, *supr.*, pag. 135.)

être traduit en grec, et répandu dans toutes les églises d'Orient. Les pieux rois d'Angleterre imitèrent cet exemple. Alfred le traduisit lui-même en langue saxonne, et l'adressa à ses évêques par une préface mise en tête de sa traduction. On en voit encore des exemplaires dans les bibliothèques d'Angleterre. Saint Léandre le répandit dans l'Espagne. Nos évêques de France le proposoient dans leurs Synodes après le livre des saintes Ecritures et les canons des conciles, comme étant le modèle sur lequel leur conduite devoit être formée (1). Les capitulaires dressés sous les rois Charlemagne, Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, ne cessent d'en recommander la lecture et la pratique (2). Hinckmar, archevêque de Reims, affirme que de son temps, lorsqu'on ordonnoit les évêques, on leur mettoit ce livre entre les mains, ainsi que le Code des sacrés canons, et qu'on leur faisoit promettre de l'observer (3).

Sa vie fut tout entière *le miroir* des vertus qu'il y recommande (4). Sa table étoit frugale, ses au-

(1) *Concil. mogunt.*, *ann.* 813, *in Præfat.*; *Concil. remens.* II, can. 10; *turon.* III, can. 3; *catalaun.* II, can. I.

(2) Voyez Baluz., *Capit.*

(3) Hinckmar, *Præfat. Opusc.* D. Ceillier, *Hist.*, tom. XVII, pag. 191.

(4) Expression du concile de Tours, *Conc. turon.* III, can. 3, *apud Conc. Labbe.*

mônes immenses, sa charité sans bornes (1). Sa conduite à l'égard des hérétiques et des Juifs également ferme et compatissante. Il écrivoit à l'évêque de Naples de recevoir tous ceux qui voudroient rentrer dans le sein de l'Eglise. « Je prends sur moi, disoit-il, tous les inconvénients qui pourroient résulter de leur prompte réconciliation. Une trop grande sévérité seroit préjudiciable au salut de leurs âmes. » Il mandoit à Pierre, évêque de Terracine, de s'abstenir de toute violence à l'égard des Juifs, et de n'employer que les armes de la douceur et de la charité, comme étant les seules qui fussent capables de conquérir les cœurs. Il donna l'ordre à cet évêque de leur rendre la synagogue qu'il leur avoit enlevée (2).

C'est lui qui, le premier, souscrivit ses lettres du titre de *serviteur des serviteurs de Dieu*, adopté par ses successeurs, et trop souvent peut-être changé en une simple formule.

Son humilité repoussoit toute espèce de faste. Jean-le-Jeûneur, patriarche de Constantinople, affectoit de prendre le titre d'évêque œcuménique

(1) On en peut voir le témoignage dans l'histoire de son pontificat par Maimbourg, et mieux dans sa Vie par le P. Denys de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, publiée d'abord en françois (Rouen, 1697, in-4°), puis en latin, au IVe vol. de l'édit. des Œuvres de saint Grégoire.

(2) Lib. II, *Epist.* XXXV; Bérault-Bercastel, tom. IV, p 402, 403.

ou universel. Saint Grégoire combattit cette prétention d'abord par ses remontrances, ensuite par son exemple. Bien loin de s'attribuer une semblable qualification, qui auroit bien mieux convenu à l'éminence de son siége, il la condamna hautement dans ses lettres adressées tant à ce patriarche qu'à l'empereur (1). Prendre un semblable titre, c'étoit donner à entendre que l'on s'attribuoit tout l'épiscopat, et que l'on ne regardoit les autres évêques que comme ses inférieurs et de simples vicaires ; ce qui étoit évidemment contraire à l'institution et à la doctrine constante de l'Eglise sur l'épiscopat (2).

Les circonstances où se trouvoit alors la chrétienté demandoient un pontife tel que Grégoire, c'est-à-dire un homme d'une sainteté consommée, d'une capacité supérieure, et d'un courage à toute épreuve. Lorsqu'il monta sur le saint siége, les églises d'Orient étoient en proie aux divisions causées par les erreurs de Nestorius et d'Eutychès; il les réunit. Dans l'Occident, l'Angleterre étoit encore plongée dans les superstitions du paganisme; il y fit porter la lumière de l'Evangile. Les Visigoths, en s'emparant de l'Espagne, l'avoient in-

(1) Lib. v, *Epist.* xviii, xx, xxi; D. Ceillier, pag. 124, 141; Bérault-Bercastel, pag. 396.

(2) Thomass., *Disciplin. anc. et mod.*, tom. 1, pag. 81. Le patriarche de Constantinople n'en soutint pas moins l'orgueil de son titre jusqu'à sa mort.

fectée des impiétés d'Arius; il y rétablit la profession de la foi orthodoxe. Il délivra l'Afrique de tous les maux qu'y causoient les Donatistes. Il bannit le schisme de l'Istrie et des provinces voisines, et purgea l'Eglise gallicane du crime de la simonie, qui y faisoit de grands ravages. Une grande partie de l'Italie étant tombée sous la domination des Lombards, qui étoient ariens ou idolâtres, il réprima souvent la fureur de ces peuples, et leur arracha des sentiments d'humanité en faveur de son troupeau. Il eut même la gloire d'en convertir plusieurs, et surtout leur roi Agilulfe, qui fit une abjuration solennelle de l'arianisme (1).

Il savoit allier la fermeté toujours inviolable dans le maintien des règles avec les déférences légitimes que l'autorité réclame.

L'empereur Maurice rendit en 592 une ordonnance par laquelle il étoit défendu à tous ceux qui auroient exercé des charges publiques, d'entrer dans le clergé avant d'avoir rendu compte de leur administration, et à tous ceux qui avoient pris quelque engagement dans la milice, d'embrasser la vie monastique. La première disposition de la loi n'avoit rien que de sage et de conforme à la discipline; il n'en étoit pas ainsi de l'autre, qui fermoit aux gens de guerre l'entrée du ciel, en leur fermant celle de la pénitence. Saint Grégoire l'exposa fortement au

(1) Butler, *Vie des saints*, tom. II, p. 523.

prince, qui ne tarda pas de modifier son édit; mais au préalable il ne laissa pas de l'envoyer conformément à l'ordre qu'il en avoit reçu. Par là, écrivoit-il à Maurice, je me suis acquitté d'un double devoir : j'ai obéi à l'empereur, en publiant son édit, et j'ai rempli mon ministère en représentant qu'il ne s'accordoit point avec les intérêts de la gloire de Dieu.

En 602, Phocas étant parvenu à l'empire par la révolte des troupes et le massacre de toute la famille impériale, saint Grégoire crut, dit un historien, « que les circonstances lui rendoient permis un compliment de félicitation. Il écrivit donc au nouvel empereur une lettre où, après quelques félicitations sur son avénement à la couronne, il l'exhortoit à mettre fin aux injustices, et à faire régner parmi ses sujets la liberté et la paix. Il n'avoit garde d'approuver la conduite tenue par l'usurpateur : mais le bien général de l'Italie exigeoit qu'il ménageât Phocas, et qu'il n'aigrît pas un homme revêtu de la souveraine puissance (2). » Ce saint pape étoit obligé, s'il ne vouloit voir son peuple réduit aux plus affreuses calamités, de prendre le soin temporel de l'état même.

Un écrivain protestant, dont la plume toujours

(1) Bérault-Bercastel, tom IV, pag. 433; Bossuet, *Defens. Declar.*, part. I, lib. II, cap. VIII, pag. 208, tom. I, édit. 1745.

(2) Maimbourg, Bérault-Bercastel, pag. 436.

trempée dans le fiel ne fait pas plus de grâce à nos grands hommes qu'à nos dogmes les plus respectables, s'est montré une fois équitable envers le pape saint Grégoire. Voici comme en parle l'historien de *la Décadence et de la chute de l'empire romain :* « Les malheurs de Rome obligèrent le pontife » d'exercer à la fois toutes les espèces de pouvoir » spirituel, civil et militaire. Si l'on en croit sa » propre déclaration, il lui eût été facile de détruire, » les Lombards par leurs divisions intérieures ; mais » en qualité d'évêque chrétien, il préféra d'em- » ployer son ministère à rétablir la paix par la voie » de la douceur et de la persuasion. Dans l'impuis- » sance de faire adopter généralement un traité » qu'il avoit proposé, il entreprit de sauver son pays » sans le consentement de l'empereur et de l'exar- » que. Son éloquence persuasive, ses libéralités » faites à propos, détournèrent l'épée des Barbares » suspendue sur Rome. La cour de Byzance lui fit » des reproches, et tourna son mérite en dérision ; » mais il trouva le plus beau titre à l'autorité sou- » veraine, et la plus belle récompense d'un ci- » toyen, dans l'attachement et la reconnoissance » du peuple (1). »

Ce saint pape ne dut pas moins son surnom de

(1) *Hist. de la décadence*, etc., par Gibbon ; *Abrégé* par Adam, et traduit de l'anglois par Briant, chap. XXXII, tom. II, pag. 295.

Grand à l'étendue de ses connoissances et à l'excellence de ses écrits, qu'à l'éminence de ses vertus. On conçoit difficilement comment il a pu en laisser un si grand nombre à la postérité, lorsque l'on vient à considérer que durant les treize années que dura son pontificat, il fut sans cesse occupé des moyens de procurer la gloire de Dieu et de l'Eglise par la réformation des mœurs et l'édification des fidèles, de soulager les pauvres, de consoler les affligés, de maintenir la discipline ecclésiastique, de travailler à l'accroissement de la piété et de la religion. L'étonnement et l'admiration redoublent, si l'on fait attention à la foiblesse de sa santé, à ses maladies continuelles, et au temps considérable que lui emportoit l'exercice de la prière et de la contemplation. Il observoit de la vie monastique tout ce qui étoit compatible avec sa dignité. Il avoit même auprès de lui plusieurs de ses religieux, qu'il quittoit le moins qu'il lui étoit possible, afin de ne jamais perdre de vue ses engagements. Il leur faisoit souvent de pieuses conférences, et c'est à cette occasion qu'il composa ses *Morales*, qui ont toujours été en si grande estime dans l'Eglise. Qu'il n'ait pas tout-à-fait échappé aux défauts de son siècle, on doit en être peu surpris. Il n'est point dans la puissance humaine de faire rétrograder un torrent. Dans des circonstances aussi graves que celles où fut appelé ce saint pontife, il avoit autre chose à faire qu'à soigner des phrases et à polir son lan-

gage. Il faut en convenir avec son savant éditeur : « Les saints Pères s'occupent peu en général de ce » qu'il y auroit de plus châtié et de plus élégant à » insérer dans leurs compositions (1). » Bérault-Bercastel convient avec franchise que son style est celui de son siècle, c'est-à-dire, obscur, embarrassé, chargé de locutions vicieuses, déjà barbare; « défaut, ajoute-t-il, avantageusement compensé par l'onction divine, qui fait le caractère de son éloquence (2). » L'abbé Fleury reproche en particulier à saint Grégoire d'avoir trop donné dans l'allégorie (3). Saint Bernard lui-même n'en sera pas exempt. Mais ce défaut dans l'un et dans l'autre est le plus souvent réparé par la solidité de l'instruction; témoin les fréquentes applications qu'en ont faites nos meilleurs sermonaires.

Nous devons l'édition la plus correcte des œuvres de saint Grégoire à dom Denys de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, aidé d'un autre savant bénédictin, dom Guillaume Bessin (4). C'est à celle-là que nous nous sommes attaché dans notre travail.

(1) *Neque vero semper occurrit sanctis Patribus quod melius et elegantius scriberent.* (Dionys. Sammarthan., *in edit. S. Gregor.*, tom. I *Moral.*, col. 1013, note a.) On n'en est pas moins indigné du ton avec lequel Hume et autres écrivains modernes se permettent de juger son style.

(2) *Hist. de l'Eglise*, liv. XX, tom. IV, pag. 437.

(3) *Cinquième disc. sur l'Hist. ecclés.*, tom. XVII, in-12, p. 38.

(4) 4 vol. in-fol., Paris, 1705, dédié au pape Clément XI.

ANALYSE DE SES OUVRAGES.

Il seroit honteux à un prêtre exerçant la profession de prédicateur de ne pas connoître, au moins sommairement, la doctrine d'un pontife, toujours vivant dans l'Eglise de Dieu pour lui communiquer sa lumière.

Le premier qui se présente est le *livre des Morales* ou *Commentaire sur Job*, composé de six parties qui se distribuent en trente-cinq livres, divisés par chapitres. Saint Grégoire fit cet ouvrage à la prière de saint Léandre, archevêque de Séville (1). « C'est là que saint Isidore, saint Thomas d'Aquin, sans parler de beaucoup d'autres, ont puisé ces maximes sublimes que nous admirons dans leurs écrits (2).»

Saint Grégoire expose dans une préface les différentes opinions sur l'auteur du livre de Job, sur sa patrie et les vertus du saint patriarche, sur les

(1) Saint Léandre rencontra à Constantinople, où il avoit été envoyé par le prince Hermenegilde, saint Grégoire, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Il étoit frère de saint Isidore, qui lui succéda au siége de Séville. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres une excellente *Lettre sur la vie religieuse*, adressée à sa sœur Florentine, publiée par Holstenius, dans le *Code des règles de saint Benoît d'Aniane*, à Paris, en 1638; et dans le XIIe vol. de la *Biblioth. des Pères*.

(2) Butler, *Vie des saints*, à son article, tom. XI, pag. 512. « Les plus belles maximes de la vie chrétienne, et les règles les plus importantes de la piété et de la morale se trouvent décrites dans ces livres d'une manière toute sainte, et toute pleine d'onction et de sagesse. » (Traduct. franç., IV vol. in-8°, Lyon, 1692, tom. I, *Avertissement*.)

épreuves et les souffrances qu'il eut à subir, sur son invincible patience qui en a fait l'image anticipée
T. 1 Bened. Pag. 7. et suiv. de Jésus-Christ. Il affirme que c'est une histoire réelle, écrite par lui-même pour l'instruction et la
Pag. 10. consolation de tous les hommes frappés comme lui par la maladie ou l'adversité (1). Il se propose de l'expliquer dans le sens littéral, moral et allégorique ;
Pag. 17. ce qu'il exécute constamment en suivant l'original verset par verset.

Dans ce plan, qui ouvroit à la plume du saint docteur une carrière aussi vaste que diversifiée, il n'étoit plus possible qu'elle s'assujettît à un ordre précis et déterminé. Tout ce qui lui présente un objet d'instruction utile, saint Grégoire le saisit : il l'embrasse, il le développe sur toutes ses faces, et paroît s'abandonner à la fécondité de son imagination. Un goût naturel pour l'allégorie, qui d'ailleurs formoit un des caractères particuliers de son siècle, l'entraîne, et (nous l'avons déjà observé) on lui en a fait un reproche. Mais qu'importe, pouvons-nous répondre avec saint Paul, pourvu que ce soit la vérité de Jésus-Christ qui soit annoncée, n'importe de quelle manière, par occasion ou par un dessein méthodique (2)? Ce qu'il faut

(1) On lira avec fruit la Dissertation sur le temps de Job, sur sa maladie, etc., insérée dans le vol. IX de la *Bible de Vence*, qui se publie chez Méquignon.

(2) *Quid enim? Dum omnimodo, sive per occasionem, sive per verita-*

envisager par-dessus tout, c'est le résultat, c'est l'édification, c'est cette impression vivifiante de l'Esprit-Saint, qui se fait sentir dans les explications toujours graves et profondes que donne le savant interprète. Et voilà surtout l'inestimable avantage à recueillir de cet ouvrage. C'est le corps le plus complet que l'antiquité nous ait transmis des vérités morales et des saintes règles de la vie intérieure. Une foule d'explications curieuses, d'aperçus ingénieux, de pensées délicates et touchantes, dédommagent bien le lecteur de l'apparente prolixité qui s'y trouve répandue. Nous n'entreprendrons donc point de faire de ce livre une analyse régulière : il ne nous en semble point susceptible ; mais nous avons de quoi satisfaire nos lecteurs, en leur mettant sous les yeux un choix des sentences les plus importantes dont il est plein.

L'Esprit Saint ne s'est pas rendu visible seulement sous la forme d'une colombe, mais sous celle du feu : double emblème par lequel il témoignoit que ceux qui sont pleins de lui savent allier à la douceur et à la simplicité de la colombe toute l'ardeur du zèle contre les pécheurs. Pag 18.

« Il faut remarquer avec saint Grégoire, que Dieu permettant au Démon d'attaquer les saints,

tem, Christus annuncietur : et in hoc gaudeo : scio enim quiahoc mihi proveniet in salutem, per subministratioem Spiritus Jesu-Christi. (Phil. 1, 18. 19.)

il ne lui donne ordinairement ce pouvoir qu'afin qu'il en reçoive plus de confusion, et qu'il travaille lui-même à sa propre ruine (1). »

Pag. 19. Pour faire mieux ressortir la vertu de Job, l'Ecriture remarque que les biens dont il souffrit patiemment la perte étoient considérables. Il est bien rare de perdre sans douleur ce que l'on possède avec attachement.

Pag. 20. A mesure que ses fils se réunissoient dans leurs festins, Job offroit des holocaustes au Seigneur. C'est qu'il n'est guère de festins qu'il ne faille purifier par des sacrifices et des expiations.

« Il faut purifier les actions, même de vertu, par une discussion exacte, de peur de prendre pour bon ce qui est mauvais, et pour un bien parfait ce qui est imparfait et défectueux. C'est ce qui nous est marqué par l'holocauste que Job offroit pour chacun de ses enfans. Car c'est offrir à Dieu un holocauste pour chacun de ses enfants, que de lui offrir des prières pour chaque action de vertu, de peur que la sagesse ne s'élève, que l'intelligence ne s'égare, que la prudence ne s'embarrasse et ne se confonde, que la force ne dégénère en présomption. Et parce que l'holocauste est un sacrifice qui se consume tout entier, il est nécessaire que notre âme soit embrasée par le feu de la componc-

(1) Traduit par Fromentières, *Serm.*, t. 1, p. 67

tion, et qu'elle consume dans ce feu tout ce qu'il y a d'impur dans les pensées. Il faut broyer les parfums, c'est-à-dire considérer en détail tout ce qui se passe dans notre âme, et le réduire en poussière par cet examen. Il faut ôter la peau de la victime, et la couper en morceaux, c'est-à-dire qu'il faut ôter à nos actions cette surface extérieure, qui nous les fait paroître vertueuses, pour les regarder jusque dans le fond (1). »

C'est par la crainte que la sainte Eglise des élus commence à entrer dans les voies de la simplicité et de la justice; et c'est par la charité que sa course s'achève. Il n'y a de renonciation entière au péché que quand c'est l'amour de Dieu qui en éloigne. En faisant le bien par le seul sentiment de la crainte, on n'est pas encore à l'abri du péché, puisque l'on pèche en effet par cela seul que l'on voudroit bien pécher, si on le pouvoit faire impunément. Pag. 29.

Il est des hommes qui font consister les plus sublimes efforts de la philosophie à se montrer insensibles à la douleur. D'autres s'en laissent tellement accabler, qu'ils s'échappent en murmures et en emportements. L'exemple de Job confond les uns et les autres. Il déchire ses vêtements, mais il se prosterne à terre, adorant la main qui le frappe. Pag. 50

(1) Traduit par Nicolle, *Essais*, t. III, p. 163, 164; et t. XIII, p. 241

Le vrai courage n'est ni une froide insensibilité, ni un lâche abattement.

Pag. 100. Qui sait résister courageusement à ses passions peut en faire des instruments de vertu. Par exemple, vous êtes d'un naturel ardent qui vous porte à la colère : cette passion, soumise au frein de la raison, se changera dans un saint zèle. Vous êtes accessible aux mouvements de l'orgueil : en abaissant votre esprit sous le joug de la crainte des jugements de Dieu, vous imprimez à votre langage une généreuse liberté pour la défense de la justice. Tel se sent excité au mal par la force de son tempérament, celui-là, qu'il subjugue sa chair par les œuvres de pénitence; et ce qui fut pour lui un aiguillon dangereux deviendra une source de mérite.

Pag. 123. Le péché se forme dans le cœur par quatre degrés, et par quatre autres, il s'accomplit dans l'action. Les premiers sont la suggestion, la délectation, le consentement, et l'audace qu'on met à le défendre. La suggestion vient du Démon, le plaisir de la chair, le consentement de la volonté, et l'audace à la défendre, de l'orgueil. C'est par là que s'est opérée la chute du premier homme. Le serpent suggera le mal, Eve y goûta du plaisir, Adam y consentit, et ensuite il refusa avec audace d'avouer sa faute. La même chose arrive dans ses descendants. De même pour l'action qui consomme le pé-

ché. D'abord, on pèche en secret; après, on commet le péché aux yeux du monde sans en ressentir de confusion; ensuite il passe en habitude, et enfin on l'entretient et on le perpétue, ou par la séduction d'une fausse espérance, ou par le désespoir d'une funeste obstination. Pag. 124.

« Afin que les grands rendent leur puissance salutaire, il faut qu'ils sachent ce qu'ils peuvent: mais afin qu'ils ne s'élèvent pas, il faut qu'ils ignorent ce qu'ils peuvent (1). »

« Les puissances sous qui tout fléchit, doivent elles-mêmes se servir de bornes. Elles sont d'autant plus obligées de se réduire sous cette discipline sévère, qu'elles savent que le sentiment de leur pouvoir leur persuade plus aisément de s'accorder les choses qui ne sont pas permises (2). »

Celui-là seul se garantit des plaisirs défendus, qui s'abstient ou ne se livre qu'avec réserve aux plaisirs honnêtes et légitimes (3). Pag. 146.

Souvent Dieu tolère dans ce monde ceux qu'il damnera pour toujours. Quelquefois aussi il punit avec éclat, par égard pour la foiblesse des bons, à Pag. 154.

(1) Traduit par Bossuet, *Serm.*, tom. v, pag. 386.

(2) Le même, *Serm.*, tom. vii, pag. 234.

(3) « Du moins faut-il tenir pour certain que ces emportements de joie sensuelle sont incompatibles avec la sainte tristesse de la pénitence, puisqu'elle exige qu'on sache se priver, même des choses permises: *Etiam a licitis.* » (Bossuet, *Serm.*, tom. ii, pag. 351.)

qui il ménage cette consolation. Il souffre que les méchants prévalent dans le temps sur les bons, afin que les persécutions que ceux-ci reçoivent des premiers servent à les purifier. D'autres fois aussi, les coups de sa vengeance viennent fondre sur les méchants, pour fortifier par l'exemple de leurs châtiments la confiance des bons. S'il les étendoit sur tous, sur qui pourroit s'exercer la rigueur de son dernier jugement? Si l'on n'en voyoit jamais de frappés, on auroit peine à croire que Dieu prenne soin des choses d'ici-bas. Telle est donc l'économie de la Providence : tantôt elle fait sentir aux méchants sa main vengeresse, pour témoigner qu'elle ne laisse pas le crime impuni. Tantôt elle leur accorde une assez longue impunité, pour apprendre
Pag. 162. à quel jugement elle les réserve (1).

« Je distingue avec l'Ecriture trois sortes de sommeils, qui proviennent de trois causes bien différentes : celui des morts, celui des justes, et celui des pécheurs. Saint Paul parle des premiers, quand
I. Cor. xv. il regarde les morts comme des personnes endormies, qui doivent s'éveiller au jour de la résurrec-
Cant. v. 2. tion universelle. L'épouse des cantiques représente les seconds, quand elle dit qu'elle dort, mais que son cœur veille; et le même Apôtre saint Paul fait mention des troisièmes, quand il nous avertit

(1) Montargon, *Dictionn. apostol.*, t. v, p. 260.

qu'il est temps de nous éveiller et de sortir de notre sommeil (1). Rom. XIII. 11.

L'âme humaine, déchue du paradis par le péché du premier père, a perdu la lumière des choses invisibles, et s'est abandonnée tout entière à l'amour des choses sensibles; elle s'est d'autant plus éloignée de la contemplation des objets intellectuels, qu'elle s'est répandue au dehors avec moins de retenue. D'où il arrive qu'elle n'est plus capable de connoître que ce qu'elle voit, comme en le touchant des yeux du corps. L'homme pouvoit, en conservant son innocence avec sa fidélité, être spirituel même dans sa chair, mais en se souillant par le péché, il est devenu charnel jusque dans l'intelligence. Les pensées ne lui parviennent que par les images que lui prêtent les corps, c'est-à-dire du ciel, de la terre, de l'eau, des animaux et de toutes les autres choses visibles où se portent ses regards. A force de les contempler et de s'y répandre pour y borner ses jouissances, elle s'est appesantie, et, pour ainsi dire, matérialisée avec ces éléments grossiers; et, devenue incapable de s'élever jusqu'à une région supérieure, elle est restée rampante dans la sphère étroite où ses affections l'ont concentrée. Qu'elle vienne à essayer par d'incroyables efforts à sortir de cette abjection, c'est beaucoup si elle par- Pag. 166.

(1) Traduit par Joli, évêque d'Agen, *Serm.*, tom. 1, pag. 342.

vient à une connoissance d'elle-même qui soit dégagée des fantômes corporels, en sorte que se conservant sans aucun mélange de ces images terrestres, elle se puisse ouvrir un chemin à l'intelligence de la substance éternelle. Ainsi elle se sert comme de degré à elle-même, pour monter des choses extérieures dans son propre intérieur, afin de pouvoir ensuite s'élever jusqu'à Dieu. Et en effet, quand l'âme se détache de toutes les images corporelles pour rentrer en elle-même, on peut dire qu'elle n'a pas fait de médiocres progrès.

Mais encore que l'âme soit incorporelle, néanmoins, se trouvant unie à un corps, elle participe à la qualité locale des corps, puisqu'elle est renfermée dans un lieu et un espace corporels. Comme donc elle oublie ce qu'elle a su, qu'elle se souvient de ce qu'elle avoit oublié, qu'elle se réjouit après avoir été triste, et qu'elle s'attriste après avoir été dans la joie; tous ces divers changements lui font assez voir combien elle est éloignée, par sa nature, de la substance immuable et éternelle qui demeure toujours la même, qui est présente partout, partout invisible, partout entière, partout incompréhen-
Pag. 167 et 678. sible, que l'esprit qui la recherche avec ardeur contemple sans qu'elle ait de forme visible, qu'il entend sans qu'elle ait une voix, qu'il touche sans qu'elle ait un corps, et qu'il retient sans qu'elle soit dans aucun lieu.

Quand l'esprit accoutumé aux choses corporelles veut penser à cette substance invisible, il est travaillé par les images d'une infinité de fantômes matériels. Mais lorsqu'il a soin de les écarter, il commence à l'apercevoir en quelque manière; et s'il n'en connoît pas assez pour découvrir ce qu'elle est, du moins il en connoît assez pour découvrir ce qu'elle n'est pas.

Toutefois, ce que nous connoissons de Dieu ne peut être vrai, que lorsque nous reconnoîtrons que nous n'en pouvons rien connoître parfaitement. Pag. 169.

La justice de Dieu, comparée à celle de l'homme, n'est qu'injustice; de même qu'une lampe qui éclaire dans l'obscurité, se trouve obscurcie quand on l'expose à la clarté du soleil.

Quiconque murmure dans les persécutions et les maux qu'il souffre, accuse la justice de celui qui les lui envoie. Il faut donc que l'homme s'estime plus pur que son Créateur, pour se plaindre des fléaux dont il le châtie; et c'est se préférer en quelque sorte à Dieu même, que de blâmer la conduite que Dieu tient sur lui, lorqu'il l'afflige. Pag. 170.

Il y a bien de la différence entre le mouvement de la colère que l'impatience excite en notre âme, et l'indignation qu'y forme le zèle de la justice. Cette première colère est l'effet du vice, au lieu que l'autre l'est de la vertu. Et en effet, si l'indigna- Pag. 177.

tion et la colère ne venoient jamais de la vertu, Phi-
Num. xxv. 7. nées n'auroit pas appaisé la colère de Dieu par son
épée. Héli, au contraire, attira sur lui la fureur
I. Reg. II. de la vengeance divine, parce qu'il ne s'anima pas
de ce saint mouvement de zèle. Et la sévérité de la
colère divine s'alluma avec d'autant plus d'ardeur
contre lui, qu'il avoit témoigné plus de tiédeur et
de mollesse à l'égard de ses enfants. Il est parlé de
cette louable colère, dans le psaume où il est dit :
Ps. IV. 5. *Mettez-vous en colère et ne péchez pas :* ce que
ceux là n'entendent pas bien, qui ne veulent pas
que nous nous fâchions contre les fautes de notre
prochain, mais seulement contre les nôtres. Puisqu'il est vrai que nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes, il s'ensuit que nous devons nous animer aussi bien contre ses fautes que contre les nôtres.

Pag. 178. Il faut avant toutes choses que celui qui est animé du zèle de la justice prenne bien garde que sa colère ne sorte jamais des bornes de la raison ; mais plutôt, considérant soigneusement dans la correction des fautes d'autrui et le temps et la manière, il modère avec beaucoup d'exactitude et de circonspection ce mouvement qui s'élève dans son esprit, qu'il y réprime tous les sentiments d'animosité personnelle, et qu'il réduise sous la règle de l'équité des émotions trop impétueuses. Afin qu'il devienne avec d'autant plus de justice le vengeur des fautes

d'autrui, qu'il se montre victorieux des siennes propres, qu'il ait soin de se perfectionner par la patience, avant de s'ingérer de corriger les défauts des autres, et que, s'élevant au-dessus de son propre zèle, il en puisse juger sans passion, de crainte qu'étant ému avec excès d'un faux zèle d'équité, il ne s'emporte, ne s'égare et ne s'éloigne de la vérité même.

J'ai maudit la prospérité de l'impie, dit Job. C'est qu'il pensoit à la damnation qui l'attend. Plus il s'éleva dans son péché, plus aussi le voilà profondément abîmé dans les tourments. Toute cette élévation s'est évanouie pour ne laisser à sa place que peine et châtiments. Il fut honoré sur la route; au terme du voyage, il est condamné au supplice, semblable à un homme qui passeroit par de belles prairies pour aller tomber au fond d'un cachot. Pag. 184.

Est-il au monde intelligence capable de pénétrer les merveilleux ouvrages du Dieu tout-puissant? C'est lui qui a créé tout de rien, disposé cette prodigieuse machine du monde, avec une puissance et une vertu admirable, a suspendu le ciel au-dessus des airs, placé la terre sur l'abîme, a composé l'universalité des êtres visibles et invisibles, qui a fait l'homme, ce monde abrégé, en le douant du privilége particulier de la raison, et qui, joignant en lui l'âme et le corps, a, par un merveilleux secret de sa toute puissance, qu'il nous est impossible de com- Pag. 188.

prendre, trouvé le moyen d'allier et d'assortir une substance spirituelle avec de la boue.

Pag. 189. Nous connoissons une partie de ces merveilles, et nous en formons nous-mêmes l'autre partie. Cependant nous négligeons de les admirer, parce que les choses qui sont en effet miraculeuses, puisqu'elles sont incompréhensibles, sont devenues, par un usage continuel, viles et peu considérables aux yeux des hommes. D'où vient que si un mort ressuscite, tout le monde est ravi d'admiration; cependant il naît tous les jours des hommes qui n'étoient point auparavant, et personne ne s'en étonne, quoiqu'on demeure bien d'accord que, créer ce qui n'étoit pas, c'est quelque chose de bien plus que de rétablir simplement ce qui étoit.

Pag. 192. Isa. XLVII. 1. Le prophète s'adressant à l'âme souillée par le péché, sous la figure de la fille de Babylone : *Descends*, lui dit-il, *reste assise dans la poussière, ô vierge, fille de Babylone ! rampe sur la terre; il n'y a point de siége pour la fille des Chaldéens.* Il l'appelle encore *vierge*, par insulte, pour lui reprocher de ne pas l'être. *Descends*. Tant qu'elle aspira aux biens célestes, elle étoit placée dans un lieu élevé, d'où elle est descendue, en s'abaissant aux vaines affections de la terre, et s'abandonnant au déréglement de ses désirs. *Reste assise dans la poussière, et rampe sur la terre*, puisque, en renonçant au ciel pour se concentrer dans les pensées de la terre, elle

s'est avilie, et s'est rabaissée au-dessous d'elle-même par des actions toutes terrestres. *Il n'y a point de siége pour la fille des Chaldéens.* Déchue de l'empire qu'elle possédoit sur elle-même, emportée çà et là par des passions brutales et désordonnées, elle se répand au dehors, errante de désirs en désirs, ne marchant plus que dans les ténèbres, au point de ne savoir plus ce qu'elle fait; et par un juste jugement de Dieu, abandonnée à sa propre volonté, elle se trouve engagée dans les pénibles agitations d'un monde dont elle sent tout le poids sans pouvoir s'en arracher.

Dieu fait souvent servir à l'exécution de ses propres desseins les efforts mêmes que les méchants employoient à les faire échouer. Les frères de Joseph le vendent pour ne pas l'adorer; et c'est précisément parce qu'ils le vendent qu'ils viendront un jour tomber à ses pieds. Le peuple juif s'écrie : Il est bon qu'un seul homme meure pour le peuple, plutôt que toute la nation périsse. C'est en faisant mourir Jésus-Christ, qu'ils appellent la ruine de toute la nation. Ils vouloient anéantir dans son sang la vertu de ses miracles; leur cruauté n'a servi qu'à la rendre plus éclatante (1). Pag. 194. et suiv. Joan. XIV. 18.

Qui méprise son prochain dans l'adversité, est Pag. 224.

(1) Imité par Saurin, *Serm. sur la grandeur des conseils de Dieu*, t. VII, pag. 82.

convaincu de ne l'avoir pas aimé dans la prospérité.

Pag. 242. La sainte Eglise ayant reçu de son maître la salutaire doctrine de l'humilité, fait moins usage de l'autorité que de la raison. Elle dit avec le saint homme
Job. VI. 28. Job : *Prêtez l'oreille à mes paroles, et voyez si je mens.* Comme si elle disoit : Je ne veux pas que sur mon seul commandement vous croyiez les vérités que j'enseigne, mais je consens que vous les examiniez par la raison. Que s'il est des choses que la raison ne puisse comprendre, elle a de fortes raisons pour persuader que l'on ne doit point approfondir par la raison des mystères impénétrables à la raison.

Pag. 249. Il y a dans la vie des actions laborieuses; il y en a d'autres qui sont vaines et stériles, d'autres à la fois laborieuses et vaines. Souffrir les maux de la vie présente pour l'amour de Dieu est une chose pénible, mais qui n'est pas vaine. Se répandre dans les fausses voluptés du siècle est une chose vaine, mais qui n'est point laborieuse. Souffrir les maux et les disgrâces du monde pour l'amour du monde est tout ensemble et laborieux et vain, parce que l'âme est affligée par la peine et par la douleur, sans être soulagée par la consolation de la récompense.

Pag. 250. L'homme sortit des mains de Dieu avec une âme capable de se maintenir dans la contemplation de son Créateur, et dans la possession invariable de son amour. Du moment où elle a voulu, pour ainsi dire, mettre le pied hors de cette citadelle où elle se trou-

voit placée, elle est tombée de l'amour de Dieu dans l'amour d'elle-même, sans y rencontrer une assiette fixe. Entraînée sans cesse par le mouvement de son instabilité, livrée à sa corruption, elle s'est trouvée dans une perpétuelle contradiction avec elle-même. Aujourd'hui qu'elle n'est plus retenue par une consistance ferme, elle est continuellement le jouet de sa mobilité. Dans le repos, elle souhaite l'occupation; dans l'occupation, elle soupire après le repos. Parce que l'homme n'a point voulu demeurer ferme quand il le pouvoit, il ne le peut plus maintenant, alors même qu'il le veut; malade qui se tourne tantôt d'un côté, tantôt d'un autre..... D'où vient que Job s'écrie : *Pourquoi m'avez-vous rendu contraire à vous, et pourquoi suis-je devenu à charge à moi-même?* contraire à Dieu par le mépris qu'il a fait de ses commandements; à charge à soi-même par le châtiment qui l'entraîne dans la corruption. Il a échangé une heureuse servitude qui le rendoit libre contre une liberté funeste qui n'en fait plus qu'un esclave. Misérable dans son corps, ce qu'il appelle une santé n'est qu'une sorte d'infirmité; désœuvré, il languit; exercé, il se fatigue et s'épuise. Il lui faut à tout moment se réparer par la nourriture, sous peine de mourir, dormir pour se remettre au travail, se vêtir ou se mettre à l'air, pour se défendre contre le froid ou contre le chaud. En maladie, il ne se

Job. VIII. 20.

Pag. 260 et 678.

guérit que par d'autres maux ; et les remèdes mêmes où il va chercher le soulagement de ses infirmités, pour peu qu'il en prolonge l'usage, se changent en nouvelles sources d'infirmités, et ses précautions elles-mêmes tournent contre lui. Châtiment trop légitime de l'orgueil qui cause sa ruine. Pour le punir de sa désobéissance, Dieu l'a attaché à une chair de boue, qui sans cesse penche vers sa défaillance.

L'âme a subi de même son châtiment. Depuis qu'elle a mérité d'être exclue du séjour tranquille des joies intérieures, elle s'est vue tantôt trompée d'un vain espoir, tantôt agitée par la crainte, abattue par la douleur, ou emportée par une fausse joie. Elle s'est attachée opiniâtrement à des affections terrestres qui lui échappent à mesure qu'elle les poursuit, s'affligeant avec excès quand elle vient à les perdre, et passant avec elles, rejetée continuellement dans un tourbillon que rien n'arrête. Ainsi cet assujettissement aux choses muables la rend changeante et sans cesse différente d'elle-même. Ce qu'elle n'a pas, elle le désire : aussitôt qu'elle en jouit, elle ne le possède qu'avec inquiétude, qu'avec ennui et dégoût. Ce qu'elle avoit méprisé, elle le convoite : ce qu'elle avoit convoité, elle le dédaigne. Cherche-t-elle à s'instruire des choses du ciel, elle n'y parvient qu'avec peine ; elle l'a bientôt oublié, ou ne s'en souvient que pour s'enfler d'une vaine gloire.

Que d'efforts il lui en coûte pour vaincre la tyrannie de la chair; et quand elle croit l'avoir surmontée en comprimant ses mouvements au dehors, au dedans elle se sent obsédée par les images fâcheuses qui la poursuivent. Elle voudroit bien quelquefois s'élever jusqu'à la connoissance de son auteur; mais les ténèbres qui l'offusquent et qu'elle chérit encore interceptent les foibles lueurs qui parviennent jusqu'à elle. Elle voudroit connoître comment sa nature incorporelle régit le corps auquel elle est unie : elle n'en sauroit venir à bout. Elle se voit tout ensemble et vaste et bornée, de sorte qu'elle ne sait plus ce qu'elle est véritablement.

Quelle folie de se fatiguer laborieusement pour Pag. 275.
courir après les vaines louanges des hommes, de ne pratiquer à l'extérieur les commandements de la loi divine que dans la vue d'une récompense terrestre! C'est donner à un prix bien bas le plus précieux des trésors, que de désirer en échange les applaudissements des hommes. Pour un royaume céleste, la misérable monnaie de quelques paroles! Ainsi fait l'hypocrite, il fait de grandes dépenses, pour ne recevoir que bien peu de chose... Il res- Pag. 307.
semble à ce Simon le cyrénéen, que l'on obligea à Math. XXVII. 32.
porter la croix de Jésus-Christ : il la porta par contrainte, nullement par affection. Il porte bien la croix du Sauveur; mais il ne monte pas avec lui sur le calvaire.

Le désir des louanges ressemble à un voleur déguisé sous l'apparence d'un voyageur, qui se joignant à nous dans le droit chemin où nous marchons, comme pour nous y faire compagnie, tire tout à coup un poignard dont il nous perce le cœur.

Pag. 326. Le malheur est le partage de l'impie, et la misère est celui du juste. Différence essentielle entre l'un et l'autre, puisque la damnation éternelle suit les réprouvés, et que les élus sont purifiés par les douleurs passagères de l'adversité. L'impie lève la tête en ce monde ; mais il ne peut éviter le malheur qui l'attend en l'autre; et le juste, étant abattu sous la fatigue des combats qu'il soutient sans cesse, n'a pas très souvent la force de lever la tête. Mais ces peines de courte durée le sauvent du malheur éternel. Le pécheur s'élève dans les joies et les voluptés de la terre, pour être ensuite abîmé dans des supplices qui n'auront pas de fin ; et le juste, s'abaissant avec humilité dans sa douleur, est heureusement caché aux traits de la vengeance divine réservée au dernier jour.

Pag. 331. Job. x. 21. Qu'est-ce que cette *terre ténébreuse* dont parle Job, sinon les sombres cachots des enfers, qu'enveloppent les ombres de la mort, où les malheureux qui y sont condamnés, gémissent exclus pour jamais de la lumière de vie? Ce n'est plus un châtiment passager, ni un supplice imaginaire, mais des tor-

tures réelles, des tortures qui ne finiront pas, un lac profond, où ceux qui y sont enchaînés demeurent plongés pour toujours. Le saint homme Job, parlant tant en son nom qu'au nom de toute la nature humaine, frappé de la pensée de ce séjour affreux, demande au Seigneur qu'il veuille bien lui laisser pleurer ses péchés avant d'aller à cette terre ténébreuse; non pas que celui qui pleure doive y être relégué, il n'y a que celui qui néglige de les pleurer, qui doive y tomber infailliblement. *D'où l'on ne revient pas*, ajoute-t-il, parce que l'indulgence du Père des miséricordes ne s'étend jamais sur ceux que la rigueur de sa justice y a condamnés (1). Dévorés par des feux qui les brûlent au dehors, par l'aveuglement qui les consume au dedans, en proie à la douleur, ce n'est dans leur chair et dans leur âme que confusion, qu'horreur. Dans les maux de cette vie, on craint la souffrance Pag. 333. avant qu'elle n'arrive : on cesse de la craindre, quand elle s'est fait sentir. Là, le sentiment des maux que l'on éprouve est sans cesse aigri par l'effroi des maux

(1) Des textes aussi précis, soutenus sans la moindre variation dans tous les écrits du saint pontife, réfutent le conte de la prétendue délivrance de l'âme de Trajan par les prières de saint Grégoire. (Voyez D. Ceillier, t. XVII, p. 413) Seulement, le saint pontife croit que tous les damnés ne sont pas assujettis au même genre de châtiment : « Quoique l'enfer soit enfer pour tous, ses peines néanmoins ne sont pas » les mêmes pour tous. » (*Moral.*, lib. IX, cap. LXV, t. I, p. 333.)

que l'on craint, de telle sorte que l'on souffre tout ce que l'on appréhendoit, et que l'on appréhende sans cesse tout ce que l'on souffre. D'où vient que le
Isa. LXVI. 14. prophète dit : *Le ver qui les ronge ne meurt point, et le feu qui les brûle ne s'éteint point.* En ce monde, la flamme qui brûle éclaire au moins ceux qu'elle brûle; mais là elle brûle et aveugle en même temps. Quelle horrible situation! quel épouvantable sup-
Pag. 334. plice! Justice rigoureuse, mais trop légitime. Dieu se doit à lui-même d'appesantir tout le poids de son équité souveraine sur les victimes de ses vengeances. Durant leur vie, c'étoit de leur part une constante opposition avec la volonté de leur Créateur. Il est juste que sa colère allie encore des choses qui se combattent et s'entre-détruisent naturellement elles-mêmes, pour punir plus sévèrement, par ces contrastes qui les irritent, la témérité de ceux qui ont osé s'opposer à ces ordonnances; que les supplices tourmentent au plus haut dégré sans jamais consumer ceux qu'ils tourmentent; que ces supplices, au lieu de détruire, réparent sans cesse ceux qui les endurent; que l'on y meure à tous moments sans mourir, et que l'on se voie toujours renaître à son châtiment.

Si donc le feu y conserve quelque clarté, ce n'est que pour redoubler l'horreur du supplice; jamais pour l'adoucir. A la sombre lueur des flammes qui les consument, les malheureux damnés re-

connoissent ceux qui furent leurs complices ; aspect lamentable qui ne fait qu'accroître leurs douleurs. Le mauvais riche dans les enfers se souvient de ses frères qu'il a laissés après lui dans le séjour des vivants, et sollicite d'Abraham la grâce d'envoyer vers eux quelqu'un des morts, pour les instruire du danger où ils sont d'être un jour associés à ses tourments. Ainsi le souvenir de ses proches absents ajoutant à son supplice, nul doute que, pour le rendre plus déchirant encore, il aura pu les voir lorsqu'ils se retrouvent près de lui. Ses yeux apercevoient bien Lazare au sein d'Abraham ; et cette vue étoit pour lui le comble de l'affliction. Luc. xvi. 24.

Tel est le partage de ceux qui s'abandonnent dans cette vie à leurs criminelles passions. Ils brûlent ici-bas des honteuses flammes de la chair : dans les enfers, ils brûleront des feux éternels qu'allume la vengeance céleste. Pag. 335.

« La charité n'est autre chose qu'un parfait accomplissement de la loi, comme cette même charité, selon saint Paul, en est la plénitude. Voilà pourquoi cet Apôtre éloigne de cette charité toutes sortes de vices, et lui donne l'assemblage de toutes sortes de vertus. Elle est patiente, dit-il, elle est douce, elle n'est point envieuse, elle neveut point de mal, et n'en fait à personne. La charité est patiente, parce qu'elle endure patiemment les maux qu'on lui fait. Cette charité est douce, parce qu'elle rend Pag. 340. Pag. 343. I. Cor. XIII. 4.

abondamment le bien pour le mal. Cette charité n'est point envieuse, parce que, ne désirant rien en ce monde, elle n'a garde d'envier à son prochain les heureux succès. Elle n'est point orgueilleuse, parce que, comme elle met toute sa gloire dans la possession des biens intérieurs et éternels, elle est fort éloignée de s'enfler de ceux qui sont extérieurs et temporels. Elle ne fait rien contre l'ordre, parce que l'unique amour qu'elle porte à Dieu et au prochain par rapport à Dieu, lui ôte la connoissance de ce qui est contre la justice et la droite raison. Elle ne se réjouit que de la vérité, parce que, aimant Dieu, qui est la vérité même, elle regarde l'avancement spirituel des autres avec autant de joie que le sien propre (1). »

Pag. 348. « Voit-on des justes se pervertir dans un moment? voit-on des pécheurs commencer à se déclarer par les derniers scandales? Non, disoit saint Grégoire pape, il n'en va pas ainsi : il y a un apprentissage pour le vice aussi-bien que pour la vertu. Quelque disposition que nous ayons au mal, il faut même livrer des combats avant que d'être tout-à-fait méchant. C'est par la vanité, ajoute ce saint docteur, et retenez bien cette parole, elle est belle ; c'est par la vanité que nous parvenons à l'iniquité, et nous y parvenons infailliblement, lorsque notre

(1) Bourdaloue, *Parfaite obéissance à la loi*, *Carême*, tom. II, pag. 176, et *Charité envers le prochain*.

volonté, accoutumée à de petits péchés, n'est plus touchée de l'horreur des crimes, tellement que par cette habitude, dont elle s'est en quelque façon nourrie et fortifiée, elle acquiert enfin dans sa malice, je ne dis pas seulement de l'impunité, mais de l'autorité (1). » Pag. 354.

L'on ressent d'autant plus vivement les maux présents, que l'on pense moins aux biens à venir; et faute d'envisager la récompense future, on n'envisage que la peine actuelle. Dans l'aveuglement où l'on est, on s'afflige, on murmure, on regarde comme ne devant jamais finir un mal qui va tous les jours s'affoiblissant par le seul cours des années. Avec la foi des biens éternels, on s'élèveroit au-dessus du sentiment de la disgrâce, et l'on compteroit pour rien tout ce qui court à sa fin.

La prudence mondaine consiste à cacher avec Pag. 360. artifice les pensées que l'on a dans le cœur, à déguiser ses sentiments avec dissimulation par ses paroles, à persuader que les choses fausses sont vraies, que les vraies sont fausses. Mais la prudence des saints au contraire consiste à ne jamais rien dissimuler, à découvrir ses sentiments par ses paroles, à aimer la vérité, à fuir le mensonge, à faire du bien gratuitement, à souffrir le mal plutôt que d'en faire, à ne point tirer de vengeance des injures, et à

(1) Bourdaloue, *Carême*, t. II, p. 171.

regarder comme un avantage les opprobres qu'on reçoit pour l'amour de la vérité. Mais cette simplicité des justes, on s'en moque; aux yeux des sages du siècle, la candeur et l'innocence sont réputées n'être que folie.

Pag. 370. Comment le cœur endurci dans le crime s'ouvriroit-il à la voix du prédicateur? il est fermé à celle de Dieu lui-même. « Caïn est averti de Dieu et repris de son péché. Qu'as-tu fait, misérable? où est ton frère? — Mais il n'en est pas converti. Pourquoi? C'est que son péché est déjà si énorme, que Dieu avoit déjà abandonné son cœur, quoiqu'au dehors il lui parlât et le reprît (1). »

Gen. IV. 9.

Osée. XIII. 14. Nous lisons dans un des prophètes ces paroles : *Je serai ta mort, ô mort! je serai ta morsure, ô enfer!* Ce que l'on met à mort, on le détruit : ce que l'on ne fait que mordre, on en enlève une partie pour laisser le reste. Voilà ce qu'a fait le Sauveur : il a tué la mort dans ses élus par leur glorieuse résurrection; il a mordu l'enfer, en lui enlevant une partie de ses victimes.

Pag. 437. « La malignité dans les jugements est tellement enracinée dans la nature corrompue, qu'il paroît presque naturel à l'esprit humain de s'imaginer voir dans autrui les vices qu'il reconnoît en lui-même (2). »

(1) Joli, *Dominic.*, tom. 1, pag. 478.

(2) La Rue, *Serm. sur les jugements témér.*, *Carême*, t. II, p. 460.

Un des caractères propres de l'hérésie, c'est d'être enflée de sa prétendue science, et d'insulter à la simplicité de la foi. Notre Eglise, au contraire, dans toutes les vérités qu'elle connoît, retient ses sentiments dans l'humilité, de crainte que sa science ne l'enfle, qu'elle ne s'élève dans la découverte des choses cachées, et qu'elle n'ait la présomption de vouloir pénétrer dans celles qui sont au-dessus de ses forces, jugeant qu'il lui est plus avantageux d'ignorer ce qu'elle ne peut pas découvrir, que de décider avec hardiesse ce qu'elle ignore. Pag. 448.

« Parmi les chrétiens, il y en a plusieurs, hélas! Pag. 468.
il n'y en a que trop qui n'ont qu'une connoissance superficielle et passagère des jugements de Dieu. Ils l'avouent, et ils en ont quelque notion ; mais comme ils mènent une mauvaise vie, ils nous témoignent assez par leur conduite qu'ils ne le connoissent pas véritablement. Car est-ce le connoître que ne pas le craindre? et est-ce le craindre que ne pas faire ses efforts pour l'éviter? C'est ainsi néanmoins qu'ils en usent, et c'est ainsi qu'ils se trouveront un jour surpris. Ils pourroient à présent appaiser leur Juge, et un temps viendra qu'ils ne le pourront plus. Ils pourroient à présent ne pas lasser sa patience, et un jour viendra qu'elle se changera en fureur. Ils pourroient à présent s'examiner eux-mêmes et s'excuser, et un temps

viendra qu'ils seront exposés à ce terrible examen (1). »

Pag. 537. « Tous les jours Dieu vous prolonge la vie, et vous n'abrégez point la chaîne de vos péchés ; vos années prolongées sont autant de bénédictions inutiles. Regardez-les comme autant de malédictions, autant de signes et de présages de votre réprobation (2). »

Pag. 548. Le prédicateur ne doit répandre qu'avec mesure
Jos. xxvi. 8. ses instructions. Il doit *lier et retenir les eaux dans ses nuées, afin qu'elles ne tombent pas toutes à la fois*. Jésus-Christ, dans l'Evangile, voulant parler au peuple qui le suivoit en foule sur les bords de la
Luc. v. 3. mer, monte dans la barque de Pierre, lui ordonnant de ne pas la conduire en pleine mer, mais seulement de l'éloigner un peu de terre ; et de là il enseignoit le peuple, pour marquer au prédicateur qu'il ne doit pas annoncer aux peuples des mystères trop relevés, ni descendre à des choses
Pag. 549. basses et terre à terre... Le prédicateur doit s'attacher à connoître l'intelligence de ceux qui l'écoutent, afin que ses instructions croissent peu à peu et se fortifient dans leur intelligence. Il doit en agir avec son auditoire comme Dieu en agit avec lui-même.

(1) Traduit par Fromentières, *Carême*, tom. 1, pag. 145.

(2) La Rue, *Etat du pécheur mourant*, *Carême*, tom. 11, pag. 517, 518.

Jésus-Christ se livrant de lui-même à ses ennemis, n'a besoin que d'une parole pour les renverser par terre. Que s'il est si fort et si puissant au temps de ses humiliations, que sera-ce lorsqu'il viendra dans toute la pompe de sa majesté prononcer l'arrêt des méchants? Pag. 556. Joan. xviii. 6.

Evitons scrupuleusement toute espèce de mensonge. Il est vrai qu'il y en a de légers, par exemple : Mentir pour sauver la vie à son prochain. Cependant, parce qu'il est dit dans l'Ecriture : *La bouche qui ment tue son âme ;* et ailleurs : *Vous perdrez tous ceux qui parlent en mensonge :* nul doute que tout chrétien qui aspire à la perfection doit fuir jusqu'à ces mensonges officieux, éviter avec soin toute sorte de dissimulation, fût-ce même dans le cas dont il s'agit, de peur qu'en voulant sauver une vie temporelle on ne nuise aux intérêts de la vie spirituelle. Je crois bien au reste que Dieu pardonne facilement un semblable péché. En effet, si une faute peut être expiée par une bonne œuvre qui vient après, celle-ci le doit être plus qu'aucune autre, puisqu'elle est accompagnée de la mère de toute bonne œuvre, qui est la charité. Pag. 558. Sap. I. II. Ps. v. 7.

Que si l'on prétendoit défendre certains mensonges par l'autorité de l'ancien Testament, où ils paroissent n'être pas réputés si fort criminels dans quelques circonstances; on pourroit, par la même raison, soutenir qu'il n'y auroit pas plus de mal à Pag. 559.

ravir le bien d'autrui, à se venger d'un ennemi, sous le prétexte que l'ancienne loi s'est montrée moins sévère en cas semblable : ce qu'elle faisoit par condescendance pour les hommes d'autrefois. Aujourd'hui que la vérité en se manifestant aux hommes a dissipé les ombres, et commandé une loi plus parfaite, tout mensonge est défendu.

Pag 564. L'âme humaine ne peut rester ici-bas sans un attachement à quoi elle mette son bonheur. Il faut de deux choses l'une : ou qu'elle se passionne pour les choses de la terre, ou qu'elle s'attache aux biens célestes; car il est impossible de les aimer les uns et les autres également.

Pag. 586. Jetons les yeux sur l'un des larrons mourant à côté de Jésus crucifié. Le voilà, lui aussi, attaché à la croix. Enfant du Démon, qui le précipita dans le crime, il est prédestiné au salut par la vertu de la croix du Rédempteur. Il monte sur l'instrument de son supplice, souillé de meurtres; sur cette même croix une grâce intérieure en a fait un autre homme. Couvert du sang de ses frères, répandu par ses mains, il devient le prédicateur de l'innocence de Luc. XXIII. 42. Jésus-Christ prêt à mourir. *Seigneur*, lui a-t-il dit, *souvenez-vous de moi, quand vous serez en votre* Rom. X. 10. *royaume*. Il a cru de cœur pour être justifié, et il a confessé de bouche pour être sauvé, comme parle l'Apôtre. Une grâce divine lui a communiqué la foi, l'espérance, la charité, et avec elles les trois

vertus principales du christianisme ; la foi, puisqu'il témoigne hautement que celui qu'il voit mourir avec lui sur un gibet va bientôt régner en seigneur et en souverain ; l'espérance, puisqu'il demande à être admis dans son royaume céleste ; la charité, par le zèle courageux avec lequel il reprend son compagnon blasphémateur, et lui annonce cette voie nouvelle de salut qu'auparavant il ne connoissoit pas.

Il arrive quelquefois que les saints se voient contraints de parler d'eux-mêmes avantageusement. Ainsi, Job se glorifie d'avoir été *l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux ;* le grand Apôtre raconte ses œuvres et ses révélations. Ce n'est nullement par une secrète complaisance pour eux-mêmes. Avec quelle humilité vous les entendez parler d'eux en toute autre occasion, quand ils n'ont affaire qu'à leurs disciples fidèles ! Mais en présence des ennemis, leur langage a bien plus d'assurance ; ils veulent faire respecter dans leur personne la vertu divine, qui agit par leurs mains, et s'exprime par leur bouche. Pag. 623 et 624. Job. XXIX. 15 II. Cor. XII. 1.

« Encore qu'il soit certain que Dieu, du haut de son trône, non-seulement découvre tout ce qui se fait sur la terre, mais encore prévoit dès l'éternité tout ce qui se développe par la révolution des siècles ; toutefois, voulant obliger les hommes de s'instruire, et de n'en croire ni les rapports, ni même la clameur publique, cette sagesse infinie se ra- Pag. 628.

Gen. XI. 5. baisse jusqu'à dire : *Je descendrai et je verrai ;* afin que nous comprenions quelle exactitude nous est commandée pour nous informer des choses au milieu de nos ignorances, puisque celui qui sait tout fait une si soigneuse perquisition, et vient en personne pour voir (1). »

Pag. 644. On a vu des hérétiques faire des miracles. Etoit-ce une preuve de leur sainteté? Non. La sainteté consiste, non pas à faire des œuvres surnaturelles, mais à aimer son prochain comme soi-même, à n'avoir sur Dieu et sa religion que des idées vraies, à estimer les autres plus que soi-même.

Pag. 736. « Il est quatre manières différentes dont se manifeste le déréglement de l'orgueilleux. Ou il croit tenir de lui-même ce qu'il a de bien, en voilà l'aveuglement : ou il croit l'avoir comme un apanage qui lui est dû, en voilà la présomption : ou il se glorifie même de ce qu'il n'a pas, en voilà l'imposture : ou s'il le possède, il veut que l'admiration d'autrui, excitée par ce spectacle, flatte sa vanité, en même temps que la privation de ces avantages dans les autres la porte à s'en prévaloir, en voilà la dureté (2). »

Pag. 739. Le caractère du présomptueux est moins d'être savant que de le paroître. Tous ses discours ne ten-

(1) Bossuet, *Serm.*, tom. VII, pag. 287.

(2) Lenfant, *Serm.*. tom. VI, pag. 165.

dent qu'à faire parade de sagesse, non à la posséder en effet. Les saints prédicateurs au contraire se contentent de contempler dans le secret de leur cœur le don de lumière qu'ils ont reçu de Dieu : ils le goûtent au-dedans, où ils l'ont reçu, et non au-dehors où ils sont obligés de le manifester.

Si, dans le chemin de la vertu, il ne se présentoit aucune tentation qui retardât nos progrès spirituels, nous aurions sans doute une opinion trop avantageuse de nos forces; mais comme il arrive que Dieu, par une conduite de miséricorde, voyant que, lorsque nous profitons dans la vertu, nous oublions facilement notre foiblesse, il nous y rappelle par l'aiguillon des tentations. En effet, les tentations nous emporteroient entièrement, si la protection divine ne nous soutenoit. Elles nous attaquent, mais elles ne nous surpassent pas ; elles nous poussent, mais ne nous abattent point, afin de nous apprendre que cette agitation violente que nous sentons vient de notre propre foiblesse, et que la fermeté qui nous fait demeurer debout ne vient que de la miséricorde de Dieu. Pag. 754.

Il faut être bien présomptueux pour s'imaginer qu'il n'y a que les sages et les savants qui soient dignes d'entendre ce que nous disons. Le vrai prédicateur de la sagesse en parle bien différemment, sachant qu'il est redevable aux savants et aux ignorants. Le premier ne veut être écouté que des sa- Pag. 778.

vants, parce qu'il ne prêche pas pour rendre sages ses auditeurs, mais il en cherche qui le soient déjà, afin de faire éclater devant eux la subtilité de son esprit, et l'étendue de son savoir.

Pag. 792. Quand nous croyons n'être pas vus en péchant, c'est comme si nous fermions les yeux au soleil, puisque ce seroit bien le cacher à notre vue, mais non pas nous cacher à lui.

Pag. 799. Tout péché que l'on néglige d'expier par la pénitence, est ou cause de péché ou châtiment de péché. Cause de péché, parce qu'il en engendre d'autres à sa suite; l'aveuglement où il jette amène de nouvelles chutes. Châtiment de péché, par une juste Providence, qui permet qu'en punition d'une première faute on tombe dans une autre.

Pag. 833. « Celui-là sait maintenir son autorité comme il faut, qui ne souffre ni aux autres de la diminuer, ni à elle-même de s'étendre trop, qui la soutient au dehors, et qui la réprime au dedans; enfin, qui, se résistant à lui-même, fait par un sentiment de justice ce qu'aucun autre ne pourroit entreprendre sans attentat (1). »

Pag. 869. Il y en a plusieurs qui, entendant parler des miracles que les Apôtres ont opérés, et qui, n'en voyant point de semblables dans l'Eglise, s'imaginent que Dieu lui a retiré sa grâce, ne considérant pas qu'il

(1) Bossuet, *Serm.*, tom. VII, pag. 234.

est écrit : *Vous m'assistez à propos dans mes besoins* Ps. IX. 10.
et dans mes afflictions. Dans ces premiers temps, l'Eglise avoit grand besoin du secours des miracles pour s'établir et se fortifier contre les maux et les persécutions dont elle étoit alors combattue; mais depuis qu'elle a si glorieusement dompté l'orgueil de l'infidélité, elle ne demande plus de signes extraordinaires ni de miracles, mais seulement des vertus et des bonnes œuvres, quoiqu'elle ne laisse pas dès à présent de faire paroître quelques miracles par plusieurs d'entre ses fidèles, dans les occasions où ils sont nécessaires pour son bien et pour son avantage. La diversité des langues, dit saint Paul, est I. Cor. XIV. 22.
un signe, non pour les fidèles, mais pour les infidèles. Quand donc il se rencontre qu'ils sont tous fidèles, il n'y a plus de nécessité pour les miracles.

L'Eglise de Jésus-Christ ne sauroit accomplir son Pag. 1000.
pélerinage sur la terre sans avoir à souffrir. Quand elle n'est point attaquée par les persécutions du dehors, elle trouve d'autres ennemis dans les faux frères. Elle est toujours aux prises avec les vices; au sein même de la paix elle est en état de guerre : peut-être même a-t-elle à redouter de la part des mauvaises mœurs plus encore que de la part des hostilités étrangères. Dans un temps ou dans un autre, toujours dans la peine et le travail. Sous le joug des persécuteurs, elle craint que les bons ne se pervertissent. La persécution cessée, elle a à souffrir

la dissimulation des méchants, qui feignent d'être bons.

Pag. 1134. Il est des pécheurs qui s'abandonnent à une sécurité funeste, dans l'espérance que les châtiments dont ils sont menacés après la vie ne sont pas aussi rigoureux que nous le disons. Ils ne peuvent se résoudre, disent-ils, à les croire éternels. Je n'ai qu'un mot à leur répondre : « Pourquoi donc l'Ecriture nous fait-elle tant de menaces et tant d'arrêts foudroyants, qui condamnent le pécheur à cette affreuse éternité de supplices, s'il y a lieu de penser qu'il ne doive pas toujours souffrir? Chose étrange! nous nous mettons en peine de garantir la bonté de Dieu, et nous ne craignons pas de le faire auteur du mensonge pour sauver sa miséricorde, comme s'il étoit moins véritable dans ses paroles que favorable dans ses jugements (1). »

II. Homélies sur la prophétie d'Ezéchiel.

Saint Grégoire les commence ordinairement par l'explication littérale, pour se livrer ensuite à des applications morales ou spirituelles, qu'il fortifie de passages de l'Ecriture interprétés dans le sens allégorique. Elles sont au nombre de vingt-deux. En voici les endroits les plus remarquables.

(1) Bourdaloue, *Dominic.*, t. IV, p. 136. *Deum satagunt perhibere misericordem, et non verentur prædicare fallacem.* Pérusseau, *sur l'éternité malheureuse*; *Serm.*, tom. II, pag. 323; Cambacérès, t. II, pag. 309.

Nous lisons dans l'Evangile que Jésus-Christ, à l'âge de douze ans, alla s'asseoir dans le temple, interrogeant les docteurs de la loi, les consultant, ne les enseignant pas. Celui qui, dans le ciel, instruit les Anges, veut bien interroger des hommes, pour nous apprendre par son exemple à ne pas nous charger du ministère de la prédication dans un âge peu avancé. Pag 1183. Luc. II. 46.

« Il y a une honte qui est louable dans le mal, et une autre qui est criminelle dans le bien. Rougir de mal faire, c'est une marque de sagesse; rougir de bien faire, c'est une marque de folie : rougir d'offenser Dieu, c'est une marque de bonne conscience; mais rougir de s'humilier devant lui par la pénitence, c'est une marque d'une conscience mauvaise (1). » Pag, 1269.

Saint Pierre voulant que la loi fût maintenue quant à la circoncision, saint Paul lui résista en face, comme étant *répréhensible ;* et c'est lui-même qui l'a consigné dans ses Epîtres. Saint Pierre, de son côté, jugeoit qu'il y avoit dans les Epîtres de saint Paul, des endroits difficiles à entendre, bien qu'il y reconnoisse des choses admirables. Il n'en eût pas porté ce témoignage s'il ne les avoit pas lues. En les lisant, il n'a pas manqué d'y voir que saint Paul l'accusoit d'avoir été répréhensible. Mais Pag. 1367. Gal. II. 11. II. Petr. III. 16.

(1) Traduit par Froment., *Carême*, t. II, p. 268.

l'amour de la vérité l'emportant sur toute considération personnelle, il n'a pas craint d'en faire l'éloge : approuvant la censure que son inférieur faisoit de lui, et se montrant par là le premier par humilité comme il l'étoit par la prééminence de son apostolat. Réfléchissez bien, mes frères, sur cette conduite du prince des Apôtres. Quel empire sur lui-même! quelle douceur, quel calme d'esprit, quelle gravité! Il ne rappelle pas qu'il fut avant lui appelé à l'apostolat, que c'étoit à lui qu'avoient été données les clefs du royaume du ciel ; il ne parle ni de ses priviléges ni de ses miracles. Rien de tout cela ; il ne pense qu'à nous donner l'exemple de l'humilité. Je vous le demande, quel est celui d'entre nous, qui, s'il eût été favorisé le moins du monde du don des miracles, permettroit à son frère de lui adresser des reproches? Nous sommes bien loin, nous, d'avoir fait de ces œuvres extraordinaires ; et que l'on vienne à censurer quelqu'une de nos actions, nous nous enflons, nous nous imaginons être grands, nous rappelons aussitôt les vertus que nous n'avons pas.

Pag. 1374. Dites moi, qu'y a-t-il dans le monde qui doive nous y attacher? Partout ce n'est que deuil et gémissements. Nos cités sont renversées, nos camps en déroute, nos campagnes désolées ; cet empire n'est plus qu'une vaste solitude ; partout le silence de la mort, et le petit nombre qui a pu échapper

au carnage est en proie à des calamités sans cesse renaissantes (1). Il n'existe plus sous nos yeux que les restes du genre humain. Les fléaux de la colère céleste n'ont point de terme, parce que les crimes qui les ont provoqués n'en ont point. Vous voyez les uns traînés en captivité, les autres mutilés, les autres égorgés sans pitié. Encore une fois, qu'avons-nous dans le monde qui mérite de nous y retenir? Aimer encore ce monde, c'est aimer, non ses plaisirs, mais ses maux. Cette Rome autrefois la maîtresse de l'univers, qu'est-elle aujourd'hui? Elle succombe sous le poids des tribulations qui l'accablent. Abandonnée par ses citoyens, insultée par ses ennemis, elle n'est plus qu'un monceau de ruines. Qu'est de- Pag. 1375.
venu son sénat? qu'a-t-elle fait de son peuple? que parlé-je des hommes, quand ses édifices mêmes ne sont plus; quand vous en chercheriez en vain les murailles? où sont-ils ceux-là qui s'enorgueillissoient de sa gloire? Ses joies bruyantes, ses pompeux spectacles, tout s'est évanoui. Plus de courtisans qui viennent y chercher la fortune; plus de jeunesse qui afflue dans son enceinte pour venir s'y disputer les avantages du siècle, plus d'oppresseur qui vienne s'y repaître du sang de ses victimes. Pas Pag. 1376.

(1) Pendant que saint Grégoire prêchoit ce discours, les Lombards, commandés par Agilulfe, assiégeoient Rome, et dévastoient sa campagne.

une ville n'a été plus épargnée que cette capitale Toutes sont ou dévorées par le glaive, ou ravagées par la famine, ou englouties par les tremblements de terre. Puisque ce monde s'écroule de toutes parts, sortons donc de toute l'enceinte de ce monde.

Pag. 1383. Il est des hommes qui se croient être des modèles de patience : C'est qu'ils n'ont point rencontré de contradicteurs. Ils se vantent en eux-mêmes d'être arrivés au comble de la perfection. Où sont les disgrâces qu'ils aient eu à essuyer?

Pag. 1390. Si nous nous souvenions dans la prospérité des maux qui nous sont arrivés ou qui peuvent nous arriver, notre cœur ne s'en enfleroit pas, parce que sa joie seroit modérée par l'appréhension des malheurs qui peuvent survenir. Et si dans l'adversité nous nous rappellions le bonheur que nous avons eu, ou que nous pouvons goûter encore, nous ne serions ni abattus par les disgrâces, ni enorgueillis par la prospérité.

III. Homélies sur les Evangiles, au nombre de quarante.

Pag. 1439. *Première homélie sur le jugement dernier.* Vous venez de voir les effets d'un simple ouragan. En un moment vous avez vu des arbres d'un siècle emportés, des maisons renversées, des Eglises abattues. Combien d'hommes, à la fin du jour, pleins de force et de vigueur, méditoient des projets pour

le lendemain, enveloppés tout à coup dans les filets de la mort, sont tombés avant le retour du lendemain, de leur lit au sépulcre! Que si le Dieu dans la main de qui sont les vents et les tempêtes a fait éclater sa puissance d'une manière si formidable, sans se montrer, sans emprunter d'autre instrument qu'un tourbillon d'un moment, et une nuée sans consistance, que sera-ce quand il viendra en personne dans tout le terrible appareil de sa justice vengeresse? Il lui suffit d'agiter l'air, et la terre est ébranlée : que sera-ce quand le ciel tout entier sera dans l'agitation? Les fléaux qui nous désolent, voilà les héraults des vengeances divines : que sera-ce quand ce sera sa propre voix qui se fera entendre?

Seconde homélie. Jésus-Christ notre Rédempteur, prévoyant que sa passion jetteroit le trouble dans l'âme de ses disciples, leur prédit ses souffrances et sa mort long-temps avant qu'elles arrivent, et il leur prédit aussi la gloire de sa résurrection qui les doit suivre, afin que, lorsqu'ils le verroient mourir, ainsi qu'il le leur avoit annoncé, ils ne doutassent pas qu'il ne dût ressusciter aussitôt. Mais parce que les disciples, encore charnels, étoient peu propres à entrer dans ces mystères, Jésus-Christ opère un miracle devant eux! il guérit un aveugle en leur présence, afin que s'ils avoient de la peine à comprendre les mystères qu'il leur an-

Pag. 1440.

Luc. XVIII. 31 et suiv.

nonçoit, ils n'en eussent pas à croire des événements qu'ils voient attestés par des merveilles divines.

Mais, mes très chers frères, il faut considérer les miracles de notre Sauveur en deux manières, et comme des événements certains qu'il faut croire, et comme des emblèmes qui nous instruisent de quelque autre mystère dont ils sont la figure. Car toutes les œuvres de Jésus-Christ nous présentent un effet merveilleux et sensible, qui nous apprennent quelque mystère que nous ne voyons pas. L'histoire nous laisse ignorer, par exemple, quel fut cet aveugle guéri ; mais nous savons quel mystère il représentoit. Nous savons qu'il est la figure du genre humain (1), qui, chassé du paradis dans la personne de ses premiers pères, et privé de l'éclat de la lumière céleste, se trouve plongé dans les ténèbres auxquelles il a été condamné, jusqu'à ce qu'il soit éclairé par la présence de son Rédempteur, et que commençant à apercevoir la lumière éternelle par les yeux du cœur, il puisse rentrer par elle dans le chemin de la vie.

Pag. 1441. Que celui donc qui connoît son aveuglement et ses ténèbres crie du fond de son cœur, et dise par la voix de ses désirs : *Jésus, fils de David, ayez pitié*

(1) Bossuet, *Exorde pour le premier sermon du jour de la Quinquagésime*, *Serm.*, tom. III, pag. 327, et *Second dimanche de l'Avent*, tom. II, pag. 68.

de moi. Mais écoutons ce que l'on dit à cet aveugle : *Ceux qui précédoient Jésus-Christ vouloient l'empêcher de crier.* Que marquent ici ceux qui précèdent Jésus-Christ, si ce n'est la multitude des désirs charnels, et le tumulte des vices qui, précédant Jésus-Christ dans nos âmes, dissipent nos esprits par mille pensées, et troublent les mouvements de nos cœurs dans la prière? Mais écoutons ce que fait cet aveugle qui veut être guéri. Il crie encore plus fort : *Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.* A mesure qu'on le reprend, et qu'on veut lui imposer silence, il crie davantage : Pour nous apprendre que plus nous sommes tourmentés et dissipés par des idées charnelles, plus nous devons faire instance dans la prière (1). C'est alors que Jésus-Christ arrêtant sa marche consent à s'établir dans nos cœurs; et la lumière nous est rendue. *Que voulez-vous que je fasse pour vous?* demande-t-il à l'aveugle. Quoi donc! ne le savoit-il pas à l'avance, lui qui pénètre le fond des cœurs? Oui sans doute, mais il veut qu'on le prie, qu'on le sollicite. — *Seigneur, faites que je voie.* Ce que demande cet aveugle, ce n'est

(1) Leçons du *Bréviaire de Paris* (*dimanche de Quinquagésime*, trad. franç.). Il ne sera pas inutile de remarquer qu'aux jours des stations marquées par saint Grégoire (c'est-à-dire les églises où l'on devoit se rendre pour les saints offices), on lit encore aujourd'hui presque tous les mêmes endroits de l'Evangile qu'il y avoit expliqués; tant l'Eglise est exacte à conserver les anciens usages.

point de l'or, mais la lumière. A son exemple, demandons au Seigneur, non des richesses terrestres et périssables, mais la lumière; et laquelle? Non cette lumière qui se renferme dans un espace de lieu et de temps, mais celle qui n'a ni commencement ni fin, celle qui ne se communique qu'aux Esprits célestes. Mais celle-là on ne l'obtient que par la foi. Et Jésus répond: *Voyez, votre foi vous a sauvé.*
Pag. 1443. A l'instant, l'aveugle vit, et il suivit Jésus-Christ. Suivre Jésus-Christ, c'est marcher sur ses traces, dans la voie laborieuse de l'humilité et des souffrances. Est-ce là ce que vous faites; vous, esclaves de l'avarice, de l'orgueil, de l'envie, etc.

Troisième homélie. Eloge de sainte Félicité, martyre, prononcé dans l'église sous son invocation, dans les environs de Rome. Cette sainte avoit souffert la mort après ses sept enfants, sous la persécu-
Pag. 1444. tion de Marc-Aurèle (1). Mère de sept enfants, cette héroïne chrétienne craignoit plus de les laisser sur la terre après elle, que les autres mères ne craignent de survivre aux leurs. Elle fut plus que martyre, puisqu'elle eut à souffrir en quelque sorte ce que souffroit chacun de ses enfants : ayant commencé son martyre dans l'aîné de ses fils, et ne l'ayant consommé que par sa propre mort. Comme
Pag. 1445. mère, elle éprouvoit tout ce que la nature fait en-

(1) Tillemont, *Mém.*, t. II, p. 326.

durer en pareille circonstance ; mais elle se réjouissoit dans son cœur par les sentiments que l'espérance lui inspiroit... Souvent un mot nous trouble ; la moindre contradiction nous irrite ou nous décourage : et cependant les supplices et la mort même ne purent ébranler l'âme courageuse de Félicité. Nous pleurons sans cesse, lorsque Dieu nous redemande les enfants qu'il nous avoit donnés, tandis que Félicité se réjouit de voir les siens sceller leur foi par l'effusion de leur sang. Pag. 1446.

La quatrième combat vivement la simonie : elle ne consiste pas seulement dans un trafic formel des choses saintes ; il y a, selon saint Grégoire, simonie à rechercher dans l'ordination quelque faveur humaine. On se paie par des louanges aussi bien que par de l'argent.

Cinquième homélie. Sur la simple parole de Jésus-Christ, Pierre et André ont abandonné leur barque et leurs filets pour le suivre. Ils ne l'avoient pas encore vu faire des miracles, ni entendu promettre un royaume des cieux ; n'importe, ils ont tout quitté. Nous, nous sommes entourés de ses miracles : les fléaux de sa justice nous frappent et nous poursuivent : sa voix nous presse et nous sollicite par les plus terribles menaces ; et nous refusons de le suivre. Ce n'est plus un Dieu caché sous les voiles de son humanité qui nous parle. C'est un Dieu triomphant dans le ciel, qui nous crie de faire pénitence. Il Pag. 1450. Math. IV. 18.

foudroie sous nos yeux toutes les pompes du siècle ; par les désastres journaliers dont il nous afflige, il nous appelle à la pensée du formidable jour de ce dernier jugement qui s'apprête; et notre vanité indocile et superbe ne consent pas à se détacher de ces biens périssables qui tous les jours nous échappent malgré nous (1). Qu'aurons-nous donc à lui répondre à ce jour terrible, nous dans qui, ni ses commandements, ni ses châtiments ne peuvent étouffer l'amour que nous avons pour les choses présentes ?

Peut-être m'interrompez-vous au fond de vos cœurs pour me demander : Mais qu'ont abandonné ces pêcheurs, puisqu'ils ne possédoient rien? — Je réponds qu'il faut considérer dans leur action, moins encore ce à quoi ils renoncent que le sentiment par lequel ils y renoncent. Celui-là a quitté beaucoup qui ne se réserve rien. Pierre et André sacrifient tout, puisqu'ils renoncent même au désir d'avoir (2). Vous n'avez rien : mais vous donnez beaucoup, si vous renoncez à toute affection mondaine. Vous n'avez en propre que votre cœur : donnez-le tout entier à votre maître qui vous le demande.

Pag. 1468. Tous les éléments ont rendu hommage à la divi-

(1) Imité par La Rue, *Panégyr. de saint André*, tom. II, pag. 67.

(2) Bourdaloue, *Serm. sur le renoncement religieux*, à la suite des *Panégyr.*, tom. II, pag. 208.

nité de Jésus-Christ, durant sa vie et à sa mort : le Ciel, en lui envoyant une étoile au jour où il naquit ; la mer, en s'affermissant sous ses pieds ; le soleil, en voilant ses rayons quand il le vit sur la croix ; les rochers, quand ils se fendirent au moment où il expira ; les sépulcres, en rendant les morts qu'ils tenoient renfermés. La nature entière a reconnu dans Jésus-Christ son créateur et son maître ; le Juif seul s'est montré plus dur que les rochers, plus froid que les sépulcres (1).

Onzième homélie. (A l'occasion de sainte Agnès). Pag. 1473.
Cette illustre martyre ne l'auroit pas été, elle n'auroit pas eu le courage de souffrir les tourments les plus cruels, ni de résister aux plus séduisantes promesses, de mourir à la chair, si elle n'avoit commencé par mourir à toutes les affections de la terre. Qu'avons-nous à répondre à cet exemple, nous, esclaves de notre orgueil, de notre luxe, de nos ressentiments, de notre cupidité? Dieu ne dit maintenant à aucun de nous : Meurs pour ma gloire. Tout ce qui nous est commandé, c'est de sacrifier de criminelles affections. Si lâches dans la paix, quel courage aurions-nous dans la guerre ?

Seizième homélie. Sur la tentation au désert. Il est Pag. 1492.
des personnes qui doutent par quel esprit Jésus-Christ fut conduit dans le désert, à cause qu'il est

(1) Neuvième homélie.

Luc. IV. 9. dit : *Le Démon le porta dans la ville sainte.* Il est cependant clair et certain qu'il y fut conduit par le Saint-Esprit, afin que ce fut son Esprit même qui le menât dans le lieu où le malin Esprit devoit le tenter. Mais d'un autre côté, lorsqu'on entend dire que le Fils de Dieu fait homme est porté par le Démon ou sur une haute montagne ou dans la ville sainte, l'esprit humain a peine à le croire, et les oreilles pieuses sont surprises de l'entendre. Cela néanmoins ne nous paroîtra point incroyable, si nous considérons d'autres événements de la vie du Sauveur. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Jésus-Christ ait permis au Démon, chef des méchants, de le porter sur une montagne, puisqu'il a permis aux méchants de le crucifier? Il n'étoit pas indigne de notre Rédempteur de se laisser tenter, puisqu'il étoit venu pour être mis à mort. Il étoit juste au contraire qu'il surmontât nos tentations par les siennes, comme il étoit venu vaincre notre mort par sa mort (1).

Pag. 1527. Pourquoi le Seigneur tout puissant a-t-il permis que l'Apôtre dont il devoit faire le chef de son Math. XXVI. 70. Eglise succombât à la voix d'une servante? C'étoit pour lui apprendre, par une expérience personnelle, la compassion qu'il devoit aux fautes des autres.

(1) Imité par Bourdaloue, d'après saint Grégoire, *Carême*, tom. 1, pag. 160.

Les vraies marques de l'amour, ce sont les œuvres. Pag. 1575.
Qui agit contradictoirement à ce que Dieu commande, n'a point pour lui d'amour. Examinez-vous bien vous même, pour savoir si vous aimez Dieu véritablement; interrogez à la fois votre cœur, vos Pag. 1576.
paroles, et vos actions. Car l'ameur de Dieu n'est jamais oisif. « Il opère de grandes merveilles partout où il est; et s'il n'opère rien, ce n'est plus amour (1). »

Nous sommes témoins des miracles opérés par Pag. 1591.
nos saints martyrs. Nous voyons les malades venir à leurs tombeaux, et s'en retourner guéris; ceux que le Démon tourmentoit, affranchis de ses liens par leur invocation.

Qui doit le plus exciter notre admiration dans la Pag. 1594.
conversion de Magdeleine : ou son empressement à se rendre auprès de Jésus-Christ, ou l'indulgente commisération du Sauveur à la recevoir (2)?

Il est bon d'examiner pourquoi Jésus-Christ dé- Pag. 1602.
clare que la conversion d'un pécheur cause plus de

(1) Bourdaloue, *Mystères*, t. I, p. 371. *Magna operatur amor ubi est; si magna non operatur, amor non est.*

(2) Plan du sermon de Fromentières, *sur la conversion de Magdeleine*, t. II, p. 278. Dans une autre de ses homélies (la XXIVe) : « Oui, mes frères, dit saint Grégoire, Magdeleine nous a beaucoup moins servis par la promptitude de sa foi, que Thomas par la lenteur de la sienne : *Minus mihi Maria Magdalena præstitit, quam Thomas, qui diu dubitavit.* » La Rue, *Serm. du jour de Pâques*, *Carême*, tom. III, pag. 414.

Luc. xv. 8. joie dans le ciel, que la persévérance des justes. Pourquoi cette différence? Si ce n'est parce qu'il est d'expérience que la plupart de ceux qui ne se sentent pas coupables de grands péchés, quoiqu'ils demeurent dans la voie de la justice, et qu'ils s'éloignent du crime, ne soupirent pas avec assez d'ardeur vers la patrie céleste? Ils se permettent d'autant plus l'usage des choses qui ne sont pas défendues, qu'ils croient pouvoir se rendre témoignage de n'en avoir point abusé. Ainsi sont-ils ordinairement lâches et indolents dans la pratique du bien, se croyant très en sûreté parce qu'ils n'ont point de crimes à se reprocher. Au contraire, il n'est pas rare que ceux qui se sentent coupables de péchés considérables entrent dans les sentiments d'une vive componction, qui les enflamme d'un ardent amour pour Dieu. Ils se portent aussitôt à la pratique des plus éminentes vertus. Non-seulement ils sont prêts à triompher des plus grands obstacles, mais ils aiment même à en rencontrer pour marquer à Dieu plus d'amour. Pleins d'un généreux mépris pour le monde, ils fuient les hommes, ils se réjouissent des humiliations et des mépris; parce qu'ils se reconnoissent grandement coupables aux yeux de Dieu, ils s'efforcent de réparer par d'éclatantes vertus les fautes qu'ils ont commises, et voudroient pour ainsi dire se dédommager d'avoir aimé Dieu si tard, en l'aimant davantage. Il est donc vrai qu'il y a plus de joie dans le

ciel pour la conversion d'un pécheur, que pour la persévérance d'un juste. C'est ainsi qu'un général d'armée fait plus d'accueil à un soldat qui, après avoir pris la fuite, revient courageusement charger l'ennemi, qu'à celui qui n'a jamais fui, mais qui n'a jamais rien fait d'éclatant dans le combat.

« La pénitence interdit à l'homme pécheur, non-seulement les attraits du péché, mais encore les douceurs qui peuvent être permises à l'homme innocent. La condition du criminel ne doit point être aussi favorable que celle du juste ; et, comme dit saint Grégoire pape, il faut dans la pénitence se priver d'autant de plaisirs permis que l'on a eu le malheur de s'en accorder de légitimes (1). » Pag. 1609.

Exemple de Magdeleine pénitente : « Avec quel courage elle renonce à toutes les actions du péché ! avec quelle application elle tâche d'effacer dans son humeur, dans ses appétits, dans ses passions, tout ce qui étoit capable de la disposer au péché ! Et par un soin tout opposé, changeant, dit saint Grégoire-le-Grand, le nombre de ses crimes en pareil nombre de vertus : *Convertens ad virtutum numerum numerum criminum ;* trouvant en elle-même de quoi faire autant d'holocaustes à Dieu qu'elle avoit fait de sacrifice au plaisir : *Quot in se habuit oblectamenta, tot de se invenit holocausta ;* elle consacre par la mortification ses sens et sa chair voluptueuse, etc. (2). »

(1) La Rue, *Pénitence de Magdeleine, Carême*, tom. III, pag. 191. (S. Gregor., *Hom.* XXXIII *in Evang.*)

(2) Pacaud, *Serm. sur la pénitence*, t. II, p. 37 ; Bourdaloue,

Pag. 1655. Le crime que le mauvais riche expie dans les Enfers, ce n'est pas d'avoir dérobé le bien d'autrui, mais seulement de n'avoir pas donné le sien. Et l'on s'imagine être à l'abri du châtiment, parce que l'on n'aura pas été un ravisseur!... L'Evangile reproche à ce mauvais riche le luxe de ses vêtements (1). Si ce n'étoit pas un grand mal, l'Evangile le condamneroit-il avec tant de sévérité? Pourquoi l'affecte-t-on, si ce n'est par un sentiment d'orgueil, qui aspire à se distinguer des autres?

A la suite des homélies sur les Evangiles, se rencontre celle que saint Grégoire avoit prononcée à Rome avant son pontificat, durant que la meurtrière contagion à laquelle le pape Pélage son prédécesseur venoit de succomber, exerçoit encore ses ravages. Cette homélie nous a été conservée par Grégoire de Tours et le diacre Paul.

Pag. 1661. Nous devons craindre du moins les fléaux de Dieu lorsque nous les sentons, puisque nous n'avons pas su les prévenir lorsque nous en étions menacés. L'affliction où ils nous jettent doit nous exciter à une conversion sincère, et briser la dureté de nos cœurs. Vous voyez le peuple entier frappé par le glaive de la colère céleste; personne n'est épargné; la mort vient nous saisir sans être attendue; point

même sujet, *Avent*, pag. 409; l'abbé Clément, *Evangile de la pécheresse*, *Carême*, tom. III, pag. 103.

(1) Joli, *Dominic.*, t. IV, p. 126; Bossuet, *Serm.*, t. V, p. 47.

de maladie qui la précède; point de langueurs qui déclarent la maladie; la mort prévient, elle enlève le pécheur sans lui laisser le loisir de recourir aux larmes de la pénitence. Considérez dans quelle situation se trouve celui-là qui, n'ayant pas eu le temps de pleurer ses péchés, comparoît tout d'un coup en présence du juge terrible. Encore s'il n'y avoit qu'une partie des citoyens qui fût immolée! Mais tous périssent, tous tombent à la fois; les maisons restent vides d'habitants; les pères et les mères voient mourir leurs enfants, moissonnés avant eux contre l'ordre naturel, avant ceux à qui ils auroient dû survivre. Quelle ressource avons-nous donc au milieu d'aussi déplorables calamités? de recourir aux larmes de la pénitence tandis qu'il en est temps encore, et qu'il nous est donné de pouvoir expier nos fautes, avant que le coup mortel vienne nous frapper. Celui qui nous crie par la bouche de son prophète : *Je ne veux point la mort du pécheur; mais qu'il se convertisse et qu'il vive*, nous donne de la confiance au milieu de nos craintes. Que personne donc ne désespère à cause de l'énormité de ses crimes : une pénitence de trois jours a suffi pour effacer les péchés dans lesquels les Ninivites avoient vieilli; le larron fut pardonné au moment même de sa mort. Celui qui nous avertit de l'invoquer nous fait assez connoître qu'il veut pardonner à ceux qui l'invoquent.

Ezech. XXXIII 11.

IV. Le Pastoral.

De tous les livres du saint pape, c'est celui que son importance et sa méthode recommandent le plus éminemment à nos méditations ; vrai chef-d'œuvre de prudence, a dit Bossuet, et le plus accompli de ses ouvrages (1). Nous avons parlé déjà des témoignages d'estime et de vénération particulière qu'il a obtenus dans tous les siècles.

Saint Grégoire en indique la distribution en quatre parties. Dans la première, il expose par quelle voie l'on doit entrer dans le saint ministère. Dans la seconde, quels sont les devoirs à remplir quand on s'y trouve engagé. Dans la troisième, de quelle manière il faut instruire les peuples ; comment, en quatrième lieu, en travaillant à leur sanctification, il faut s'appliquer à la sienne propre, sans perdre jamais de vue sa foiblesse, afin de ne point perdre le prix de ses efforts par une secrète complaisance pour soi-même. Chacune de ces propositions s'y trouve développée avec une connoissance profonde du cœur et de ses misérables passions si souvent déguisées sous le masque de vertu et de zèle, avec l'autorité grave qui convient si bien au chef de tout l'ordre sacerdotal. Aussi tous les écrivains qui nous ont laissé des Traités ou des Discours sur l'excellence et

(1) *Panégyr.*, tom. VI, pag. 38, édit. Versailles, 1816.

les obligations du sacerdoce, n'ont-ils pas manqué de fouiller à cette mine. Massillon, qui cite peu les Pères, doit à l'étude particulière qu'il avoit faite du Pastoral de saint Grégoire, la substance dont il a pénétré ses discours synodaux et ses belles conférences ecclésiastiques, bien supérieures à toutes ses autres compositions.

Analyse et Extraits du Pastoral.

Première partie. S'il n'est point permis à un homme d'enseigner un art qu'il n'a point appris, quelle témérité n'est-ce pas de s'ingérer inconsidérément dans les fonctions pastorales, puisque le gouvernement des âmes est l'art des arts et la science des sciences! T. II, p. 1. Pag. 3.

Jésus-Christ, qui étoit venu, non-seulement pour nous racheter, mais aussi pour nous enseigner, refuse l'honneur de la royauté qui lui étoit offerte, et à laquelle il avoit tant de droits; il se dérobe à l'empressement des peuples, lui que l'on verra courir au-devant de la croix et des plus cruelles humiliations; et il se rencontre des hommes qui n'ont d'ardeur que pour les dignités ecclésiastiques, que de l'éloignement pour les travaux du saint ministère. Une fois qu'ils y sont arrivés, ils s'engagent dans un cercle de distractions continuelles où ils ne pensent plus à rien. Ils ne marcheroient que d'un pas Pag. 4. Pag. 5.

chancelant dans les lieux mêmes les plus unis, et on les voit courir gaiement sur les bords d'un précipice... Dans un poste élevé, on s'oublie facilement; pour nous ramener à nous-mêmes, il nous faut l'aiguillon de la disgrâce et de l'adversité. Voyez Saül : avant qu'il fût roi, il se croyoit indigne de l'être, et fuyoit les honneurs du rang suprême; à peine y est-il parvenu, son cœur s'est enflé d'orgueil. Aussitôt que David cessa d'être affligé, il s'oublia jusqu'à se rendre meurtrier (1). D'autres, entrés dans le sacerdoce avec le désir de bien faire, même avec quelques-unes des dispositions nécessaires pour y réussir, s'y abandonnent, par amour du repos, à une négligence coupable, qui rend leurs vertus et leurs talents stériles pour les peuples. « Ils préfèrent le loisir et la tranquillité de la solitude, de la prière, de l'étude, au travail et à l'agitation des fonctions publiques. Ils craignent le péril de la

(1) Massillon, citant saint Grégoire, profite de ces exemples, mais pour en faire une autre application : « Saül est réprouvé, quoique appelé du Ciel, parce qu'il ne reçut qu'une partie de la grâce de la royauté, lorsqu'il fut oint prince d'Israël, et que le Seigneur ordonna à Samuel de répandre seulement sur lui une petite mesure d'huile, figure de la grâce céleste. David, au contraire, devient un roi selon le cœur de Dieu, parce que la grâce de la consécration est plus abondante, et que Samuel a ordre du Seigneur de remplir un vase entier d'huile, et de le répandre sur la tête de ce prince, etc. » L'orateur tire de cette différence les inductions les plus solides sur la nécessité de la vocation au saint ministère, sous peine de se perdre soi-même, et les autres avec soi. (*Confér.*, tom. 1, pag. 253.)

dissipation, et ils ne craignent pas celui d'une vie inutile ; ils se persuadent qu'il suffit à un prêtre d'édifier l'Eglise par ses exemples, sans l'aider de ses soins ; d'être irrépréhensible aux yeux des hommes, sans leur être utile ; en un mot, en travaillant à son salut, d'acquérir le droit de négliger le salut de ses frères. C'est un goût d'oisiveté auquel ils se livrent sans scrupule... « Mais, dit saint Grégoire, comment peuvent-ils préférer les douceurs et la sûreté du repos et de la retraite au salut et à l'utilité de leurs frères, depuis que le Fils unique de Dieu lui-même Pag. 7.
n'a pas refusé de sortir du sein du repos éternel, pour venir se rendre utile aux hommes, et leur apporter la vie, la vérité et le salut (1) ? » Si Jésus-Christ demanda à saint Pierre pour preuve de son amour, qu'il prît le soin de paître ses brebis, Joan. XXI. 15.
comment ceux qui possédant les vertus nécessaires à cet emploi refusent de s'en charger, peuvent-ils se flatter d'aimer celui qui en est le souverain pasteur? L'opiniâtreté à s'y refuser rend alors aussi coupable que la précipitation à s'y ingérer sans y être appelé.

Il en est que la seule passion de dominer entraîne Pag. 8.
dans le formidable ministère. Ils abuseront des paroles de l'Apôtre : *Que si quelqu'un souhaite l'épis-* I. Tim. III. 1.

(1) Massillon, *Du zèle contre les scandales*, *Confér.*, tom. 1, pag. 206.

copat, il désire une fonction et une œuvre sainte. « C'est l'appât ordinaire des ambitieux. Quoiqu'ils aspirent à ces places par des vues d'ambition, ils se promettent cependant, dit saint Grégoire, d'y faire de grandes merveilles. Au milieu de ces grands desseins et de ces pensées chrétiennes, on s'engage bien avant dans des poursuites ambitieuses, dans l'amour du monde; on prend l'esprit de ce siècle; on devient mondain et ambitieux; et quand on est arrivé au but, on oublie aisément tous ces projets si religieux; et peu à peu tous les beaux desseins se perdent, et s'évanouissent ainsi qu'un songe (1). » Tel est le caractère de l'ambition : elle est timide quand elle cherche, superbe et audacieuse quand elle a trouvé (2).

Mais on se trompe soi-même, on ment à son esprit et à sa propre conscience : *Sæpe sibi de se mens ipsa mentitur* (3).

Pag. 9. Massillon conclut, d'après le saint pape, *contre l'ambition des clercs :* « Que tout désir de s'élever » dans la maison de Dieu est une disposition cri-

(1) Traduit par Bossuet, *Serm.*, t. v, p. 406, 407.

(2) « Saint Grégoire ne pouvoit pas mieux nous représenter le vrai caractère de cette passion, que par l'union monstrueuse de ces deux qualités opposées, la timidité et l'audace. » (Le même, *Panégyr. de saint François de Sales*, tom. vi, pag. 38.)

(3) Commentaire éloquent de ces paroles dans Bossuet, *Serm.*, tom. vi, pag. 224.

» minelle qui nous en ferme l'entrée, et la marque
» la plus infaillible, la plus évidente que l'on n'y
» étoit pas appelé (1). »

Deuxième partie. Le premier soin du vrai pasteur, Pag. 13. et suiv.
c'est de dégager son cœur et son esprit des créatures.
Il est obligé à plus de perfection qu'aucun autre, parce
que son élévation lui imposant le devoir de diriger
les autres dans les voies de la sainteté, il est tenu
de leur en présenter un modèle dans la perfection
et la sublimité de la sienne. Il doit tellement s'a-
baisser par un sentiment de compassion vers ses
inférieurs, qu'en prenant soin de ceux qui sont
foibles, il ne retranche rien de son application à
Dieu. La contemplation élevoit saint Paul jusqu'au
troisième ciel; sa sollicitude pastorale le faisoit des-
cendre dans tous les détails de la vie privée. Il doit Pag. 18.
allier la fermeté à la douceur. Lorsqu'il trouve en
faute Ananie et Saphire, qu'il ne craigne point de Act. v. 1.
faire éclater contre eux sa puissance. Il doit aimer
son peuple, mais sans mollesse; le reprendre, mais
sans aigreur; avoir du zèle, mais sans emporte-
ment; de la douceur, mais sans trop d'indulgence.
La justice et la clémence doivent se trouver telle- Pag. 29.
ment unies en lui, qu'il n'y ait rien dans sa fermeté
qui ne soit capable de gagner ceux qu'il conduit,
et rien dans sa douceur qui leur puisse faire ou-

(1) *Confér. ecclés.*, t. 1, p. 105.

blier le respect qui lui est dû. C'est aux séculiers à régler les affaires du siècle : l'occupation du pasteur a un objet plus relevé, qui est le salut des âmes.

Il y a des fautes qu'il faut savoir dissimuler par prudence, mais en faisant connoître qu'on a bien voulu les dissimuler, afin que ceux qui en sont coupables, se voyant découverts, en conçoivent une honte salutaire, qui les empêche d'y retomber. Dieu dissimula de la sorte les crimes de la Judée, mais en leur faisant connoître qu'il les avoit vus. Il y a d'autres fautes, même toutes visibles, que l'on doit dissimuler à cause de l'indisposition de ceux qui les commettent. Une plaie que l'on ouvre avant le temps devient plus dangereuse par l'inflammation que cette incision y cause. Il y a des fautes secrètes qu'il faut tâcher de découvrir avec adresse, en jugeant de ce qui est caché dans le cœur du pécheur par les dehors de la conduite. C'est, suivant
Ezech. VIII. 8. le langage de l'Ecriture, *percer la muraille* du cœur, y faire brèche pour en découvrir les abominations
Pag. 33. intérieures. Tous les devoirs du prêtre se trouvant exprimés en détail dans les Livres saints, il ne sauroit trop les lire et les méditer. L'un des plus essentiels est d'éviter de ressembler à ces prêtres qui ne savent, dit saint Grégoire, être ministres que pour eux-mêmes, et qui cherchent plus à se faire aimer qu'à faire aimer la vérité à leur peuple :

Ne se magis a subditis diligi, quam veritatem ament (1).

Troisième partie. De la manière dont il faut instruire les peuples. Elle doit être différente selon les âges, le sexe, les conditions, les humeurs et les caractères, selon les vices et les vertus de ceux à qui l'on parle, les fautes plus ou moins considérables. Pag. 34.

« Les pécheurs, toujours superbes, ne peuvent endurer qu'on les reprenne. Quelque véritables que soient les reproches, ils ne manquent point d'artifices pour les éluder, et après, ils se tourneront contre vous. C'est pourquoi le grand saint Grégoire les compare à des hérissons. Etant éloigné de cet animal, vous voyez sa tête, ses pieds et son corps ; quand vous approchez pour le prendre, vous ne trouvez plus qu'une boule, et celui que vous découvrez de loin tout entier, vous le perdez tout à coup, aussitôt que vous le tenez dans les mains. Il en est ainsi de l'homme pécheur ; vous avez découvert toutes ses menées et démêlé toute son intrigue ; enfin vous avez reconnu tout l'ordre du crime ; vous voyez ses pieds, son corps et sa tête : aussitôt que vous pensez le convaincre en lui racontant ce détail, par mille adresses il vous retire ses pieds, il couvre soigneusement tous les vestiges de son crime, il vous cache sa tête, il recèle profondément ses desseins ; il enveloppe son corps, c'est-à-dire toute la suite de son intrigue dans un tissu artificieux... Ainsi, étant retranché et enveloppé en lui-même, il ne vous présente plus que des piquants ; il s'arme à son tour contre vous, et vous ne pouvez le tou-

(1) Massillon, *Disc. synod., Confér.*, tom II, pag. 369.

cher sans que votre main soit ensanglantée, je veux dire votre honneur blessé par quelqu'outrage (1). »

« C'est par la vanité que nous parvenons à l'iniquité, et nous y parvenons infailliblement lorsque notre volonté accoutumée à de petits péchés n'est plus touchée de l'horreur des crimes, tellement que par cette habitude, dont elle s'est en quelque façon nourrie et fortifiée, elle acquiert enfin dans la malice, je ne dis pas seulement de l'impunité, mais de l'autorité (2). »

« Comme Dieu, dans la profondeur de ses miséricordes, laisse quelquefois dans ses serviteurs des désirs imparfaits du mal pour les arracher dans l'humilité, aussi l'ennemi de notre salut, dans la profondeur de ses malices, laisse naître souvent dans les pécheurs un amour imparfait de la justice qui ne sert qu'à nourrir leur présomption.. Tremblez donc, tremblez, ô pécheurs, qu'une douleur imparfaite n'impose à vos consciences, et que comme il arrive souvent que les bons ressentent innocemment l'attrait du péché auquel ils craignent d'avoir consenti, ainsi vous ne ressentiez en vous-mêmes un amour infructueux de la pénitence auquel vous croyez faussement vous être rendus (3). »

(1) Bossuet, *Serm.*., tom. VI, pag 118, 119.

(2) Traduit par Bourdaloue, *Parfaite observance de la loi*, *Carême*, t. II, p. 171.

(3) Traduit par Bossuet, *Serm.*, tom. VI, pag. 225—227.

Quatrième partie. Le prêtre doit surtout veiller avec une extrême circonspection sur lui-même, de crainte qu'après avoir instruit et édifié les autres par ses paroles et par ses actions, il n'en prenne occasion de s'enfler d'une vanité secrète. Il se préservera des piéges de l'amour-propre, en considérant moins le bien qu'il a fait, que celui qu'il a négligé de faire; afin que son cœur étant, comme abattu et anéanti par le souvenir de ses foiblesses, se fortifie et s'affermisse encore davantage dans la vertu aux yeux de Dieu qui, seul, inspire les sentiments d'une véritable humilité.

Un de nos prédicateurs ramène à ces trois points de vue la morale répandue dans ces excellents livres : « Nos obligations doivent se régler sur les besoins des peuples; et ces besoins se réduisent ordinairement à trois, ou à l'ignorance, ou au scandale, ou à la pauvreté. Ces obligations demandent de la capacité pour dissiper cette ignorance, du zèle pour arracher ce scandale, et de la charité pour soulager cette pauvreté (1). »

V. Dialogues.

Saint Grégoire raconte un grand nombre de faits miraculeux, dont il avoit été témoin lui-même, ou qu'il avoit recueillis d'après une notoriété publique. Nous n'entrerons point dans les détails : ils appar- T. II, p. 150.

(1) Fromentières, *Disc. pour une assemblée d'ecclés.*, tom. III, pag. 496.

tiennent à nos annales ecclésiastiques. S. Grégoire n'y est pas seulement historien. Le savant pontife y discute divers points de foi ; par exemple, sur la rigueur des jugements de Dieu à l'égard des réprouvés, qu'il justifie par ce raisonnement : « Les
Pag. 449.
pécheurs font voir assez clairement qu'ils voudroient contenter sans fin leurs mauvais désirs ; puisqu'ils ne cessent en effet de les contenter tant qu'ils en ont le pouvoir, et que ce n'est point leur choix, mais la mort qui met fin à leurs désordres et à leurs poursuites. C'est donc, conclut ce grand pape, un juste jugement de Dieu, qu'ayant nourri dans leur cœur une secrète avidité de pécher sans fin, ils soient punis rigoureusement par des peines interminables qui n'en ont pas, et qu'ils ne trouvent non plus de bornes dans leurs supplices, qu'il n'en auroient voulu donner à leurs excès détestables (1). »

L'ouvrage est divisé en quatre livres. L'auteur y rapporte souvent les paroles de ceux qu'il met en scène ; plus souvent aussi il est obligé de les corriger ; la langue latine étant, dit-il, devenue trop rustique, c'est-à-dire déjà tellement corrompue dans la bouche du peuple, que ces expressions auroient été indécentes dans un ouvrage sérieux (2).

Mais, nous objecte-t-on, est-ce que les prières

(1) Traduit par Bossuet, *Serm.*, t. III, p. 155, 156.
(2) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXV, tom. VIII, pag. 83.

des bienheureux qui sont dans le ciel, ne pourroient pas obtenir grâce pour les réprouvés qui sont dans les enfers? — Les saints prient pour les pécheurs, tant qu'ils ne peuvent espérer leur conversion; mais les damnés ne pouvant plus se convertir, ni faire une pénitence salutaire, les prières que les bienheureux feroient pour eux seroient inutiles; d'où vient que nous ne prions point pour les Démons, que nous savons être condamnés sans retour à des châtiments éternels.

La narration est suivie de sentences dont nos sermonaires ont profité : « Quiconque pense souvent qu'il doit mourir, n'a pas beaucoup de peine à mépriser toutes choses : *Facile contemnit omnia qui semper se cogitat moriturum.* » (La Colombière, *Serm.* t. III, p. 250. Pensée empruntée à saint Jérôme). Il définit la mort : « Séparation d'avec le monde, séparation de l'âme d'avec le corps, entrée dans l'éternité : *Amissio mundi, dissolutio corporis, ingressus æternitatis.* » Trois propositions sur lesquelles le P. de Marolle fonde le dessein de son sermon *Sur la pensée de la mort* (t. I, pag. 87). La foi chrétienne, dans la pensée de saint Paul, expliquée par saint Grégoire pape, est tellement et si essentiellement simple, que vouloir seulement l'éclairer du flambeau de la raison, c'est en anéantir tout le mérite : *Fides non habet meritum, ubi humana ratio præbet experimentum.* (L'abbé Clément, *sur la foi, Carême*, t. II, pag. 94.)

VI. Lettres.

Pag. 486 et suiv. Elles concernent pour la plupart la discipline. Toutes attestent son infatigable activité dans le gouvernement, la sagesse autant que l'ardeur de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, sa connoissance dans les lois divines et humaines. C'est la plus fidèle expression d'une charité qui embrasse tous les besoins, et que les obstacles de toute sorte qu'elle eut à combattre ne faisoient que développer.

Elles forment un recueil de quatorze livres, et composent l'histoire la plus complète de son pontificat. Bossuet est, de tous nos prédicateurs, celui qui en ait le mieux profité.

Pag. 676. « Ecrivant au pieux empereur Maurice, il lui représente en ces termes les devoirs des rois chrétiens : Sachez, ô grand empereur, que la souveraine puissance vous est accordée d'en haut, afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies, et que l'empire de la terre serve à l'empire du ciel. C'est pour cela que vous êtes grands, afin que ceux qui veulent le bien soient secourus, et que les voies du ciel soient plus étendues (1). »

Pag. 677. Ecrivant au médecin Théodore, il lui recom-

(1) Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, t. VIII, p. 403 de l'édit. in-4°. Paris, 1745; et *Serm. sur l'unité de l'Eglise*, tom. V, pag. 499; *Serm. contre l'ambition*, *Serm.*, t. V, p. 394.

mandé la lecture des Livres saints, comme étant les paroles du divin Rédempteur, et la lettre du Dieu tout puissant à sa créature. Si vous viviez loin de la cour, et qu'il vous vînt une lettre de la part de l'empereur, vous n'auriez point de repos, vous ne voudriez pas vous mettre au lit sans l'avoir lue. L'empereur du ciel, le souverain maître des hommes et des Anges vous adresse des lettres où il s'agit de votre vie; et vous ne témoignerez aucune ardeur à les lire! Etudiez, je vous en conjure, méditez tous les jours les paroles de votre Créateur.

Ailleurs : « Si la seule beauté de l'ordre fait qu'il se trouve tant d'obéissance où il n'y a point de péché, combien plus doit-il y avoir de subordination et de dépendance parmi nous, où le péché mettroit tout en confusion sans ce secours (1) ! »

« Ne craignons pas les astres, mes frères, mais craignons nos péchés. Croyons que le grand pape saint Grégoire parloit à nous, quand il a dit ces belles paroles : Ne voyez-vous pas, dit-il, que l'état gémit sous le poids de nos péchés, et que joignant nos crimes aux forces des ennemis, c'est nous seuls peut-être qui allons faire pencher la balance (2). » Pag. 747.

Dans une lettre au roi Childebert :

(1) Bossuet, *Serm. de l'unité*, tom. v, in-4°, pag. 486.

(2) Le même, *Serm. sur la présentat.*, tom. IV, pag. 90, 91. «Nos péchés accablent l'état, comme disoit saint Grégoire, le royaume n'en peut plus sous ce faix : *Peccatorum nostrorum oneribus preminur*,

Pag. 775.] « Saint Grégoire a donné dès les premiers siècles cet éloge singulier à la couronne de France : qu'elle est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes particulières (1). »

Pag. 741. A Jean, patriarche de Constantinople, qui affectoit le titre de *patriarche universel :* Vous vous souvenez de quelle paix jouissoient les Eglises, lorsque vous avez été élevé à l'honneur de l'épiscopat ; et je ne sais d'où vous peut venir la prétention de prendre un titre nouveau, capable de scandaliser tous vos frères. Ce qui m'étonne de votre part, c'est qu'après avoir fui l'épiscopat, vous en usiez aujourd'hui comme si vous l'aviez recherché par un motif d'ambition. Vous vous déclariez alors indigne du nom d'évêque ; maintenant vous vous en prévalez au point de vouloir l'être seul. Fermez, je vous en supplie, l'oreille à la voix des flatteurs, qui vous persuadent de vous donner un nom qui ne respire qu'orgueil et extravagance. Vous ne pouvez ignorer que les Pères de Chalcédoine ayant offert ce titre aux évêques de Rome, pas un ne consentit à le recevoir, pour ne

quæ reipublicæ vires gravant. » (Ve *Dimanche après Pâques*, *Serm.*, tom. VIII, pag. 359)

(1) Le même, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*, tom. VIII, pag. 401 ; et *Serm. sur l'unité*, tom. V, pag. 504 ; Senault, *Panégyr. de saint Louis, roi de France*, *Panégyr.*, t. II, p. 431.)

point paroître s'attribuer tout l'honneur de l'épiscopat, et en dépouiller les autres.

Dans sa lettre à l'empereur Maurice, sur le même Pag. 747.
sujet : Le gouvernement et la primauté de toute l'Eglise a été donnée à Pierre; toutefois on ne l'appelle pas Apôtre universel. Voyez : toute l'Europe est livrée aux Barbares, les villes sont détruites, les forteresses ruinées, les provinces ravagées, les terres incultes, les idolâtres maîtres de la vie des fidèles; et les évêques, qui devroient pleurer prosternés sur la cendre, cherchent de nouveaux titres pour contenter leur vanité. Est-ce ma cause particulière que je défends? N'est-ce pas celle de Dieu et de l'Eglise universelle? Nous savons que plusieurs évêques de Constantinople ont été non-seulement hérétiques, mais hérésiarques, comme Nestorius et Macédonius. Si donc celui qui remplit ce siége étoit évêque universel, toute l'Eglise seroit exposée à tomber avec lui. Pour moi, je suis le serviteur de tous les évêques, tant qu'ils vivent en évêques; mais si quelqu'un élève sa tête contre Dieu, j'espère qu'il n'abaissera pas la mienne avec le glaive. Ayez donc la bonté de juger vous-même cette affaire, et d'obliger Jean à quitter sa prétention. Pour obéir à vos ordres, je lui ai écrit avec humilité et douceur : s'il veut m'écouter, il a en moi un frère entièrement dévoué; sinon il aura pour adversaire celui qui résiste aux superbes.

Pag. 919. A saint Euloge d'Alexandrie : Vous me mandez que, conformément *à mes ordres*, vous ne donnez plus à Jean le nom de patriarche universel : effacez ce mot, *à mes ordres*. Je sais qui je suis, et qui vous êtes : vous êtes mon frère par l'épiscopat, ou mon père par votre vertu. Je ne vous ai point donné d'ordres ; je n'ai fait que vous représenter ce que j'ai cru utile, et je ne vois pas que vous l'ayez fait avec exactitude. Car je vous observois qu'un tel titre ne convient ni à Jean, ni à moi, ni à personne ; et cependant vous me le donnez à moi au commencement de votre lettre. Supprimons tout ce qui sent l'orgueil, et blesse la charité (1).

Pag. 963. « Nous devons prier sans cesse pour notre monarque très religieux et très chrétien, et pour la reine sa très digne épouse, qui est un miracle de douceur et de piété, et pour son fils sérénissime, notre prince, notre espérance. Nous devons prier sans relâche pour ces personnes augustes, pendant le temps desquelles (voici un éloge admirable) les bouches des hérétiques sont fermées, et

(1) Ce saint patriarche d'Alexandrie, lié avec saint Grégoire d'une étroite amitié, persistoit à lui donner, à cause de l'éminence de son siége, le titre de patriarche œcuménique, bien qu'il semblât avoir plus d'intérêt que tout autre à s'opposer à cette qualité. Saint Grégoire ne voulut jamais consentir à le prendre. (Maimbourg, p. 122.) Nous avons d'Euloge divers traités contre les hérésies de son temps, et onze homélies, dont Photius nous a conservé les sujets et l'abrégé. (*Cod.* 182, 226, 230.)

leur malice, leurs nouveautés n'osent se produire (1). »

Sérenus, évêque de Marseille, voyant quelques personnes adorer les images de l'Eglise, les avoit brisées et jetées dehors. Saint Grégoire, approuvant le motif, mais blâmant l'action, lui écrivit pour le reprendre d'avoir brisé ces images : On les place dans nos églises, lui dit-il, afin que ceux qui ne savent pas lire voient sur les murailles ce qu'ils ne peuvent apprendre dans les livres. Vous deviez les garder, et détourner le peuple de pécher en adorant la peinture, lui montrer par l'Ecriture sainte, qu'il n'est pas permis d'adorer l'ouvrage de la main des hommes. Ceux qui veulent en faire, ne les empêchez point; empêchez seulement qu'on ne leur rende un culte qui n'est dû qu'à la très sainte Trinité. Pag. 1000.

A l'empereur Phocas : Gloire dans le ciel au Dieu tout puissant, qui change à son gré les temps, transporte ainsi qu'il lui plaît les couronnes, de qui les desseins impénétrables ordonnent les vicissitudes et les révolutions humaines, et quelquefois permettent, pour le châtiment des peuples, qu'il s'élève une puissance sous le joug de laquelle tous doivent se courber avec résignation. N'en Pag. 1138.

(1) Traduit par Bossuet, *Dimanche des Rameaux*, tom. VII, p. 241, 242.

avions-nous pas fait déjà la trop longue expérience? Mais aujourd'hui que la miséricorde divine consent à la fin à se laisser fléchir, elle appelle un nouveau maître, dont la présence comble de joie tous les cœurs. Telle est l'impression qu'a fait naître en nous votre avénement à la couronne. Que le ciel et la terre fassent éclater leur allégresse, et que dans l'attente des bienfaits que vous lui préparez, l'empire tout entier se relève enfin de la profonde affliction où il étoit plongé. Que l'orgueil de vos ennemis cède à votre autorité, que tous vos sujets, prince, commencent à respirer. Puisse le ciel vous inspirer une vertu qui vous rende formidable à vos ennemis, une piété qui vous rende cher à vos peuples! Puissions-nous voir cesser les surprises dans les testaments, les violences qui s'exerçoient dans les actes de donation; les droits légitimes de la propriété reconnus et respectés, et tous les particuliers jouir de la liberté qu'ils ont droit d'attendre d'un gouvernement dirigé par la religion. Il y a cette différence entre les empereurs romains et les rois des autres nations, que ceux-ci commandent à des esclaves, et vous à des hommes libres (1).

(1) Voyez plus haut à la page 53, et le chapitre VIII du livre intitulé: *Principes de Bossuet et de Fénelon sur la souveraineté*, par l'abbé de Querbeuf, 1 vol. in-8°. Paris, 1797. « Cette lettre, dit D. Ceillier, est une preuve que saint Grégoire n'étoit pas content du gouvernement de l'empereur Maurice. Cela ne paroît pas moins par la réponse qu'il

Didier, évêque de Vienne, tenoit école de littérature profane, enseignant dans les académies, y expliquant les auteurs païens. Saint Grégoire l'en reprend avec force : Les louanges de Jupiter ne doivent point sortir d'une bouche dévouée à chanter celles de Jésus-Christ. Un évêque peut-il se permettre ce qui ne seroit pas bienséant même à un laïque religieux (1)? Pag. 1140.

fit à Phocas, qui s'étoit plaint qu'il n'avoit point trouvé de nonce de service à Constantinople. Ce n'est pas, lui dit-il, l'effet de ma négligence, mais d'une dure nécessité. Tous les ministres de notre Eglise fuyoient avec terreur une si dure domination, de manière qu'il n'étoit pas possible d'en obliger aucun d'aller à Constantinople pour demeurer dans le palais; mais depuis qu'ils sont informés que, par la grâce du Tout-Puissant, vous êtes parvenu à l'empire, la joie qu'ils en ont fait que ceux qui craignoient auparavant de se trouver à la cour, s'empressent d'aller se mettre à vos pieds. » (*Hist.*, t. XVII, p. 319, 320.)

(1) C'est là sans doute ce qui aura fourni à quelques écrivains protestants, copiés par des catholiques, un prétexte pour calomnier notre saint pontife, en l'accusant de s'être déclaré contre les sciences et les lettres, jusqu'à ordonner, disent-ils, l'incendie de la bibliothèque du mont Palatin à Rome. Un écrivain sans critique, du XII[e] siècle, l'avoit avancé; on l'a répété comme un fait positif. (Voyez Brucker, *Hist. crit. philos.*, pag. 479 de la seconde édition; Formey, *Hist. abrégée de la philos.*, pag. 201, etc.) L'assertion est démentie par les preuves les plus indubitables. Saint Grégoire n'avoit sur cette bibliothèque aucun droit, ni comme particulier, ni comme chef de l'Eglise romaine. Il est plus que probable qu'il n'y en avoit plus au temps de saint Grégoire, après tous les pillages et saccagements que Rome avoit essuyés. La vie tout entière de saint Grégoire dépose à elle seule contre le fait qu'on lui suppose. (Voyez l'*Hist. crit. de l'Eclect.*, tom. II, pag. 302 et suiv.; *Dictionn. de Chaudon et de Fellert*, art. *Saint Gré-*

A saint Augustin, qu'il avoit envoyé dans l'Angleterre, pour en convertir les peuples à la foi, et qui le
Pag. 1152. consultoit sur divers points de liturgie (1) : Vous savez

goire.) Toute la question vient se réduire à savoir s'il peut être permis à un évêque de se livrer à l'étude des sciences et des lettres humaines. Répondons qu'elle a ses bornes dans l'exercice de l'épiscopat. Un évêque est étroitement obligé de tourner au profit de son ministère les talents naturels qu'il a reçus de Dieu, et les connoissances humaines dont il a enrichi son esprit; toute autre destination lui est interdite. M. l'archevêque de Vienne (Le Franc de Pompignan) fait, de cette question, le sujet d'une de ses *Lettres adressées à un évêque*, dans le recueil qui en a été publié par M. Emery, supér. génér. de Saint-Sulpice. (2 vol. in-8°, Paris, 1802, tom. 1, pag. 220 et suiv.) C'est la quatrième.

(1) La conversion de l'Angleterre est un événement d'une trop grande importance pour n'être pas rappelé ici. Il y avoit bien longtemps que saint Grégoire s'occupoit des moyens de faire parvenir dans ce royaume le bienfait de la lumière évangélique. Voici ce qui lui en avoit fait concevoir le dessein. Un jour qu'il passoit par le marché de Rome, il y vit des esclaves d'une grande beauté, exposés en vente. S'étant informé de leur pays et de leur religion, il apprit qu'ils étoient de l'île de Bretagne, c'est-à-dire de l'Angleterre, et encore païens. Quel malheur, s'écria-t-il, que des créatures aussi belles soient sous la puissance du Démon! Il forma dès lors le projet d'aller en personne y prêcher la foi, sans pouvoir l'accomplir. Lorsqu'il eut été placé sur la chaire de saint Pierre, ses premiers soins furent de l'exécuter, sinon par lui-même, du moins par des missionnaires pleins de son esprit. Il mit à leur tête Augustin, abbé du monastère de Saint-André à Rome. Ils débarquèrent dans l'île de Thanet, située à l'orient du pays de Kent. On met leur arrivée en Angleterre dans l'année 596. Leurs succès furent prodigieux. Ethelbert, roi de la contrée, se convertit; son exemple fut suivi par un grand nombre de ses sujets. Ethelbert abolit le culte des idoles. On doit à ses libéralités la construction de la cathédrale de Cantorbéry. (Hume, *Hist. d'Angleterre*, t. 1, p. 71.)

la coutume de l'Eglise romaine, où vous avez été élevé. Je suis d'avis que si vous trouvez, soit dans l'Eglise romaine, soit dans celle des Gaules, soit ailleurs, quelque chose qui soit plus agréable à Dieu, vous le choisissiez avec soin pour l'établir dans la nouvelle Eglise des Anglais; car nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des bonnes choses.

On s'étoit plaint de l'introduction de quelques usages particuliers à l'Eglise de Constantinople. Saint Grégoire s'en justifia en faisant voir que sans imiter la nouvelle Rome, dans ce qui paroissoit nouveau, il n'avoit fait que rétablir d'anciennes coutumes qui avoient été négligées. Et sur ce qu'on paroissoit craindre que les Grecs ne se prévalussent de ce procédé : Qui doute, réplique-t-il, que cette Eglise ne soit soumise au saint-siége, comme l'empereur et l'évêque de Constantinople le déclarent en toute occasion? Si cette ville ou toute autre moins considérable à quelque bonne pratique qui lui soit particulière, je suis prêt à imiter jusqu'au dernier de mes inférieurs. Le dédain ou l'indifférence ne fait pas la prééminence, et le bien ne consiste pas dans le mépris de ce qu'on peut apprendre de meilleur (1).

Le cardinal Caraffa, bibliothécaire du saint-siége, a publié par ordre de matières ce qui lui paroissoit de plus remarquable dans les lettres de saint Grégoire. Avec ce secours, on peut apprendre avec beaucoup de facilité l'histoire de son pontificat, les maximes de sa conduite

(1) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, tom. IV, pag. 431.

dans le gouvernement des affaires de l'Eglise, et dans l'administration du patrimoine de l'Eglise de Rome en particulier; ce qui se passoit dans les élections des évêques; de quelle manière il pourvoyoit aux Eglises pendant la vacance ou lorsque les évêques étoient hors d'état de les gouverner eux-mêmes; quels étoient les priviléges des monastères; de quelle manière on procédoit contre les clercs, et quantité d'autres traits intéressants de la discipline ecclésiastique des sixième et septième siècles. Ces remarques ou mémoires sont imprimés à la suite des lettres de saint Grégoire, dans l'édition des Bénédictins.

VII. Après les lettres, vient le SACRAMENTAIRE de saint Grégoire (1), sur l'ordre des prières et cérémonies qui avoient lieu dans l'administration des sacrements, et particulièrement dans la célébration des saints mystères; où il est facile de reconnoître que tout ce que l'Eglise catholique pratique aujourd'hui nous vient de la plus haute antiquité. Car saint Grégoire lui-même n'a fait que réduire à un nouvel ordre, dans un seul livre, ce qui s'observoit au temps de ses prédécesseurs, ainsi qu'on le voit dans le Sacramentaire de l'Eglise romaine, attribué au pape saint Gélase (2), lequel se trouvoit partagé en trois livres (3).

(1) Imprimé à Rome par les soins du cardinal Thomasi, en 1680, et depuis par D. Mabillon, avec l'ancienne liturgie gallicane.

(2) Paul diacon., *in Vita S. Gregor.*, lib. II, cap. XVII.

(3) D. Ceillier, t. XV, p. 321, et XVII, p. 332. Notre saint pontife

Suivent divers commentaires sur des livres de

avoit également composé un chant ecclésiastique appelé encore aujourd'hui le chant grégorien. Le Sacramentaire, dont il est auteur, a été si unanimement adopté dans l'Eglise, qu'on le trouve sans exception dans tous les missels et bréviaires anciens et nouveaux, l'arrangement, les oraisons, les Evangiles, offertoires, post-communions du sacramentaire sont de saint Grégoire. Ce bréviaire et ce chant ayant souffert quelque altération en France, Pépin, Charlemagne et ses enfants le rétablirent en sa pureté, et firent venir des chantres de Rome, qui, par leurs ordres, ouvrirent deux écoles de plein-chant à Metz et à Paris. Il a toujours été suivi depuis. Le bréviaire romain fut toujours le seul bréviaire des églises du patriarchat d'Occident, sauf quelques ordres religieux, tels que celui de saint Benoît et des Chartreux, et trois ou quatre Eglises particulières comme Milan, qui a retenu le rit Ambrosien, Tolède, le rit mosarabe, jusqu'à l'archevêque de Gondy, qui, en 1643, y fit le premier quelque léger changement. Sous le prétexte de perfectionnement, l'esprit d'innovation a depuis toujours été croissant, encore quelques *améliorations*, et la majestueuse simplicité des temps antiques aura complétement disparu.

Saint Grégoire ne se contenta pas de mettre dans un meilleur ordre les prières qui se disoient dans l'administration des sacrements, principalement de l'Eucharistie, il en régla aussi le chant, et composa un Antiphonaire où il renferma tout ce qui devoit se chanter en notes à la messe, savoir l'introït, le graduel, l'offertoire, la post-communion. Pour conserver le chant qu'il avoit réglé, il établit à Rome une école de chantres, qu'il dirigea lui-même, et qui servit de modèle pour celles que l'on vit bientôt s'établir dans plusieurs provinces de l'Occident. Il avoit, dit l'historien de sa Vie, le goût exquis et l'oreille d'une justesse parfaite. Charlemagne voulant aussi se conformer au chant romain laissa, étant à Rome, deux habiles ecclésiastiques de sa suite auprès du pape Adrien, afin qu'ils se formassent dans la vraie méthode de chanter. D. Ceillier.

Les novateurs des derniers siècles ont affecté de répandre partout le monde chrétien, que la messe des catholiques étoit un amas de nouveautés et d'institutions humaines; leur prévention les a étrangement

l'Ancien-Testament. Tous ne sont pas également reconnus pour être de saint Grégoire (1).

Saint Grégoire avoit éprouvé depuis sa première jeunesse de continuelles infirmités. C'étoit un grand et gros corps, comme il le dit dans ses lettres, qui n'avoit que les apparences de la force. Sa complexion délicate avoit encore été altérée par ses pénitences excessives long-temps avant son pontificat; en sorte qu'il étoit réduit à la nécessité, si onéreuse à son austère vertu, de prendre souvent de la nourriture, mais peu à la fois. Il étoit encore tourmenté habituellement par une goutte si violente qu'on craignit souvent pour sa vie. Il y a près de deux ans,

aveuglés. Ils ont dit que les prières du saint Sacrifice et la foi de la présence réelle n'avoient d'origine qu'à dater du neuvième siècle, au temps de Pascase Radbert. Bossuet répond : « Or je dis qu'il faut avoir un front d'airain pour nier que les prières ne soient plus anciennes, car les auteurs renommés pour avoir travaillé aux sacramentaires que nous avons produits, sont un saint Léon, un saint Gélase, un saint Grégoire; c'est, dans l'Eglise gallicane, après saint Hilaire, un Musens, un Salvien, un Sidonius; c'est, dans l'Eglise d'Espagne, un Isidore de Séville, auteurs dont le plus moderne passe de plusieurs siècles Pascase Radbert, et le travail qu'ils ont fait n'a jamais tendu à rien innover dans la doctrine; on ne les en a jamais soupçonnés. Ils ont ordonné l'office, réglé et fixé les leçons et les antiphoniers; ils ont composé quelques collectes, quelques préfaces, et cela sans rien dire au fond qui fût nouveau; on ne les auroit non plus écoutés que les autres novateurs, et le peuple auroit bouché ses oreilles. » (*Explication de la messe*, tom. v, in-4°, pag. 303.)

(1) *Videsis Præfat. Bened.*, *ad* part. II, tom. III, *Oper. sancti Gregor.*

écrivoit-il à Euloge d'Alexandrie (en 600), que je suis retenu au lit avec de si vives douleurs aux pieds, qu'à peine les jours de fête puis-je être levé pendant trois heures et célébrer l'office. Aussitôt après la violence du mal m'oblige à me recoucher. Il a ses degrés plus ou moins cruels, mais il n'est jamais assez fort pour me procurer la consolation de mourir. Il y a long-temps, écrivoit-il l'année suivante, qu'il n'est plus question de me lever. Quand la goutte me quitte, un feu dévorant se répand dans tout mon corps, porte les convulsions ou la défaillance dans chacun de mes membres, et affecte jusqu'à mon courage. Je sens tant d'autres incommodités, que je ne puis les spécifier. En un mot, toute la masse de chair que j'anime à peine est tellement imbibée de malignes humeurs, que la vie m'est un supplice. J'attends et désire la mort comme mon unique remède.

Enfin, consumé de travaux et d'infirmités, il mourut le 13 mars de l'année 604, après avoir tenu le saint siége treize ans, six mois et dix jours. Il fut enterré à Saint-Pierre, près du lieu où reposoient saint Léon et quelques-uns de ses plus illustres prédécesseurs.

Il s'étoit fait peindre dans son monastère de Saint-André, pour que la vue de son portrait rappelât à ses religieux l'esprit de ses leçons et de leur profession. Le diacre Jean, son historien, ajoute à la description

qu'il nous en a laissée cette particularité : que dans les copies qui s'en répandirent, on avoit coutume de peindre le Saint-Esprit en forme de colombe sur la tête de ce Père, tant on étoit convaincu de l'assistance qu'il en recevoit, et dont la divine onction se rend encore sensible dans la lecture de ses œuvres, écrits pleins de lumière et de chaleur, d'une doctrine toujours exacte, contenant presque eux seuls, tout l'ensemble de la religion, les vérités de la foi et de la morale dans leur plus grande pureté.

Tel fut, dans l'ordre des temps, le dernier de ces quatre Pères, qu'on a cru pouvoir comparer aux quatre évangélistes, et tel dans l'ordre du mérite un des plus illustres docteurs extraordinairement suscités pour répandre sur tous les siècles à venir les dons lumineux du bel âge de l'Eglise, auquel il conserva jusqu'à la fin du sixième siècle cette qualification honorable (1).

III. Saint Isidore de Séville.

L'Eglise d'Espagne, célèbre dès la plus haute antiquité, par la prédication de saint Paul, par ses conciles d'Elvire, de Saragosse et de Brague ; par la renommée du grand Osius, et par la vigueur de sa discipline, étoit tombée, depuis l'irruption des

(1) Bérault-Bercastel, liv. xx, tom. iv, pag. 438.

Barbares, au cinquième siècle, dans une nuit profonde. « Dieu suscita saint Isidore pour la restauration de l'antiquité, et pour opposer une digue au torrent de barbarie et de férocité qui suivoit partout les armes des Goths (1). » Il parut aux yeux de ses contemporains comme un docteur excellent, la gloire de l'Eglise catholique, et la lumière de son siècle (2). Cet éloge est dû à son érudition, en effet prodigieuse pour le temps, plutôt qu'à son éloquence. Les vertus étoient héréditaires dans sa famille (3). Il remplaça sur le siége de Séville son frère saint Léandre, mort vers 601. Il présida au concile tenu dans cette ville, en 619, ainsi qu'à celui de Tolède, de 633, le quatrième de ce nom, et le plus célèbre des conciles d'Espagne (4). On fixe sa mort au 4 avril 639, après trente-six ans d'épiscopat (5).

(1) Braulio, *in Prænotat. libror. S. Isid.* Ce Braulion, contemporain et ami de saint Isidore, fut évêque de Saragosse. Admirateur zélé de l'évêque de Séville, il a composé son éloge et le catalogue de ses ouvrages, qui se lisent à la tête de l'édition publiée par Jacq. Dubreul, benédictin de Saint-Germain-des-Prés, vol. fol. Paris, 1601.

(2) Conc. toletan. VIII, cap. II.

(3) Il étoit frere de saint Léandre et de saint Fulgence, tous deux évêques, et de sainte Florentine. (Braulio, *supr.*)

(4) *Ibid.*, pag. 580; Butler, *Vies des saints*, tom. III, pag. 220, d'après le cardinal d'Aguirre. Sur les conciles d'Espagne; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXVIII.

(5) Voyez D. Ceillier, *Hist.*, tom. XVII, pag. 622.

Les savants consulteront toujours avec fruit son vaste recueil des *Origines* ou *étymologies sacrées et profanes*, distribué en vingt livres (1), et autres traités de même genre, *sur la nature des choses*, *sur les offices divins*; ouvrages précieux par les connoissances qu'ils nous donnent de la liturgie (2),

Pag. 1 et suiv.

Pag. 354. 380.

(1) Le livre de saint Isidore, *des Origines*, ou *Etymologies sacrées et profanes*, doit s'apprécier par rapport au siècle où il fut écrit. Sous ce point de vue, il paroîtra toujours prodigieux. C'est par-là qu'il a mérité les éloges de Scaliger, de Rosin et de Vossius. (Voyez Baillet, *Jugement des savants*, tom. II, in-4°, pag. 95.) Il y traite de presque tous les arts et de toutes les sciences, en commençant par la grammaire. Ses définitions sont courtes, lumineuses, fixent avec précision le sens d'un grand nombre de mots grecs et latins, dont la tradition étoit encore vivante.

(2) Il y expose l'ordre des offices et des heures consacrées au service divin. Toutes les parties de l'office canonial sont les mêmes qu'aujourd'hui. Il marque sept prières du sacrifice qui conservent encore le même ordre dans la messe mosarabique, ancienne liturgie d'Espagne, dont il est regardé comme ayant été le principal auteur. Elle commence, ainsi que la nôtre, par l'*introit*, avec quelques versets du psaume; ensuite le *Gloria in excelsis*, excepté durant l'Avent et le Carême; la première oraison ou *collecte*, lecture d'une prophétie, remplacée par l'*épître*; graduel, l'évangile, puis l'offrande, que le prêtre accompagne de prières semblables aux nôtres; offertoire. Jusque-là c'est la messe des catéchumènes. Le prêtre, ayant lavé ses mains, et dit l'oraison *secrète*, salue le peuple, et récite à haute voix l'oraison à laquelle commence la messe des fidèles; mémoire des Apôtres, de quelques martyrs et de saints évêques particuliers à l'Eglise d'Espagne; *Sanctus*, prière de la consécration : c'est le *canon* de la messe. Le prêtre dit l'antienne pour la fraction de l'hostie, et, la tenant sur le calice pour la montrer au peuple, il dit : Disons de bouche ce que nous croyons de cœur. Le cœur chante le symbole de Constantinople. Cependant le prêtre rompt l'hostie en neuf particules, qu'il arrange

et des divers degrés du ministère ecclésiastique. Il explique par l'allégorie chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament; et tout y est rapporté à Jésus-Christ; ce qu'il rend plus sensible encore dans le livre *sur la naissance, la passion et la résurrection du Sauveur*, son règne et son jugement à venir. Il le dirige particulièrement contre les Juifs. Ses œuvres morales ou philosophiques n'offrent que des répétitions de saint Grégoire, ou des prières écrites avec onction, mais avec peu d'élégance. Son catalogue des écrivains ecclésiastiques est peu de chose.

Pag. 543.

Pag. 334.

Pag. 526.

Les *Soliloques* sont un dialogue entre l'homme et la raison. L'homme se plaint des misères qui l'assiègent de la naissance au tombeau. La raison le rappelle à la constance, à la résignation, par l'exemple de ceux qui souffrent avec lui. « N'envisagez pas seulement les peines qui vous sont personnelles; voyez toutes celles que les autres endurent : combien ils les supportent avec patience. Leur exemple

Pag. 306.

Pag. 307.

sur la patène en forme de croix. Il fait mémoire des vivants, et dit le *Pater*. A chacun des articles de l'oraison Dominicale, le peuple répond : *Amen*. Il met dans le calice une particule de l'hostie, marquant comme nous l'union du corps et du sang, donne au peuple la bénédiction, fait mémoire des morts, consomme l'hostie, et boit le précieux sang. On chante la communion, suivie de l'oraison appelée post-communion; et le diacre congédie le peuple. Telle est la messe mosarabique, dont l'usage ne se conserve plus que dans une chapelle de l'église de Tolède.

doit vous exciter à les imiter. Ces peines s'évanouissent avec la vie toujours bien courte. Vous êtes homme : à ce seul titre, vous ne pouvez être sans quelque adversité. Ce n'est que par la souffrance que
Pag, 308. l'on peut obtenir les récompenses du ciel. Utilité des afflictions. Ce sont des épreuves, ou des châtiments. Quoi que vous ayez à souffrir, vos péchés vous en méritoient bien davange. L'ennemi qui vous persécute n'est que l'instrument dont Dieu se sert pour vous purifier et vous ramener à lui. Examinez-vous bien vous-même : êtes-vous sans péché?
Pag. 309. Nos péchés souree de nos souffrances. L'homme répond : Mais puis-je me dispenser d'en commettre? La raison réplique que l'on n'est jamais coupable qu'autant qu'on veut l'être. Où est le préservatif? Dans la victoire sur la chair et les sens. Le moyen pour y parvenir, c'est la pensée de la mort, de ses surprises, de ses terreurs, du jugement qui la suit, de la rigueur, et de l'éternité des peines de l'enfer. Exhortation à la pénitence.

Pag. 320. Même dessein dans le livre intitulé : *Du mépris du monde*. On doute qu'il soit de saint Isidore.

Pag. 617. Les trois livres *des Sentences* ne sont qu'un extrait des morales de saint Grégoire. En général, saint Isidore a profité beaucoup des ouvrages des anciens, mais il ne les cite pas.

Pag. 374. Saint Isidore s'étoit également exercé sur l'histoire. Nous avons de lui une *Chronique générale*,

qui embrasse l'histoire du monde, depuis sa naissance jusqu'à son temps, et une chronique particulière, abrégé de l'histoire des Goths, des Vandales et des Suèves, ainsi qu'un *Traité des hommes célèbres*. Il avoit fait pour le monastère d'Honori une règle sur le modèle de celle de saint Benoît. Pag. 398.

Son style, dit D. Ceillier, est clair et aisé, mais il n'est ni éloquent, ni châtié (1).

IV. SAINT LÉANDRE, évêque de Séville, vers l'an 582, frère du précédent, eut la gloire de confesser la foi chrétienne dans la persécution suscitée par le tyran Lévigilde, d'amener le roi Récarède à la communion catholique, et d'éteindre l'arianisme dans la nation des Visigoths. Il fut lié d'amitié avec saint Grégoire-le-Grand (2). Les pompeux éloges donnés à son éloquence par saint Isidore, son successeur au siége de Séville, ne semblent pas justifiés par le style des écrits qui nous restent de lui. Il est d'une concision affectée ; et ce qui le dépare encore davantage, on y remarque un jeu puéril d'antithèses et de désinences qui transportent dans sa prose la monotonie de la rime.

(1) *Hist. des écriv. ecclés.*, t. XVII, p. 650.

(2) Voyez, à l'article *Saint Grégoire*, la note de la page 57 de ce volume.

v. SAINT ILDEFONSE, archevêque de Tolède, mort en 653.

Tout chrétien à qui la gloire de Marie est chère doit une tendre reconnoissance à ce pieux pontife, l'un de ceux qui aient répandu son culte avec le plus zèle dans notre Europe.

Il naquit à Tolède, dans les commencements du VIIe siècle, et fut mis de bonne heure sous la discipline de saint Isidore de Séville. Après la mort de saint Eugène, archevêque de Tolède, il fut appelé au gouvernement de cette église.

L'ouvrage le plus mémorable que nous ayons de lui est celui de la *Virginité perpétuelle de la sainte mère de Dieu*, en douze chapitres. Il le commence par une prière qu'il lui adresse. Saint Ildefonse prouve par divers passages de l'Ecriture, qu'il étoit nécessaire que la virginité de Marie fût parfaite, vu sa sublime prérogative de mère de Dieu; qu'attaquer sa virginité, c'est attaquer celui qui est né de son sein; qu'il fut tout aussi facile à Jésus-Christ de conserver la virginité de sa sainte mère, que de naître d'elle miraculeusement, et d'opérer tous ses autres miracles; que les Anges ont rendu témoignage à la virginité
Luc. I. 35. de Marie, par ces paroles : *Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre.* Il invoque affectueusement

la protection de Marie, se consacre à son service: Que je sois à vous pour être à Jésus-Christ; c'est là de tous mes vœux le plus ardent. Serviteur de Marie, pour être le serviteur de son divin fils! Ainsi l'honneur rendu à une reine retourne-t-il à la personne du roi (1).

On a publié sous le nom de saint Ildefonse des homélies sur le même sujet, insérées dans le XII[e] vol. de la *Biblioth. des Pères*, et dans celle *des Prédicateurs* de Combéfis, mais que le P. Mabillon a revendiquées pour Pascase Radbert.

VI. Saint Julien, archevêque de Tolède, mort en 690.

Les seuls ouvrages qui nous soient restés de ceux qu'il avoit composés en assez grand nombre, sont: *L'Histoire de la guerre du roi Wamba, contre le duc Paul, rebelle*, en 672; un *Traité sur le* VI[e] *âge du monde*, contre les Juifs d'Espagne, qui s'efforçoient de montrer que le Messie n'étoit pas encore venu, disant qu'il ne devoit venir qu'au sixième âge; un *Traité des prognostiques*, c'est-à-dire de la connoissance des choses futures, en trois livres. Dans le premier, l'auteur recherche l'origine de la mort:

(1) *Nam ut ego sim servus filii ejus, hanc mihi prædominari præopto. Ut sim devotus servus Dei, servitutem fideliter appeto Genitricis. Sic transit honor in regem, qui defertur in famulatum reginæ.* (Cap. XII.)

Elle est le châtiment du péché du premier homme, infligé à sa postérité, qui n'en pouvoit être relevée que par le baptême. Devoirs funèbres à rendre aux morts; certitude du dogme de la résurrection. Dans le second et troisième, il traite du paradis, de l'enfer et du purgatoire. L'opinion de l'auteur est que le purgatoire ne durera que jusqu'au jour du dernier jugement; que toutes les âmes n'y restent pas également; que les unes en sortent plus tôt, les autres plus tard, à proportion des fautes qu'elles ont à expier, et de la délivrance qu'elles peuvent obtenir par les prières et les secours de la charité. Gloire des bienheureux dans le ciel.

VII. Saint Colomban, abbé, mort en 615; et saint Dorothée, abbé.

Saint Colomban occupe un rang plus considérable dans les annales de la vie monastique que dans l'histoire de l'éloquence. Le célèbre monastère de Luxeu lui doit son origine. Les ouvrages que nous avons de lui sont : 1° une règle qu'il avoit composée pour ses disciples, et qui fut long-temps la plus suivie par les cénobites des Gaules. Elle est courte et simple, comme toutes ces institutions antiques, et partage le jour entre la prière, la lecture et le travail. On peut la diviser en deux parties, dont la première regarde la pratique des vertus

essentielles à un religieux, la seconde les pénitences qu'on doit lui imposer pour ses fautes (ce pénitenciel est tirée en grande partie de Cassien); 2° un recueil d'instructions sur les principales vérités de la foi et de la morale chrétienne, et qui paroissent avoir été prêchées; 3° des lettres; 4° des poésies. Nous ne devons nous arrêter sur aucun de ces écrits. On pourra suppléer à nos omissions par le long article de D. Ceillier, dans son *Hist. des écriv. ecclés.* (1), ou dans Fleury et l'abbé Racine.

Saint Dorothée. On a publié sous le nom de saint Dorothée vingt-quatre discours *sur la manière de vivre avec piété*, recueillis dans le xxviie vol. de la *Bibliothèque des Pères* (édit. de Lyon). Auquel des archimandrites de ce nom doivent-ils être rapportés ? Cette question a partagé les érudits. Tous ces discours sont pour les religieux ; ils n'ont rien de remarquable à présenter au prédicateur.

viii. Saint Jean Climaque.

On ignore également l'année de sa naissance et celle de sa mort (2). Sa vertu fut telle, qu'elle pou-

(1) Tom. xvii, pag. 462; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. xxxv, n° ix et suiv.; Racine, *Hist.*, tom. iii, in-4°, pag. 103.

(2) Butler et Godescard fixent la date de sa mort au 30 mars de l'an 605. Saint Jean Climaque a écrit vers la fin du sixième siècle, ou au commencement du septième. (Voyez D. Ceillier, t. xvii, p. 569.) Bellarmin et Casimir Oudin le placent à l'an 560, Cave à l'an 564;

voit faire douter qu'il eût un corps. Ce saint parut sur la terre comme ces Esprits célestes qui y laissent des traces de lumière.

Retiré dès l'âge de seize ans dans un monastère du mont Sinaï, il s'y livroit à une méditation continuelle des devoirs de la vie religieuse. Ses frères le sollicitèrent d'en tracer le code par écrit. Jean obéit, et composa dans ce dessein le livre devenu si célèbre, dont le titre a passé au nom de son auteur. Il l'appela l'échelle, en grec *Klimax*, d'où lui est venu le nom de Climaque, par allusion à l'échelle
Gen. xxviii 12. mystérieuse, que le patriarche Jacob avoit vue autrefois en songe. Chacun des chapitres ou échelons, au nombre de trente, sert de degré pour s'élever au ciel, par la pratique des vertus évangéliques. Ce sont comme les diverses stations de la vie intérieure depuis la fuite du monde et du péché, jusqu'au détachement parfait de tous les objets terrestres. L'ouvrage se compose de deux parties, dont la première s'adresse aux religieux, l'autre à l'abbé du monastère du mont Sinaï, à la prière de qui il avoit été fait. Rien n'y est omis de ce qui mène à la plus sublime perfection. Un semblable ouvrage doit se méditer et ne s'analyse pas. Arnaud d'Andilly (ou

d'autres le reculent jusqu'à l'an 540; ce qui n'est pas possible, puisque le saint abbé y fait mention de saint Sabas, mort sous Justinien en 532.

plutôt Le Maistre) en a donné une bonne traduction en français (1).

Saint Jean Climaque raconte avec une énergie pittoresque les exemples édifiants dont il avoit été témoin oculaire, en visitant les célèbres monastères de l'Egypte. L'ancienne ferveur s'y étoit conservée, et les degrés de pénitence usités dans les premiers siècles se retrouvent encore dans le septième.

« Il y avoit, dit-il, pour les pénitents une habitation particulière nommée la prison, à un mille de distance du grand monastère. On ne s'y renfermoit que de son plein gré; mais ceux qui s'y étoient ainsi condamnés eux-mêmes n'en sortoient plus que Dieu n'eût fait connoître à l'abbé qu'il leur avoit fait miséricorde. Il n'entroit dans ce lieu ni vin, ni huile, ni feu même; nulle autre nourriture qu'un pain grossier et quelques autres herbages. Le lieu étoit affreux, d'une obscurité effrayante; il inspiroit par le seul aspect la componction et une salutaire tristesse. Mais, de peur que les sombres pensées n'y dégénérassent en désespoir, le supérieur particulier de ces pénitents, homme d'une vertu et d'une expérience consommée, prenoit un très grand soin d'écarter l'ennui, en les tenant perpétuellement occupés. Dans les courts intervalles que leur laissoit

(1) Imprimée pour la première fois à Paris, en 1654, puis en 1651, et dans le recueil de ses OEuvres diverses.

une oraison presque contiuuelle, ils mettoient en œuvre des feuilles de palmier qu'on leur apportoit du monastère. Tel étoit leur amusement dans les heures de relâche.... Quel est, ajoute saint Jean Climaque, le cœur assez dur, quel est le marbre ou l'airain qui n'eût été attendri par les accents que la plupart faisoient retentir, considérant en eux-mêmes de quel haut point de vertu ils étoient tombés? Qu'est devenue, s'écrioient-ils, l'ancienne beauté de notre âme et l'éclat de notre première ferveur? Où sont-ils ces heureux jours dont nous ne nous souvenons qu'avec amertume? Qui nous remettra dans cet état d'innocence et d'intégrité où le Tout-Puissant habitoit avec nous, et nous regardoit avec complaisance? En proférant ces plaintes lugubres, deux torrents de larmes jaillissoient de leurs yeux, et plusieurs en étoient devenus presque aveugles. Ils demandoient à haute voix, comme de précieuses faveurs, d'horribles maladies pendant la vie, pourvu que le Juge suprême leur fît grâce à la mort. Quelquefois ils se disoient l'un à l'autre : Croyez-vous, mon frère, que nous obtenions enfin miséricorde? Croyez-vous que nous parvenious un jour à l'heureux terme où rien de souillé n'entrera? Ne comptons que sur la clémence de notre Dieu : ne cessons de mortifier, de crucifier sans pitié une chair impure et meurtrière, qui a donné la mort à notre âme.

Nous rencontrons une imitation heureuse de cette peinture dans un sermon de l'abbé Poulle, sur l'enfer. « Là on voyoit accompli au pied de la lettre ce que dit David, des hommes courbés et abattus de tristesse, qui mêloient de leurs larmes l'eau qu'ils buvoient, et mangeoient la cendre avec du pain; leur peau étoit attachée aux os et séchée comme l'herbe. Vous n'entendiez que ces paroles : Malheur, malheur à moi! Pardon, pardon Seigneur, miséricorde, faites-nous grâce s'il est possible. Ils avoient toujours le péché, la mort, l'enfer devant les yeux, et se disoient: Que deviendrons-nous? Quelle sera notre fin? Ainsi parloient ces saints pénitents couchés sur la terre, couverts de haillons, semblables à des spectres au milieu des ténèbres. Et lorsqu'ils se voyoient près de leur fin ; pour étendre leur pénitence au-delà du tombeau, ils demandoient comme une grâce d'être privés de la sépulture, du chant des psaumes et de tout honneur funèbre. Oseroit-t-on les en blâmer? Dira-t-on qu'ils avoient trop d'horreur du péché ? Pouvons-nous trop détester la source de tous nos maux, etc., (1).

Nous devons observer qu'il a donné lieu à des critiques qui ne sont pas toutes destituées de fondement. On lui reproche en général de l'obscurité, un défaut d'ordre et de méthode qui en rend la lecture pénible. Gerson y trouvoit des propositions peu exactes, et propres à égarer les simples. Saint Jean Climaque paroît justifier le mensonge officieux.

(1) *Serm.*, tom. II, pag. 213; La Colombière, *Serm.*, tom. IV, pag. 206.

I. Saint Eloi, évêque de Noyon, vers 640.

L'auteur de sa vie, saint Ouen, évêque de Rouen, qui en fut le contemporain et l'ami particulier (1), parle avec le plus grand éloge des succès de ses prédications. Il en faudroit d'autres preuves que les dix-sept homélies publiées sous son nom, dans la *Bibliothèque des Pères*. Celles où l'auteur véritable de ces homélies (religieux de l'ordre des bénédictins du XIe siècle) (2) traite de la purification et de l'enfant prodigue (3) sont les plus supportables. Encore ne sont-ce que des lambeaux mal tissus des homélies des anciens Pères à ce sujet (4); de froides

(1) Saint Eloi, avant d'être élevé à l'épiscopat, avoit exercé la profession d'orfévre, alors fort honorable, et dans laquelle il s'étoit acquis une grande réputation d'habileté et de probité. On trouve encore le nom d'Eloi sur plusieurs pièces d'or, frappées à Paris sous Dagobert et son fils Clovis. On vante aussi plusieurs monuments du premier art de ce saint, tels que les châsses de saint Germain de Paris, de sainte Geneviève, de saint Séverin, de saint Quentin en Vermandois, de saint Denis, apôtre de la France, et de saint Martin de Tours. Ouen, fils d'un grand seigneur français, avoit été grand référendaire, ou chancelier du royaume, comme il est constant par des actes originaux, souscrits de sa main en cette qualité.

(2) Casimir Oudin, *Supplem. de Scriptor. eccles. Bellarm.*, pag. 172. Paris, 1696; Richard-Simon, *Critique de Dupin*, tom. 1, pag. 245.

(3) *Apud. Combef. Biblioth. Concion.*, tom. 1 *in Quadrages.*, p. 583, et tom. 1 *de Sanct*, pag. 216.

(4) D. Ceillier.

explications, ou l'abus de l'allégorie, une érudition fausse et le défaut de goût y étouffent ce que la piété et l'onction auroient pu fournir d'instructif et d'intéressant. Ce n'est point de cette manière que le saint évêque de Noyon a dû parler, pour se faire écouter d'un peuple barbare, contre lequel toutes les vertus de son prédécesseur, saint Acaire, avoient échoué. Bien que saint Eloi l'eût soumis au joug de l'Eglise chrétienne, il n'avoit pu l'arracher encore à ses anciennes superstitions; et l'on peut bien croire que des allusions recherchées, des traits de l'histoire profane, qui supposent au moins des néophytes instruits et dociles, n'auroient pas été du goût d'une nation aussi grossière que celle de la Flandre d'alors. Saint Eloi s'y entendoit bien mieux. A défaut de ses véritables homélies, qu'il ne prenoit point la peine de méditer, moins encore de recueillir, nous en avons au moins la substance, que saint Ouen en a conservée. Il est vrai qu'Eloi les composoit de passages entiers de saint Césaire; c'étoit l'usage des évêques de ce temps-là, d'emprunter ailleurs ce qu'ils vouloient dire à leurs peuples; ou, quand leur santé ne leur permettoit pas de le prononcer eux-mêmes, ils le faisoient lire par d'autres. Mais du moins savoit-il le rendre propre à ses auditeurs, en s'attachant surtout à combattre les vices dominants parmi eux. S'ils ne nous présentent pas les mouvements de l'éloquence, du moins nous y trouvons la simplicité des

temps apostoliqnes. Nous traduisons d'après Surius (1).

Pag. 15. Je viens à vous en toute humilité, mes bien-aimés, vous suppliant d'écouter favorablement ce que va m'inspirer le zèle de votre salut. Dieu m'est témoin que c'est là l'unique sentiment qui m'anime. C'est le devoir qui m'est imposé. Malheur à moi, si je ne le remplissois pas! Ne pensez donc pas à ma médiocrité; ne pensez qu'aux vérités qui vous sont annoncées, afin que nous puissions vous et moi mériter la récompense qui nous est promise dans le ciel, vous pour votre docilité, moi pour le fidèle exercice de mon ministère. Si quelqu'un trouvoit mauvais que je vous prêche si souvent, qu'il ne s'en prenne pas à moi, mais à Dieu, qui me le commande dans ces termes, par la voix de son prophète :
Ezech. III. 18. 19. *Si, quand je menace le pécheur de la mort, vous ne lui annoncez pas mes sévères châtiments, il mourra bien dans son iniquité ; mais vous aurez à répondre de son sang. Que si après que vous les lui aurez annoncés, il persiste dans son impiété et ne se convertit pas, il y mourra ; mais vous serez quitte de la perte de son âme...* Je vous en conjure donc, soyez sans cesse occupés de la pensée de ce terrible jour du dernier jugement, de la mort qui peut vous

(1) *De probatis Sanctor. Vitis.*, tom. XII, pag. 15, *ad* 1 *decembr.* Ses Homélies ont été recueillies dans un volume in-12, Paris, 1661, avec la Vie du saint évêque.

surprendre à chaque instant. Si elle venoit à vous frapper, dans quelle situation paroîtriez-vous en présence des saints Anges ? Vous présenteriez-vous à leurs yeux avec la confiance d'avoir tenu les promesses que vous avez faites au jour de votre baptême? Car vous ne devez point oublier qu'alors vous avez fait un pacte avec le Seigneur, et que vous avez renoncé pour toujours au Démon et à ses œuvres. C'est là l'engagement que vous avez pris, soit par vous-même, si vous étiez en état de le faire, soit par la bouche de vos représentants. En renonçant au Démon, qu'avez-vous fait? vous avez abjuré tous les vices; vous avez fait une solennelle profession de croire à Dieu le Père tout puissant, et à Jésus-Christ, son Fils. Dieu conserve fidèlement cette promesse; qu'elle ne s'efface jamais de votre mémoire, afin qu'elle soit, non l'arrêt de votre jugement, mais un remède de salut. Vous n'êtes entrés dans la foi chrétienne qu'à la condition d'y pratiquer toutes les vertus qu'elle commande, d'éviter les péchés qu'elle défend. Il ne suffit pas de porter le nom de chrétien, il faut en faire les œuvres.

Le saint prédicateur en rappelle les diverses obligations, telles que Jésus-Christ les a tracées dans son Evangile. Il insiste particulièrement sur le devoir d'éviter toutes les superstitions du paganisme, comme celles de consulter les devins, de croire aux pronostics, aux songes, aux sortiléges, parcourant Pag. 16.

celles qui étoient alors en usage; d'accorder à aucune créature que ce soit le culte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu. C'est lui seul qu'il faut adorer, qu'il faut aimer, plein de confiance dans sa miséricorde, et ne désespérant jamais de sa bonté.

Saint Eloi insiste fortement sur la célébration du dimanche, la fréquentation de l'église, et le si-
Pag. 17. lence qui s'y doit observer. Il ne recommande pas moins les œuvres de charité et d'une déférence mutuelle, de s'armer souvent du signe de la croix, l'opposant à toutes les tentations, l'invoquant dans toutes circonstances. Il exhorte à la
Pag. 18. patience dans les maux. Avec ces sages précautions, l'ennemi du salut n'a plus aucune prise sur nous; il n'a de puissance que sur les tiédes et les relâchés. Il appuie sur le précepte de l'aumône, dont il expose l'obligation et les avantages. Il revient sur le devoir de la pénitence, sur le pardon des injures et l'amour des ennemis, sur la sobriété et la continence chrétiennes. L'énormité des péchés que
Pag. 19. l'on peut avoir commis n'est point un motif pour se défier de la divine miséricorde. Il fortifie cette consolante doctrine par les textes de l'ancien et du nouveau Testament qui la fondent, ainsi que sur
Pag. 20. les exemples de saint Paul, de la Madeleine et du larron pénitent. Il excite à la fuite du vice par la crainte des peines de l'enfer, et la perspective des béatitudes célestes. Il transporte ses auditeurs au

jour où se fera le discernement des bons et des méchants. Il puise dans les fléaux divers dont la colère du Ciel frappoit les peuples, de nouveaux motifs pour les engager à la pénitence, comme autant d'avertissements pour en éviter de bien plus formidables encore dans une autre vie éternelle. Pag. 21.

L'*Homélie sur l'Enfant prodigue* a plus besoin encore d'être abrégée. En voici la substance :

Vous avez entendu l'oracle, mes frères : Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs ; il faut nous en réjouir vous et moi. Ne désespérez point, ne craignez point : ayez confiance. On ne voit pas que cet Homme-Dieu ait mangé avec les princes et les hommes puissants, mais avec les pécheurs et les publicains, parce qu'il étoit venu sauver ce qui avoit péri. C'est pourquoi je me suis proposé de vous expliquer la parabole qu'il raconte à ses disciples sur l'enfant prodigue. La portion de bien qui revient au plus jeune signifie le sens de l'homme raisonnable, qui prétend se conduire par lui-même en vertu de son libre arbitre, et se soustraire à la domination du Créateur. Ce jeune homme s'en va donc bien loin, changeant de lieu sans changer d'esprit. Une action criminelle nous sépare de Dieu. Plus on pèche, plus on s'en éloigne. Les biens dissipés par l'enfant prodigue sont les avantages naturels dont un pécheur abuse. Le riche à qui le prodigue s'adresse dans sa misère, et qui le charge

Bibl. Patr. T. VII, p. 239 et suiv.

Matth. XVIII. 11.

Luc. XX. 12.

de conduire ses pourceaux, n'est autre chose que le Démon; la ferme où il se retire représente la convoitise des choses terrestres, par lesquelles un pécheur est subjugué.

Enfin il revient de ses égarements. Le pécheur tombé dans l'abîme des péchés capitaux n'est plus en droit d'appeler Dieu son père: de la condition d'enfant il a passé à celle du mercenaire. Mais si le père céleste remarque en vous un cœur contrit, en sorte que vous pardonniez à vos ennemis, que vous soulagiez les pauvres, il vous recevra avec la même bonté que le père de famille reçut son fils prodigue. Pleurez donc comme lui des crimes où le Démon vous a fait tomber.

Le discours est terminé par l'histoire d'un moine irrégulier, lequel, étant sur le point de mourir, vit un dragon prêt à le dévorer. Il eut bien voulu faire le signe de la croix pour s'en délivrer, mais se trouvant dans l'impuissance de le faire, il demanda aux religieux de se mettre en prière; ce qu'ils firent, et il mourut paisiblement. Efficacité du jeûne et de la pensée de la mort.

Tel est le caractère général auquel se font reconnoître les productions de ces âges malheureux. Plus les discours sont chargés de froides allégories, et de récits d'événements extraordinaires, plus ils étoient écoutés avidement.

Saint Eloi finissoit d'ordinaire ses homélies par ces paroles : Telles sont les récompenses qui vous sont assurées, si vous êtes fidèles à la loi du Seigneur ; mais craignez aussi la punition terrible qui vous est préparée si vous êtes infidèles. Quant à moi, j'ai déchargé ma conscience devant Dieu ; et je prends à témoin le ciel et la terre que j'ai acquitté la dette de mon ministère, et que j'ai mis dans vos mains la vie et la mort. Que si vous êtes sourds à ma voix, lorque je paroîtrai devant mon divin Rédempteur, je serai le premier à accuser votre endurcissement, et à déposer que vous avez mieux aimé servir le Démon que Jésus-Christ.

C'étoient là, ajoute son historien, les pressantes et vives exhortations que ce digne pasteur ne cessoit d'adresser à son troupeau (1).

On a conservé de lui cette prière, que l'on peut regarder comme son testament spirituel.

Seigneur, vous laisserez maintenant mourir en paix votre serviteur, selon votre parole et selon votre promesse. Souvenez-vous, ô mon Dieu ! que comme vous m'avez formé de boue, aussi vous me pouvez maintenant réduire en poussière. N'entrez point en jugement avec votre serviteur, nul ne pouvant se justifier devant vous. Souvenez-vous de moi, ô Jésus,

(1) *Vita sancti Eligii, noviom. episc., a sancto Audoeno, rothomag. præsule*, lib. II, cap. XVII.

sauveur du monde, qui seul êtes sans péché, lorque vous délivrerez mon âme des liens de ce corps misérable; souvenez-vous de la conduire dans votre royaume, et de la faire participer à vos grâces avec vos saints. Je sais combien je suis indigne de jouir de votre présence : néanmoins vous savez très bien que j'ai mis toute mon espérance en votre infinie miséricorde. Mourant donc dans la confession de votre saint nom, je vous supplie, de toutes les puissances de mon âme, de me recevoir selon votre grande miséricorde, de ne pas me perdre, afin que je ne sois pas frustré dans mon attente. Ouvrez-moi la porte de la vie, de peur que le prince des ténèbres ne vienne à ravir mon âme. Conduisez-moi au lieu du repos qu'habitent vos serviteurs, qui ont fidèlement gardé vos commandements.

Saint Ouen nous a transmis dans la vie de son ami l'abrégé inestimable de la doctrine vraiment évangélique qu'Eloi avoit annoncée de vive voix avec le zèle le plus persévérant. On y présente les principaux devoirs du chrétien dans un style simple, mais touchant, tendre et paternel, qui conserve toute l'empreinte du sentiment et de la franchise engageante de nos Pères. Ce saint évêque, et d'autres, pleins du même esprit apostolique, réunirent tous leurs efforts contre la simonie, qui avoit exercé de grands ravages dans toute la France. Peu content de la voir flétrie au troisième concile

de Châlons auquel il assista vers l'an 644, il employa avec succès le crédit de la reine Batilde, devenue toute puissante dans le royaume, l'an 656, c'est-à-dire depuis la mort de Clovis II, qui n'avoit laissé que des enfants en bas âge.

Il mourut (selon la commune opinion) en 659, le premier jour de décembre, où l'Eglise honore sa mémoire.

XI. SAINT BONIFACE, archevêque de Mayence, l'Apôtre de l'Allemagne.

L'Angleterre, affranchie du joug de la superstition, avoit reçu la lumière évangélique. L'Espagne et la France comptoient une longue suite de saints évêques. L'arianisme étoit décrédité même chez les Goths et les Lombards; mais l'idolatrie étoit encore dominante dans la plupart des provinces du nord de l'Europe; quand le moine Boniface reçut du pape Grégoire II, à Rome, avec l'ordination épiscopale, la mission d'aller en 719, prêcher la foi chrétienne aux nations infidèles de la Germanie. Boniface, après s'être arrêté quelque temps en Lombardie, se dirigea d'abord vers la Thuringe, puis sur la Frise, la Hesse et la Saxe, faisant éclater partout la force de la prédication évangélique. Il termina une vie sainte par la gloire du martyre.

Outre une assez grand nombre de lettres, toutes

sur des matières de discipline appropriée aux besoins des nouvelles Eglises, nous avons de lui quinze homélies sur les divers préceptes de la vie chrétienne. Le style en est dur, et peu correct (1), mais l'esprit en est tout-à-fait apostolique. Parmi les traits qui nous semblent le mieux caractériser cette mission célèbre, nous recueillerons les avis donnés à son chef par un autre évêque des plus vénérables, à qui Boniface avoit demandé des conseils pour sa propre direction. Ne combattez pas directement, répond Daniel de Winchester, certaines préventions des Barbares, telles que les généalogies de leurs fausses divinités. Laissez leur croire pour un temps qu'elles sont nées les unes des autres de la même manière que les hommes, afin de leur montrer par là qu'elles n'étoient point auparavant. Quand ils seront réduits à convenir que leurs dieux ont commencé, vous leur demanderez si le monde a commencé de même, ou s'il a toujours été... Faites néanmoins ces objections sans insulter à ces pauvres aveugles, mais en les plaignant avec bonté, et avec un air d'intérêt qui vous concilie les cœurs. Convainquez s'il est possible, confondez s'il est besoin, mais n'aigrissez jamais (2).

(1) Un critique célèbre va plus loin : Il est barbare, dit Dupin ; VIIIe siècle, pag. 330. Tous les écrivains de ce siècle méritent plus ou moins ce reproche.

(2) Bérault-Bercast., *Hist. de l'Eglise*, liv. XXII, t. V, p. 67, 68 ; Fleury, *Hist.*, liv. XLII, n° XLV, tom. IX, in-12, pag. 182.

Le pape écrivit de même à l'humble missionnaire, qui, en lui rendant compte de ses travaux, l'avoit consulté sur la conduite à tenir envers les ecclésiastiques scandaleux; qu'il ne devoit pas craindre de parler, ni même de manger avec les prêtres et les évêques dont la vie étoit corrompue, puisqu'on ramène plutôt les pécheurs par cette indulgence pour leurs personnes et par une douce affabilité, que par la rigueur des réprimandes (1).

Saint Boniface mourut en 755.

C'est de lui qu'est ce mot devenu depuis si fameux: Autrefois les évêques étoient d'or, et faisoient usage de calices de bois; aujourd'hui les calices sont d'or, et les évêques de bois (2).

XI. GRÉGOIRE DE TOURS, né en 539, mort en 566.

Georgius Florentius Gregorius, évêque de Tours, à la fin du sixième siècle, et si connu sous la dénomination de *Grégoire de Tours*, nous a laissé une *Histoire ecclésiastique des Francs*, que les savants ont appelée le flambeau de nos annales. Ceux des modernes qui se sont appliqués avec le plus de zèle à l'étude de notre histoire, tant ecclésiastique que

(1) Tom. VI *Conc.*, *Epist.* XIII, cap. XII.

(2) Rapporté par Walfride Strabon, lib. *de rebus eccles.*, cap. XXIV.

civile, particulièrement Adrien Valois, Le Cointe, Dubos, ne se regardent que comme ses commentateurs.

Elle est partagée en dix livres, dont le premier présente une introduction générale, où l'auteur, remontant jusqu'aux événements principaux, depuis la création jusqu'à la mort de saint Martin, Apôtre des Gaules, c'est-à-dire jusqu'à la fin du quatrième siècle, embrasse une période de cinq mille cinq cent quarante-six ans.

Le second livre reprend depuis l'épiscopat de saint Brice, successeur immédiat de saint Martin au siége de Tours, jusqu'à la mort de Clovis, arrivée en 511. C'est une introduction à l'histoire de notre pays, avant qu'il fût devenu chrétien.

Les livres III et IV comprennent ce qui s'est passé depuis le commencement du règne des quatre enfants de Clovis, Thierri, Clodomir, Childebert et Clotaire, jusqu'à la mort de Théodebert, en 548. Digression sur Alaric, roi des Visigoths, sur les rois de Thuringe, d'Espagne et d'Italie. Mort de sainte Clotilde. Les comtes de Bretagne. Révolte des Saxons. Irruption des Lombards en Italie. Fondations de monastères. Conciles. Saints évêques et solitaires célèbres de ce temps.

Livre V. Guerre entre les trois fils de Clotaire, Gontran, Chilpéric et Sigebert. Ses propres démêlés avec la reine Frédégonde. Persécution suscitée par les Ariens, contre les chrétiens d'Espagne.

Livre VI. Histoire de Boson, réfugié dans l'église de Saint-Martin, et vainement réclamé par Chilpéric.

Livre VII. Faits particuliers. Histoire de saint Salvi, évêque d'Alby. Désastres dans les Gaules. Signes extraordinaires. Meurtre de Prétextat, évêque de Rouen.

Livre VIII. Etablissement du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, par sainte Radegonde. Troubles qui y sont excités en 589.

Livre X. Election du pape saint Grégoire. Traité de Childebert avec l'empereur Maurice. Son expédition contre les Lombards. Variations en Occident sur la célébration de la Pâque. Catalogue des évêques de Tours, avec un abrégé de leur vie.

Livre *de la gloire des martyrs ;* livre *de la gloire des confesseurs ;* livre des *miracles de saint Martin; Vies des Pères*. Tous ouvrages consultés avec fruit, non-seulement par nos agiographes, mais par quiconque s'applique à la recherche de nos antiquités.

On lui reproche des omissions graves (1). Par exemple, il ne dit pas un mot du concile national,

(1) Elles se trouvent suppléées par les savantes recherches du P. Le Cointe de l'Oratoire, dans ses *Annales ecclésiastiques de France* (ad ann. 417 et 595); par Duchesne, dans son édition de *Saint Grégoire de Tours.* Voyez Dubos, *Disc. prélimin. de l'Hist. crit. de l'Etablissement de la monarchie française dans les Gaules*, p. 30, édit. in-12, Paris, 1742; Daniel, *Préface de son Hist.*, pag. XLIII.

que Clovis fit tenir en 511, dans Orléans, quoiqu'il soit constant que ce concile, dont nous avons encore les canons, ait eu lieu dans cette ville (1). Il ne donne presque jamais la date des événements qu'il raconte, de manière qu'on dispute encore aujourd'hui sur l'année à laquelle tiennent plusieurs de ces événements. On pourroit encore, sans manquer à la vénération due à sa mémoire, apporter dans l'examen de plusieurs faits de son histoire plus de critique qu'il n'en a mis à les transcrire. Des écrivains non suspects l'ont observé avant nous. Hilduin, abbé de Saint-Denis, l'écrivoit au roi Louis-le-Débonnaire. « Il faut faire grâce à la simplicité du » vénérable évêque Grégoire de Tours, lequel, » voyant les choses sous une autre face que celle de » la vérité, a consigné dans ses livres bien des » choses que lui dictoit, non le désir de tromper, » mais une confiance trompée (2). » « Il passe pour » être fort crédule en matière de faits merveil- » leux », dit un autre écrivain recommandable(3). Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive le connoître, et que l'on ne puisse profiter beaucoup de sa lecture. Nous n'avons point d'historien ni plus sûr ni plus an-

(1) *Conc Labbe*, t. IV, p. 1403; Dubos, *supr.*, liv. IV, chap. XX, t. III, p. 386; Richard, *Analyse des Conc.*, tom. I, pag. 484.

(2) Dans Vossius, *de Histor. lat.*, pag. 254.

(3) Le Gendre, *Jugem. sur les ouvrages des histor.*, pag. 40.

cien sur cette époque de notre histoire; et nous n'en savons rien que ce qu'il nous a appris. Son style est dur et très négligé, même barbare. L'auteur avoit lui-même la bonne foi d'en convenir; mais il attache par sa simplicité même. On aperçoit l'âme naïve de cet historien à chaque page de son histoire. Il dit ce qu'il a vu, ce qu'il a appris, sans art, sans grâce; et cette candeur aimable supplé à toutes les autres qualités.

Sa vie fut traversée par des orages dont le récit appartient à l'histoire. Son Eglise retrouva en lui le zèle et les vertus de son illustre prédécesseur saint Martin.

XII. Principaux historiens et chronologistes ecclésiastiques qui ont écrit en latin (1).

Frédégaire et ses continuateurs.

Le plus ancien historien de France après saint Grégoire de Tours est Frédégaire. Sa *Chronique* remonte jusqu'à la création, et s'arrête à la quatrième année du règne de Clovis II, c'est-à-dire à l'an 641 de l'ère commune. Elle est divisée en cinq livres, dont le premier contient une description du monde, l'établissement des diverses monarchies jusqu'à celle des Assyriens. Suivent trois catalogues, celui des empereurs Romains, depuis Auguste jusqu'à Alexandre Sévère; celui des rois Hébreux et celui des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Théodore, qui monta sur le saint-siége en 642, et

(1) Nous avons donné au volume XIX, pag. 422 de cet ouvrage une notice des principaux historiens et chronologistes ecclésiastiques grecs.

l'occupa jusqu'en 649. On a ajouté, mais d'une autre main, les papes depuis Théodore jusqu'à Adrien I. Le second commence à Ninus, premier roi des Assyriens, et finit à l'empereur Valens, en 378. Le troisième comprend ce qui s'est passé depuis l'empire de Théodose-le-Grand, jusqu'à la victoire de Justinien sur les Vandales, et à la mort de Bélisaire, en 565. Le quatrième n'est qu'un abrégé des livres précédents. Le cinquième, le plus intéressant de tous, est la continuation de l'histoire de France par Grégoire de Tours. Frédégaire y raconte l'histoire de son temps, et rapporte ce qu'il avoit vu lui-même ou appris de vive voix, ou lu dans les historiens; mais il est bien loin d'attacher comme son prédécesseur.

Il prévient lui-même le jugement de ses lecteurs par l'aveu naïf de la rusticité et de la grossièreté de son langage, dont il rejette les défauts sur la décadence des lettres et la barbarie du siècle. Le P. Pagi lui fait des reproches plus graves. Il l'accuse de manquer souvent de vérité et d'exactitude. Sa partialité en faveur de la maison de Bourgogne se fait sentir à chaque page. L'ouvrage entier semble n'avoir été fait que pour complaire aux princes qui en étoient issus. S'il entremêle à ses récits quelques souvenirs de l'histoire de France et d'Austrasie, ce n'est qu'en passant, et par digressions. Toutefois ses écarts mêmes ne sont pas sans intérêt. Nous leur devons des particularités sur l'histoire ecclésiastique qui ne se trouvent pas ailleurs. Sa Chronique finit à la quatrième année de Clovis, l'an 641. Elle se trouve dans le premier volume du *Recueil des historiens de France*, par André Duchesne.

On croit que l'auteur mourut vers 649.

Chronique abrégée par Cassiodore, depuis le commen-

cement du monde jusqu'à l'an 619. Elle fut dédiée au roi Théodoric. On a prétendu que son auteur n'avoit pas apporté à cet ouvrage toute l'exactitude nécessaire; et en effet l'on y remarque des erreurs de chronologie dans la supputation des années consulaires. Ces infidélités ont été suppléées par les tables de D. Garet (1).

Chronique de Marcellin. Continuation de celle de saint Jérôme, à laquelle l'auteur a ajouté diverses particularités intéressantes, sur l'abdication de saint Grégoire de Nazianze, les conciles de Constantinople, d'Ephèse, de Chalcédoine, l'exil et la déposition de saint Jean Chrysostôme, la persécution des chrétiens dans la Perse, et l'éloge de saint Jérôme.

Chronique d'Alexandrie ou Chronique pascale. L'auteur en est inconnu. Elle commence comme les histoires des deux précédents, à la création du monde, et finit à la vingtième année d'Héraclius. Son principal objet est l'époque de la célébration de la Pâque; ce qui lui a fait donner son dernier nom. L'ouvrage a quelque prix, parce qu'il renferme des particularités qui ne se trouvent pas ailleurs.

Orose et saint Isidore de Séville. (Voyez leurs articles.)

Marius, évêque d'Avanches en Suisse (siége épiscopal réuni à Lausanne), auteur d'une Chronique abrégée, ne prend pas les choses de si loin. La sienne commence au règne d'Avitus, 455, où finit celle de saint Prosper, jusqu'à l'an 581. Elle contient principalement ce qui s'est passé dans le royaume de Bourgogne. Duchesne, qui l'a insérée dans son Recueil des historiens de France, y a joint l'ou-

(1) Voyez D. Ceillier, tom. xvi, pag. 402.

vrage d'un inconnu, qui en est une continuation. Elle va jusqu'à l'an 623. Ce que l'on y trouve de plus curieux, c'est la relation de la mort tragique de Brunehaut, reine de France, femme de Sigebert, roi d'Austrasie.

Fréculphe, évêque de Lisieux, en 824. Abrégé de l'histoire universelle, depuis le commencement du monde jusque vers l'an 600. Divisé en deux parties, dont la première va jusqu'à la naissance de Jésus-Christ; l'autre commence au règne d'Auguste, et finit au règne des Lombards en Italie, et au pontificat de saint Grégoire.

Anastase le Bibliothécaire. Histoire ecclésiastique, ou, comme il l'appelle lui-même, histoire triparite, parce qu'elle est tirée de trois chroniques différentes, savoir de Nicéphore, de George Syncelle et de Théophane. Son ouvrage le plus renommé est son recueil des Vies des papes (avec continuation), depuis saint Pierre jusqu'à Grégoire III. Tous les savants conviennent de leur authenticité comme étant extraites ou des anciennes archives de Rome, ou de monuments que l'on ne sauroit suspecter. Les preuves en sont habilement développées dans la préface que l'abbé Blanchini a mise en tête de son édition de Rome, 1718. Anastase a fleuri sous les pontificats de Nicolas I, d'Adrien II, et de Jean VIII. Il assista au huitième concile général, tenu en 869, où il servit utilement les légats du pape, par la connoissance qu'il avoit de la langue grecque.

Aimoin, moine de Fleury. *Histoire de France*, en cinq livres. Son style, souvent lâche, diffus, quelquefois aussi trop concis, fait éprouver le tourment de le trouver di-

sert sur ce qui importe peu, et stérile sur des détails curieux à connoître. Cependant, bien au-dessus de Frédégaire, il s'approche souvent de Grégoire de Tours. Leurs nombreux commentateurs ont trouvé dans leurs écrits le texte de leurs volumineuses productions. Hénaut fait cette observation (dans ses remarques particulières sur la seconderace, p. 83, éd. in-4°) : « Pour ce qui regarde la premièreracc de nos rois, s'en tenir aux auteurs contemporains, et puis passer à ceux qui, tels qu'Aimoin, n'ont écrit, à la vérité, que sous la troisième race, mais qui ont écrit sans intérêt. Encore faut-il user sobrement du témoignage de cet auteur, et se souvenir de plus que son histoire finit au chap. XLI du IV[e] livre, comme l'a remarqué le P. Le Cointe, et ne pas confondre ce qui est de lui avec ce qui a été ajouté par ses continuateurs. »

Ce n'en fut pas moins un présent du Ciel que la conservation de ces antiques histoires.

Othon (ou Otton) de Frisingue, un des plus savants évêques d'Allemagne. Chronique depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1146. Bien plus connu par son histoire de l'empereur Frédéric Barberousse.

Pierre Comestor. *Histoire ecclésiastique* en quatre livres. C'est une histoire universelle, depuis la création jusqu'à la prédication de l'Evangile par ses Apôtres, mêlée de discussions sur les passages embarrassants des livres saints. Mort en 1178. Nous en parlerons encore ailleurs.

Godefroi de Viterbe. *Chronique universelle*, conduite depuis la naissance du monde jusqu'à l'an 1186. Ouvrage mêlé de prose et de vers, qu'il publia sous le titre allégorique de *Panthéon*. Il en a fait un trésor d'érudi-

tion sacrée et profane. Il n'y avoit pas de livre qu'il n'eût lu, presque point de langue qu'il ne possédât. Il a suivi les chronologies de Bède et d'Eusèbe. Mort en 1196 ou 1198 (1).

Parmi les chroniques particulières, nous devons distinguer celles de Frodoard, chanoine de Rheims, l'un des ornements de l'Eglise de France, tant par ses vertus que par ses connoissances. Il naquit vers l'an 894, à Épernay-sur-Marne, et mourut en 966. Ainsi sa Chronique, qui commence en 917 et finit en 965, ne contient que ce qu'il a pu voir et discuter par lui-même. On y trouve un choix judicieux des événements mémorables, soit de France, soit des pays voisins. Le style en est simple et naturel, mais quelquefois embarrassé par la longueur des périodes.

Dans la foule d'histoires particulières se font remarquer celles de Thégan, suffragant d'Amalarius à l'évêché de Trèves. Il florissoit en 837. On a de lui des annales sur le règne de Louis-le-Débonnaire, écrites avec plus de véracité que d'élégance. Pithou et Duchesne l'ont inséré dans leurs Recueils des historiens de France.

Saxon le grammairien, dont les seize livres sur l'histoire de Danemarck ont fourni de précieuses indications aux écrivains postérieurs, qui ont traité des antiquités des peuples du Nord. La pureté et l'élégance de son style forment un contraste sensible avec la rusticité grossière et barbare du XIIe siècle, où il vécut. Erasme l'a particulièrement loué.

Jean Aventin, annaliste de Bavière. Il profita utile-

(1) Casimir Oudin, *de Script.*, tom. II, pag. 1629.

ment des recherches qu'avoient faites avant lui quelques savants de cette nation.

Histoire des croisades. Les divers monuments qui peuvent servir à l'histoire de ces fameuses expéditions ont été recueillis dans un ouvrage publié sous le titre : *Gesta Dei per Francos*, par Bongars (Hanaw, 1611). La relation qui se fait lire avec le plus d'intérêt est celle de Guillaume de Tyr, témoin, et souvent acteur dans les événements qu'il raconte.

XIV. Le vénérable Bède.

Tous les siècles chrétiens ont sanctionné par leur estime et leur reconnoissance le surnom donné à ce savant anglais. S'il ne l'obtint que long-temps après sa mort, il l'avoit mérité par son zèle pour la propagation de la foi, par ses utiles écrits, par une piété tendre, et la pureté de ses mœurs. C'est le témoignage que lui rend le P. Mabillon (1), d'après ceux des contemporains. Il fut grammairien, poète, chronologiste, philosophe, orateur, historien. Il n'est plus guère connu que sous le dernier rapport. Ses homélies et ses autres ouvrages ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité. Mais dans tous, il règne un air de candeur, de piété et de modestie, qui les fait encore rechercher. Nos livres saints et les Pères lui étoient familiers ; mais l'usage qu'il en fait se borne à en tirer les autorités néces-

(1) *Annales ordin. Bened.*, sæc. III, part. I, pag. 539; Guill. de Malmesbury, *Vir quem mirari facilius quam digne prædicare possis.* (*De gest. Anglor.*, lib. III, cap. XXX, fol. 10.)

saires à l'appui de la doctrine, sans lui prêter la chaleur de raisonnement et d'élévation, dont elle présente une si riche source à notre ministère. Exact et simple, il lui est indifférent de plaire comme d'émouvoir, et néglige trop l'élégance et jusqu'à la pureté du style; aussi le voyons-nous peu cité dans nos modernes prédicateurs (1). La plupart de ses explications de l'Ecriture sont allégoriques. C'étoit le goût du temps.

Nos lecteurs prendront une idée de sa manière par l'extrait suivant: (*Homélie sur l'Evangile de la multiplication des pains.* Joan. VI. 1). Ceux qui, en lisant ou entendant raconter les miracles et les faits extrordinaires de Notre Seigneur Jésus-Christ, les reçoivent avec les dispositions convenables, s'attachent moins à l'éclat extérieur de l'événement qu'à l'impression intérieure qui doit résulter de l'exemple mis sous les yeux, et à l'application du sens mystérieux que l'on y peut découvrir. Par exemple, à l'approche de la Pâque, qui étoit la grande fête des Juifs, notre Seigneur se voyant entouré d'une grande foule de peuple, se montroit secourable en le nourrissant de la

(1) Senault lui emprunte quelques pensées dans ses panégyriques. Celle-ci, entre autres: « Que les saints, assurés à jamais de leur salut dans le ciel, s'occupent encore du nôtre sur la terre: *De sua salute securi, de nostra solliciti.* (Tom. III, pag. 523.) Voyez aussi Montargon, *Dictionn. apostol.*, t. II, p. 507; Lenfant, *Serm.*, tom. I, pag. 87.

parole du salut, et guérissant les malades qui s'y rencontroient. Mettons à profit pour nous-mêmes, mes très chers frères, l'exemple de cet empressement du peuple à suivre Jésus-Christ, et l'approche de la Pâque où nous allons célébrer la mémoire de notre rédemption ; pressons-nous tous autour de notre Sauveur, suivons ses pas et marchons dans la route qu'il nous a frayée, afin de mériter d'être dans sa compagnie...

Jésus s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée, qui est le lac de Tibériade. (Description géographique de la mer de Tibériade). Dans le sens moral, la mer représente l'agitation toujours orageuse du siècle où vivent les méchants, comme les poissons dans l'humide élément, s'abandonnant à leurs passions, insensibles aux choses du ciel. Cette mer de Tibériade s'appelle *Roue*, image du monde Ps. XI. 9.
où ces pécheurs roulent perpétuellement sur eux-mêmes, selon l'expression du prophète, ainsi que dans un cercle auquel ils sont enchaînés. Jésus-Christ a quitté la montagne où il étoit assis au milieu de ses Apôtres, pour descendre dans la plaine où est le peuple, avide de recevoir de sa bouche les instructions du salut, pour nous apprendre qu'il distribue son enseignement et ses grâces en raison de la capacité de ceux qui les reçoivent.

Les cinq pains qui sont distribués à cette multi-

tude, sont les cinq livres de Moïse, pains d'orge, à cause de l'apparente grossièreté d'une loi purement figurative, qui réceloit la moelle d'un sens intérieur bien plus parfait. Par les deux poissons étoient indiqués les psaumes et les prophéties, symboles des futurs sacrements de notre Eglise chrétienne. Et dans l'enfant qui portoit les cinq pains et les deux poissons, vous découvrez le peuple Juif dépositaire de la loi qui devoit être distribuée par les mains des Apôtres et de leurs successeurs. Jésus-Christ les a rompus, et distribués à ses disciples, quand il a ouvert leurs yeux à l'intelligence des saintes Ecritures. L'herbe sur laquelle s'assied la multitude pour y prendre son repas est l'emblème de la concupiscence de la chair, que l'on doit fouler sous les pieds quand on veut être rassasié des dons spirituels.

L'orateur joue également sur le texte : Il y avoit là cinq mille hommes, et sur l'ordre donné par le Seigneur, de recueillir les restes dans douze corbeilles, chacune de ces circonstances reçoit son explication allégorique (1).

C'est particulièrement comme historien que Bède a droit à nos hommages.

Bède est à l'histoire d'Angleterre ce que Grégoire de Tours est à la nôtre. Il a divisé la sienne

(1) *Biblioth. Concion.* Combefis, tom. III, pag. 37—39.

en cinq livres, qui comprennent, à la suite d'une description de la Grande-Bretagne et des mœurs de ses habitants (d'après l'abbé Adamnard), les événements les plus remarquables qui en composent l'histoire ecclésiastique, depuis le roi Lucius, jusqu'à l'an 371 de Jésus-Christ. Il s'étend fort au long sur la mission du moine saint Augustin, qui y fut envoyé par saint Grégoire-le-Grand, raconte les conversions les plus éclatantes qui s'y étoient opérées, la fondation des Eglises, la succession des évêques, la propagation de l'Evangile dans les diverses provinces, les contestations survenues par rapport à la célébration de la Pâque. On a de plus de lui un martyrologe inséré par les Bollandistes dans leur précieux recueil, quelques vies de saints, et un livre ou description des lieux Saints ; un commentaire sur le Pentateuque, sur quelques-uns des livres de l'ancien et du nouveau Testament, un grand nombre d'homélies, et des traités particuliers. Ses ouvrages ont été réunis en huit tomes in-folio (Cologne 1688), dont on peut suppléer les omissions par les ouvrages de prose et de vers du même auteur, répandus dans les recueils postérieurs de D. Martenne, de Mabillon et de Canisius. «Il écrivoit, dit Du Pin, avec une merveilleuse facilité, mais sans art et sans réflexion. Il avoit beaucoup plus de lecture et d'érudition, que de discernement et de critique. Il recueilloit in-

différemment tout ce qu'il trouvoit, sans faire paroître beaucoup de goût ni de choix (1). » C'est un défaut commun à la plupart des biographes de son temps, si fécond en vies particulières.

On fixe sa mort à l'an 735.

XV. LE PAPE ADRIEN I. L'histoire de son pontificat se lie immédiatement à celle de Charlemagne.

« Fin du royaume des Lombards dans la personne de Didier qui, voulant s'emparer de l'Italie, et empêcher Charlemagne de s'y opposer, lui suscite des affaires domestiques. Charles passe le mont Cenis, bat Didier, le fait prisonnier, et se fait couronner roi des Lombards. Fameux décret d'Adrien I, par lequel il reconnoît Charlemagne roi d'Italie et patrice de Rome. Ce prince confirme les donations faites au saint-siége, par Pépin son père. » (Hénault, *Abrégé chronol.*, pag. 38).

Adrien mourut sur la fin de l'an 795, après un pontificat de près de 24 ans. Charlemagne voulut laisser un monument éternel de son amitié envers ce pape, en composant lui-même son épitaphe en trente-huit vers latins élégiaques, où il réunit toutes les vertus qui avoient rendu Adrien recommandable pendant sa vie; la noblesse de sa naissance, sa vigilance pastorale, son zèle pour le salut des peuples et pour la décoration des temples du Seigneur, la pureté de sa doctrine, sa libéralité envers les pauvres, sa piété et son amour pour la patrie. (D. Ceillier, tom. XVIII, pag. 239).

(1) *Bibliothèque*, VIII[e] siècle ; Cave prétend que les ouvrages de ce savant anglais, particulièrement son Martyrologe, ont subi bien des interpolations. (*De Scriptor eccles.*, pag. 403, col. 1.)

SUPPLÉMENT

AU LIVRE NEUVIÈME.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE,

PRONONCÉ DANS L'ÉCOLE DE THÉOLOGIE DE LA MAISON DE SORBONNE, POUR L'OUVERTURE DE SES COURS, LE 13 DÉCEMBRE 1822.

La Faculté de théologie reprend aujourd'hui sous de plus heureux auspices ses cours accoutumés. Ramené dans son légitime sanctuaire, l'enseignement ecclésiastique n'a plus rien à envier aux autres sciences. Nous jouissons, Messieurs, d'un bienfait dont nous avions perdu jusqu'à l'espérance. Notre patrimoine de famille nous a été rendu. Cette école qui, durant trente années, s'étonna de ses nouveaux habitants, s'est enfin rouverte à la tribu antique à qui elle dut son illustration. Les enfants du moins la consoleront de l'absence des pères.

Le génie du grand homme qui la fonda n'a pas cessé de veiller sur ses destinées. Dans ces jours de deuil, où les ennemis de tout ordre social couvroient notre France de décombres, étendoient à tous ses monuments la guerre qu'ils avoient déclarée à sa religion, le nom du grand cardinal de Richelieu

sembla protéger contre leurs fureurs cette maison investie de sa gloire; il repoussoit de ces murs sacrés la faux de la destruction; et, comme ce fameux Romain, dont les sévères regards abattoient le Cimbre à ses pieds, son ombre, toujours redoutable aux factieux, sembloit commander à la barbarie de respecter au milieu de tant de ruines cette maison qui fut si long-temps l'asile de la science : *Miles, ne feri Marium* (1).

L'héritier du nom de Richelieu a voulu s'associer aux vues bienfaisantes de son illustre aïeul, en réunissant dans un centre commun toutes les parties de l'enseignement, afin qu'animées du même esprit, et ne formant qu'un seul faisceau de lumières, elles se dirigeassent vers le même but, et concourussent toutes ensemble au perfectionnement de la société.

Toujours présent à nos regards, du fond de son tombeau, le cardinal de Richelieu présidera à toutes

(1) Il est à remarquer que la Sorbonne n'a été frappée jamais d'aucun décret de suppression. On ne citera pas une ordonnance, pas un acte émané d'aucun des pouvoirs tyranniques qui ont, aux diverses époques, pesé sur la France jusqu'à la restauration; on n'en citera pas un seul qui ait prononcé explicitement qu'il n'y avoit plus de Sorbonne en France. Lorsque les docteurs qui la composoient nous ont été rendus, qui donc a pu empêcher qu'ils ne rentrassent dans leur antique possession? Nous en prenons hautement à témoin Dieu et les hommes, ce n'est point de la part de la Faculté nouvelle que les obstacles sont venus.

nos études. Le grand homme qui fonda à la fois la Sorbonne et l'Académie savoit bien qu'une alliance intime unit les sciences et les lettres humaines à la religion; qu'il est impossible de les isoler sans qu'elles ne se dégradent également; que les sciences et les lettres ne peuvent que s'égarer quand elles ne remontent pas à leur principe sublime, comme des ruisseaux détournés de la source, se chargent d'un limon impur, et n'exhalent que des vapeurs malfaisantes.

Ainsi, Messieurs, avoient pensé tous les sages législateurs. Pas un siècle, avant le nôtre, qui ait songé seulement à mettre en problème une question décidée par l'autorité de l'histoire, de l'expérience, de la raison seule. Tous avoient regardé la religion comme étant la sève nourricière qui se distribue dans les rameaux, et les vivifie, alors même qu'elle n'y est pas aperçue. On vouloit qu'elle étendît sur toutes les branches de l'instruction son légitime empire. Lui pouvoit-on refuser plus long-temps son domaine naturel; la déshériter de l'antique apanage qui lui fut donné en propre? Une école spéciale pour l'enseignement théologique lui étoit donc en quelque sorte dévolue par tous les droits comme par toutes les bienséances. L'Université n'exista jamais sans une école de théologie. Et qu'il nous soit permis de l'ajouter à la gloire de celle de Paris, c'est surtout à l'éclat qu'elle a jeté dans tous les

temps, que l'Université a dû sa plus brillante renommée.

Un coup d'œil rapide sur son histoire ne laissera aucun doute à cet égard.

Notre France avoit eu, dès la plus haute antiquité, des écoles célèbres (1), et des maîtres dignes de leur réputation, puisqu'elles comptèrent au nombre de leurs disciples, Cicéron, Jules-César (2), et tout ce qu'il y avoit de plus distingué chez les Romains (3). Celles d'Autun, de Marseille, de Bordeaux, de Lyon et de Poitiers (4), nous ont laissé

(1) Voyez l'*Histoire littéraire de la France*, tome 1, partie 1, *Etat des lettres dans les Gaules avant Jésus-Christ*, pag. 47 et suiv., *Panegyr. veter.*, *opera et stud.* Jac. de la Beaume. Paris, 1676, pag. 143. Caton le censeur avoit remarqué, près de deux siècles avant Strabon, que la plupart des Gaulois s'appliquoient avec beaucoup de soin à l'art oratoire. (Cato, *Orig.*, lib. II *apud Charis.*, libr. II; Bochard, *Geogr. sacr.*, part. II, lib. II, cap. XLII, pag. 717.)

(2) Sueton., *de illustrib. Grammat.*, cap. VII, pag. 531, édition de Paris, 1644, *typogr. reg.* Les expressions de cet historien, et surtout celles des écrivains postérieurs qui l'ont cité à cette occasion, pourroient prêter à bien des observations critiques, mais qui nous deviennent étrangères.

(3) Tact., *Annal.*, lib. III, n° XLIII.

(4) « On voit des académies et des prix d'éloquence établis en di- » vers endroits des Gaules. La seule académie d'Autun avoit, du » temps de Tibère, quarante mille étudiants, selon Suétone et Au- » sone. Il y avoit de ces écoles à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse et » à Narbonne. » (Pelloutier, *Hist. des Celtes*, tom. I, in-4°, pag. 209.)

Il y avoit eu, dès l'établissement de l'Eglise, des écoles chrétiennes qui avoient jeté le plus grand éclat, malgré les persécutions. La plus célèbre fut l'école d'Alexandrie, gouvernée par saint Pan-

des monuments, dernières lueurs du beau jour qui alloit être remplacé par la plus profonde nuit. Au sixième siècle, les irruptions des peuples du Nord couvrirent l'Europe entière de ruines et de ténèbres.

tène, saint Clément, Origène. L'école de Césarée en Palestine ne le cédoit point à celle d'Alexandrie, au jugement de saint Grégoire de Nazianze, qui en prend occasion d'appeler cette ville la métropole des belles-lettres et de toutes sortes de sciences. (*Orat.* xx, pag. 325.) Julien l'apostat essaya d'en interdire l'usage aux chrétiens. « Rien n'est » mieux attesté dans l'histoire que cette défense. » (*Vie de Julien*, par La Bletterie, pag. 246.) On sait quelles éloquentes plaintes saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostôme firent retentir contre une aussi odieuse vexation. Valentinien I[er] rendit une loi pour leur rétablissement; elle est du 11 juin 364 (*Codex Theod.*, lib. XIII, tit. 3), et fut confirmée par une nouvelle ordonnance du 12 mars 370. (*Ibid.*, lib. XIV, tit. 9.) Elles se soutinrent à Rome, mieux que partout ailleurs. (S. August., *Confess.*, lib. V, cap. VIII.) Mais les guerres qui désoloient l'empire, et dont ce saint docteur nous a laissé de si pathétiques descriptions, ne pouvoient être que funestes aux études chrétiennes. Cassiodore essaya de les ranimer. Il proposa son dessein au pape Agapet. (Lib. XII, *Epist.* XXVI.) On ne voit pas qu'il ait réussi. La décadence étoit bien moins sensible dans les Gaules, comme on peut le voir dans la savante histoire littéraire de la France, par les Pères Bénédictins. « Après Marseille, Autun étoit devenue un lieu » de très grand abord pour l'étude des belles-lettres. » (Tom. 1, pag. 1 et 135.) L'école de Bordeaux a été chantée par Ausone, qui en fut un des ornements. « Bordeaux étoit alors l'Athènes des Gaules. » (Thomas, *Essai sur les éloges*, chap. XXII.) Celle de Lyon n'étoit pas moins illustre. (V. l'*Hist. littér. de Lyon*, par le P. de Colonia.) D. Rivet, et La Bastide parlent avec éloge des études qui se faisoient à Poitiers. Ce dernier affirme, mais sans trop de preuves, que saint Hilaire, évêque de cette ville, en fut aussi l'un des professeurs. Les ouvrages du saint docteur sont pour elle un monument plus authentique et plus glorieux que ses grammairiens.

La science, réfugiée dans les monastères (1), en fut bientôt chassée par l'ignorance qui vint à s'y introduire (2).

Ce fut du milieu de ce cahos que Charlemagne s'éleva comme un astre brillant. Prince fait pour toutes les sortes de gloire, il voulut joindre au titre de conquérant le titre bien plus solide de restaurateur des lettres, et les recueillit dans son Académie palatine (à Aix-la-Chapelle) (3), d'où l'émulation se répandit dans les principales ville de ses

(1) « Les écoles étoient dans les églises cathédrales ou dans les mo- » nastères. » (Fleury, III[e] *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, nº XXI.) « C'est » dans ces retraites, ménagées et multipliées par la Providence, que » de pieux solitaires, dont la vie étoit partagée entre la prière, l'étude » et la culture des terres, nous ont conservé les trésors de l'antiquité » savante. » (Rigoley de Juvign., *Décadence des lettres*, p. 228.) « Les » études ne tombèrent donc pas entièrement avec l'empire romain. La » religion les conserva : mais il n'y eut que les ecclésiastiques qui étu- » dièrent, et leurs études furent grossières et imparfaites. » (Fleury, III[e] *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, nº 11; Bérault-Bercast., t. VIII, p. 117.)

(2) « Le quatrième siècle, c'est-à-dire le siècle qui précéda nos premiers rois, a été (disent les doctes écrivains de l'*Histoire littéraire de la France*) plus brillant dans les Gaules, par rapport aux sciences, qu'aucun autre ne l'avoit été dans cette partie de l'Europe. Les sciences ne firent que décliner depuis jusqu'à Charlemagne. » (Hénaut, *Abrégé chronologique*, tom. 1, pag. 9, édit. Paris, 1756.) Elles parurent même s'être anéanties durant tout le septième siècle.

(3) Alcuin donna ce nom à l'école que Charlemagne présidoit et dirigeoit lui-même, sous le nom du roi *David*, dans son palais d'Aix-la-Chapelle. (Alcuin, *Epist.* IX.) On croit que cette école l'accompagnoit dans tous ses voyages. (Le Cointe, *ad. ann.* 802, nº 79, 92.)

Sous les premiers successeurs de Charlemagne, l'école ou académie

vastes états; et c'est à lui que l'on fait remonter communément l'origine de l'Université (1). Tel est le privilége des institutions vraiment grandes, vrai-

continua de se tenir dans le lieu de la résidence du prince, et servoit à le désigner. Dans une lettre écrite par le moine de Saint-Germain à Charles-le-Chauve, on lit: *Ità ut merito vocitetur scola palatium.* (Duchesne, tom. II, p. 471.) La même qualification est donnée à l'école de Fulde. (D. Ceillier, *Histoire des écrivains ecclésiastiques*, tom. XVIII, pag. 377.) Fulde avoit un monastère qui devint célebre. (Tom. VI, *Annal. ord. S. Bened.*, pag. 21.) Les maîtres les plus distingués de cette école ou académie furent Alcuin, que Charles avoit fait venir d'Angleterre, Paul de Warnefride, Théodulphe d'Orléans, et Pierre de Pise. Dans un de ses Capitulaires, il presse l'établissement d'écoles dans chacune des cathédrales ou communautés religieuses: *Per singula episcopia et monasteria.* (*Baluz., Capitul.*, tom. 1, pag. 201.) « On avoit dans presque tous les monastères un peu considérables des écoles sur le modèle de celles qu'avoit établies Charlemagne. » (Roberston, *Introd. à l'histoire de Charles-Quint*, tom. 1, de la trad. franç., pag. 160, édit. in-12. Paris, 1771.)

(1) « On a prétendu que l'Université devoit son établissement à » Charlemagne: ce qui prouve seulement dans quelle estime elle étoit, » puisqu'on lui cherchoit une origine si ancienne; mais ce fait ne se » trouve attesté par aucun contemporain. » Charlemagne méritoit bien en effet la gloire de passer pour le fondateur de l'Université, par la protection qu'il accorda aux lettres et aux savants. Elle le choisit pour son patron, en 1661. La nation allemande l'honoroit sous ce titre, dès l'an 1480. Quelques écrivains, tels que Lannoy, Pasquier, Felibien, d'autres encore, font remonter l'Université de Paris par-delà Charlemagne lui-même. (*Antiquités de Paris*, tom. 1, pag. 71.) « Ce » qu'il y a de plus certain, c'est que l'Université commença à se for- » mer en corps sous le règne de Philippe-Auguste. » (De Verdolin, *Institution aux lois ecclésiastiques*, tom. 1, p. 98, édit. de Paris, 1783.) Pasquier ne veut pas qu'il y ait là-dessus ombre de doute. (Voyez *Recherches*, liv. IX, chap. VII et VIII.)

ment patriotiques : elles commencent pour ne point finir, durables comme les peuples, immortelles comme la vérité et la science qui leur prêtent leur appui. Les princes meurent, les peuples restent. Les tempêtes des révolutions humaines peuvent ébranler les utiles établissements, non les anéantir. Ils se relèvent; et bien souvent avec de nouveaux principes de vie.

Après Charlemagne, les foibles mains de ses successeurs étoient peu propres à soutenir l'ouvrage du héros législateur qui leur avoit ouvert la carrière. Mais le feu sacré avoit été allumé; il se conserva dans le cloître épiscopal de Paris, véritable berceau de notre célèbre Université (1). Bientôt on en vit sortir de nombreuses colonies qu'il fallut rallier sous une bannière commune. L'Université reçut des lois, une police, des magistrats. Elle n'étoit au-

(1) Aussi l'appeloit-on du nom privilégié de *Scola parisiaca*. C'étoit là que Guillaume de Champeaux, archidiacre de Paris, donnoit ses leçons. Non pas qu'il n'y en eût d'autres à la même époque, et toutes indépendantes l'une de l'autre, telles que celles de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor, de Saint-Denis, mais celle du cloître l'emportoit sur toutes ses rivales par l'avantage d'être près de l'évêché, dont elle étoit en quelque sorte le séminaire. (Voyez l'*Histoire de la ville de Paris*, tom. 1, pag. 145; Duboullay, tom. 11, pag. 666.) La reconnoissance de ce droit d'aînesse s'est conservée dans le privilége où étoit le chancelier de l'Eglise de Paris, d'avoir l'intendance sur toutes les grandes écoles, comme le grand chantre sur toutes les petites. (Voy. les *Origines de l'Université de Paris*, au tom. VII de Crevier.)

paravant qu'une école; elle devint une compagnie (1).

La diversité des matières soumises à son enseignement en amenoit d'une manière toute naturelle la division dans les quatre Facultés subsistantes de nos jours (2), formant entre elles un tribunal de famille, et toutes alors remplies par le seul ordre de l'état où il y eût de l'instruction; d'où vient que les mots de *clergie* et de science ont été long-temps synonymes; tout le reste ne connoissoit que les armes et les professions mécaniques (3). Comme

(1) Nous devons aux deux historiens de l'Université cette lumineuse distinction. *Cæsaris Egasii Bulæi historia Universitatis parisiensis*, 6 vol. in-fol., Paris, 1655; *Histoire de l'Université de Paris*, par M. Crevier, 7 vol. in-12, Paris, 1761. C'est là qu'il faut chercher les vrais monuments de l'Histoire de la Sorbonne, en y ajoutant le savant Recueil de d'Argentré.

Nous ne parlerons pas d'une *Histoire* prétendue *de la Sorbonne*, publiée peu de temps avant la révolution, à la veille des journées du 14 juillet, des 5 et 6 octobre, des 3 et 4 septembre 1792, avec le dessein hautement exprimé d'amener les événements que nous avons vus. L'ouvrage se termine par un chant de victoire en l'honneur de la *bienfaisante* philosophie, qui a triomphé de la Sorbonne et de la théologie, des préjugés et de l'épiscopat. L'écrivain, qui est bien connu, s'est déguisé sous le nom de l'*abbé Du Vernet*. Dans cette dégoûtante satire, pas un chapitre qui ne soit un libelle, pas une ligne qui ne soit une impiété.

(2) Pourtant cette distribution n'a pris une forme légale que long-temps après, vers 1277. (Voy. Crevier, *Hist. de l'Université*, t. II, p. 56.)

(3) « Nos moines d'Occident étoient clercs, pour la plupart, dès le » VII[e] siècle, et par conséquent lettrés : et l'ignorance des laïques » obligeoit les clercs à embrasser toutes sortes d'études. » (Fleury, III[e] *Discours*, n° XXII, pag. 225, édit. Paris, 1763.) « Comme il n'y » avoit que des clercs et des moines qui étudiassent, il n'y avoit aussi

aujourd'hui, mais avec moins de supériorité sans doute, les études embrassoient les plus simples éléments de la grammaire, comme les plus hautes spéculations de la métaphysique; elles sont de tous les siècles. On y expliquoit les Pandectes de Justinien, et les livres d'Hippocrate, le Décret de Gratien, et la langue des Cicéron et des Virgile, l'Ecriture sainte et les saints Pères (1). L'Université, *Universum studium*, présentoit donc un aréopage littéraire, où toutes les connoissances humaines avoient leurs représentants. On y accouroit des extrémités du royaume et des pays étrangers (2). Ce

» qu'eux qui fussent physiciens, c'est-à-dire médecins. » (Fleury, *Du choix des études*, pag. 50, édit. Paris, 1687.) Ce ne fut qu'en 1452, que les étudiants en médecine obtinrent du cardinal d'Estouteville, légat en France, permission de se marier. (Pasquier, *Recherches*, liv. III, chap. XXIX.)

(1) Jean de Salisbury et Wibalde de Stavelo nous ont conservé l'ordre des études telles qu'on les enseignoit de leur temps au XIIe siècle. (Voyez Crevier, *Histoire de l'Université*, tom. I, pag. 81-86.) On croiroit que M. Rollin a tracé son plan d'études d'après la méthode qui se pratiquoit alors.

« Le nom d'*Université* venoit de ce que l'on y formoit à toutes les » études; et qu'en une même ville (ajoute l'abbé Fleury), on ensei- » gnoit tous les arts libéraux, et toutes les sciences qu'il falloit aupara- » vant aller apprendre en divers lieux. » (Ve *Discours*, n° 1, pag. 190.)

(2) « On venoit à Paris d'Angleterre, d'Allemagne et de tout le » Nord, d'Italie, d'Espagne. » (Fleury, *ibid.*, pag. 191; Felibien, *Histoire de Paris*, liv. III, chap. XIX, liv. IV, V, XI et suiv.; Richard, *Analyse des conciles*, tom. IV, pag. 869.) « Jamais, dit Rigord, les » écoles d'Athènes et de Thèbes ne furent plus fréquentées. » (Vély, *Histoire de France*, tom. III, pag. 505.)

Un auteur de la *Vie de saint Benoit*, abbé d'Aniane, dit que ce

n'étoit point assurément la magnificence de nos écoles qui en fît la renommée. Point d'autres siéges ni d'autres tapis que ceux que donne la nature (1). Les fils des rois s'y rencontroient pêle-mêle avec le fils du simple artisan ; et de jeunes disciples y croissoient pour le trône, pour la pourpre romaine, et la thiare pontificale.

Au dedans, au dehors, son crédit étoit immense. En France, nos rois l'honoroient du titre de leur fille aînée (2). Philippe-Auguste assura son indépendance, lui donna d'utiles et honorables priviléges, respectés, et augmentés même par ses successeurs (3). Elle étoit appelée dans leurs conseils,

saint, étant encore enfant, fut engagé par le comte de Maguelonne, son père, à la cour du roi Pépin, pour y être élevé avec les autres écoliers : *Hic pueriles gerentem annos filium suum in aula gloriosi Pepini regis reginæ tradidit, inter scolares nutriendum.* Hincmar en dit autant du roi Charles-le-Chauve. (*Hincm. oper.*, tom. II, pag. 701.)

(1) *Scolæ illæ venerabiles junco sternebantur, fœno et palea ; ibi sedebant ex ordine scolares, ex omni confluentes natione, quandoque nobiles, e regum editi prosapia, solio destinati, summorumve pontificum quandoque consanguinei ; ibi magistrorum lectiones scriptis et auribus assidue excipiebantur.* (Hazon, *Almæ Univers. paris. Laudat, habita in scolis medicor.*, *die* 11 *octobr.* 1770, pag. 9, in-4°.)

(2) *Primogenita Galliæ regum filia* (*ibid.*, pag. 22). *Voluerunt augustissimi reges nostri, quibus nobilem ortum debet primogenita regum filia Universitas*, etc. (Rollin, *Epître dédicatoire de son Traité des études.*)

Dans ses harangues publiques comme dans ses discours ou requêtes adressées au roi, l'Université l'appelle toujours son père. Exemples recueillis par Duboullay, tom. VI, pag. 502, 513, etc.; Crevier, tom. V, pag. 405; t. VI, p. 54.

(3) Les plus remarquables étoient de députer aux conciles, de ne

dans les cours de parlements, dans les assemblées municipales, et, dans les cérémonies publiques, elle marchoit de pair avec les grands corps de l'état (1). La sagesse de ses délibérations étoit connue, et l'autorité de ses jugements toujours respectée. Sa médiation étoit invoquée par les princes et par les peuples : témoin Richard d'Angleterre, qui la choisit pour arbitre de son différend avec son chance-

contribuer à aucune charge de l'état, et d'avoir ses causes commises devant le prévôt de Paris, qui se glorifioit du titre de conservateur des priviléges royaux de l'Université de Paris. (Voy. Laurière, *Ordonnances des rois*, t. 1, p. 25, l'*ordonnance* de 1682, au mot *Ecclésiastiques.*) Philippe-Auguste avoit commencé. Les priviléges accordés par lui à l'Université furent confirmés par ses successeurs, entre autres par les rois saint Louis, Philippe-le-Hardi, Philippe IV, Philippe de Valois, Charles VII, Louis XI, Louis XII, François Ier. Les actes en ont été soigneusement recueillis par nos savants historiens.

Les souverains de leur côté s'empressèrent de témoigner à l'Université de Paris l'estime qu'ils en faisoient, par les éloges les plus honorables et les distinctions les plus flatteuses. Nous pourrions citer entre autres les bulles de Grégoire IX, Benoît XII, Nicolas III, Jean XXII.

Le recteur donnoit le pouvoir aux prédicateurs. Sa signature intervenoit dans les actes publics et les traités. Comme les rois, il avoit son chancelier portant la parole en son nom. Il assistoit au conseil du roi avec les princes, les prélats et seigneurs. Il précédoit les évêques, et ne cédoit qu'aux cardinaux du sang royal, etc.

« On ne croyoit pouvoir trop faire pour un corps qui étoit le dépo» sitaire de la science. » (Hénault, *Abrégé chronolog.*, tom. 1, pag. 205.)

(1) Preuves de détail dans les notes du Discours du docteur Hazon, pag. 76.

lier Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry; comme depuis Henri VIII lui déféra la cause de son divorce; témoin un duc d'Evreux, prince du sang, et roi de Navarre, qui eut recours à son intervention pour faire sa paix avec le roi Jean; témoin encore le peuple de Paris, qui, à la suite de deux révoltes, s'adressa à l'Université pour obtenir grâce du roi Charles VI (1).

Les étrangers ne s'empressoient pas moins de lui donner les plus honorables témoignages de leur confiance. Il me suffira de rappeler que Constantinople avoit un collége au centre de notre capitale (2), et que les rois de Portugal entretenoient au collége de Sainte-Barbe cinquante jeunes gens leurs sujets, pour être instruits par notre Académie.

Tels étoient les hommages qu'obtenoit l'Université tout entière, et qu'elle n'a cessé jamais de mé-

(1) Il est si facile de vérifier chacun de ces faits, qu'il y auroit de notre part une sorte de vanité ridicule à les appuyer par des témoignages.

(2) Il étoit situé près de la place Maubert. (Crevier, tom. 1, pag. 488; Fleury, *Hist. ecclés.*, tom. XVI, pag. 281; Felibien, *Antiquités de Paris*, tom. 1, etc.)

Plusieurs de nos anciens colléges ont eu de même pour fondateurs des étrangers qui envoyoient leur jeunesse faire ses études à Paris. Le collége de Dace avoit été foudé pour les Danois au milieu du XIIe siècle. Dans le XIVe, un pareil service fut rendu aux Ecossais, aux Italiens, aux Suédois, aux Allemands; de là, les colléges des Ecossais, des Lombards, etc. L'Université étoit partout qualifiée : DOCTRIX TOTIUS ORBIS.

riter par la constance de ses efforts et l'activité de son zèle pour l'avancement de la science (1). Alors,

(1) L'Université de Paris, décorée des plus beaux priviléges, protégée et favorisée par les rois et par les papes, a toujours soutenu et augmenté l'éclat dont elle a joui par la foule de savants hommes qu'a produits « cette célèbre Académie, mère de toutes les universités » par l'ancienneté de sa fondation, dépositaire de tout genre de sa» voir par l'universalité de ses connoissances, l'oracle enfin des pontifes et des conciles mêmes par la supériorité de ses lumières. » (*Histoire de France*, par Vély, tom. III, pag. 506. Voyez Rollin, *Opusc.*, t. III, p. 306; La Harpe, *Cours de littérat.*, t. III, p. 311 et suiv.)

Cet éloge s'applique à l'Université tout entière. Il n'y avoit pas encore de Sorbonne, qu'un célèbre écrivain du douzième siècle, Jean de Sarisbury, écrivoit à l'archevêque de Cantorbéry: « Je me suis rendu à Paris; et là, frappé de l'aspect que présentent l'abondance des vivres, le concours de ses habitants, l'air de joie qui s'y fait remarquer, la gravité des ecclésiastiques, la majesté et la pompe du culte divin, les divers exercices dans lesquels se partagent ceux qui se livrent à l'étude de la philosophie, j'ai cru voir cette mystérieuse échelle de Jacob, qui de la terre s'élevoit jusqu'aux cieux, avec ses Anges montant et descendant; et, dans le transport de mon admiration, je me suis écrié: Le Seigneur fait bien véritablement sentir ici sa présence. Et encore, avec le poëte: L'on est heureux de rencontrer dans son exil un semblable lieu. »

Ce que Mézeray a dit des magistrats de cette époque, on peut l'appliquer aux maîtres de ces temps-là: « Leurs mœurs innocentes, leur » extérieur même servoient de loi et d'exemple. La gravité de leur » profession les éloignoit des vanités du grand monde, du luxe, des » jeux, encore bien plus de la dissolution et de la débauche. Ils trou» voient leur plaisir et leur gloire à exercer dignement leurs charges. » Un grand fond d'honneur, d'intégrité et de suffisance faisoit leur » principale richesse, et la frugalité leur plus certain revenu. Ainsi se » rendant vénérables par eux-mêmes, ils étoient en vénération à tout » le monde. » (*Abrégé de Mézer.*, tom. IV, pag. 48, édit. d'Amsterd. de 1723.)

nous l'avons observé déjà, elle étoit tout ecclésiastique; il ne pouvoit pas en être autrement.

Celui-là n'auroit pas la moindre teinture de l'histoire, à qui il faudroit apprendre les services rendus par elle à l'état, à la patrie, à l'humanité tout entière. Ce clergé, tant séculier que régulier, qui la composoit, s'ensevelissoit dans la poussière des écoles, pour arracher nos pères à la barbarie. Ces savantes phalanges se distribuoient le vaste domaine de l'intelligence, pour aller à la conquête toujours lente des découvertes utiles. Elles fondoient nos colléges et nos bibliothèques, sauvoient du naufrage les débris de la Grèce et de Rome (1), enrichissoient l'Europe des dépouilles de l'Asie, étendoient le commerce intérieur et extérieur, favorisoient l'imprimerie, à qui elles ouvroient ses premiers ateliers dans le collége de Sorbonne et dans le voisinage (2), préparoient le mouvement général

(1) Dans une bulle du pape Grégoire IX, datée du 14 avril 1231, la ville de Paris est appelée une nouvelle *Cariatsepher*, ou *ville des sciences*, à cause de son Université. (Du Boull., *ibid.*, t. III, p. 142.) Quelques années auparavant, le pape Honoré III avoit dit : *Qu'elle répand partout les eaux salutaires de sa doctrine pour arroser et rendre féconde la terre de l'Eglise universelle.* (Robertson, *Introduct. à l'Hist. de Charles-Quint*, tom. 1, pag. 136. Fleury : «Il ne nous resteroit guères de livres sans les bibliothèques des monastères. » (III[e] *Discours*, n° XXII, p. 125.)

(2) L'histoire de cet événement se trouve rapportée dans Crevier, tom. 1, pag. 326. Il en termine le récit par ces mots : « Par le court » exposé que je viens de donner de l'introduction de l'art de l'impri-

vers les lumières. Après que Constantinople fut tombée sous le joug des Turcs, l'Université fut le port où vinrent aborder les illustres fugitifs de Bizance; et Athènes tout entière parut se retrouver dans Paris (1).

Me sera-t-il permis d'ajouter, Messieurs, que, si chacune de ses Facultés avoit sa part, et bien légitime assurément, dans le tribut d'hommages que lui payoit la reconnoissance publique, notre Faculté de théologie peut à bon droit réclamer la sienne.

Tous les monuments de ces temps-là lui accordent une sorte de suprématie qu'elle devoit sans doute à l'importance de son enseignement. Un des plus illustres pontifes qu'ait eus l'Eglise romaine, s'adressant à un évêque de Paris, dans l'assemblée générale des princes chrétiens convoqués à Mantoue, en 1459, s'exprime en ces termes: « La France » a beaucoup d'universités, parmi lesquelles la vô» tre, mon vénérable frère, est la plus illustre, » parce qu'on y enseigne si bien la théologie, et que » c'est un si grand honneur d'y mériter le titre de » docteur; de sorte que le florissant royaume de » France, avec tous les avantages de la nature et de

» merie dans Paris, on conçoit qu'elle part y eut l'Université, et à » combien juste titre cette mère des lettres eut d'abord une grande au» torité sur un art si étroitement uni aux lettres, et qui lui doit son » établissement. » (Pag. 336.)

(1) Du Boulay, *Hist. de l'Université*, tom. v, pag 62.

» la fortune, a encore ceux de la doctrine et de » la pure religion. » Quand Massillon (avant lui, Etienne Pasquier et Mézerai) (1) la proclamoit *un concile permanent*, il ne faisoit qu'emprunter à la tradition cette belle expression que le temps avoit déjà consacrée : *Concilium fidei*, disoit le roi Charles VI, dans ses lettres-patentes de l'an 1408 ; et partout, dans le monde chrétien, on la nommoit la lumière des conciles, l'oracle de l'Eglise, le boulevard de la vérité, le fléau de l'erreur. Bossuet n'apprenoit rien à l'Europe, quand il déclaroit que *nulle part le trésor de la saine doctrine n'étoit plus inviolable* (2).

Il est vrai que, durant une assez longue suite de siècles, la science ecclésiastique fut mêlée d'imperfections (3). L'abus de l'allégorie dominoit dans toutes les chaires. Les subtilités d'une Scolastique plus propre à exercer l'esprit qu'à l'éclairer, le goût des questions curieuses qui ne demandent que de l'imagination sans critique et sans lecture, s'étoient emparées de toutes les têtes. D'autre part, les prétentions des religieux, l'effervescence des étudiants, les affligeantes querelles du sacerdoce et

(1) Et. Pasquier, *Plaidoyer en faveur de l'Université*, en 1563 ; Hénault, *Abrégé chronol.*, pag. 148, édit. in-4°.

(2) *Eloge de Nic. Cornet*, t. VII, p. 388, de la collect. gén. Paris, 1744.

(3) Voy. le V° *Disc.* de Fleury *sur l'Hist. eccles.*; Felibien, *Hist. de Paris*, liv. IV, n° 3, pag. 151.

de l'empire, les troubles politiques qui ne cessoient d'agiter la France, occasionoient des désordres qui rejaillirent sur l'instruction. Quelques hommes présomptueux, tels qu'un Simon de Tournai (1), un Roscelin, un Amaury de Bene, Pierre Abailard, essayoient de substituer leurs opinions à la précision du dogme, et d'incorporer avec la doctrine toujours instructive et simple du christianisme, de téméraires spéculations qui le réduisoient à n'être qu'un système humain. La langue surtout étoit bien loin de la pureté de celle que parloient un Lactance, un Vincent de Lérins, un Sulpice-Sévère, à une époque où elle étoit déjà dégénérée, à l'époque même où saint Bernard écrivoit (2). Un latin plus que barbare étoit chez tous les peuples d'Occident la langue générale des lois et des livres, des maîtres et des élèves, de la religion, des sciences et des arts. Il a fallu, dans les siècles modernes, composer à grands frais un Vocabulaire pour l'intelligence du latin de ces siècles de fer (3). Mais affirmons, sans craindre d'être démentis, que, bien loin de partager aucune innovation dangereuse par rapport

(1) Simon de Tournai. « Ses hardiesses alloient jusqu'au blasphème. » (Thomas de Cantimpré (ou Chantpré), *de apibus*, cité par Ménage (*Ménagiana*, tom. IV, pag. 286.)

(2) L'abbé d'Arnaud, *Mémoire sur les langues*, dans le 1er volume des *Variétés littér. de Suard*, p. 7.

(3) *Glossaire de la basse latinité*, par Du Cange, en 3 vol. in-fol., augmenté d'un IVe vol. par l'abbé Carpentier.

à la foi et aux mœurs, la faculté de théologie de Paris en a conservé rigoureusement le dépôt sacré; frappant de ses censures, sans nul ménagement, tout ce qui s'en écartoit. La preuve en est consignée dans toutes les histoires (1). Pour couper le mal dans sa racine, elle proscrivit, avec certains livres d'Aristote, le mélange que les opinions philosophiques avoient introduit dans la doctrine céleste qui nous vient de la révélation. On l'en a blâmée : Descartes, le savant évêque d'Avranches Huet, l'abbé Fleury, l'historien de Charles-Quint, Robertson, De Thou, Bayle lui-même, l'en ont justifiée, en portant plus loin qu'elle la sévérité contre l'idole qu'encensoient l'ignorance et la superstition (2).

(1) « J'admire que, dans des temps si malheureux, et avec si peu de » secours, les docteurs nous aient si fidèlement conservé le dépôt de » la tradition, quant à la doctrine ; et, remontant plus haut, je bénis, » autant que j'en suis capable, celui qui, suivant sa promesse, n'a » jamais cessé de soutenir son Eglise. » (Fleury, V[e] *Disc.*, n° XIII, pag. 222.) Pour preuve, voyez l'ouvrage de d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio sæculo* XII *ad annum* 1725 *in Ecclesia proscripti sunt et notati*, 3 vol. in-fol.

(2) Aristote, médiocrement connu en France dans les neuvième et dixième siècle, commence au douzième à régner dans les écoles. Son autorité s'y établit pleinement à cette époque; on l'appeloit le philosophe par excellence. Le premier volume in-folio d'Alexandre de Halès n'est tout entier que le commentaire du petit ouvrage d'Aristote sur la logique. On opposa divers remèdes à ce fanatisme. En 1215, le légat Robert de Courçon en interdit la lecture dans les écoles; et le pape Grégoire IX, en 1231, confirma cette sentence. (Du Boull., *Hist. univers*, tom. III, pag. 142.) Mais peu après la fortune du phi-

Une scolastique pesante ou artificieuse, hérissée de discussions hardies, et de pointilleuses distinctions, traînant après elle le lourd et monotone appareil de ces définitions et de ses arguments en forme, déplaira dans tous les temps aux Fénelon, aux Rollin, à tous les maîtres du goût. Mais celle qui ne prétend à autre chose qu'à établir des principes vrais et non contestés, pour en faire ressortir de lumineuses conséquences, celle-là, qui ne s'arme du syllogisme que comme d'un trait perçant pour développer un sophisme spécieux, ou rendre sensible une vérité abstraite, demandez à Bacon ce qu'il en pense (1), et il ne craindra pas de vous garantir l'excellence de cette méthode, comme étant

losophe grec prévalut. Dans le réglement qui fut porté en 1595, pour la réforme de l'Université, les livres d'Aristote sont donnés pour règle et base de toutes les études philosophiques. Encore en 1675, l'Université fit de nouveaux efforts pour maintenir la doctrine du philosophe grec contre celle de Descartes, Mallebranche, Gassendi, etc.; elle voulut même s'appuyer de l'autorité du parlement. Les bons esprits, aidés de la raison et de l'expérience, triomphèrent. Bernier fit paroître sa fameuse *Requête à nosseigneurs du mont Parnasse.* Plaisanterie excellente, qui porta le dernier coup à Aristote. Elle est rapportée dans le *Ménagiana*, tom. IV, pag. 271 et suiv.

(1) *Christian. de Bacon*, par M. Emery, tom. II, pag. 105.

Tous les bons esprits de ces temps-là étoient les premiers à faire justice de la misérable scolastique qui s'étoit introduite dans l'enseignement. Pierre Le Chanteur comparoit ces subtilités sophistiques, tantôt à des arrêtes de poissons, qui piquent et ne nourrissent point, tantôt à une poussière qui aveugle celui qui la remue. Gautier de Saint-Victor fournissoit à Bacon lui-même les traits ingénieux dont il a peint la scolastique.

vive, concluante, sobre d'expressions, mais fertile en images; qui presse sa marche pour la rendre plus souple et plus rapide, comme l'onde enfermée dans un canal étroit s'en échappe avec plus de force et d'impétuosité. Et ces siècles-là mêmes nous en fourniront plus d'un exemple mémorable.

Il est vrai, dit le sage historien de l'Eglise, que tous les docteurs de ce temps-là n'ont pas été doctes (1). Mais comparez-les avec leurs siècles. Mais sans eux, qu'auroient été les siècles qui les ont suivis? Nous avons profité même de leurs travers. Ne ressemblerions-nous pas, comme s'en plaignoit La Bruyère, à ces *enfants ingrats qui battent leurs nourrices, quand ils sont devenus grands?*

Pas une époque de son histoire, où la faculté de théologie n'ait repoussé, avec une égale vigueur, tout esprit de relâchement ou d'exagération. Elle l'a fait bien voir par sa courageuse sagesse et sa persévérance à maintenir, contre toutes prétentions étrangères ou domestiques, nos libertés gallicanes; non point, à Dieu ne plaise, celles que la révolte affecte de regretter, mais celles qui nous viennent de notre saint fondateur, de la vénérable antiquité; trésor inaliénable, dont les conciles généraux et les saintes institutions de nos Pères nous avoient assuré la possession : avec elles, ces deux Pragmatiques de saint Louis et de Charles VII,

(1) IIIe *Disc*, no XXII, et Ve *Disc.*, no XV.

expression franche de l'ancien droit commun, que leur immortel commentateur Bossuet, d'après tous nos docteurs et en présence de notre Eglise de France assemblée, a proclamées *le principe ou plutôt le fonds de tout le bon ordre de l'Eglise* (1).

Elle l'a bien fait voir, et avec non moins d'éclat, durant tout le grand schisme d'Occident. Vous le savez tous, messieurs, ce fut elle qui fut l'âme des conciles de Basle, de Pise et de Constance. Elle fut le principal instrument dont la Providence se servit pour conserver son Eglise; car « un schisme aussi » compliqué, aussi opiniâtre, paroissoit, en divisant » son unité, devoir la détruire, si on mettoit à » l'écart la fidélité des promesses (2). »

La Faculté de théologie avoit alors ses ambassadeurs dans toutes les cours, et des organes éloquens dans ces saintes assemblées. Les plus grands hommes

(1) Bossuet, *Serm.* de 1681, prêché devant l'assemblée du clergé de France : « C'est pourquoi nos anciens docteurs de Paris, que je » pourrois nommer avec honneur, ont tous reconnu d'une même voix » dans la chaire de saint Pierre la plénitude de la puissance aposto- » lique : c'est un point décidé et résolu; mais ils demandent seule- » ment qu'elle soit réglée dans son exercice par les canons, c'est-à- » dire, par les lois communes de toute l'Eglise, de peur que, s'éle- » vant au-dessus de tout, elle ne détruise elle-même ses propres dé- » crets. » (Tom. v de la Collect. génér. in-4°, pag. 494. Paris, 1744.) Dans la dissertation préliminaire à la défense de la déclaration, le savant évêque prouve que tel a été dans tous les temps le *sentiment de l'école de Paris.*

(2) Hazon, *Laudat. Univers.*, pag. 69.

des siècles qui précédèrent la renaissance des lettres, et plusieurs de ceux qui l'ont suivie, appartiennent à ses annales : vaste chaîne qui embrasse tout ce qu'il y eut de plus illustre dans l'Eglise et dans l'état. Pour les temps antérieurs : un Robert Sorbon, honoré de la confiance de saint Louis; un saint Thomas d'Aquin, surnommé *l'Ange de l'école*, parce que, dès son vivant, il sembloit tenir des Esprits célestes par la pénétration de son intelligence autant que par la pureté de ses mœurs; un saint Bonaventure, unissant l'onction à la science; Pierre Lombard, le maître des sentences (1); Yves et Fulbert de Chartres, qui ont fixé pour tous les siècles les principes du droit canonique; Clémangis, investi par tous les suffrages du titre de docteur théologien, *doctorem theologum*, que sa modestie ne lui avoit pas permis d'accepter (2); d'Oresme, Almain, Pierre d'Ailly (3), Thomas de Courcelles,

(1) « C'est apparemment à cause de la prodigieuse influence qu'il » obtint sur les études, que quelques écrivains l'ont nommé le vrai » fondateur de l'Université. » (Hénaut, *Abrégé chronolog.*, tom. 1, pag. 405.) Opinion qui se modifie par les sages restrictions qu'apporte à ce jugement D. Ceillier, *Hist. des écriv. ecclés.*, t. XXIII, p. 50.

(2) Oudin, *Supplem. de Scriptor. eccles.*, pag. 695 : *Numquam ex humilitate lauream doctoralem, licet doctissimus, habere voluit.* Le cardinal de Bérulle a depuis donné le même exemple.

(3) Pierre Dailly, né d'une famille pauvre et obscure, fut docteur en théologie à la Faculté de Paris, grand-maître du collége de Navarre, chancelier de l'Université, et ensuite évêque de Cambrai. Le duc de Bourgogne l'envoya au concile de Pise en qualité d'ambassa-

d'Espense, à leur tête, Gerson, à qui la postérité a conservé le glorieux titre d'*Incomparable* (1); au temps du concile de Trente, le fameux cardinal de

deur. Jean XXIII l'ayant fait cardinal, il devint en quelque sorte la lumière du concile de Constance, et l'auteur de toutes les bonnes résolutions qu'on prit alors. Enfin, après s'être distingué par une infinité d'actions mémorables, avoir contribué plus que personne à l'extinction du schisme, avoir fortement combattu l'hérésie de Wiclef et des Hussites, il fut envoyé en France (ou plutôt en Allemagne) par Martin V, en qualité de légat, et mourut (à Avignon) en odeur de piété. On le nommoit communément l'aigle de la France, et le marteau qui ne se lasse jamais d'écraser les hérétiques. Bellarmin, dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, parle avec éloge de ce grand homme, qui n'étoit pas moins estimable par sa piété et par sa prudence vraiment chrétiennes, que par sa profonde érudition. » (Bossuet, *Défense de la Déclar.*, liv. 1, chap. v, tom. III de la traduction française, pag. 290.)

Sur les autres docteurs, on peut consulter nos grands historiens, ou leurs articles dans les dictionnaires biographiques.

(1) Gerson (Jean Charlier surnommé) eut la plus grande part à ce qui se fit au concile de Constance, auquel il assista en qualité d'ambassadeur du roi Charles VI, de l'Eglise de France et de l'Université de Paris. Il s'y fit une réputation telle, que le cardinal Zarabella le nommoit hautement le plus excellent docteur de l'Eglise (Racine, *Abrégé de l'Hist. ecclés.*, tom. VII, in-4°, pag. 482.) Sa vie fut si sainte, et ses écrits si édifiants, qu'on l'a cru auteur du livre plein d'onction qui a pour titre : *De l'Imitation de Jésus-Christ.* « Il possédа si bien le merveilleux talent de tempérer la rudesse de la théologie scolastique en l'assaisonnant des sentiments les plus tendres de la théologie mystique, qu'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en lui de sa science ou de sa piété. » (Sixte de Sienne, *Bibliothèq.*, art. *Gerson.*) Il mourut à Lyon, au milieu des pieuses et pénibles fonctions de catéchiste. Gerson fut incontestablement la plus grande lumière de son siècle. (Théoph. Raynaud cité par Bossuet, *Défense de la Déclar.*, tom. III de la traduct. franç, pag. 262.)

Lorraine qui y soutint avec tant d'éclat la dignité du nom français ; successivement, Condren, Launoy, Nicolas Cornet, grand-maître de Navarre, qui mérita l'honneur d'être loué après sa mort par Bossuet ; l'abbé de Rancé, Holden, Wuitasse, Tournely, D'Asfeld, Arnauld, bien plus grand s'il avoit eu un caractère plus soumis et plus pacifique ; Hallier à Cavaillon, d'Argentré à Tulles, Nesmond à Toulouse, Le Camus à Grenoble, Péréfixe à Paris, Languet à Sens, Rastignac à Tours, Pompignan à Vienne, et ce grand Bossuet, qui les efface tous.

Ainsi la gloire de la faculté de théologie n'a souffert nulle éclipse. Sa gloire, elle se confond avec celle de cet illustre épiscopat français, sorti presque tout entier de son sein (1), qui jouissoit d'une si haute renommée dans tout le monde chrétien, et l'avoit méritée surtout par son ardeur à étouffer et à détruire les germes de l'erreur aussitôt qu'ils venoient à se produire (2).

A peine le luthéranisme avoit éclaté, qu'elle s'empressa de venger les outrages faits à l'antiquité sainte et à la majesté du siége romain. Luther, dans la violence de ses emportements contre nos plus respectables traditions, se souvint encore de la Fa-

(1) « Nul prélat en France qui n'eût été tiré de son sein. » (Crevier, *Hist. de l'Univ.*, tom. II, pag. 123.) Ainsi avoit-il été ordonné par les conciles et par nos rois.

(2) Sanmarthan, *Gall. Christ.*, *Epist. nuncupat. ad pontif. gall.*

culté de théologie, et offrit de la prendre pour juge. Ce génie altier et impétueux s'humiliait devant elle, comme l'Océan mutiné s'abaisse en grondant au-devant du rivage qui l'arrête.

Le digne émule de Léon X, dans l'art d'encourager les talents et les services, François Ier, confirma l'Université dans ses anciens priviléges, et l'accrut par de nouveaux bienfaits (1). Les rois, ses successeurs, imitèrent son exemple. Henri-le-Grand porta plus loin encore ses prévoyances paternelles : il environna des plus puissants motifs d'émulation les études des élèves ; et les travaux des maîtres, des plus honorables espérances. Les ordonnances rendues par les conciles de Bâle et de Latran, par l'assemblée de Bourges de 1438, et respectées même par le concordat de 1516 (2) en faveur des grades et expectatives, furent sanctionnées de nouveau (3).

(1) « François Ier favorisa singulièrement l'Université de Paris. Il la confirma dans ses priviléges; il fit plus, etc. » (Crevier, *Hist. de l'Univ.*, tom. v pag. 87, 88.)

Le concordat de François Ier a maintenu les décrets du concile de Bâle et de la pragmatique, en faveur de l'obligation d'être docteur ou licencié en théologie ou en droit pour être nommé à un évêché. On n'y dérogeoit que par dispense ou par abus, mots synonymes dans la langue d'un saint Bernard et de tous les saints : *Non dispensatio, sed crudelissima dissipatio.* (S. Bern., *De consider.*, lib. III, cap. VI.)

(2) Nous suivons la chronologie des savants Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates.*

(3) Grades ou degrés à parcourir avant d'arriver au titre de docteur. Le champ de la science est toujours vaste ; il a besoin d'être partagé.

Henri auroit craint d'être ingrat s'il n'eût été que juste. Il ne croyoit point qu'il fût permis de par-

Aussi avoit-il existé dans tous les temps des interstices, observés avec plus ou moins de rigueur, mais toujours d'une nécessité reconnue. (Nous ne faisons que copier sur cet article les écrivains classiques qui en ont traité.) On ne pouvoit être maître avant d'avoir été disciple. Cet ordre, établi et maintenu dans chacune des Facultés de médecine, de droit et des arts (Verdolin, *Instit. aux lois ecclés.*, t. III, p. 15), l'avoit été surtout pour la science regardée comme la plus importante de toutes. « Pour enseigner la théologie, il falloit, dit l'abbé Fleury, l'avoir étudiée au moins huit ans, et en avoir vingt-cinq. » (Ve *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, tom. XVII, pag. 16.) « Les lois, dit l'abbé de Verdolin, ne permettent point aux Universités d'accorder des degrés à ceux qui n'ont pas un certain temps d'études.... Il ne suffit pas, afin de remplir les bénéfices, d'être docteur de grâce ou de privilége : on demande des *degrés* qui soient des témoignages de mérite accordés par une Université du royaume : *Præmissis examinibus rigorosis.* » (*Instit.*, tom. III, pag. 11 et 12.)

Mais aussi, « parce que l'étude de la science et l'exercice de l'enseignement est pénible et infructueux par lui-même, ils ont besoin d'encouragement ; et les bénéfices ecclésiastiques leur ont toujours été proposés pour récompenses. » (Crevier, *Hist. de l'Univ.*, tom. I, pag. 265.) « L'intérêt de l'Eglise, l'émulation des études, les progrès de la science, la récompense de la vertu, avoient commandé ces dispositions. » (Hazon, *Hist. abrégée de l'expectative des gradués, dans son Eloge de l'Univ.*, p. 70.) Ceux donc qui, après avoir passé par les épreuves déterminées par la loi, avoient mérité ces récompenses, les obtenoient de préférence à ceux qui ne les avoient pas remplies. (Crevier, *ibid.*) Les collateurs ordinaires ne pouvoient les conférer à d'autres sous peine de nullité. (Fleury, *Instit. au droit ecclés.*, chap. XVII. Les papes et les rois s'empressoient d'encourager leurs laborieux efforts. (Voy. dans l'*Hist. de l'Univ.*, par Crevier, les nombreux exemples qu'il en donne, tom. I, pag. 263 et suiv.) Au concile de Vienne de 1311, il en fut fait une loi positive, sur la demande de Guillaume

venir aux dignités de l'Église sans avoir fait preuve de science ecclésiastique, et ne voulut pas que la

Dorandi, évêque de Mende. Et parce qoe d'autres évêques ou collateurs n'en voulurent tenir compte, les souverains pontifes, Alexandre III et Innocent III, demandèrent à l'Université les rôles de ses gradués pour en assorer la possession. (Du Boull., *Hist.*, tom. II, pag, 369 et 431.) Après que le grand schisme d'Occident eut tout bouleversé dans l'Eglise et dans l'état, l'Eglise gallicane assemblée à Paris en 1408, renouvela et confirma les ordonnances en faveur des gradués. Le concile de Bâle leur donna une sanction nouvelle, en 1431; et l'assemblée de Boorges de 1437 les étendit encore par de plus favorables dispositions. Elle y ajouta la troisième partie des chapelles et des cures, avec cette distinction : Que les bénéfices destinés aux gens de lettres seroient partagés en trois parties, dont deux seroient affectées aux personnes des corps des Universités, et l'autre aux simples gradués, c'est-à-dire à ceux qui auroient obtenu des degrés dans des Universités, mais qui ne seroient pas du corps de ces compagnies. Enfin les deux puissances se réunirent en faveur de l'expectative des gradués, par le concordat passé entre le pape Léon X et le roi François Ier. Le pape, qui avoit un intérêt personnel au concordat, le fit approuver et confirmer par le concile de Latran, en 1516. Le décret fut constamment respecté sous les règnes de Henri II, de Charles IX, de Henri IV. Dans la réforme de l'Université, qui eut lieu en 1595, non-seulement il ne fut porté aucune atteinte aux privilèges dont elle avoit joui jusque là, mais il y fut donné une force nouvelle, comme on peut le voir dans les procès-verbaux des assemblées qoi se tinrent à ce sujet par les ordres de Henri-le-Grand, et rapportés par M. de Thou, dans son *Histoire*, ainsi que dans le *Recueil des statuts de l'Université*, imprimés en 1601. Le même prince conféra aux professeurs de la Faculté des arts le privilége du *Septennium*. On n'avoit pas encore accrédité cette étrange méthode de méconnoître les services passés, pour ne récompenser que les services en espérance.

Par sa déclaration du 13 février 1742, le roi Louis XV pourvut à ce que nul ne pût posséder une cure de ville murée sans être gradué.

vieillesse des professeurs restât sans honneur, et leur dévouement sans récompense.

Louis XIII lui succéda. Le cardinal de Richelieu parut ambitionner la gloire de surpasser les rois eux-mêmes dans la généreuse protection accordée aux sciences ecclésiastiques. Les vieux bâtiments de Sorbonne, situés sur l'emplacement des Termes de Julien, et qui remontoient jusqu'aux temps de la régence de Blanche, mère de saint Louis, tomboient en ruines; ils n'offroient plus d'asile aux *pauvres prêtres* que Robert Sorbon y avoit recueillis. Richelieu voulut que la foi et la morale qui nous furent apportées par un Dieu eussent, au sein de la capitale du royaume très chrétien, une arche d'où elles rendissent leurs oracles. Accoutumé qu'il étoit, à l'exemple du roi Salomon, *à traiter la sagesse avec magnificence*, il ne se crut pas trop prodigue dans ses libéralités envers le collége de Sorbonne, dont les anciens services lui faisoient présager les hautes destinées. De ces mêmes mains dont il forçoit les Alpes, enchaînoit les flots de la mer, comprimoit des factions plus mobiles, plus orageuses que l'Océan, traçoit autour de nos ennemis le cercle qu'il ne leur seroit point donné de franchir, il élevoit ce superbe édifice où nous sommes rassemblés, l'un des plus beaux ornements de notre France, tant qu'il fut ce que l'avoit fait son immortel fondateur. Ce fut là qu'il plaça son tom-

beau, là qu'il sembloit se reproduire aux regards de l'admiration, là que des souverains étrangers venoient honorer sa mémoire de leurs hommages, et consulter son ombre sur l'art qui fait les grands rois.

Les contestations sur la régale, et plus encore les troubles suscités par le jansénisme, auroient suffi pour apprendre au roi Louis XIV de quelle nécessité il étoit qu'il existât une compagnie savante et ferme, toujours prête à repousser, même de son sein, toutes les erreurs contraires à la pureté du dogme et de la discipline, aux lois du royaume, à la tranquillité publique. Un aussi juste appréciateur du mérite que l'étoit ce grand prince n'avoit pas besoin de l'expérience pour en être convaincu. Il sut résister à toutes les préventions que l'on essaya de lui donner contre la Faculté de théologie de Paris ; car il eût manqué quelque chose à sa gloire si elle n'eût pas eu des envieux. Nous pourrions citer plus d'un témoignage de la haute estime dont Louis XIV honora constamment une école qu'il voyoit si dignement représentée par ce grave, ce savant évêque de Meaux, qui étoit déjà pour tout son siècle ce qu'il sera pour la postérité, *un Père de l'Eglise*.

Sous les princes qui occupèrent le trône après lui, nous avons vu la Faculté de théologie en possession des mêmes hommages. Les deux maisons de

Navarre et de Sorbonne, qui la composoient, sembloient rivaliser entre elles à qui serviroit mieux la religion, la patrie, la société, par d'utiles écrits, par de doctes leçons, par une vigilance infatigable à poursuivre l'erreur et à la réfuter, sous quelque masque qu'elle osât se produire. Cette belle succession d'hommes *illustres à toutes les entreprises qui se font pour Dieu*, comme parle Bossuet (1), n'avoit pas été interrompue, quand la révolution éclata. Elle jeta l'interdit sur nos études; et, durant vingt années, toutes les institutions, civiles, morales, religieuses, furent couvertes d'un voile funèbre.

Enfin le salut nous vint d'un lieu d'où il ne nous paroissoit pas possible de l'espérer. Appelé au conseil de l'instruction publique, et seul étonné de s'y voir, le respectable supérieur de Saint-Sulpice, M. Emery, de sainte mémoire, porta ses premières vues sur le rétablissement des études ecclésiastiques. Les savants et vertueux professeurs qui élevèrent notre enfance, ces dignes survivanciers de dix siècles de gloire, ou n'étoient plus, ou se condamnoient au silence. M. Emery nous appela, chacun de nous, pour nous confier les fonctions diverses de l'enseignement théologique : il réunit en notre faveur les suffrages des deux autorités à qui appartenoit le

(1) *Orais. funèb. du P. Bourgoing*, part. 1, pag. 154, de l'édition de Renouard, 1802.

droit de confier un ministère dont il n'y avoit nul bien à attendre s'il eût manqué de la sanction de l'une des deux. Agréés, confirmés par la seule juridiction de qui nous puissions en effet recevoir notre mission légitime, *nous ne nous sommes pas ingérés de nous-mêmes ;* et l'épiscopat tout entier a plus d'une fois ratifié notre adoption.

Il ne fut pas donné aux vœux de M. Emery de rendre à l'Eglise de France cette maison de Sorbonne, alors détournée à de profanes usages (1). Mais tout le bien qu'il a pu faire, il l'a fait. Mais parce que l'enseignement de la théologie n'étoit point concentré dans les murailles de ce magnifique édifice, il ne chercha point à l'isoler du tronc maternel de cette Université, dont il a fait, dans tous les temps, la première branche et la plus féconde. Un décret solennel (2), émané de l'autorité sous laquelle la Providence courboit alors toutes les puissances de la terre, mais ratifié par ce même sacerdoce français, qu'elle arrachoit aux échafauds, rétablit les chaires de théologie morale, d'Ecriture Sainte, de langue hébraïque, d'histoire et de disci-

(1) Nous avions déjà manifesté les mêmes regrets dans un autre discours prononcé à l'ouverture des cours de la Faculté de théologie, le 12 décembre 1815, en présence de feu M. le duc de Richelieu, qui les avoit accueillis favorablement. Nous en avons conservé ici les expressions.

(2) *Décret du 10 mai 1806 concernant l'organisation générale de l'Université.*

pline ecclésiastique, M. Emery fut le nouvel Esdras à qui la même Providence délégua l'honneur de ramener dans le nouveau temple les prêtres du Seigneur (1).

Eh! n'étoit-ce pas un service assez considérable rendu à la science ecclésiastique, que de sauver d'une ruine inévitable un enseignement déjà froissé par tant d'orages? Parce qu'il n'étoit pas possible d'ouvrir un port où toutes les victimes illustres de l'infortune fussent accueillies, étoit-il défendu d'y recevoir au moins quelque foible portion de ceux qui n'avoient pas moins partagé tous les hasards de la navigation, s'étoient signalés par la même foi, et se montroient marqués d'aussi honorables cicatrices?

Falloit-il donc laisser tomber et s'anéantir un enseignement aussi nécessaire à la religion, que la religion est nécessaire à tout l'ordre social, et que revendiquoit une génération nouvelle, destinée à nous consoler des erreurs et des calamités de celles qui ne sont plus?

Eh! qu'alloit devenir cette science si vénérable, si indispensable de la théologie, laquelle, embras-

(1) La Faculté de théologie se compose d'un doyen et de six professeurs, savoir, professeur *de dogme* (M. Burnier Fontanel), *de morale* (M. Gueroult), *d'Ecriture sainte* (M. Mercier), *d'hébreu* (M. Cottret), *d'éloquence sacrée* (M. Guillon).

sant dans ses vastes spéculations les rapports du temps avec l'éternité, ajoutant à tout le domaine de l'intelligence humaine ce monde nouveau que la révélation seule pouvoit nous découvrir, agrandit le cercle de nos connoissances, en nous introduisant dans une foule de vérités sublimes inconnues aux sages d'autrefois; dévoile à l'homme son origine et ses destinées, le premier principe et le souverain bien les ravages de notre nature, le besoin comme le bienfait, de la réparation; et, du sein même des ténèbres mystérieuses dont elle le laisse enveloppé jusqu'au jour de la consommation, *l'élève*, dit
Ps. VIII. 6. l'Ecriture, *presque à l'égal des Esprits célestes*, en le transportant si près du trône de l'Être souverain, abîme immense de perfections; met dans ses mains la chaîne de ses attributs divins, lui apprend à
Ephes. III. 8. *sonder ses profondeurs, à mesurer les richesses de*
II Cor. X. 5. *sa grâce et de son amour, à abattre toute hauteur qui s'emporte contre la science de Dieu ?*

Qu'alloit devenir encore parmi nous l'étude de ce Livre, dépôt sacré d'une parole dont il a été dit
Math. XXIV. 31. que *le ciel et la terre passeront, mais qu'elle ne passera point ;* de ce Livre qui devança toutes les productions du génie humain, et qui les a surpassées toutes; *le seul nécessaire au chrétien*, avoient dit Tertullien, saint Jérôme, et tant d'autres de nos docteurs, avant que le dix-huitième siècle ne vînt nous l'apprendre; qui est à l'esprit et au cœur ce

que le soleil est au monde physique, un foyer inépuisable qui l'éclaire, l'échauffe et le féconde; de l'Ecriture enfin (parlons son propre langage), *tout entière inspirée d'en haut, pour instruire de la vérité, pour réfuter les erreurs, pour corriger les déréglements des mœurs, et pour former à la justice; afin que l'homme soit parfait, étant bien préparé à toutes sortes de bonnes œuvres*? II. Tim. III. 16. 17.

Falloit-il, comme aux jours de la persécution, reléguer sous les voiles du sanctuaire toute cette doctrine de la religion, avec ses dogmes, qu'il est également impossible et de comprendre et de nier; avec ses préceptes, source féconde de tant de privations et de tant de félicités; avec ses sacrements, signes et instruments de la grâce, liens invisibles par lesquels l'Eglise catholique unit ses enfants entre eux et par Jésus-Christ?

Et cette Eglise elle-même, falloit-il prolonger encore l'interdit qui pesoit sur elle? Dérober à la jeunesse enrôlée dans sa milice la manifestation de ces événements et de ces caractères qui nous la présentent attaquée par le glaive et par le feu, par le schisme et par l'hérésie, par les haines déclarées et par de plus dangereuses paix; étrangère dans le monde, et sanctifiant le monde; alliée à tous les gouvernements, sans dépendre d'aucun; résignée à tous les sacrifices, sauf celui de la foi, qu'elle sait défendre jusqu'à l'effusion de son sang; marchant

14.

au triomphe par les combats, appuyée sur la parole de son divin auteur et sur la roche immobile de Pierre; toujours suspendue sur les abîmes, toujours pure au milieu de tant d'éléments de corruption, toujours une au milieu de l'éternelle mobilité des choses humaines; et jamais plus forte que quand elle semble le plus près de sa ruine?

Devoit-on condamner au silence et cet enseignement de la morale, émanation de la sagesse incréée, par là seule faite pour commander au cœur de l'homme et s'en faire obéir, parce qu'elle lui présente un Dieu pour législateur et pour modèle; et ces graves leçons d'histoire, de critique, de jurisprudence sacrée, que les séculiers eux-mêmes revendiquoient au nom des Innocent III et des Benoît XIV, des Morin, des Fleury, des Thomassin, des Noël Alexandre, des Baluze, des Le Cointe, des Bossuet? Monsieur Emery a soulevé le drap mortuaire sous lequel gissoient les monuments de nos vraies libertés gallicanes: il a mis dans les mains de l'un de nous le flambeau qui doit assurer notre commune marche à travers des sentiers frayés par de savants et intrépides confesseurs, mais aussi marqués de tant de chutes déplorables; et M. Eméry avoit été respecté même de la tyrannie. N'étoit-ce donc point parce que, d'une part, on en a outrageusement abusé dans les temps modernes, jusqu'à en faire l'étendard de l'indépendance et de la rébellion;

parce que, d'autre part, on les a méconnues; qu'aujourd'hui peut-être un excès contraire menace de renverser les bornes légitimes que nos pères ont posées? n'étoit-ce pas, dis-je, par ces motifs sacrés, qu'il étoit important d'apprendre à les mieux connoître, à déterminer les principes et les limites, à démêler le faux d'avec le vrai, le dogme d'avec l'arbitraire?

Pouvoit-on abandonner aux ravages du temps, aux rêveries de la synagogue, à la poussière des bibliothèques, cette langue dans laquelle le Saint-Esprit lui-même a dicté ses oracles; à qui appartiennent les plus précieux monuments que l'histoire, la politique, l'éloquence et la poésie puissent offrir à l'émulation?

Dans cette œuvre de la restauration conçue, exécutée par M. Emery, une seule innovation a eu lieu, et ce n'est pas à moi à la justifier. Certes, on pouvoit mieux choisir, mais il me fallut obéir à la voix de mes supérieurs. Mon dévouement seul a pu me faire pardonner une résignation qui, toutefois ne m'a pas laissé oublier, un seul moment, l'insuffisance de mes moyens. Mais si le professeur de la chaire d'éloquence sacrée n'a point répondu à l'attente publique, il n'en est pas moins vrai que la nécessité de l'institution elle-même étoit universellement sentie. Le clergé de France l'avoit hautement reconnue dans plusieurs de ses assemblées, qui avoient

précédé de peu d'années la révolution; et l'on regrettoit qu'une création aussi utile eût été réservée à un gouvernement qui s'est montré plus jaloux de détruire que d'édifier en matière de religion. De quelle importance n'étoit-il pas, à la suite de tant de désastres, de réunir, dans un réservoir commun, les divers canaux de la science nécessaire au prédicateur, pour l'empêcher ou de s'exalter ou de se dégrader ; de rappeler les principes, les sources et les modèles d'un art aussi éminemment lié à tous les intérêts du ciel et de la terre ; de travailler à soutenir parmi nous la succession de ces grands hommes, l'éternel ornement de la raison et du langage, dont les chefs-d'œuvre, à ne les envisager que sous un rapport humain, ont obtenu ce témoignage : « Qu'ils forment la richesse des temps modernes, » et la plus belle portion de notre antique gloire na- » tionale (1) ? »

Voilà, messieurs, l'enseignement dont nous sommes devenus les tributaires. Voilà l'honorable, mais pénible fardeau qui nous fut imposé. D'autres diront avec quel dévouement nous l'avons porté, et dans quelles circonstances. Elles sont connues. Nous nous interdirons jusqu'au droit de les retracer à vos souvenirs, pour arrêter toutes vos pensées sur la

(1) M. Carion de Nysas, *Discours sur le Concordat prononcé au Corps législatif.* (Séance du 21 ventose an XII.)

divine Providence qui a réparé tant de maux, et sur les instruments dont elle s'est servie. Son œuvre ne se fait-elle pas reconnoître avec magnificence dans le choix qu'elle a fait de cet éloquent ministre de son Evangile de paix et de vérité, qu'elle a placé à la tête de l'Université de France, savant théologien, orateur illustré par tant de triomphes (1), et à qui tous les cœurs ici présents décernent à l'envi l'hommage le mieux fait pour flatter le sien, celui de seconder ses nobles efforts par tous les empressements de notre zèle, à nous acquiter de nos devoirs envers Dieu et la religion, le prince et la patrie?

Toujours plus jaloux d'estime que de renommée, de suffrages que d'applaudissements, nous persévèrerons, avec l'aide de Dieu, à prendre pour base unique de notre doctrine, ainsi que de notre foi, les divins oracles où elles sont consignées, et les monuments de la tradition qui nous les ont transmis; pour exemples, les respectables maîtres qui nous ont précédés; pour terme de nos espérances, le seul bien inaccessible aux opinions comme aux vicissitudes humaines.

(1) Son Excellence Mgr. l'évêque d'Hermopolis (Den. Frayssinous), ministre de l'instruction et des affaires ecclésiastiques, auteur des belles Conférences, qui lui ont mérité le surnom d'Apôtre de la jeunesse.

IX, X ET XIᵉ SIÈCLES.

1. Charlemagne. Capitulaires.

Le plus grand des rois qu'ait eus la monarchie française ; le plus grand des hommes depuis les Romains.

Tout fut héroïque dans sa personne (1), dans ses institutions, dans ses guerres, et dans les principes de son gouvernement. Sa place dans l'histoire est encore isolée. Son génie se répandit sur toutes les parties de l'empire. Vaste dans ses desseins, simple dans l'exécution : personne n'eut à un plus haut degré l'art de faire les plus grandes choses avec facilité, et les difficiles avec promptitude.

Il dompta les nations barbares, et ne triomphoit que pour étendre en tous lieux le règne de Jésus-Christ. Il réforma les mœurs corrompues de son clergé, enrichit l'Eglise, et surtout le siége romain, de précieux domaines et des plus amples priviléges. Il ranima par son propre exemple, par d'utiles fon-

(1) « C'étoit l'homme de la plus grande taille, et le plus fort de son temps ; tout cela ressemble aux héros de la fable ; mais ce qui ne leur ressemble pas, c'est qu'il pensoit que la force ne sert qu'à vaincre, et qu'il faut des lois pour gouverner. » (Hénaut, *Abrégé chronol.*, à l'année 813.)

dations et de magnifiques encouragements, le goût et l'étude des lettres, la discipline ecclésiastique; multiplia les écoles publiques, et mérita le titre de Restaurateur de la science (1).

Ses vertus furent éclatantes (2), ses belles actions innombrables; sa renommée remplissoit le monde. Le pape Adrien I et le calife Aaron Raschid (3), les deux plus grands hommes de ce siècle après Charlemagne, furent ses amis et méritèrent de l'être.

(1) « Il aima, cultiva et protégea les lettres et les arts; car la véritable grandeur ne va jamais sans cela. » (Le même, *ibid.*)

(2) Le prince étoit grand, l'homme l'étoit davantage, a dit Montesquieu, qui l'appelle *prodigieux*. Le grand nombre de ses femmes a donné atteinte à sa réputation; et sans cette tache, qui est en effet considérable, on le mettroit au nombre des saints. Fleury s'attache à prouver qu'il peut se faire qu'il n'en ait eu qu'une à la fois (*Hist.*, liv. XLVII). « Or, ajoute ce judicieux écrivain, il est juste de supposer tout ce qui est naturellement possible, plutôt que de croire qu'un prince accompli sur tout le reste, ait vécu, et soit mort dans une incontinence si criminelle, sans qu'on soit assuré de sa pénitence. »

(3) *Adrien I.* Voyez plus haut son article, p. 176. *Aaron Raschid.* Ce calife, zélé musulman, ne parloit de l'empereur Charles qu'avec admiration. Il lui envoya de riches présents, et lui fit remettre les clés du saint sépulcre. Aaron Raschid, c'est-à-dire le juste, montroit en Orient quelques-unes des grandes qualités que l'Occident admiroit dans la personne de Charlemagne. Digne émule du monarque français, en qui il voyoit le modèle du héros accompli, et qu'il honoroit par-dessus tous les autres souverains, il encourageoit les talents, rassembloit autour de lui des savants de toute nation, qu'il combloit d'honneurs et de richesses, prenoit plaisir à conférer avec eux, particulièrement sur l'astronomie et les mathématiques, dans lesquelles il étoit lui-même très versé. L'invention de l'algèbre date de son règne.

A peine monté sur le trône que son prédécesseur avoit environné de tant de gloire, Charles voulut exécuter le projet médité par lui seul (1), de donner à son empire un Code de lois uniformes. Chacun des peuples soumis à sa vaste domination (2) avoit conservé ses usages et ses constitutions mêlées pour la plupart de superstition et de férocité : il entreprit

(1) Jean Aventinus, l'annaliste de Bavière, nous a transmis que ce prince avoit sous le chevet de son lit des tablettes où il écrivoit les projets de réglements utiles qu'il méditoit dans le silence des nuits, et qu'il transcrivoit de peur qu'ils n'échappassent à sa mémoire. Ce récit est pleinement confirmé par Eginard. Il ne marchoit jamais sans avoir près de lui trois juges, choisis parmi les plus sages et les plus habiles, avec qui il les discutoit (imitant en cela l'empereur Alexandre Sévère, dont Lampride raconte, dans sa Vie, qu'aucune de ses constitutions, en grand nombre, ne paroissoit au jour qu'elle n'eût réuni les suffrages de vingt jurisconsultes les plus consommés); puis il les communiquoit à ces assemblées générales, si connues sous les noms de parlements ou plaids, et de cours plénières. Elles se tenoient à des époques fixes; et il ne se passoit pas d'année que ces convocations n'eussent lieu. Elles se composoient des évêques du royaume, ducs, comtes, marquis; l'on y examinoit les canons des conciles; l'on proposoit les moyens de réforme et les améliorations jugées utiles et nécessaires; ce qui les a fait appeler synodes, parce qu'on y délibéroit sur toute espèce de matière ecclésiastique, civile ou politique. Le prince, après avoir recueilli les suffrages, leur donnoit sa sanction, et mettoit le sceau à son propre ouvrage. Cette même main, qui présentoit la loi au peuple et se soumettoit à sa voix, étoit la même que ses ennemis n'osoient fixer sans effroi, et qui sembloit avoir enchaîné la victoire.

(2) L'empire de Charlemagne n'étoit pas circonscrit dans les limites de la France. Il régnoit sur l'Italie et sur l'Allemagne.

de les corriger, de les concilier, d'en ajouter de nouvelles.

Ces lois d'abord connues sous le nom de constitutions, l'ont été depuis sous celui de *Capitulaires*, parce qu'elles étoient conçues et rangées par ordre de chapitres. On y voit un esprit de prévoyance qui comprend tout, et une certaine force qui entraîne tout. Les prétextes pour éluder les devoirs sont ôtés, les négligences corrigées, les abus réformés ou prévenus. Elles furent pour la plupart confirmées par l'autorité apostolique, dont elles ne sont souvent que la simple expression. Gratien en a profité pour la composition de son Code. Les papes Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV, en ont inséré des textes, soit qu'ils les eussent trouvés dans Gratien, soit qu'ils les eussent copiés à la source. La notification en étoit faite par les commissaires du prince, *Missi Dominici;* la promulgation et exécution, par les évêques et les comtes de l'empire, avec ordre de les répandre, de les faire transcrire, et observer dans leurs diocèses. L'auteur du livre de l'*Esprit des lois* observe avec raison que plusieurs de ces ordonnances sont des chefs-d'œuvre de prudence, de bonne administration et d'économie.

Les Capitulaires ont fait long-temps le Code de la France et de l'Allemagne, jusqu'au règne des Othons. « La décadence des affaires et celle de la » religion suivirent de près le mépris qui en fut

» fait, et manifestèrent sans doute la colère du Ciel ;
» et l'extinction de la discipline ecclésiastique or-
» donnée dans ces fameux Capitulaires peut être
» regardée comme l'époque de ses malheurs (1). »

Le plus ancien recueil qui en ait été publié est celui d'Angesise, abbé de Fontenelle (d'autres disent archevêque de Sens), qui obtint bientôt la plus grande autorité. Puis vint celui de Benoît, diacre de Mayence, fait sans méthode et sans critique. Ces défauts engagèrent Du Tillet, évêque de Meaux, à en publier une nouvelle collection, dont P. Pithou sut bien profiter pour celle qu'il a mise au jour, et qui a été si fort surpassée par celle d'Etienne Baluze. Le travail de ce savant canoniste ne laisse rien à désirer. Sa préface surtout est un des plus beaux monuments de la littérature et de l'érudition modernes. Il fait précéder les Capitulaires de Charlemagne par les constitutions de ses prédécesseurs, Childebert, Carloman et Pépin. Suivent celles de Charlemagne, la plupart, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, sur des matières ecclésiastiques. Instructions aux évêques et aux prêtres sur les

(1) Baluze, *Præfat. in Capit. et Dissert.*, pag. 17. M. de Marca fixe la cessation des Capitulaires au commencement de la troisième race. La cause en fut le bouleversement des affaires publiques, et l'anéantissement de l'autorité royale, qui entraînèrent le mépris des ordonnances, dont l'unique appui est, dit-il, la colonne même de la majesté du trône.

devoirs de leur profession, sur l'office divin, la célébration du dimanche, l'administration des sacrements, la nécessité de l'enseignement et de la prédication, l'observation des canons, la tenue des conciles. Une des maximes favorites du prince étoit que s'il vaut mieux bien agir que de savoir, il est pourtant bon de commencer à apprendre avant de se mettre à l'œuvre (1). Toute la législation de ce grand monarque est marquée du sceau de la force et du génie. En l'examinant attentivement, on ne manque pas d'observer que Charlemagne, plein de respect pour la religion, et de zèle pour l'exercice de son culte, en recherchoit, en proscrivoit les abus. Saint Louis imita son exemple; les deux rois les plus religieux que la France ait possédés sont ceux qui ont opposé le plus d'obstacles aux défectuosités dont la main de l'homme surcharge toujours le sublime ouvrage du divin instituteur; c'est que, surtout dans un souverain, la piété doit être éclairée. Tel est le danger du poste qu'il occupe, qu'on peut abuser de ses vertus mêmes, et qu'il doit surtout se tenir en garde contre les entreprises et les prétentions d'un zèle hypocrite ou irréfléchi. Plusieurs des lois que Charles fit à ce sujet ont été renouvelées dans des siècles postérieurs, et notamment de nos jours,

(1) *Quamvis melius sit bene facere, quam nosse, prius est tamen nosse quam facere.* (*Lettre à l'abbé du monastère de Fulde*, dans le tom. v du *Recueil des Histor. de France*, par les Bénédictins, p. 621.

parce qu'elles portent sur des devoirs et des maximes qui sont de tous les temps. Déjà le droit d'asile trop multiplié provoquoit le crime par l'espoir de l'impunité, arrêtoit la marche de la justice et le bras de l'autorité. Charles en restreignit le privilége; il introduisit des règles pour les professions monastiques; il défendit qu'aucun homme sujet au tribut pour sa tête et pour ses biens se donnât ou se vendît soit aux églises, soit à qui que ce fût.

« C'est bien en lisant les Capitulaires, dit un sage magistrat de nos jours, que l'on peut se convaincre d'une grande vérité: que la liberté du peuple ne peut être jamais assurée que par l'autorité du souverain. Il n'est presque aucune de ces lois dans lesquelles on ne trouve que le monarque veilloit sans cesse sur la liberté individuelle et sur la propriété de chacun de ses sujets. Alors son pouvoir étoit grand, et ses ordres étoient respectés. Mais comparez à ces Capitulaires ceux faits cent ans après, quand des bénéficiers devenus héréditaires, puis inamovibles, s'élevèrent entre le souverain et ses sujets. Ce n'est plus pour ceux-ci que le souverain fait des lois, et la plupart des actes qu'il signe et qu'on lui dicte ne tendent plus qu'à avilir le trône et opprimer les peuples. Toutes les lois de Charlemagne étoient donc bonnes, non pas seulement pour le moment; elles l'auroient toujours été, si elles avoient été toujours exécutées. On ne peut sans in-

justice leur imputer le mal qui, peu d'années après, résulta de leur inexécution. Ce n'étoit plus alors la loi qui étoit foible, c'étoit le gouvernement. Quand il tomba, il entraîna son ouvrage (1). »

Tout ce qu'a dit Montesquieu de Charlemagne, dans son *Esprit des lois*, est le dernier coup de pinceau donné au portrait de ce prince (2).

Charles s'étoit appliqué à la littérature tant sacrée que profane ; il connoissoit l'éloquence et la poésie, et n'étoit pas le moins instruit de ceux qu'il réunissoit à des séances marquées dans son académie palatine d'Aix-la-Chapelle, où il avoit fixé sa cour. Ce grand homme consacra les loisirs des dernières années de sa vie à la correction des exemplaires des Livres saints et des textes des quatre Evangiles. Il se faisoit aider dans ce travail par des savants qu'il avoit appelés de la Grèce et de la Syrie. On lui prête un grand nombre de lettres, et quelques poèmes (3), surtout les *Livres célèbres* sous le nom de *Livres carolins*, dont il est impossible de dissimuler, que s'ils ne furent pas son ouvrage, ils furent composés par ses ordres (4), publiés par son autorité et adres-

(1) Ferrand, *Esprit de l'Hist.*, tom. II, pag. 162, 163.

(2) C'est le chap. XVIII du liv. XXXI.

(3) Voyez D. Ceillier, *Hist. des écriv.*, tom. XVIII, pag. 401.

(4) Dupin, VIIIe siècle, pag. 421 ; D. Ceillier, *supr.*, pag. 230 ; Fleury, *Hist.*, t. IX, p. 533 et suiv. Les objections du prince rouloient principalement sur les passages, ou autorités alléguées sur le concile

sés par lui-même au pape Adrien, qui y répondit par une explication approfondie de la doctrine catholique sur le culte des images, s'en référant à la lettre du pape saint Grégoire à l'évêque de Marseille, Sérénus, où l'on voit d'un côté qu'il n'est point permis d'adorer ce qui est fait de la main des hommes, que l'on ne doit se prosterner que pour adorer la Sainte Trinité; et de l'autre, que l'usage des images est légitime, qu'on peut en mettre dans les églises pour l'instruction des fidèles ; que la vue des histoires qu'elles représentent est propre à exciter dans leurs âmes la componction et la piété (1).

A la mort de Charlemagne, les foibles mains de ses successeurs ne purent soutenir le vaste édifice créé par son génie. Louis-le-Débonnaire, détrôné par ses propres enfants, fut jugé et condamné par une assemblée d'évêques (2). Sans doute il ne sera pas indifférent à nos lecteurs d'envisager les funestes conséquences qu'amena une aussi étrange catastrophe. Réduits maintenant à ne plus offrir à nos lecteurs des modèles d'éloquence, présentons-leur du moins des leçons de politique et de vraie philosophie.

de Nicée, mais falsifiées par les Iconoclastes, comme on le voit par les actes véritables que le pape envoya au roi Charles.

(1) Voyez plus haut pag. 127, et dans le xixe vol. de cet ouvrage, pag. 447, les témoignages de la tradition catholique en faveur du culte des saintes images.

(2) Voy. plus bas l'article *Agobard*.

« Malgré les troubles qui avoient signalé le règne de Louis Ier, malgré la séditieuse ingratitude de ses enfants, malgré le scandale politique qu'ils avoient donné à l'Europe en se jouant de la majesté royale et de la puissance paternelle, Louis avoit conservé dans leur entier toutes les possessions de son auguste père. L'Italie étoit toujours soumise à ses lois ; la Lorraine ne s'étoit point encore séparée de la France ; la Germanie n'avoit point encore tenté de se soustraire au gouvernement établi par Charlemagne. Mais le signal de détresse étoit donné ; mais tous les ambitieux avoient entrevu que la décomposition d'un si vaste empire devenoit inévitable. Chacun devoit travailler à en tirer parti, et les discordes qui, après la mort de Louis, éclatèrent entre ses enfants, préparèrent une occasion à tant d'hommes puissants qui vouloient le devenir davantage. Les grands seigneurs de France qui, sous la fin de la première race, s'étoient fait donner tant de priviléges ; qui avoient obtenu de conserver pendant leur vie les bénéfices et les fiefs, et qui s'étoient vus au moment de se rendre indépendants de la couronne, n'avoient souffert qu'avec peine que Charlemagne établît à leurs dépens la plénitude de l'autorité royale. Ils eurent bientôt devant les yeux l'exemple trop séduisant des ducs ou comtes de la Germanie, qui déjà ne reconnoissoient plus la souveraineté immédiate de l'empereur. Chaque jour voyoit éclore de nouvelles prétentions de ce genre ; chaque jour elles prenoient plus de consistance. Charles-le-Gros contribua par sa foiblesse à alimenter cette jalousie ambitieuse et impatiente ; et quand Arnould, se prévalant de sa descendance de Charlemagne, voulut remplacer le malheureux Charles-le-Gros, ce n'étoit pas le moment de faire rentrer

dans le devoir ceux à qui il ne commandoit qu'en s'écartant du sien. La France se trouva donc alors dans une position qui annonçoit le déchirement de toutes ses parties. On continua à tenir les grandes assemblées dont Charlemagne étoit tout à la fois et l'âme et l'arbitre. Dirigées par lui, elles avoient rendu sa puissance plus universelle et plus absolue. Mais lorsque le souverain qui les convoquoit n'eut plus la force d'en régler les délibérations, d'en fixer les décisions, d'en reculer les époques ou d'en abréger la durée, elles devinrent l'arène des séditieux. C'étoit là que tous les champions portoient à l'autorité les coups les plus mortels. Cette autorité n'avoit plus rien pour se défendre, ni l'amour des peuples, aliénés par les incursions des Normands auxquels Charles-le-Gros avoit abandonné les plus belles provinces, ni la force d'union d'une famille dont tous les membres se regardoient comme ennemis, par cela seul qu'ils étoient parents, ni le respect de la majesté royale avilie par la double déposition de Louis-le-Débonnaire, par l'absolution publique à laquelle il s'étoit soumis, par l'abandon dans lequel étoit tombé Charles-le-Gros dépouillé de toutes ses couronnes, et réduit à l'aumône d'un archevêque de Mayence ; ni la main protectrice de la religion, dont les ministres étoient déjà devenus dans plusieurs occasions les protecteurs ou les instruments des séditieux ; ni enfin les secours des grands du royaume, qui déjà avoient usurpé les prérogatives royales, et qui ne cherchoient que le moment d'usurper ou d'anéantir le reste. Loin donc de paroître dans ces assemblées comme de puissants monarques, les rois de France n'y parurent plus que pour signer eux-mêmes la confirmation de tous les droits que s'arro-

geoient des sujets plus puissants qu'eux. Il ne se trouva dans la descendance de Charlemagne aucun prince capable de revendiquer ce qui avoit appartenu à ce grand roi. Tous semblèrent ne paroître quelque temps sur un trône trop élevé pour eux que pour aider eux-mêmes à le dépouiller de ce qui en faisoit l'éclat et la force. Charles-le-Chauve, dans la funeste assemblée de Chiersi, signa le témoignage honteux de sa foiblesse : il détacha lui-même les principales pierres de la voûte ; et ses successeurs furent écrasés sous ses ruines (1). »

II. Alcuin, abbé de Saint-Martin de Tours.

Charlemagne avoit long-temps médité le dessein d'arracher ses peuples à l'ignorance où ils étoient plongés. Mais, autour de lui aucun des secours nécessaires à l'exécution de son noble projet. La France manquoit d'écoles et de maîtres. L'Angleterre, plus heureuse, possédoit quelques savants. Le plus renommé étoit Alcuin, nom d'origine Saxonne (2). Il avoit enseigné dans son pays les sciences sacrées et profanes avec le plus éclatant succès. Charlemagne qui l'avoit connu durant son séjour à Parme, l'in-

(1) Ferrand, *Esprit de l'Histoire*, Lettre XXXVI, tom. II, pag. 187 et suiv.

(2) Cave, *de Script.*, p. 420. Alcuin naquit dans la province d'Yorck, vers l'an 735. Offa, le plus puissant des rois que compte l'heptarchie d'Angleterre, à la prière de Charlemagne, lui envoya Alcuin, ecclésiastique très célèbre par son savoir. (Hume, *Hist. d'Angleterre*, tom. I, pag. 110 de la traduction française.)

vita à l'accompagner en France ; et l'ayant obtenu tant de son propre consentement que de l'agrément du pape et du roi d'Angleterre, l'attacha à sa personne, en fit son maître, le combla d'honneurs et de richesses, et l'établit président de l'académie qu'il avoit fondée dans son palais. On prétend que ce fut là le berceau de l'université (1). L'élite des beaux esprits et des savants y fut appelée. Sous des noms empruntés à l'histoire (2), on se réunissoit à des jours convenus, on lisoit les ouvrages des anciens, on les discutoit. Le monarque assistoit aux séances comme simple membre ; et la majesté du trône n'altéroit en rien la liberté des opinions.

Occupé tout entier du dessein de faire renaître dans les Gaules l'Athènes de l'ancienne Grèce, Alcuin cultiva presque tous les beaux-arts et toutes les sciences, pour en donner lui-même des leçons et en répandre le goût parmi ses nouveaux disciples. Il fut, dit-on, grammairien, rhéteur, astronome, poète, philosophe, théologien ; il savoit très bien l'Ecriture sainte ; connoissoit les Pères, dont il fait un fréquent usage, tant dans ses commentaires que dans

(1) Voyez plus haut, pag. 182.

(2) Alcuin ajouta à son nom les deux prénoms de Flaccus Albinus, le premier, par allusion à celui du poète latin, l'autre, parce qu'il lui parut plus doux que le mot saxon d'Alcuin ; Adelard, abbé de Corbie, y étoit Augustin ; un jeune seigneur s'y appeloit Homère : Riculphe de Mayence s'y nommoit Damætas, et Charlemagne le roi David.

ses ouvrages de controverse. Il n'étoit même pas étranger à la littérature profane. Mais ce n'est point là qu'il a été chercher ses modèles. Tout supérieur qu'il étoit aux hommes de son siècle, il ne sut pas se préserver de la contagion de leur goût. On trouve dans ses œuvres plus d'érudition et de travail que de génie, plus de mémoire que d'instruction et de discernement. Son style, dénué d'élégance et de correction, surchargé de paroles inutiles, d'ornements affectés et de fautes de langage, arrête à chaque phrase le lecteur le plus intrépide. Ses vers n'offrent pas plus d'attraits. Ils ne diffèrent de la prose que par la mesure des pieds ; encore les règles de la prosodie latine n'y sont-elles pas respectées. Ses poésies roulent en général sur des sujets pieux. Il n'en permet pas d'autres au poète chrétien.

Nous devons à André Duchesne une belle édition des œuvres d'Alcuin (1). Ce sont d'abord des commentaires sur la Genèse, les Psaumes, le Cantique des cantiques, l'Evangile de saint Jean, puis des traités dogmatiques sur la Trinité, la consubstantialité du Verbe, la procession du Saint-Esprit. Il y réfute les hérétiques de son temps, particulièrement Félix d'Urgel, Elipand de Tolède (2), qui ne

(1) Trois vol. in-fol. Paris, 1617.

(2) Félix, évêque d'Urgel, et Elipand de Tolède renouveloient l'hérésie de Nestorius. Ce fut pour répondre à leurs erreurs que Charlemagne convoqua le concile de Francfort.

répondit à son adversaire que par de grossières injures. A la suite, viennent un traité des vices et des vertus, la plus estimable de ses productions ; un autre sur les sept arts libéraux, une sorte de Bréviaire, plusieurs Vies de saints, un recueil considérable de lettres, dont plusieurs sont adressées à l'empereur Charlemagne, et contiennent des particularités intéressantes pour l'histoire de ce siècle. Enfin quelques homélies qui lui sont contestées comme peu dignes de lui, et sur lesquelles nous renvoyons au jugement qu'en ont porté nos critiques les plus judicieux (1).

Alcuin mourut en 804. La pureté de ses mœurs et son zèle pour la défense de la foi catholique lui méritèrent dès le temps de sa mort le titre de saint, ainsi que nous l'apprenons de l'auteur de sa Vie, de Flodoard, de la chronique de saint Martin de Tours, et de Rhaban-Maur, archevêque de Mayence, son disciple, qui l'a placé dans son martyrologe (2).

(1) Quel qu'en soit l'auteur, Paul diacre ou Alcuin, elles ne sont qu'une compilation mal digérée d'homélies empruntées aux anciens Pères latins.

(2) D. Ceillier, *Hist.*, tom. XVIII, pag. 282.

III. EGINARD, secrétaire de Charlemagne, abbé de Selgenstat,

Avoit été appelé jeune encore à la cour de Charlemagne, où ce prince le fit élever avec ses propres enfants, le combla des témoignages de sa bienveillance, et l'admit à sa familiarité la plus intime ; ce qui a fourni aux romanciers de nos temps modernes l'idée des aventures singulières dont ils ont chargé son histoire, et qui n'ont de fondement que dans leur imagination. Eginard avoit à la confiance du monarque d'autres titres que les avantages extérieurs et les dons de l'esprit. Charles le choisit pour son secrétaire, et le fit garde de ses archives, sous le nom de *Capellanus* ou archi-chapelain, fonction alors purement séculière : Eginard n'étoit point engagé dans les ordres (1). Témoin journalier des grandes actions du monarque français, le jeune favori guidé par le double sentiment de l'admiration et de la reconnoissance, voulut en transmettre le souvenir à la postérité par un double écrit, où il peint l'homme privé et le héros. Le premier, sous le nom de *Vie* de l'empereur Charles, ne fut publié que long-temps après sa mort ; l'autre, sous celui d'*Annales*, em-

(1) Lambecius et Duchesne, cités par D. Ceillier, *Hist.*, t. XVIII, p. 575. « Le nom de Capellanus se prenant quelquefois pour le lieu où l'on mettoit les archives des rois, etc.. »

brasse les règnes de Pépin, de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Tous deux sont écrits avec une simplicité qui exclut le ton du panégyrique, aussi-bien que la sécheresse du chronologiste, quoi qu'en ait pu dire l'abbé de Vertot, prévenu contre cet historien. Pourtant il faut convenir qu'il avoit manqué un Quinte-Curce au nouvel Alexandre, jusqu'au moment où M. Gaillard, de l'académie française, a publié sa belle Histoire de Charlemagne. Le recueil de ses lettres et de ses autres ouvrages n'offre rien de remarquable (1).

IV. Paul de Warnefrid, diacre d'Aquilée,

A laissé un nombre assez considérable d'ouvrages tant en prose qu'en vers. Le seul qui mérite quelque attention est l'histoire des Lombards, en six livres, qui ne sont pas exempts du reproche de partialité; la reconnoissance dont il se crut redevable envers Didier, dont il avoit été secrétaire, l'ayant rendu peu équitable envers Charlemagne. Sa vie fut traversée par des disgrâces qui l'ont fait supposer criminel. L'auteur de son épitaphe a cherché à l'en défendre par ce vers, qui ne prouve autre chose que la barbarie du siècle :

Paulus levita doctor præclarus et insons.

(1) Il consiste en une Histoire de la translation de saint Marcellin,

On lui attribue communément l'hymne *Ut queant laxis resonare fibris*. Charlemagne l'avoit choisi pour composer un recueil d'homélies extraites des Pères et distribuées en deux volumes, pour servir aux offices de l'Eglise. Ce prince l'ayant reçu, écrivit une lettre circulaire en forme d'édit, adressée à tous les lecteurs des Eglises, portant ordre de s'en servir dans les offices publics. Cet homéliaire est conservé manuscrit de deux grands volumes dans l'abbaye de Richenow, de l'âge de plus de 800 ans. On y a depuis ajouté les homélies d'écrivains postérieurs, comme celles d'Haimon Héric et de quelques autres (1). Ce sont des homélies choisies dans saint Ambroise, saint Augustin, saint Jerôme, saint Léon, saint Maxime, saint Grégoire, et quelques autres anciens Pères latins.

On lira avec intérêt la dissertation de l'abbé Le Bœuf sur cet écrivain, insérée dans son supplément sur l'état des sciences en France sous Charlemagne (pag. 372), où il rapporte quelques anecdotes curieuses sur sa vie et son séjour en France.

V. Théodulphe d'Orléans, l'un des savants qui composoient l'académie de Charlemagne.

Si l'histoire de cet évêque se bornoit au rôle qu'il joua dans le drame honteux de l'assemblée de Compiègne, contre la personne de Louis-le-Débonnaire,

et Abrégé chronologique depuis la naissance du monde jusqu'à l'an 809 de Jésus-Christ.

(1) Mabillon, *Annal.*, tom. XXVI, pag. 328; D. Ceillier, *Hist.*, t. XVII, p. 244.

nous n'en parlerions pas. Mais il expia sa faute par une assez longue détention, et par des mœurs épiscopales. Charlemagne lui avoit donné commission de réfuter les écrits de Félix d'Urgel. Il s'en acquitta avec zèle. Il n'en mit pas moins à la réforme des abus qui souilloient l'honneur du sanctuaire. Le P. Sirmond nous a donné le recueil de ses opuscules, augmenté par le P. Mabillon. On y remarque son Capitulaire, partagé en quarante-cinq articles. On appeloit de ce nom les ordonnances ou les lettres pastorales des évêques de ce temps. Celui-ci présente un tableau naïf des mœurs dissolues du clergé, telles alors qu'il y auroit aujourd'hui quelque honte à les reproduire. Le caractère des défenses qui y sont intimées par l'évêque prouve les désordres qu'il essaie de réprimer.

Nous avons de Théodulphe six livres de poésies; et l'on fait plus de cas de ses vers que de sa prose. L'on raconte de lui l'anecdote suivante.

Il étoit prisonnier dans le château d'Angers, pour avoir pris part à la conspiration ourdie contre son roi, Louis-le-Débonnaire, lorsqu'il vint à être informé le jour des Rameaux, que ce malheureux monarque, rendu à la liberté, alloit passer par cette ville et devant la porte même de la prison. Théodulphe saisit le moment : s'étant approché de la fenêtre de son cachot, il chanta de toutes ses forces une hymne qu'il avoit composée dans sa prison

même, et dont on chante encore aujourd'hui le commencement à la procession du jour de cette solennité :

Gloria laus et honor tibi sit, rex, Christe redemptor.

L'empereur s'arrêta. Touché des sons qu'il venoit d'entendre, il rendit la liberté à cet évêque, et le rétablit dans son siége.

V. Amalaire, prêtre de l'Église de Metz.

On a long-temps confondu celui-ci avec Amalarius Fortunatus, archevêque de Trèves; et ce fut surtout l'abbé Trithême qui accrédita cette erreur. On sait aujourd'hui que l'auteur du livre des *Offices ecclésiastiques*, dont nous allons rendre compte, fut un simple prêtre de Metz (1). Cet ouvrage est divisé en quatre livres. L'auteur le composa, vers l'an 830, par l'ordre de l'empereur Louis-le-Débonnaire à qui il est dédié, et alla chercher dans la capitale du monde chrétien, à la source même des traditions, les documents nécessaires à son travail. Il déclare dans sa préface, qu'encore qu'il ait tiré des saints Pères la matière de son ouvrage, il ne

(1) Tout au plus auroit-il été élevé au titre de corévêque. Mabillon, d'après le diacre Florus, le fait corévêque de Lyon (dans son *Ordre romain*, et *Annal. Bened.*, lib. XXXI, p. 393); d'autres le placent à Metz. Voyez Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, tom. II, pag. 115.)

laissera pas d'y mêler ses sentiments et ses réflexions. Il entend par là les raisons mystiques par lesquelles il cherche à expliquer les cérémonies et les prières qui entrent dans nos offices divins ; en quoi il mérite le reproche, que ses contemporains mêmes ne lui avoient pas épargné, de débiter des imaginations plus brillantes que solides ; ce qui n'empêche point que son travail ne soit de la plus grande utilité par la conformité absolue qu'il nous présente de la liturgie en usage dans ce temps-là, avec celle que nous observons aujourd'hui. Son traité se trouve dans le XIVe vol. de la *Bibliothèque des Pères*, p. 956 et suiv.

Dans le premier livre, Amalaire traite des fêtes mobiles de toute l'année, en commençant au dimanche de la septuagésime. Il marque en détail les introïts, les Epîtres et les Evangiles de chaque messe. La procession du dimanche des Rameaux, qui se fait en tenant des palmes à la main, par commémoration de l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, avoit lieu dans toutes les églises comme à présent. Le mercredi saint, on lit la passion du Sauveur. Le jeudi saint, appelé la Cène du Seigneur, on ne chante point à la messe le *Gloria Patri*, et on ne sonne pas les cloches, non plus que les deux jours suivants. On y consacre les saintes huiles de trois sortes : le saint chrême, l'huile des catéchumènes et celle des malades. Le corps du Seigneur

est réservé au lendemain. Le même jour, on fait un repas en commun en mémoire de la Cène; on lave les pieds des frères et le pavé de l'église, et les autels sont dépouillés jusqu'au samedi saint; les pénitents viennent recevoir l'absolution de leurs péchés. L'office du vendredi saint se pratique de la même manière que nous le célébrons de nos jours : après la lecture de la passion, on fait l'adoration de la croix, posée à cet effet devant l'autel ; tous les assistants se prosternoient devant elle et la baisoient. L'adoration achevée, deux prêtres apportoient le corps du Seigneur réservé la veille, un calice avec du vin non consacré : on le consacroit alors en y mêlant une parcelle de la sainte Eucharistie ; puis la communion. Amalaire dit avoir appris de l'archidiacre de Rome, que, dans l'église où le pape salue la croix, personne ne communioit ; et cet usage est devenu général. On ne disoit point de messe le samedi saint, parce qu'elle étoit réservée à la nuit suivante, à laquelle tout l'office du jour étoit renvoyé. Le même jour, bénédiction du cierge pascal, avec le chant de l'*Exultet*, suivie des leçons que nous appelons prophéties, et du baptême des catéchumènes. La veille de Pâques, il étoit administré la nuit, au lieu que la veille de la Pentecôte, il l'étoit à l'heure de none, c'est-à-dire à trois heures après midi. Nulle différence dans les cérémonies du baptême, ni pour ce qui regarde le sacrement de con-

firmation, réservé à l'évêque. La fête de l'Ascension étoit précédée par des processions et prières publiques. Office de la veille et du jour de la Pentecôte, comme aujourd'hui.

Le livre second traite du jeûne des quatre-temps, des leçons qui se disent ces jours-là, des ordinations et de la hiérarchie, dont il distingue les degrés et marque les fonctions, à peu près comme ils sont rapportés dans le Pontifical.

Dans le troisième livre, Amalaire explique l'ordinaire de la messe, ce qui comprend toutes les prières et les cérémonies usitées dans la célébration des messes solennelles. Les fidèles étoient convoqués à l'église par le son d'une cloche; les églises étoient appelées basiliques, comme étant consacrées au service de Dieu, roi de l'univers. Selon l'ancienne coutume, les sexes étoient distincts, les hommes placés à la droite et les femmes à la gauche. Il s'exprime sur la transubstantiation en termes qui excluent toute espèce de doute sur la foi de l'auteur au dogme de la présence réelle, bien que l'on ait voulu abuser de quelques-unes de ses paroles (1). L'oraison Dominicale est récitée à haute voix, ensuite du canon de la messe, afin, dit-il, que cette prière nous purifie de nos péchés avant la participation du corps et du

(1) Voy. D. Ceillier, *Hist.*, pag. 560 et 570 ; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XLVII, nº XXXVI; Mabillon, *Præfat. in tom.* II *Musæi italic.*, p. 4.

sang de Jésus-Christ, et que nous ne mangions et ne buvions pas indignement le corps du Seigneur.

Le quatrième livre est employé à marquer toutes les heures canoniales, tant du jour que de la nuit, et les prières affectées à chacunes d'elles pour tous les jours de la semaine. On y trouve en particulier les offices des matines du dimanche, depuis la septuagésime jusqu'à Pâques, et les particularités des quatorze jours que l'on compte depuis le dimanche de la Passion jusqu'à celui de la résurrection. Il parle encore des octaves des principales fêtes de l'année et de l'office de l'Avent, des obsèques et des offices des morts que l'on faisait aux troisième, septième et trentième jour.

Tous ces usages remontoient évidemment jusqu'aux Sacramentaires de saint Grégoire, de saint Léon, de saint Ambroise, du pape Gélase. Ils s'enchaînent aux livres de saint Isidore de Séville et du vénérable Bède; ce qui les reporte à une source commune, qui ne peut être autre chose que la tradition venue des temps apostoliques. Nous les verrons également confirmés par le *Micrologue*, ou *Observations sur les rits et Offices ecclésiastiques*, publié sous le nom d'Yves de Chartres, inséré dans le dix-huitième volume de la *Bibliothèque des Pères*. L'on reconnoît dans celui-là la plus parfaite conformité avec le Rituel d'Amalaire (1).

(1) « C'en est assez, dit Fleury, pour connoître la sainteté et l'an-

VI. ALFRED-LE-GRAND, roi d'Angleterre.

Les annales de ce royaume offrent peu d'époques aussi brillantes. Alfred réunit toutes les vertus les plus héroïques et les plus chrétiennes sans aucun mélange de foiblesse. Il eut sur Charlemagne l'avantage d'avoir été souvent malheureux, et toujours supérieur à la mauvaise fortune. Aussi les écrivains de sa nation ne parlent-ils qu'avec enthousiasme de ce monarque, qui obtint et mérita de son vivant le surnom de Grand, et le titre de fondateur de la monarchie anglaise. Le mérite éminent qu'il fit éclater dans sa vie publique et privée, peut soutenir avec gloire le parallèle avec tous les conquérants et citoyens fameux dont les fastes du monde ont

tiquité des cérémonies de l'Eglise. Quand elles n'auraient que neuf cents ans, elles seroient bien vénérables; mais on les regardoit dès lors comme très anciennes. » (*Hist. ecclés.*, tom. x, in-12, pag. 294.) Environ deux siècles après, parut un Traité de l'office de la messe, composé par un abbé de Richenow, nommé Bernon. Il avance que la liturgie de son temps n'étoit pas la même que dans l'Eglise naissante, que l'on a introduit postérieurement des changements considérables dans le canon de la messe. Les différences qu'il accuse ne portent que sur des formules, qui peuvent varier entre les communions chrétiennes, mais sans altérer en rien la foi du dogme catholique; par exemple: que le Symbole chanté après l'Evangile n'est pas celui de Nicée, mais celui de Constantinople; que le *Gloria in excelsis* doit être chanté à toutes les messes de dimanches et fêtes. Ses opinions, quoique indifférentes en elles-mêmes, ne sont que des singularités avancées, dit Dupin, sans fondement, et même contre la vérité de l'histoire. » (XIe siècle, p. 359.)

immortalisé la mémoire. Ce prince semble être en effet ce chef-d'œuvre d'imagination que tous les philosophes ont appelé le Sage, et que dans leur admiration ils ont tenté de peindre plutôt par le plaisir d'enfanter une belle fiction, que dans l'espoir qu'elle se réalisât jamais. Toutes les vertus d'Alfred étoient si heureusement tempérées les unes par les autres, si parfaitement combinées, si actives, qu'elles se contenoient réciproquement dans les justes bornes que chacune devoit se prescrire. Il sut concilier, dans toutes ses entreprises hardies et dans toute sa conduite, le courage le plus ardent et la modération la plus flegmatique, la persévérance la plus constante et la flexibilité la plus souple, la justice la plus sévère et la plus grande douceur, le commandement le plus ferme et les manières les plus affables, les connoissances les plus étendues, le goût le plus vif pour les sciences, le génie le plus vaste, et les talents les plus brillants pour la guerre. On eût dit que la nature, désirant qu'il s'annonçât par un éclat extérieur, l'avoit encore comblé de tous les avantages personnels, la vigueur du corps, la majesté de la taille, la noblesse de l'air, la régularité des traits, et ce don précieux d'une physionomie ouverte, spirituelle, agréable et caressante. La fortune seule trahit sa gloire, en le plaçant dans un siècle barbare où il fut privé d'historiens dignes de transmettre son nom à la postérité.

Lorsqu'il parvint au trône, les désordres du gouvernement et les ravages des étrangers avoient plongé les Anglais dans l'ignorance la plus grossière. Les monastères étoient détruits, les moines égorgés ou dispersés, leurs bibliothèques réduites en cendres, et par conséquent les seuls asiles que l'érudition eût alors, totalement renversés. Alfred lui-même se plaint qu'à son avénement à la couronne, il ne trouva pas une personne au midi de la Tamise en état d'interpréter le Missel latin, et très peu dans les parties septentrionales qui eussent même atteint ce degré de savoir. Mais ce prince attira dans son royaume les hommes les plus savants de l'Europe. Il fonda, ou du moins fit réparer l'université d'Oxford, lui accorda plusieurs priviléges, des revenus, des immunités, donna des emplois dans l'Eglise et dans l'état à tous ceux qui avoient seulement acquis quelques légères connoissances. A la faveur de tous ces expédients, il eut la satisfaction, avant sa mort, de voir la face des affaires sensiblement changée. Il se félicite lui-même dans un de ses ouvrages, qui subsiste encore, des progrès que les sciences avoient déjà faits en Angleterre, sous sa protection.

Mais ce qu'Alfred employa de plus efficace pour faire naître l'amour de l'étude, fut son propre exemple, et l'assiduité constante avec laquelle il s'y livra, malgré la multitude des affaires pressantes dont il étoit accablé. Il partageoit ordinairement le jour

en trois portions égales, l'une pour son sommeil et la réparation de ses forces par les aliments et l'exercice, l'autre pour le travail du gouvernement, et la troisième pour l'étude et la piété(1). C'est ainsi que par une distribution régulière de son temps, et malgré les fréquentes maladies dont il étoit attaqué, ce héros, qui livra en personne cinquante batailles ou combats, tant sur terre que sur mer, fut encore capable d'acquérir plus de connoissances, et même de composer plus d'ouvrages que les hommes les plus studieux, les plus maîtres de leurs loisirs et de leur application, n'en ont pu faire dans les siècles les plus heureux.

Il établit à Oxford des écoles qui l'ont fait regarder comme le fondateur de l'université de cette ville. Non content d'attirer près de lui des savants, qu'il avoit fait venir des pays voisins, il en envoyoit d'autres dans les principales villes de son royaume, pour y propager les connoissances diverses dont ils étoient pourvus, et les combla tous de biens et de dignités. Lui-même composa ou traduisit dans sa langue divers ouvrages. On cite entre autres des

(1) Afin de mesurer exactement les heures, il faisoit usage de flambeaux d'un volume semblable, qu'il allumoit les uns après les autres dans une lanterne; expédient ingénieux pour un siècle grossier, où la géométrie des cadrans et le mécanisme des montres et des horloges étoient entièrement inconnus. (Hume, *Hist. d'Angleterre*, tom. 1, pag. 214.)

cantiques en langue saxone, publiés pour l'instruction de ceux qui n'entendoient pas le latin, les versions de l'Histoire ecclésiastique de Bède, du Pastoral de saint Grégoire-le-Grand, des livres de la Consolation de Boëce, et de l'Histoire d'Orose (1).

Ce grand prince mourut en 901, âgé de cinquante-deux ans seulement, dont il avoit régné vingt-huit, appliqué sans relâche à faire fleurir la religion, la justice et les arts. Sa mort replongea l'Angleterre dans tous les maux dont il venoit de l'affranchir, et les dévastations qui suivirent l'invasion des Danois, anéantirent d'aussi heureux commencements.

VII. LE BIENHEUREUX RHABAN MAUR fut élu archevêque de Mayence en 847, et mourut en 856, en laissant la réputation d'un des plus savants hommes et des plus saints évêques de son temps. La vertu qui le caractérisoit le plus éminemment, étoit sa charité pour les pauvres. Il en donna un témoignage mémorable, durant une famine dont l'Allemagne fut désolée, en 850, accueillant sans nulle distinction tous ceux qui se présentoient, et leur prodiguant tous les secours de la plus généreuse hospitalité. De tels actes valent bien les livres les plus éloquents. Il accrut de dons précieux la bibliothèque, déjà considérable, de l'école de Fulde, et

(1) D. Ceillier, *Hist.*, tom. XIX, pag. 434; Fleury, *Hist.*, liv. LIV, n° XXXVIII; Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, tom. VI, pag. 198.

il ne tint pas à lui d'y ramener les saines études et le goût de la véritable science. Mais ses efforts furent combattus par l'ignorance, par les préventions, et par sa propre modestie.

Nous avons de lui un assez grand nombre d'ouvrages, plus singuliers qu'utiles. Ce sont des commentaires et dissertations sur les différents Livres de l'Ecriture. Ses homélies, sur tous les sujets *nécessaires à l'instruction des peuples*, ne sont que des essais mal conçus, encore plus mal exécutés. Tous les défauts du siècle, sans aucune beauté qui les rachette. Nous aurons bien plus de profit à recueillir de son ouvrage *De l'institution des clercs*. Les deux premiers livres roulent sur *les offices divins*; et c'est là le titre que lui donnent les anciens manuscrits. Ils forment un traité de liturgie, en parfait accord avec les monuments des âges qui l'avoient précédé, comme avec ceux des âges qui l'ont suivi. Dans le troisième, l'auteur trace avec fermeté les devoirs du saint ministère. Parmi les conseils qu'il donne aux pasteurs des peuples, celui-ci surtout mérite de notre part la plus sérieuse attention. Le pieux archevêque veut que la science, l'érudition et la bonne vie, se rencontrent dans ceux que la divine Providence appelle au gouvernement des âmes. Il ne leur est pas permis, dit-il, d'ignorer ce qui est nécessaire pour se former eux-mêmes, aussi-bien que les fidèles confiés à leurs soins, à savoir l'Ecriture

sainte, non-seulement quant à la lettre, mais encore quant aux sens mystiques et figuratifs (science en effet indispensable, pourvu que l'explication en soit bien dirigée). Il est bon aussi qu'ils aient quelque connoissance des autres arts; surtout, que leurs mœurs soient réglées, que leurs discours soient travaillés, d'une élocution châtiée et pure, élégante même; qu'ils aient de la sagesse et de la discrétion dans l'explication du dogme, et qu'ils sachent appliquer les remèdes propres aux diverses maladies de l'âme. Il seroit honteux d'attendre que l'on fût chargé du soin des peuples pour acquérir toutes ces qualités; il faut s'y être préparé de loin. Personne ne doit s'ingérer à enseigner un art qu'il n'a pas appris. Ce n'est pas assez de le savoir. Il en est qui possèdent les Ecritures, qui en pénètrent les mystères, qui les enseignent, mais dont les mœurs ne répondent point à leur doctrine, qui combattent par leurs actions ce qu'ils prêchent de bouche. Qu'arrive-t-il ? Le peuple suit leur mauvais exemple, et ne tire aucun profit de leurs discours. Il est donc d'une rigoureuse nécessité que la sagesse soit jointe à la science, et que les ministres de l'Eglise enseignent autant par leur exemple que par leurs paroles.

La collection de ses œuvres (édit. de Cologne) renferme beaucoup d'autres traités, soit en prose, soit en vers de différents rythmes, si toutefois on

peut appeler vers des productions ou les règles de la prosodie ne sont pas observées. Son style est aussi étranger à l'éloquence qu'à la poésie; aussi n'en parlerons-nous pas. L'homélie sur la Passion n'est qu'un tissu de lieux communs parasites, et de puérilités peu dignes d'un aussi auguste sujet (1).

Baluze a donné, dans la dernière édition de Marca, deux traités certainement de Rhaban Maur, meilleurs, plus utiles et mieux écrits que ses autres ouvrages. Le premier est touchant les corévêques. Les uns prétendoient que c'étoient de véritables évêques par leur ordination, ayant droit d'ordonner des prêtres et des diacres, de confirmer, de consacrer les autels, de remplir en un mot toutes les fonctions épiscopales. Les autres le nioient, affirmant que les ordinations conférées par eux étoient nulles. Charlemagne fit consulter le pape Léon III à ce sujet. Il répondit que les corévêques n'avoient point de pouvoir, et que tout ce qu'ils avoient fait appartenant à la juridiction épiscopale étoit nul; qu'il les falloit donc supprimer. Nicolas I[er] maintint cette disposition en modifiant sa rigueur, ce qui n'empêcha point l'abus de subsister. Rhaban Maur n'en jugeoit pas aussi défavorablement. Selon lui, l'institution

(1) Il est à remarquer que Rhaban Maur ne fait guères que des extraits des Pères d'avant lui, particulièrement de saint Augustin; comme dans son *Martyrologe*, il ne fait que copier saint Jérôme et Bède.

des corévêques remonteroit jusqu'aux Apôtres : saint Lin et saint Clet n'auroient été que les coadjuteurs de saint Pierre.

L'autre écrit fut publié à l'occasion de la révolte des fils de Louis-le-Débonnaire contre leur père. L'archevêque de Mayence réclame avec vigueur en faveur de l'autorité paternelle et de l'indépendance des rois contre les entreprises des sujets.

VIII. PASCASE RADBERT, abbé de Corbie, mort en 855, canonisé en 1073, auteur d'un *Traité du corps et du sang de Notre Seigneur* (1), qui a donné lieu à de violentes contestations de la part des Protestants.

Pascase Radbert le composa pour l'instruction des Saxons, encore peu versés dans la connoissance des dogmes catholiques, comme Grotius a fait depuis son livre de la vérité de la religion chrétienne pour les matelots de Hollande. Après y avoir préparé les esprits à croire le mystère ineffable de l'Eucha-

(1) Il est aussi appelé *Traité des sacrements*. L'auteur le dédia au roi Charles-le-Chauve. Il est purement dogmatique, écrit d'un style simple, et respire d'un bout à l'autre la plus édifiante humilité. Il se trouve au IXe vol. du receil du P. Martenne, sous le titre : *Amplissima collectio*, à la page 373 et suiv. Il s'appuie communément des textes des Pères et des monuments de la tradition. C'est le témoignage que lui rendent nos critiqnes les plus judicieux : *Ecclesiæ catholicæ fidem exposuit, doctrinam que tradidit.* (Natal. Alex., *Dissert.* X *in sec.* IX, tom. VI *Hist.*, pag. 339.)

ristie, en montrant que Dieu opère par sa toute-puissance une infinité de choses au-dessus de la nature, et qu'il est impossible à l'homme de comprendre, Pascase avance qu'on ne doit pas douter que l'Eucharistie ne contienne le corps et le vrai sang de Jésus-Christ; qu'il n'est permis à personne d'ignorer ce mystère, lequel se célèbre tous les jours dans l'Église, et que les fidèles sont tenus de recevoir; ce qu'ils ne peuvent faire dignement et utilement, à moins de discerner l'excellence du corps et du sang mystique de Jésus-Christ, de ce que le goût leur fait sentir; qu'il est appelé sacrement, soit parce que Dieu fait quelque chose sous l'apparence d'un signe sensible, soit parce que l'Esprit Saint consacre le signe visible, et fait une chose mystique pour le salut des fidèles, sous le voile des signes extérieurs; que tous les sacrements, en général, peuvent être définis des arrhes et des gages du salut, par lesquels, sous une représentation visible, le Saint-Esprit opère d'une manière invisible; que tels sont dans l'Eglise les sacrements de baptême, de chrême (ou confirmation), et du corps et du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, appelé sacrement, parce que, sous l'espèce visible, la chair est consacrée par une vertu secrète et divine; en sorte qu'ils sont intérieurement, en vérité, ce qu'on les croit être extérieurement par la vertu de la foi; que par le baptême nous sommes régénérés par le

Saint-Esprit, et qu'ensuite nous sommes, par la vertu de Jésus-Christ, nourris de son corps et abreuvés de son sang; qu'il ne faut pas s'étonner que le Saint-Esprit, qui a formé le corps de Jésus-Christ dans les entrailles d'une vierge mère, change le pain et le vin par une puissance invisible, quoi qu'il ne se montre aux sens aucun changement extérieur, la chose se faisant intérieurement et invisiblement; que par la consécration de ce mystère le corps et le sang de Jésus-Christ sont véritablement créés, produits, et immolés d'une manière mystique (1); que l'on ne peut pas néanmoins nier qu'il n'y ait de la figure dans ce mystère, puisque c'est un mystère, mais que la figure n'empêche point la vérité; que ce qui paroît au-dehors est figure, mais que l'intérieur est vérité, parce que le corps et le sang de Jésus-Christ sont faits de la substance du pain et du vin; qu'ainsi ce mystère est figure et vérité : figure de la vérité cachée, vérité qui est et qui n'est point sensible, mais que nous croyons par la foi; que les figures anciennes étoient bien différentes de celles-ci, parce qu'elles n'étoient que l'ombre et l'image de la vérité dont

(1) Pour m'expliquer plus clairement sur cette merveille : Cette chair n'est point une autre chair que celle qui est née de la Vierge Marie, qui a souffert sur la croix, et qui est ressuscitée du tombeau : *Et ut mirabilius loquar, non alia plane quam quæ nata est de Maria virgine, et passa in cruce, et resurrexit de sepulcro.*

nous jouissons par ce mystère, en recevant le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ; que ceux qui ne demeurent point en Jésus-Christ, c'est-à-dire qui sont dans le péché, reçoivent bien le sacrement et l'hostie de la main du prêtre, mais qu'ils ne mangent et ne boivent pas spirituellement le corps et le sang de Jésus-Christ; que si l'Eglise est en effet le corps de Jésus-Christ, dont tous les fidèles sont les membres, il n'y a que ceux qui sont les membres mystiques de Jésus-Christ à qui il soit permis de participer à l'efficacité du sacrement; que cette nourriture donne la vie aux uns et la mort aux autres : la vie à ceux qui sont les membres de Jésus-Christ, la mort à ceux qui sont les membres du Démon; qu'il faut élever son esprit à Dieu, et croire qu'après la consécration, c'est le corps et le sang de Jésus-Christ, le même qui est né de la Vierge, le même qui a été immolé sur la croix; que Jésus-Christ est présent sur l'autel, et qu'il offre nos vœux et nos prières au Seigueur, en qualité de souverain pontife; que les Anges assistent à ce sacrifice, où Jésus-Christ, s'offrant d'une manière non sanglante, renouvelle chaque jour pour le salut des hommes le sacrifice qu'il a consommé une fois d'une manière sanglante, pour la rémission de nos péchés, afin de discerner les bons d'avec les méchants, de mourir corporellement dans les baptisés, et pour être la nourriture de leurs âmes; que c'est pour cela

qu'il est appelé pain, parce que comme le pain nourrit le corps, de même le corps de Jésus-Christ nourrit l'âme du fidèle ; qu'il est aussi nommé vin, parce que comme le vin est produit du suc de plusieurs grains, de même les hommes sont justifiés par les grâces et les vertus qui découlent de celui
Joan. xv. 1. qui est la vraie vigne, et dont tous les fidèles ne sont que les branches ; que c'est là le sang qui a coulé de son côté, pendant sa Passion, d'où vient que nous mêlons l'eau avec le vin, soit parce que, selon
Ibid. xix. 34. l'évangéliste, il sortit de son côté du sang et de l'eau, soit pour rappeler l'eau du baptême unie au sang qui a été le prix de notre salut ; que quel que soit le ministre qui consacre, bon ou mauvais, on n'en reçoit pas moins la vérité du mystère, laquelle n'agit point par la vertu de celui qui consacre, mais par la puissance du Créateur et par la vertu du Saint-Esprit ; et que comme c'est Jésus-Christ qui baptise, c'est aussi Jésus-Christ qui fait, par la vertu de son Esprit Saint, que l'Eucharistie est sa chair et son sang ; que ce n'est point le prêtre qui est le créateur du corps de Jésus-Christ, mais qu'il prie le Père céleste par son Fils ; qu'il lui offre les dons avant la consécration, et le prie de les accepter ; qu'il fait cette offrande au nom de l'Eglise et des fidèles ; que, quoique ce sacrement n'ait ni le goût ni la couleur de la chair et du sang, néanmoins la vertu de la foi et de l'intelligence les font goûter

en esprit comme tels ; et que, comme nous avons reçu dans le baptême la ressemblance de la mort de Jésus-Christ, comme parle l'Apôtre, de même Rom. VI. 5. nous recevons ici la ressemblance de sa chair et de son sang, de sorte que la vérité est dans ce mystère, et que les païens ne sont pas en droit de nous reprocher que nous buvions du sang, ou que nous mangions la chair d'un homme mort (1). Qu'en preuve de ces vérités, soit pour confirmer ceux qui en doutoient, soit en faveur de ceux qui étoient touchés d'une tendre affection pour ces saints mystères, il est arrivé plus d'une fois que Jésus-Christ s'est montré visiblement dans sa chair et dans son sang présent sur l'autel (2) ; que la consécration du sacrement, et le changement des espèces du pain et du vin dans la chair et le sang de Jésus-Christ, a lieu par la vertu des paroles du divin Sauveur (3) ; qu'en recevant la chair de Jésus-Christ, on reçoit sa divinité, et que l'on recoit en même temps la

(1) On a vu dans l'Apologétique de Tertullien avec quelle force le courageux défenseur de la vérité a répondu à cette calomnieuse interprétation du plus saint de nos mystères. (Voy. *Bibliothèque choisie*, tom. II, pag. 344 et suiv.)

(2) *Ibid.*, tom. x, pag. 530. Pascase l'affirme d'un prêtre qui l'avoit souhaité ardemment. Saint Grégoire pape raconte dans ses *Dialogues* plusieurs faits qui l'attestent.

(3) *Substantia panis et vini in Christi carnem et sanguinem commutatur, ita ut deinceps post consecrationem jam vera Christi caro et sanguis veraciter credatur, et non alius quam Christus panis de cœlo a credentibus æstimetur.*

cachée sous la forme du pain et du vin. Il alla plus loin : il désira de la voir, de la toucher sous la figure d'un enfant, tel qu'il étoit entre les bras de sa mère. Ce n'étoit point qu'il en doutât, mais son amour pour lui lui faisoit souhaiter cette communication. Sa prière fut exaucée, et pendant qu'il célébroit le saint sacrifice, il vit sur l'autel Jésus-Christ dans la même forme qu'il avoit lorsque le vieillard Siméon le tenoit entre ses bras.

Cependant, du vivant même de l'auteur, quelques difficultés s'élevèrent, moins sur quelques expressions que sur le fond même de la doctrine (1):

(1) Quoique Pascase eût suivi dans ce livre la doctrine de l'Eglise, et qu'avant lui tous les catholiques eussent cru que le corps et le sang de Jésus-Christ étoient vraiment présents dans l'Eucharistie, et que le pain et le vin étoient changés au corps et au sang de Jésus-Christ, on n'avoit pas coutume en ce temps de dire si formellement que le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie étoit le même que celui qui est né de la Vierge de la même manière. Ce sont les paroles du P. Mabillon : *Quippe ante Paschasii librum de corpore et sanguine Domini confitebantur catholici omnes, Christi Domini verum corpus verumque sanguinem revera existere in Eucharistia ; itemque panem et vinum in illa converti ; at nemo, Paschasii tempore, illud corpus esse idem quod ex Maria virgine natum et tam directe asserere auditus fuerat.* On trouvoit à la vérité ces expressions (poursuit le même auteur) dans plusieurs anciens Pères (1); mais ou l'on ne savoit pas ces passages en ce siècle, ou l'on n'y faisoit pas attention : *Id quidem ex patribus tradiderant non pauci ; sed ignota erant illo ævo, aut certe non observata eorum hac de re testimonia.* C'est pourquoi Pascase (c'est encore le

(1) Elles se trouvent textuellement dans Saint Ambroise au livre des *Mystères*. (Voyez *Bibliothèque choisie*, tom. IX, pag. 266.)

A quoi Pascase répondit par une lettre où il confirme dans les mêmes termes ce qu'il avoit dit sur la vérité de la présence réelle. Comment ce sacrement pourroit-il donner la vie éternelle et remettre les péchés, si ce n'étoit pas la propre chair et le sang véritable de celui qui est la vie et le salut? Il explique par saint Augustin lui-même les paroles du saint docteur qu'on lui opposoit, et joint à sa lettre l'extrait de son commentaire sur le chapitre XXVI de saint Matthieu, où sont combattus ceux qui ne voudroient entendre les paroles de l'institution eucharistique que de la figure et de la vertu du corps et du sang de Jésus-Christ, et non pas de la vraie chair, et du vrai sang du Sauveur.

Les textes de Pascase ne laissoient donc aucune équivoque sur sa créance. Mais étoit-ce bien celle

P. Mabillon dont je copie les termes) ayant enseigné ceci avec tant d'assurance dans son livre, quelques gens savants et célèbres (1) attaquèrent son opinion : *Quapropter, eum Paschasius in libro suo tam fidenter et asseveranter illud docuisset, hujus rei novitate, ut sibi videbatur, commoti sunt quidam viri docti haud incelebres, qui scriptis editis ejus sententiam acriter impugnarunt.* L'état de la question, entre eux, n'étoit point si le corps de Jésus-Christ est véritablement et réellement dans l'Eucharistie, mais si l'on devoit dire qu'il y étoit de la même manière qu'il étoit né, crucifié et ressuscité (2).

(1) Rhaban Maur, archevêque de Mayence; Ratramne, ou Ratramne, moine de Corbie; Heriger, abbé de Lobes au Xe siècle.

(2) Du Pin, IXe siècle, pag. 209 et suiv.; Bossuet, *Remarques sur le fait de Pascase Radbert* dans la seconde *Instruction pastorale sur les promesses faites à l'Eglise*, no LXXX, t. V, in-4o, pag. 209 et suiv.

des siècles qui l'avoient précédé? Telle fut l'étrange question que soulevèrent les réformateurs du quinzième siècle; et leurs disciples, enchérissant sur les leçons de leurs maîtres, n'ont pas craint d'avancer que jusqu'à lui le dogme de la transubstantiation avoit été inconnu dans l'Église catholique. Calomnie à laquelle répond tout l'ouvrage de Radbert, puisqu'il n'est, à proprement parler, qu'un tissu de témoignages des Pères d'avant lui, énoncés dans les propres termes des originaux. Ils se sont prévalus de quelques différences ou plutôt de quelques chicanes dans l'expression, qui se rencontrent dans un autre traité sur le même sujet, que l'on croit avoir été publié dans le même temps (1), pour en conclure que Pascase avoit inventé une doctrine inconnue à l'antiquité, si nouvelle en effet, que les contemporains n'avoient pas balancé à la combattre. « On se récria fort, dit l'un d'eux, contre la nouveauté de sa doctrine; tout ce qu'il y avoit de grands hommes en ce temps là se réunirent pour défendre l'ancienne doctrine sur l'Eucharistie (2). » Mais, pressés de nommer les grands hommes si fort déclarés contre la doctrine de Pascase Radbert, nos adversaires n'ont pu en articuler aucun. Toute cette nuée de témoins s'est réduite à ce seul livre de Ratramne, qui, bien examiné, présente au fond les mêmes senti-

(1) Par Ratramne, moine de Corbie.

(2) Voy. D. Ceillier, t. XIX, p. 138—147.

ments, atteste la même foi, et ne s'éloigne de son prédécesseur que par une seule opinion indifférente en soi sur la manière dont s'opère le transubstantiation du pain dans la chair de Jésus-Christ, et le vin dans son sang.

Après le livre de Pascase Rabdert sur l'Eucharistie, nous avons encore de lui d'autres traités qui, comme le premier, intéressent plus l'histoire de la scolastique que celle de l'éloquence. Le plus considérable est son explication de saint Matthieu, divisée en douze livres, ouvrage travaillé sur les commentaires les plus célèbres d'avant lui, entre autres celui de saint Jean Chrysostôme. Ce qui le distingue particulièrement, c'est la franchise énergique avec laquelle il décrit les mœurs déréglées de son siècle. L'avarice, l'ambition, la simonie, en étoient les vices dominants. Le sanctuaire en étoit infecté : partout les lois de l'Evangile étoient violées sans pudeur; celles de la discipline foulées aux pieds impunément; partout une licence effrénée. Les plus saints évêques opposoient vainement les exhortations et les menaces. Le souverain vendoit publiquement les évêchés et les abbayes, et en faisoit le salaire honteux des plus serviles complaisances. Des évêques mêmes, qui avoient acheté à prix d'argent le bénéfice dont ils jouissoient, s'indemnisoient de ce qui leur en avoit coûté par de semblables trafics imposés à d'autres consciences, aussi peu timorées

que la leur (1). La plupart de ses explications sont allégoriques. C'est la seule partie qui soit à lui. Même caractère dans ses Commentaires sur Jérémie. Il applique les lamentations du prophète aux calamités dont la France avoit à gémir, ravagée continuellement par les incursions des Normands, qui se rendirent maîtres de la capitale en 857, et laissèrent partout des traces de leur fureur sacrilége.

IX. Ratramne, moine de Corbie, n'a conservé de célébrité que par sa querelle avec Pascase Radbert, sur la matière de l'Eucharistie. L'article précédent nous dispense d'en parler dans celui-ci. Les protestants imaginèrent, en 1532, qu'il pouvoit leur

(1) Philippe Ier, roi de France, vendit l'abbaye de Saint-Médard de Soissons au moine Ponce, grand simoniaque, dit Surius (*Ad 15 August.*). Le même prince demandoit à l'évêque de Chartres, Gauffridus, pour un de ses sujets, la première prébende qui viendroit à vaquer dans son diocèse. Après l'avoir long-temps sollicitée sans succès, il s'en plaignit à l'évêque, qui osa lui répondre qu'il n'avoit pu lui en donner aucune, parce qu'il les avoit toutes vendues par avance depuis long-temps. On raconte cette anecdote de Foulques de Neuilli, célèbre missionnaire de ce temps. Il alla trouver le roi Richard, pour lui dire, dans le style figuré qui lui étoit propre : De la part de Dieu tout puissant, je vous ordonne de marier au plus tôt trois méchantes filles que vous avez. — Je n'ai point de filles, répliqua Richard. — Foulques : Vous en avez trois dont il faut vous défaire, de peur qu'il ne vous arrive pis ; c'est la Superbe, l'Avarice et l'Impudicité. Eh bien ! répartit le roi en se tournant vers ses barons, je donne ma Superbe aux Templiers, mon Avarice aux moines de Cîteaux, et mon Impudicité aux prélats de ma cour.

être favorable, et en firent paroître la première édition, qu'ils accompagnèrent de versions françaises. Il étoit évident que l'intention de Ratramne avoit été moins d'affoiblir la foi de la présence réelle que de combattre l'opinion particulière de Rabdert (1). Aussi le triomphe des prétendus réformés ne fut-il pas de longue durée; la nouvelle traduction de l'abbé Boileau, publiée à Paris en 1686, acheva la démonstration commencée par Sainte-Bœuve, professeur royal en Sorbonne, sur la vraie doctrine du religieux de Corbie, et le rendit à l'honorable liste des défenseurs du dogme de la présence réelle.

x. HINCKMAR, archevêque de Reims en 845, mort en 882.

Cet évêque jouit parmi nous d'une haute renommée (2), comme écrivain canoniste plutôt que

(1) Ce point de critique a été savamment discuté par nos théologiens. On peut consulter la dissertation de Casimir Oudin, à ce sujet, tom. II, pag. 108—122, et les réflexions de D. Ceillier, tom. XIX, pag. 138—147.

(2) Noël Alexandre a recueilli les témoignages rendus à sa science et à sa vigueur épiscopale. (*Hist. eccles.*, sec. IX, cap. III, t. VI, p. 63, col. 1.) « Son savoir et la pureté de ses mœurs lui acquirent la réputation d'un des plus grands évêques de son siècle. » (D. Ceillier, *Hist.*, tom. XIX, p. 311.) « L'homme le plus habile qu'il y eût en France, et peut-être dans la chrétienté. » (Le Bœuf, *Dissert.*, etc., p. 480.)

comme orateur et théologien. On sait qu'il eut la principale influence sur les affaires civiles et ecclésiastiques sous le règne des fils de Charlemagne. Les évêques d'alors, seuls dépositaires de la science, n'étoient pas seulement considérés comme les pasteurs spirituels de leurs Eglises; ils formoient le conseil de l'état, et leurs synodes étoient les parlements de la nation (1). Tout s'y régloit par les canons de discipline ecclésiastique (2); et, à la réserve

(1) Cette forme de gouvernement, qui donnoit au clergé une haute prépondérance dans l'ordre politique, n'étoit pas sans de graves inconvénients. Chaque parti avoit ses évêques et ses conciles, interprétant au gré des passions humaines l'Evangile et les canons. « Les évêques de » France, dit le P. Daniel, s'étoient mis en possession de décider les » droits des princes, et de donner et d'ôter les couronnes. On voit » ces prélats, en diverses lettres synodales, s'attribuer cette autorité » comme attachée à leur caractère, et à leur qualité de lieutenants de » Dieu sur la terre. » (*Hist. de France*, règne de Charles-le-Chauve, tom. II, in-4°, pag. 375. (L'empereur Charles, attaqué par le roi de Lorraine, ordonne à ses évêques de l'excommunier; ceux du roi de Lorraine excommunient à leur tour l'empereur. Il y a plus : le pape Grégoire IV s'étant laissé traîner en Allemagne à la suite de Lothaire, menace d'excommunier les évêques de France attachés à Louis-le-Débonnaire : ceux-ci répondent que si le pape vient pour les excommunier, il s'en retournera excommunié lui-même : *Si excommunicaturus veniret, excommunicatus abibit.* Paroles inconcevables, si elles n'étoient expliquées par l'ignorance et les vices de ces temps là.

(2) Baluz., *Præfat. in Capitul.*, n° IX et X; Marca, *de Concord. sacerdot. et imper.*, lib. VI, cap. XXV. « Ce qui fait, dit le président Hénaut, que Réginon les a appelés, tantôt *synodus*, tantôt *placitum* (plaids ou parlement); parce que le concours de ces deux ordres de l'état, dans une assemblée où se traitoient également les choses ecclé-

des emplois militaires, qu'ils laissoient à la noblesse, c'étoient eux qui traitoient toutes les affaires publiques et particulières. Tout le reste étoit serf.

L'évêque de Reims Ebbon, qui avoit obligé en 833 Louis-le-Débonnaire à se démettre de l'empire, ayant été déposé deux ans après par le concile de Thionville (1), châtiment bien foible pour les crimes dont il s'étoit souillé, Hinckmar fut appelé au

siastiques et les séculières, les rendoit en effet et des conciles et des parlements. » (*Abrégé chronol.*, *Remarques sur la seconde race*, p. 95, édit de 1749.) Qu'on se rappelle les réflexions de Fleury à ce sujet, dans son IIIe *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, n° IX et suiv.

(1) Voyez dans tous les historiens le récit de la déposition de l'empereur Louis-le-Débonnaire par le concile de Compiègne, que présidoit cet archevêque : *Ebbone remensi seditionis incentore.* (Bossuet, *Defens. cler. gallic.*, part. II, lib. VI, cap. XXI.) *Ebbonem impudicum et crudelissimum episcopum, qui ex originalium servorum stirpe procreatus, inaudita fecit, et inaudita locutus fuit.* (Theganus, *de Gest. Ludov.-Pii*, cap. XLIV.) « Homme que l'empereur avoit tiré de la lie du peuple et comblé d'honneurs. » (Daniel, *Hist. de France*, tom. II, pag. 257.) *Dirum facinus ac seculis omnibus detestandum.* (Sirmond, *Not. in convent. compend. concil. Labbe*, tom. VII, fol. 1692.)

Le P. Labbe a inséré dans sa collection des conciles une lettre du pape Grégoire IV à tous les évêques de l'empire François, en faveur d'Ebbon. Il y est représenté comme victime d'une violence sacrilége, à qui l'on ne peut reprocher aucun crime bien prononcé : *Nullo certo crimine convictus* (tom. VII, col. 1576). Pourquoi ne pas avertir que cette lettre est faussement attribuée à ce pape? Pourquoi l'insérer? Ce qui est bien plus authentiqxe, c'est la persévérance d'Ebbon à exercer les fonctions du ministère épiscopal après sa déposition canonique; c'est encore le fanatisme avec lequel Agobard, archevêque de Lyon, osa prendre sa défense. Il avoit été son complice. Voyez son article.

gouvernement de cette Eglise. Il s'étoit déjà fait connoître avantageusement à la cour de l'empereur, à qui il se montra constamment fidèle (1). Son élection lui fut disputée par les intrigues d'Ebbon, que soutenoit le roi Lothaire. Mais il l'emporta, et demeura près de trente ans paisible possesseur de son siége. Il en étoit digne par ses talents et la solidité de sa doctrine, par la fermeté de son caractère et sa vigueur à combattre tous les abus et les prétentions contraires à la dignité de l'épiscopat, à l'indépendance de la prérogative royale, et aux libertés de l'Eglise de France. En résistant avec force aux desseins ambitieux des papes, il sut se défendre de tout excès dans un siècle où les limites de tous les pouvoirs étoient confondues, et donna avant Bossuet l'exemple de cette discrétion courageuse et sage, avec laquelle seule il est permis de défendre ses droits sans attaquer ceux d'autrui.

La première occasion qu'il eut de se signaler fut

(1) Le malheureux Louis, poursuivi par ses propres enfants, trahi par son armée, fut abandonné par ses évêques et abbés, à la faction de Lothaire. Un de ceux qu'il avoit le plus favorisés, Hilduin, archichapelain, ou grand-maître de la chapelle du roi, abbé de Saint-Denis en France, de Saint-Germain, près de Paris, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, et de Saint-Médard de Soissons, fut, avec Ebbon et Agobard, l'un de ceux qui se montrèrent le plus archarnés contre lui. Chassé de la cour en 830, il se retira en Saxe. Hinckmar, qui lui devoit son éducation, se crut obligé de l'accompagner dans son exil, mais sans jamais s'associer à ses projets séditieux.

le trouble excité par Gothescalc (1). Rhaban Maur, archevêque de Mayence, le lui ayant dénoncé comme enseignant des doctrines perverses sur la prédestination, Hinckmar se saisit de l'affaire, le cita au concile de Quiercy, et l'y fit condamner par les évêques et par l'empereur qui y étoit présent. La sentence rendue contre ce moine remuant et opiniâtre portoit qu'il seroit battu de verges, jusqu'à ce qu'il eût jeté ses livres au feu de sa propre main; puis enfermé dans une prison. Elle fut exécutée avec une dureté qui excita des censures même dans le temps (2). Hinckmar écrivit beaucoup, soit pour réfuter Gothescalc, soit pour se justifier lui-même. La question exerça les plus habiles théologiens de ce siècle (3), et n'en fut pas mieux éclaircie. Les erreurs

(1) C'étoit un moine de l'abbaye d'Orbais. Il en sortit pour aller dogmatiser en Allemagne et en France. Le P. Sirmond a publié son *Traité sur la prédestination*, où il se donne pour défenseur de la doctrine de saint Augustin. Hinckmar en a conservé des fragments.

L'édition la plus estimée des OEuvres d'Hinckmar est celle du P. Sirmond, 2 vol. in-fol. Paris, 1645.

(2) Saint Remi, archevêque de Lyon, successeur d'Amolon, se plaignit hautement, au nom de son Eglise, de la procédure de Quiercy, comme étant irrégulière et cruelle. L'abbé Fleury et Du Pin en parlent dans le même sens. (*Hist. ecclés.*, tom. x, liv XLVIII, p. 473; *Bibl. ecclés.*, IXe siècle, p. 41.) Bérault-Bercastel en parle tout autrement, liv. XXV, tom. V, pag. 541.

(3) Entre autres Rhaban Maur, archevêque de Mayence; Scot Erigène, Loup Servat, que l'on croit être l'abbé de Ferrières; Ratramne de Corbie. Sirmond a publié leurs écrits au second volume de son édition d'Hinckmar.

de Gothescalc se sont reproduites sous diverses formes jusqu'à nos jours (1).

L'histoire des démêlés de l'archevêque de Reims avec Rothalde de Soissons, et Hinckmar de Laon, n'intéressa pas moins vivement l'Eglise et l'empire. S'il échoua dans ses poursuites contre le premier, il en fut amplement dédommagé par le malheureux triomphe qu'il obtint sur l'évêque de Laon, son neveu, dont il avoit fait l'avancement.

Mais une affaire d'une bien plus haute importance, et qui ne laisse aucune équivoque sur la droiture d'Hinckmar, fut le divorce de Lothaire, roi de Lorraine, avec la reine Thietberge. L'archevêque eut le courage de braver la passion du roi, la coupable complaisance des évêques, et des légats du pape, réunis au concile de Metz de l'an 863. Le savant écrit qu'il publia à ce sujet sera toujours consulté avec fruit pour ces sortes de matières. Il y soutient que, bien qu'il faille s'adresser à l'Eglise romaine en toute affaire obscure et litigieuse, il est bon toutefois de consulter l'Eglise universelle, quand on attaque la vérité ancienne par quelque nouveauté; que la cause dont il s'agit intéresse en effet toutes les classes de la société; que les rois doivent l'exemple aux peuples; qu'il n'est pas permis aux évêques

(1) Voyez l'*Hist. du prédestinatianisme*, par le P. Duchesne. Paris, 1724, in-4°.

d'avoir une doctrine différente de celle que Jésus-Christ lui-même a établie, et qu'ils sont tenus de l'enseigner et de la professer; qu'il n'est permis à qui que ce puisse être d'approuver les fautes ni de les favoriser. A la suite de cet exorde ou préface, il entre dans le fond de l'affaire, et prouve doctement l'innocence de Thietberge, l'indissolubilité de son mariage, jusqu'à ce qu'un jugement légitime ait prononcé la séparation.

C'étoit avec la même autorité que l'archevêque de Reims écrivoit aux souverains pontifes, aux rois et aux empereurs.

Après la mort de Lothaire, Charles-le-Chauve, profitant de l'absence de l'empereur Louis, occupé à combattre les Arabes, pour les éloigner de l'Italie, s'étoit empressé de marcher en Lorraine et de saisir la couronne. Hinckmar, archevêque de Reims, lui avoit donné la consécration. Dans un discours à ce sujet, il appuyoit le droit de Charles à la succession de Lothaire, sur ces motifs : Qu'outre les témoignages de la volonté de Dieu, ce prince descendoit par saint Arnould de la race de Clovis, baptisé *et sacré d'une huile envoyée du ciel, que nous avons encore* (1). Le pape Adrien II, lié par la reconnoissance à la cause de Louis, travailloit à lui conserver l'héritage de Lothaire. Il écrivit à Charles, en lui

(1) La sainte ampoule. C'est la première fois qu'il en est parlé dans notre histoire.

faisant de vifs reproches de ce qu'il appeloit une tyrannique usurpation ; aux seigneurs de France qui s'en étoient rendus complices, et à l'archevêque qui lui avoit conféré l'onction. Non content de blâmer ce qu'ils avoient fait, il leur commandoit de restituer à Louis le bien dont ils l'avoient frustré injustement, de renoncer à la domination de Charles, de se séparer même de sa communion, si après les avis convenables ce prince persistoit à détenir les états de Lothaire. En cas de désobéissance, il déclaroit être dans la résolution de se rendre en France pour y faire respecter l'autorité de sa puissance pontificale (1). C'étoit là, dit un historien que l'on n'accusera pas de se montrer favorable aux maximes de l'Eglise de France, c'étoit s'ériger en juge absolu du droit public et des affaires temporelles de l'empire (2).

Hinckmar étoit versé dans les antiquités ecclésiastiques, autant qu'aucun homme de son siècle, où les prétentions temporelles des papes étoient encore nouvelles. On se rappeloit la réserve extrême des anciens papes les plus saints et les plus éclairés, et comment, en particulier, saint Grégoire-le-Grand en avoit agi à l'égard de Phocas, qui avoit encore les mains toutes fumantes du sang de son maître,

(1) Tom. VIII *Conc. Labbe*, pag. 1531, *Epist.* XXIII—XXVI.

(2) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, tom. VI, pag. 72.

dont il venoit d'envahir le trône. L'archevêque ré-
T. II, p. 693. pondit au souverain pontife : Me convenoit-il à moi de me porter pour accusateur et juge d'un roi, que personne au monde ne déféroit à mon tribunal? Moi, l'excommunier, et le traiter avec plus de rigueur que je ne pourrois m'en permettre à l'égard du plus simple particulier, lequel ne peut subir une pareille sentence qu'on n'ait fait préalablement contre lui toutes les procédures juridiques! Je dois donc vous répondre, avec tout le respect dû à votre sainteté, que je ne suis ni auteur, ni complice de ce que vous appelez tyrannie. Ceux qui vous ont écrit pour vous prévenir contre moi ne réussiront jamais à prouver ce qu'ils avancent. Vous m'enjoignez de me séparer de communion d'avec le roi; vous me défendez de le saluer, si, après mes avis, il persiste à retenir le royaume de Lorraine, et vous me menacez de me retrancher moi-même de votre communion si je n'obéis pas. Un homme qui a soutenu comme je l'ai fait les intérêts du saint siége devroit être à l'abri d'une pareille menace; mais comme il ne m'a pas été possible d'empêcher qu'elle ait eu lieu, et que l'éclat n'en devînt notoire et public, je dois aussi vous rendre compte de ce qui se dit. Je ne le répète qu'avec une extrême douleur et de profonds gémissements : une foule de personnes, tant ecclésiastiques que séculières, qui se rencontrent dans cette ville, où elles sont arrivées

des diverses contrées du royaume, se permettent de blâmer hautement un tel procédé. On se récrie qu'il est inouï que jamais aucun de mes prédécesseurs ait reçu un ordre semblable, quoique de leur temps on ait vu quelquefois en France les rois ligués les uns contre les autres, les fils armés contre leurs pères, les frères contre les frères; on dit tous les jours au roi que cette conduite est sans exemple; que dans l'affaire du feu roi Lothaire, quoique son adultère fût public, et qu'il eût été pour cela déféré au saint-siége, votre prédécesseur n'avoit jamais ordonné à aucun évêque de se séparer de la communion de ce prince, sous peine d'être séparé lui-même de la communion de Rome; que les papes n'avoient jamais refusé certains devoirs d'honnêteté aux empereurs et aux rois schismatiques, tels qu'étoient l'empereur Constantius, obstiné Arien, Julien l'Apostat, le tyran Maxime, et que malgré leur hérésie, leur apostasie, et la qualité de tyrans, ils avoient toujours eu avec eux un commerce de civilité, quand l'occasion s'en étoit présentée; que le roi Charles se plaignoit hautement de ce qu'on osât le traiter de parjure et d'usurpateur; qu'il n'étoit ni hérétique ni schismatique; qu'on disoit en France qu'on ne ménageoit pas assez la majesté royale; qu'il falloit que les papes se souvinssent de la conduite de leurs prédécesseurs du temps des rois Pépin et Charlemagne; que, nonobstant la protection que Pépin donnoit au pape

T. II, p. 689.

Etienne III, et qu'il combattît pour lui contre Astolphe, roi des Lombards, ce roi n'avoit point été subjugué en vertu d'aucune excommunication, mais par les armes ; que ce n'est point par les excommunications, mais par les victoires que les princes augmentent leur domaine, et que le Seigneur a dit que c'étoit de lui que les rois tenoient leur puissance. Quand nous représentons aux seigneurs de ce royaume que Dieu a communiqué à saint Pierre et à ses successeurs le pouvoir de lier et de délier : puisqu'il en est ainsi, nous répondent-ils, repoussez donc avec vos armes spirituelles les ennemis de l'état ; défendez-vous par vos oraisons contre les Normands, et n'implorez point le secours de nos armes. Mais si vous voulez que nous vous défendions, laissez-nous en possession de nos droits, et priez le pape que, puisqu'il ne peut être en même temps roi et évêque, et que ses prédécesseurs se sont appliqués à gouverner l'ordre ecclésiastique sans se mêler du gouvernement de l'état des princes, il ne s'ingère point à nous obliger de prendre un roi de sa main ; qu'il ne prétende pas ainsi nous soumettre à sa domination, et nous imposer un joug que ses prédécesseurs n'ont pas imposé à nos ancêtres. Nous autres Français, nous ne pouvons ni ne devons le supporter. Les saints Livres eux-mêmes nous autorisent à défendre notre liberté et notre héritage aux dépens de notre vie.

Pressé au concile de Pontigny, en 876, de sou-

scrire à une nouvelle formule de serment, Hinckmar s'en défendit long-temps avec la même énergie, et ne céda qu'en faveur de plus puissantes considérations (1). Ce noble caractère, mais éloigné de tout excès, se manifeste dans sa lettre à Louis-le-Germanique, écrite au nom des évêques de France : Nous avons appris que dans les diocèses où vous passez, il se commet sous vos yeux des crimes et des abominations qui surpassent celles des païens, et nous en sommes aussi les témoins. Cependant, vous prétendez venir pour corriger les abus, et nous donner la paix. Si votre intention est de rétablir l'Eglise, conservez donc ses priviléges, n'inquiétez point les évêques, et laissez les exercer en paix leurs fonctions. Permettez de tenir les conciles provinciaux dans les temps réglés par les canons. Maintenez les biens des églises et de leurs vassaux... Puisque vous prétendez remédier aux maux publics, commencez par vous corriger vous-même. Vivez en secret avec autant de retenue que quand vous êtes exposé à la vue de tout le monde : jugez-vous vous-même plutôt sur le témoignage de votre conscience que sur les discours des flatteurs qui vous entourent. Que les officiers de votre cour soient des hommes pleins de zèle pour la gloire de Dieu, et de charité pour le soulagement

Pag. 131.

(1) Tom. IX *Concil.*, pag. 293.

des pauvres. Etablissez des comtes et des ministres désintéressés, qui ne cherchent que le bien du peuple. Nous autres évêques, nous ne sommes pas des séculiers qui puissions faire des serments contre la défense des Ecritures et des canons. On ne doit point en exiger de nous, obligés que nous sommes à garder une entière fidélité à votre frère. Des mains qui ont reçu l'onction du saint chrême, et qui, par la prière et la vertu du signe de la croix, changent le pain et le vin dans le corps et le sang de Jésus-Christ, ne doivent point servir à un tel serment. N'écoutez pas ceux qui nous traitent de personnes viles. Jésus-Christ n'a pas choisi des riches et des nobles pour les revêtir de l'autorité du sacerdoce, mais des pauvres et des pécheurs. Notre noblesse est d'être les successeurs des Apôtres.

L'un des événements les plus remarquables de son pontificat fut le concile qu'il tint en 849, à l'occasion des erreurs de Gothescalc, ce moine dyscole, qui montroit toutes les dispositions à devenir un dangereux novateur. Il avoit quelque étude, beaucoup plus d'esprit, et la plus grande présomption; une imagination également forte et précipitée, qui l'entraînoit en de fausses démarches, qu'il blâmoit d'abord et qu'il soutenoit ensuite avec une sorte de persuasion, et toute l'obstination de l'enthousiasme. Il voulut sonder les abîmes les plus profonds de nos terribles mystères. Quelques amis, qui connoissoient

les bornes ou le tour de son génie, lui firent à ce sujet de sages remontrances, que son inquiétude et sa présomption lui firent négliger. «Je ne saurois trop vous exhorter, mon cher frère, lui écrivoit Loup de Ferrière (*Epist.* xxx), à ne pas vous fatiguer l'esprit à des recherches sur des choses qu'il n'est peut-être pas expédient de savoir. Manquons-nous de matière, pour nous exercer d'une façon plus utile? Appliquons-nous à la méditation des saintes Ecritures, et joignons à l'étude l'humilité et la prière. Dieu nous instruira de ce qui nous convient, quand nous ne chercherons pas ce qu'il nous veut cacher.» Gothescalc n'écouta que sa dangereuse curiosité, creusa jusque dans le sombre mystère de la prédestination; et quand il crut voir clair, là où saint Paul n'avoit entrevu que des profondeurs effrayantes, Rom. xi. 33.
il voulut publier ses imaginations, qu'il donnoit pour la doctrine de saint Augustin.

Il voulut répandre sa doctrine en Italie et dans l'Allemagne. Rhaban Maur, archevêque de Mayence, à qui elle fut dénoncée, s'empressa d'en écrire à Hinckmar. La pernicieuse doctrine du moine vagabond (ce sont les termes de la lettre) consistoit à enseigner que Dieu prédestine au mal comme au bien, et qu'il y a des hommes qui ne peuvent se corriger de leurs péchés ni de leurs erreurs, à cause de la prédestination, qui les entraîne malgré eux à leur perte, comme si Dieu les avoit crées incorrigibles, et avec

le dessein de les damner. L'archevêque de Reims, saisi de la cause, fit comparoître Gothescalc au concile de Quiercy-sur-Oise, en présence du roi Charles et des évêques. Il y fut jugé, déclaré hérétique, déposé de l'ordre de la prêtrise, et, selon la discipline du temps, condamné à être fustigé publiquement, et mis en prison. Hinckmar justifia la sentence par une réfutation précise des erreurs de Gothescalc, rédigée en quatre articles, qu'il fit souscrire aux évêques du concile. D'autres montrèrent quelque opposition ; non pas qu'ils approuvassent une doctrine aussi justement condamnée ; seulement ils accusoient l'excessive sévérité dont on avoit usé à l'égard de cet hérétique. Une pénitence aussi rigoureuse leur paroissoit contraire à la pratique constante de l'Eglise ; et ils se firent appuyer par un autre concile, tenu à Valence en 855. On publia des écrits où l'on avançoit qu'en condamnant les erreurs de Gothescalc, on eût mieux fait de ménager davantage sa personne. Il falloit, disoit-on, le convaincre, ou plutôt le persuader par des raisons, et non par des coups, et par une cruelle prison. Il falloit tâcher de ramener à la vérité un de nos frères, pour qui Jésus-Christ est mort ; et, puisque les évêques chargés de le juger ont prétendu s'attacher aux canons, ils n'auroient pas dû souffrir que les abbés qui y assistoient commençassent par le faire déchirer de coups, suivant leur règle monastique.

A la tête de ce parti étoit Remi, archevêque de Lyon, mis au nombre des saints (1). L'archevêque de Reims se vit obligé à son tour de se défendre. Les deux adversaires semblèrent prendre pour juges de leurs différends les rois Charles et Lothaire, qui aimoient ce genre de disputes. De toutes parts on se mit à écrire sur les matières épineuses de la prédestination (2). Le nom d'Hinckmar eût suffi pour faire prévaloir son parti, quand ce n'eût pas été celui de la vérité. Mais si le génie de l'éloquence

(1) Saint Remi successeur d'Amolon au siége de Lyon. Il est honoré comme saint. Dans sa réponse à Hinckmar, il blâme énergiquement la rigueur de la pénitence imposée à Gothescalc, dont les opinions sur la grâce et la prédestination ne lui semblent pas aussi erronées que le supposoient les pères de Quiercy. Après avoir parlé succinctement de cette lettre, l'abbé Fleury ajoute : « Je n'entre point dans le détail de la doctrine contenue dans tous ces écrits, parce que cet examen seroit ennuyeux sans être utile. Tous ces auteurs ne prétendoient soutenir que la doctrine de l'Eglise, enseignée par saint Augustin et par les autres Pères que nous avons entre les mains ; et puisque nous pouvons les entendre par nous-mêmes, il importe peu de savoir si quelques-uns des auteurs du neuvième siècle les entendoient mal. » (*Hist. ecclés.*, liv. XLIX, n° v, tom. x, in-12, pag. 451.) Cette réserve du judicieux historien, a quelque chose de bien plus chrétien que les éloges prodigués par son abréviateur, à Gothescalc et à ses imprudents défenseurs. (Voyez Racine, t. II, in-4°, p. 457 et 487.)

(2) Les principaux écrits publiés à ce sujet, outre ceux d'Hinckmar, ont eu pour auteurs Prudence, évêque de Troyes, qui recueillit les textes de l'Ecriture et des Pères, particulièrement de saint Augustin, en faveur des deux prédestinations ; Florus, diacre de Lyon, qui s'attacha surtout à combattre le système de Jean Scot, et Ratramne.

manque complétement à ses ouvrages, on ne sauroit non plus leur refuser le mérite d'une dialectique savante, mais embarrassée de parenthèses, et accablée de citations. On juge bien que l'analyse de ces sortes d'écrits doit trouver sa place dans une histoire ecclésiastique, bien mieux que dans un cours d'éloquence sacrée.

Il en est de même de ses démêlés avec Rothade, évêque de Soissons, et Hinckmar de Laon, son neveu (1). Toutefois, les querelles qui agitèrent son

(1) L'archevêque Hinckmar déféra Rothade à un concile tenu près de Senlis en 863, l'accusant d'avoir injustement déposé un prêtre de son diocèse, d'avoir dissipé les biens de l'Eglise, et déshonoré la gravité de l'épiscopat par des mœurs peu édifiantes. Rothade en appela au saint siége, et demanda qu'il lui fût permis d'aller à Rome. Hinckmar engagea le roi à lui défendre d'y aller, et le cita devant un autre concile, auquel Rothade refusa de comparoître; mais on le fit venir à un autre synode qui se tint à Soissons; il y fut condamné, déposé, puis envoyé en exil, et renfermé dans une étroite prison. Le roi Charles avoit sollicité du pape la confirmation du jugement rendu contre cet évêque. Mais le souverain pontife (c'étoit Nicolas I) s'y refusa; et, après bien des pourparlers, cassa la sentence, et déclara Rothade innocent; il fut rétabli dans son siége.

L'autre affaire eut des suites plus sérieuses. Elevé à l'épiscopat par le crédit de son oncle, Hinckmar de Laon s'étant rendu coupable envers son souverain, fut condamné par le concile de Verberie, de l'an 869. Il en appela au pape. Sa conduite fut blâmée universellement par les évêques de France. A leur tête, Hinckmar, archevêque de Reims, usant de l'autorité des canons, le punit de sa désobéissance par une sentence de déposition. Nous ne poursuivrons pas le récit de cette déplorable histoire, où nous voyons que la passion emporta les meilleurs esprits au-delà de toutes bornes.

pontificat n'altérèrent point sa sollicitude pastorale, dont il nous a laissé les plus honorables témoignages dans ses Capitulaires, ou statuts synodaux, adressés au clergé, tant régulier que séculier, et aux fidèles de son diocèse. Il y rappelle les règles, alors si fort oubliées, de la discipline et de la pénitence canoniques (1). T. 1, p. 710-740.

Tous les désordres que Louis-le-Débonnaire avoit tâché de réprimer dans le clergé, au commencement de son règne, s'étoient montrés de nouveau sur la fin, et n'avoient fait qu'augmenter après sa mort. La chapelle du roi, en particulier, étoit alors peuplée, en grande partie, de ministres ambitieux, intéressés, dissipateurs, qui, faisant de tous les monastères du royaume l'objet de leur cupidité, pressoient perpétuellement le prince de les leur accorder, dans l'espérance de trouver dans ces vastes possessions de quoi fournir à leur luxe et à leurs folles dépenses. Tous ceux qui avoient échappé à la contagion ne cessoient de s'en plaindre. Ce qui achève le tableau des mœurs de ces ecclésiastiques, ce sont les reproches que leur en fit à eux-mêmes notre savant archevêque, dans une lettre adressée *aux* Pag. 146.

(1) Rapportées en détail par Noël Alex., *Hist. ecclés.*, tom. VI, pag. 314 et suiv.; Fleury, *Hist. ecclés.*, tom. XI, liv. XLIX, n° VII et suiv.; liv. LII, n° XXVIII et suiv.; Du Pin, IXe siècle, pag. 89; Bossuet, *Defens. declarat.*, etc., lib. I, sect. II, cap. XXVII; et lib. II, part. I, cap. XXIII.

prêtres, diacres, sous-diacres, et clercs employés au saint ministère dans le palais du roi et de la reine : « J'apprends, leur dit-il, que lorsque vous mar» chez à la suite du roi et de la reine, vos domes» tiques exercent toutes sortes de maux dans mon » diocèse ; qu'ils y pillent et ravagent tout, qu'ils » y commettent des fornications et des adultères, » qu'ils s'y portent, en un mot, aux mêmes excès » que les gens de guerre. J'entends dire de plus, » que vous consentez à leurs rapines, parce que » vous en tirez de quoi nourrir et entretenir vos » équipages (1). » Après avoir menacé de l'excommunication tous ceux qui étoient de sa province, le prélat les exhorte à se corriger, en leur représentant qu'ils deviennent personnellement coupables des désordres qu'ils n'empêchent pas; que c'est pour chacun d'eux un rigoureux devoir, non-seulement de s'abstenir du mal, mais de commander, par

(1) Réginon, dans son *Traité de la discipline ecclésiastique*, accuse avec une égale énergie les maux que l'ignorance et la corruption avoient répandus parmi les divers ordres du clergé. Nous voyons, dit-il, élevés aux premières dignités du sacerdoce, des hommes qui ne savent pas même lire. Sur quoi nous lisons : *Neque id magnopere mirandum est, bellorum tumultibus cuncta miscentibus et perdentibus, Caroli et Ludovici dissidiis Gallorum et Germanorum tranquillitatem turbantibus, Hunnorumque irruptione in Pannoniam et Germaniam, Danorum et Normanorum in Angliam omnia evertentibus, clero vitiorum cœno profunde immerso, et inter immensas divitias, luxu, ignavia, voluptatibus diffluente, laicis etiam nobilissimis litterarum odio furentibus.* (Brucker, *Instit. philos.*, pag. 487, 488.)

l'autorité de l'exemple, la pratique du bien. « Par ce moyen, conclut-il, vous vous rendrez et plus aimables et plus estimables au roi, notre maître, qui, lorsqu'il y aura des églises vacantes, pourra vous y placer avec plus de sûreté; et nous-mêmes, nous vous ordonnerons avec plus de confiance et de plaisir. »

Hinckmar, déjà parvenu à un âge avancé, se livroit tout entier aux soins de l'administration spirituelle, lorsque les Normands (1), déjà maîtres d'une partie de la France, viennent assiéger la ville de Reims, qui se trouvoit sans murailles et sans défense. Leurs incursions avoient été partout marquées par d'horribles massacres. Il en sortit de nuit, emportant avec lui le plus riche trésor de son église, le corps de saint Remi. Les ecclésiastiques se dispersèrent de côté et d'autre, et l'archevêque ne parvint qu'avec beaucoup de fatigues et de dangers à Epernay, où il mourut l'an 882.

(1) On appeloit de ce nom les Barbares venus du Danemarck, de la Norwége et des pays voisins. Profitant des divisions qui régnoient entre les fils de Louis-le-Débonnaire, ils se répandirent impunément sur les côtes de l'Océan, pillèrent Rouen, brûlèrent les monastères de Saint-Ouen et de Jumièges, toutes les églises et villages des bords de la Seine, et se rembarquèrent chargés d'un immense butin. Deux ans après, ils rentrèrent par l'embouchure de la Loire, attaquèrent Nantes, l'escaladèrent et la prirent. De là allant plus avant, ils pénétrèrent dans les autres provinces de la France; tout fut rempli de carnage. Ces peuples féroces ne cessèrent leurs dévastations qu'en embrassant le christianisme, qui put seul en changer les mœurs.

Ses écrits laissent voir un esprit vif, subtil et pénétrant, nourri de l'etude de l'Ecriture, des Pères et des conciles, et versé profondément dans la connoissance de la discipline ecclésiastique ; il la maintenoit avec une sevérité qui ne savoit fléchir devant aucune puissance de la terre. Mais son érudition, sa critique et son langage, ont tous les défauts du siècle où il vécut, et présentent un avant goût du style de la scolastique (1). Ses ouvrages dogmatiques ne sont que des mémoires. Ses lettres, en grand nombre, font autorité dans toutes les matières de droit canonique. Nous devons au P. Sirmond l'édition de ses œuvres en 2 vol., in-fol., Paris, 1645. Après lui, l'Eglise de France retomba dans une nuit profonde. L'école de Reims fut la seule qui parût survivre à cet illustre archevêque.

XI. AMOLON, archevêque de Lyon; WULFADE, archevêque de Bourges.

Amolon fut appelé, en 840, à succéder à Agobard, qu'il appeloit son maître. Quelques écrivains ont avancé qu'il exerça à la cour de l'empereur Lothaire la charge de grand-maître de sa chapelle, office qui répond à celui de grand-aumônier (2).

(1) Expression de l'abbé Le Bœuf. *Dissert. sur l'Hist. ecclés, de Paris.* pag. 482.

(2) Dupeyrat, *Hist. de la chapelle du roi.* Ce que les auteurs du *Gallia christiana* appellent *Sacri palatii magister.*

Oroux n'en parle point. Il se fit remarquer par sa modération dans la cause de Gothescalc. Cet hérétique ayant été convaincu au concile de Quierci, subissoit le châtiment qui lui avoit été infligé. Du fond de sa prison, où il expioit l'intempérance de sa théologie, il voulut dogmatiser encore, et publia un écrit insidieux, auquel Amolon répondit. Il réduisit la doctrine de Gothescalc aux six propositions suivantes, fidèlement extraites de ses ouvrages: 1° aucun de ceux qui ont été rachetés par Jésus-Christ ne peut périr; 2° le baptême et les autres sacrements sont donnés d'une manière illusoire à tous ceux qui périssent après les avoir reçus; 3° les fidèles qui périssent n'ont point été incorporés à Jésus-Christ et à l'Eglise quand ils ont été régénérés; 4° tous les réprouvés sont tellement prédestinés de Dieu à la mort éternelle, qu'aucun d'eux ne peut être sauvé; 5° l'unique prière qu'on puisse faire pour les réprouvés, qui ne peuvent éviter la damnation, c'est que Dieu leur adoucisse leurs peines; 6° Dieu et les saints se réjouissent de la perte de ceux qui ont été prédestinés à la damnation éternelle. Un tel système renversoit évidemment toutes les bases du christianisme (1). Après

(1) Que penser donc de l'étrange jugement que porte de Gothescalc l'abréviateur de Fleury : que l'évêque de Vérone, consulté par lui sur les matières de la grâce et de la prédestination, *s'imagina* que les sentiments de ce novateur étoient singuliers et contraires à la doctrine

en avoir fait une solide réfutation, par les textes précis de l'Ecriture, Amolon essaya de ramener le coupable à des sentiments plus salutaires. La charité évangélique respire dans cette production, qui resta sans succès. Gothescalc joignoit l'opiniâtreté à l'erreur, et mourut dans sa prison encore plus fanatique qu'il n'y étoit entré.

Il arriva dans ce temps une aventure qui donna au zèle d'Amolon l'occasion de se manifester de la manière la plus honorable pour sa mémoire. Nous transcrivons ce récit d'après Dom Ceillier : « Deux prétendus moines apportèrent à Dijon, vers l'an 844, des reliques, qu'ils disoient avoir eues en Italie, et qu'ils déposèrent dans l'église de Saint-Bénigne, près du tombeau du saint martyr. Theutbalde, évêque de Langres, ne voulut ni recevoir ni rejeter les reliques, jusqu'à plus grand éclaircissement sur leur authenticité. Les moines s'offrirent d'en donner les preuves. L'un d'eux s'en alla pour en chercher, et ne revint plus ; l'autre mourut à Dijon. Cependant, le bruit se répand que les nouvelles reliques opéroient des miracles, que des femmes tomboient tout à coup dans cette église ; qu'elles y étoient tourmentées, sans qu'il parût sur elles aucune marque des coups qu'elles disoient

de l'église. (Racine, IXe siècle, art. VII, tom. III, éd. in-4°, p. 457). Avoit-il tort de se l'imaginer ? Chez quels docteurs, si ce n'est Pélage ou Calvin, se rencontrent de pareilles opinions ?

avoir reçus. Il s'en trouva un grand nombre de tout âge et de toute condition, qui, après avoir été frappées, ne vouloient plus retourner dans leur maison, de crainte d'être obligées de retourner à cette église par de nouveaux tourments. Comme les prétendus miracles se faisoient encore en d'autres églises du diocèse, Theutbalde consulta Amolon, son métropolitain, pour savoir ce qu'il devoit faire de ces reliques, et ce que l'on devoit penser des convulsions qui arrivoient aux filles et aux femmes qui s'en approchoient. Amolon répondit que n'y ayant point de preuves que ces reliques fussent authentiques, il falloit les ôter de l'église, et les enterrer au dehors, en présence de quelques témoins, en un lieu pur et convenable, afin de leur rendre quelque vénération, parce qu'on disoit que c'étoient des reliques, et ne plus les exposer à la vénération des peuples, parce qu'on n'étoit pas assuré que ce fussent de véritables reliques de saints. Il fait voir, par l'exemple de saint Martin, et par l'autorité du décret du pape Gélase, combien de précautions l'on doit prendre pour ne pas fournir au peuple ignorant matière de superstition. Après quoi il ajoute que si l'on peut prouver qu'il se soit opéré deux ou trois miracles dans l'église de Saint-Bénigne à l'occasion de ces reliques, il faudra en rendre grâces à Dieu, sans approuver néanmoins le reste de ce qui se faisoit, ou dans cette église, ou dans les autres.

Il paroît persuadé que les convulsions, les chutes, les mauvais traitements dont on parloit, n'étoient que des feintes de la part de quelques méchants, pour satisfaire à leur indigence ou à leur avarice. « A-t-on, dit-il, jamais ouï parler dans les églises, » et aux tombeaux des martyrs, de ces sortes de » miracles, qui ne guérissent point les malades, » mais font perdre à ceux qui se portent bien la » santé et la raison? A-t-on jamais ouï dire que des » filles innocentes, étant guéries par les prières des » saints, soient frappées de nouveau si elles veu- » lent retourner chez leurs parents? que les saints » guérissent les femmes pour les séparer de leurs » maris, et les punir si elles rentrent chez eux?» Pour montrer que l'on ne doit point ajouter foi à ces prétendus miracles, il dit qu'il y avoit, sous son prédécesseur, des hommes qui se disoient possédés, et qu'en leur donnant bien des coups, ils étoient contraints d'avouer leur imposture, et que la pauvreté les y avoit engagés. Barthélemy, évêque de Narbonne, ayant pris le conseil d'Agobard, défendit le concours de peuple qui se faisoit à cette église, ordonna d'employer au profit des pauvres les offrandes qu'on y apportoit, et l'illusion cessa. Amolon conseille à Theutbalde de faire la même chose à l'égard des églises de son diocèse où les reliques inconnues avoient occasioné des concours de peuples, d'ordonner aux fidèles de demeurer chacun

dans la paroisse où il reçoit le baptême et les autres sacrements, où il entend la messe, où il est visité dans la maladie, et enterré à la mort (1).

Wulfade, archevêque de Bourges, mort en 876.

Mabillon nous a conservé une instruction pastorale adressée par cet archevêque au clergé et au peuple de son diocèse. Il remontre à ses curés, qu'étant prêtres et pasteurs en même temps, ils doivent non-seulement être pieux dans leur foi, mais dans leurs mœurs, parce que les instructions qu'ils donneroient aux fidèles seroient inutiles, ou même méprisées, s'ils ne les fortifioient de l'exemple d'une vie sans reproche. Ils les exhorte à se rendre assidus à la prière, à la lecture, à la psalmodie, à la prédication, à reprendre les méchants avec force, sans craindre les menaces ni les mauvais traitements des syndics, à qui ils doivent moins s'inquiéter de plaire qu'à Dieu; à prêcher la pénitence à tous, sans exception de personnes, et à avertir les pécheurs vagabonds de se fixer en un endroit, pour y expier leurs fautes. S'adressant ensuite aux peuples, il fait le dénombrement des péchés qui donnent la mort, propose les moyens de

(1) *Histoire des écriv. ecclés.*, tom. XVIII, pag. 703—705. Voyez son article dans l'*Hist. littér. de la France*, tom. V, pag. 104 et suiv., et dans l'*avertissem.*, pag. XVI.

les purifier, qui sont la confession, le jeûne, l'aumône, la prière, la mortification des sens. Il voit dans les divisions dont le royaume étoit déchiré la source des calamités qui l'affligent; il accuse avec la même vigueur l'invasion des biens ecclésiastiques, l'usure, l'iniquité dans les marchés, la simonie, les parjures, le défaut de subordination envers les puissances séculières et ecclésiastiques; il insiste sur le précepte de la communion, en donne les règles, prescrit aux diverses conditions de la société les devoirs qu'elles ont à remplir; recommande aux mères d'allaiter leurs enfants, plutôt que de les livrer à des nourrices (1).

XII. Agobard, archevêque de Lyon, mort en 840.

S'il est difficile d'échapper à une sorte d'enthousiasme que produit naturellement l'admiration des belles actions dans un homme d'un grand talent, il ne l'est pas moins de se défendre d'un certain chagrin, qui résulte de l'aspect de mauvaises actions dans des hommes élevés à une grande fortune avec un esprit médiocre. Telle est l'impression qui résulte d'elle-même de ce qui nous est raconté au

(1) Mabillon, *Analect.*, pag. 100 et 101. Chanoine et économe de l'Eglise de Reims, Wulfade se trouva en cette qualité au concile de Quiercy de l'an 849. Charles-le-Chauve le nomma, en 866, au siége de Bourges.

sujet de l'archevêque de Lyon, Agobard (1). On l'a mis au nombre des saints (2) ; nouveau problème, qui se présente à la surprise des lecteurs.

On ne nous append rien de sa naissance (3). Son premier éditeur, Papire Masson, et Baluze après lui, conjecturent qu'il étoit François de nation (4). Baillet affirme, sans en donner aucune preuve, qu'il naquit en 779, et fut élevé en Espagne jusqu'à l'âge de trois ans, où il fut amené en France (5). Cette assertion n'a d'autre fondement qu'une note marginale écrite, dit-on, de la main d'Agobard lui-

(1) Agueban, vulgairement Agobard. Les principaux écrivains qui en aient parlé sont Papire Masson, à qui le hasard procura la découverte de ses ouvrages au dix-septième siècle ; Colonia, *Hist. littér. de Lyon;* les Bollandistes et nos modernes historiens de France. Voyez surtout Daniel, au tom. II, les notices biographiques, etc.

(2) L'Eglise de Lyon célèbre sa fête au 6 juin, mais elle est d'une institution récente. (Theoph. Raynald, *Indic. apud.* Baluz.) Du Saussay ne le compte que parmi les saints de seconde classe. Son nom ne se trouve point dans le Martyrologe romain. Il est quelquefois appelé *Vir sanctæ memoriæ.* C'étoit une épitaphe honorable qui se donnoit alors à tous les évêques, même de leur vivant. On l'avoit conférée à Bernard, roi d'Italie, fils de Pépin, après sa révolte contre Louis-le-Debonnaire en 817. (Daniel, t. II, p. 190.) Le Martyrologe de Lyon lui donne aussi le nom de confesseur : *Agobardi episcopi et confessoris.* A quel titre ?

(3) *Quo anno natus noscitur.* (*Synops. Vitæ S. Agob. ad calc. edit. Masson.*) « La vie de cet auteur est assez obsure. » (Du Pin, IXe siècle, pag. 472.)

(4) *Patria gallus.* (Pap. Masson et Baluz, *Præfat.*)

(5) *Vies des saints*, tom. IV, in-4°, pag. 603.)

même, sur un manuscrit de Bède qui lui avoit appartenu (1). Baillet n'a pas fait attention qu'à la suite, on lit immédiatement l'année de sa mort, et de l'ordination de son successeur Amolon, écrite de la même main. Dira-t-on aussi qu'Agobard eût le don de prophétie? On suppose que le tout a été inséré par Florus, diacre de l'église de Lyon, continuateur du Martyrologe de Bède (2).

En 804, Agobard fut ordonné prêtre par Leydrade, archevêque de Lyon. Il avoit vingt-cinq ans. Leydrade n'est compté nulle part ni parmi les saints ni parmi les savants de ce siècle. Son plus grand mérite fut de se rendre agréable à Charlemage, qui lui donna la garde de ses livres, l'adjoignit à Théodulphe, évêque d'Orléans, pour les fonctions d'envoyé, ou de commissaire royal dans la Gaule Narbonaise, et finit par le faire nommer, en 798, au siége de Lyon, ainsi qu'il le reconnoît dans une lettre adressée à ce prince (3). Le plus pompeux éloge accordé à sa mémoire se réduit à le représenter comme un homme qui avoit servi utilement la chose publique (4). L'archevêque explique, dans

(1) Mabillon, *Musæum italic.*, p. 68.

(2) Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, tom. II, in-4°, pag. 97. Il est évident que l'on y applique à Agobard ce que Florus dit de lui-même.

(3) *Epist. Leydrad. ad Carol. imperat. inter opera Agob., edit. Papir. Masson*, p. 419.

(4) *Leydradus honori reipublicæ utilis.* (Chron. de Verdun, autrement dite de Flavigny.)

la même lettre, ce qu'il faut entendre par les grands services rendus à la *chose publique* : c'étoit d'avoir établi dans Lyon la psalmodie sur la forme où elle s'exécutoit dans la chapelle de l'empereur ; d'y avoir appelé des chantres, et une école de lecteurs déjà capables d'entendre le sens spirituel du livre des Evangiles et des psaumes ; d'avoir réparé quelques églises et communautés tombant en ruines, depuis la dévastation que Charles-Martel en avoit faite (1). Les autres monuments qui nous sont restés de cet évêque ne donnent pas une plus haute idée de son génie (2). Il n'en falloit pas beaucoup pour s'emparer de l'esprit d'un vieillard à qui l'âge et ses infirmités rendoient le fardeau de l'épiscopat bien pesant (3). Leydrade songeoit depuis long-temps à finir sa vie dans la retraite ; il avoit choisi le mo-

(1) C'est là tout ce qu'il y a de plus remarquable dans cette lettre, vantée comme un trésor pour notre histoire ecclésiastique, civile et littéraire, dit Colonia. (*Hist. de Lyon*, pag. 85.) On la trouve aussi dans Le Laboureur (*Mazures de l'île Barbe*, pag. 19) et le P. Le Cointe (*Annal.*, tom. VII, pag. 90).

(2) Ce sont une lettre de consolation à une dame sur la mort de son fils et de son frère (Pap. Mass., p. 425), et un traité sur le baptême demandé par Charlemagne. L'empereur, bien plus savant que la plupart de ses évêques, lui écrivit pour lui témoigner qu'il n'en étoit pas satisfait. L'auteur fit un supplément à son ouvrage. Il se trouve dans le IIIe vol. des *Analectes* du P. Mabillon. « Les œuvres de Leydrade, a » dit un critique célèbre, sont d'un style fort simple et fort naïf. » (Du Pin, *Bibliothèque*, IXe siècle, pag. 530.)

(3) Baillet, *Vie*, p. 603, col. 2.

nastère de Saint-Médard de Soissons. Agobard, jeune, entreprenant, plein d'ambition, s'offroit naturellement au vieil archevêque pour le soulager dans le ministère épiscopal. Leydrade le nomma corévêque, titre qui correspondoit alors à ceux de grand-vicaire (1), ou d'archidiacre d'aujourd'hui, et conséquemment ne conféroit point le caractère épiscopal; mais qui, dans ces siècles de relâchement, servoit l'oisiveté de certains évêques, à qui on l'a sévèrement reproché. Ils laissoient à d'autres les charges de l'apostolat, et n'en gardoient que les honneurs et le profit (2). Ceux-ci à leur tour ne

(1) *Vicarii episcoporum quos Græci chorepiscopos vocant.* (S. Isid. Sev.; Ferrand, *Synops. can.*, c. 79) Les conciles de Chalcédoine et de Néocésarée les nomment simplement *Presbyteri rurales*, πρεσβυτεροι επιχωριοι. Quelquefois sans résidence, d'où vient qu'ils sont nommés, dans le concile de Laodicée (can. LVII, *Conc.* Labbe, t. 1, pag. 1514), περιοδευτας, *visatores* (Zonar., *Comment. in hunc canon*, p. 360); tenus de visiter et d'inspecter la conduite des prêtres et des fidèles pour en rendre compte à l'évêque; d'autres fois, attachés comme aujourd'hui nos doyens ruraux ou curés de canton (*), à une portion de territoire, d'où ils étendoient leur surveillance sur les prêtres et les paroisses qui leur étoient assignées : *Sibi subjectas Ecclesias administrent, eorumque cura et moderamine contenti sint*, dit le Concile d'Antioche. (Can. 10, *Conc.*, tom. 11, pag. 565.)

(2) Nam de pontificis tenore summi
Ille insignia sumpsit, hic laborem.
(Sidon. Apoll., lib. iv, *Epist.* 11.)

Ce que le poète dit ici par forme de compliment à son ami Clau-

(*) Toutefois avec quelques différences, qui appartiennent à l'étude approfondie du droit canonique plutôt qu'une simple note.

manquoient pas de s'en dédommager. Si la juridiction y gagnoit peu, la modestie y perdoit beaucoup. Le titre d'évêque, mêlé à leur commission,

dien Mamert, d'autres l'exprimoient avec encore plus d'énergie à ces prélats fainéants qui se déchargeoient sur leurs corévêques du fardeau de l'épiscopat. Nous lisons, dans une Epître décrétale, sous le nom du pape Damase : *Quidam episcoporum, propter suam quietem, eis plebes committere non formidant, et ipsi in sua queite torpent.* (Damase, *Epist.* v. *ad epic. Numid.*, tom. II *concil.* pag. 876.) Peu importe que cette lettre soit apocryphe, quand l'accusation reste incontestable. L'institution des corévêques fut toujours suspecte aux gens de bien. Cette hiérarchie était nouvelle dans l'Eglise. On a prétendu avec Rhaban Maur (*Concil.*, tom. VIII, pag. 1032) en faire remonter l'origine aux soixante-douze disciples. Ce n'est point, dit l'abbé Duguet, dans les temps apostoliques qu'il faut la chercher (*Confér. ecclés.* tom. II, pag. 154, col. 1); et le P. Morin a victorieusement réfuté le ministre Blondel dans toutes ses assertions à ce sujet. L'Église primitive d'Afrique étoit loin de les approuver : elle avoit sagement calculé les dangers de ces orgueilleuses qualifications qui confondent et dégradent à la fois l'épiscopat et le sacerdoce. Elle les laissoit aux hérétiques donatistes et quarto-décimans. Nulles traces dans l'Occident, avant le cinquième siècle. Le concile de Riez, tenu en 439, prononçant dans la cause d'Armentarius, lui permet, aux termes du canon huitième du concile de Nicée, de prendre la qualité de corévêque, à titre de grâce particulière, ou plutôt de châtiment, vu les humiliantes restrictions qu'il y apporte. (*Conc.*, tom. III, pag. 1285.) Durant les VIIIe et IXe siècle, les abus s'étant multipliés, les rois Pépin et Charlemagne consultèrent l'Eglise de Rome, mais ils n'en reçurent que des réponses évasives. (Marca, *de Concord.*, lib. II, cap. XIV, pag. 180) Un concile de Paris de 819 essaia de réprimer les entreprises ambitieuses des corévêques, mais sans succès; un autre concile de Meaux en 845 ne réussit pas mieux. Les Capitulaires ne cessoient d'accuser, soit l'impéritie, soit la nonchalance des évêques, qui créoient à discrétion des corévêques ou prêtres vagabonds, pour vaquer plus librement à leurs

en imposoit aux peuples et à eux-mêmes. On les voit, jusqu'au dixième siècle, lutter opiniâtrement, et souvent avec avantage, contre les ordonnances des rois et les décisions des conciles.

Tel fut le premier pas d'Agobard à la fortune.

Charlemagne n'étoit plus; et la discipline ecclésiastique, comme tout le reste, parut bientôt ensevelie sous la tombe du monarque. Ce prince se trouvoit remplacé par un des hommes les moins capables de soutenir la vaste succession qui lui étoit échue, et de qui les vertus mêmes, par une singulière fatalité, devinrent pour toute la France une source de désastres.

Louis-le-Débonnaire gémissoit des abus; il auroit bien voulu les réprimer; mais les mesures mêmes qu'il prenoit pour en venir à bout tournèrent contre lui. Les évêques, réputés le premier ordre de l'état, étoient en possession de diriger les délibérations publiques. C'étoient eux qui gouvernoient l'état par l'influence de leurs synodes et par l'instrument

plaisirs. (*Capit.*, lib. VII, col. 121; Baluz, tom. I, pag. 164.) « Ils envoyoient, écrivoit Hincmar de Reims, le scandale dans leurs églises, *scandalum misit*, pour se débarrasser du travail sur des hommes étrangers à toute la discipline. » (Flodoard, *Hist. remens.*, cap. XXIX.) Le désordre alla si loin, que le pape Léon III, consulté à ce sujet, répondit qu'il falloit interdire tous ces corévêques, et les chasser en exil: *Corepiscopos omnes præcepit damnari et in exilio detrudi.* (*Capitul.*, éd. Ansegis., lib. VII, cap. CLXXXVI, pag. 230. Paris, 1603.)

alors si puissant de la religion (1). Ils avoient frayé au roi Clovis le chemin au trône (2) : la reconnoissance exagéra leurs services Quelques-uns d'entre eux surent bien s'en prévaloir, et, de nécessaires qu'ils étoient, ils n'avoient pas tardé à se rendre redoutables maîtres.

Charlemagne les avoit contenus dans les bornes du devoir. Le caractère pieux à l'excès, et vraiment débonnaire (3) de son successeur, leur permit de les franchir avec impunité. Quelques fautes commises par l'empereur, au commencement de son règne, avoient fourni prétexte à des mécontentements qui, sous un prince sans énergie comme sans défiance, devoient bientôt prendre le caractère de factions. Les mécontents s'assurèrent des évêques, dont ils connoissoient l'ascendant sur les peuples.

(1) Fleury : « Pour la religion, il est évident qu'elle étoit bien mieux soutenue par des évêques purement évêques, et uniquement occupés du spirituel. » (IV *Disc.*, n° x, pag. 163, édit. Paris, 1763.

(2) Voyez Dubos, *Hist. crit. de l'établissem. de la monarchie franç.*, liv. IV, chap. XX, tom. III, in-12, pag. 400.

(3) « Les Italiens, qui, en s'agrandissant par effet de nos dépouilles, ne furent chiches de belles paroles, voulurent attribuer ceci à une piété, et pour cette cause, l'honorèrent du mot latin *pius*; et les sages mondains de notre France l'imputant à un manque et faute de courage, l'appelèrent *le Débonnaire*, couvrant sa pusillanimité du nom de débonnaireté. » (Pasquier, dans Hénault, pag. 63, édit. in-4°.)

Dès la première année que Louis parvint à la couronne, Leydrade voulut ajouter une dignité nouvelle à celle qu'il avoit conférée un an auparavant à son favori (1), et le fit son coadjuteur, pour l'attacher plus intimement à sa personne. Agobard n'avoit pas plus de trente cinq ans. Il obtint le consentement du nouvel empereur, et l'ordonna *co-évêque* de l'église de Lyon, ce sont les termes d'Adon de Vienne, écrivain contemporain, qui ajoute immédiatement : que cette ordination violoit manifestement les saints canons, qui ne permettent pas qu'il y ait deux évêques dans un même siége, ni que du vivant de l'évêque, on lui donne un successeur moins encore, qu'il le choisisse lui-même (2). « Agobard exerça donc, sous Leydrade (nous co-

(1) *Leydradus Lucdunensis, qui, initio imperii Ludovici imperatoris, Suessionis monasterii locum petiit; et in loco ejus Agobardus, ejusdem Ecclesiæ coepiscopus,* (*) *consentiente imperatore, episcopus substitutus est*

(2) *Quod quidam defendere volentes, dixerunt eumdem venerabilem Agobardum a tribus episcopis in sede lucdunensi, jubente Leydrado, fuisse ordinatum. Sed canonica auctoritas est in una civitate duos episcopos non esse, nec vivente episcopo, successorem sibi debere eligere. Ac idcirco, illæ, quacumque causa, regulæ Ecclesiæ præteriri, in tanto ordine fixæ, non debent.* (*Chron., ad ann.* 813, *apud* Papir. Masson, p. 411.) « Leydrade avoit agi contre les canons, en se choisissant pour lui-même un successeur. » (D. Cellier, *Hist. des écriv. ecclés.*, tom. XVIII, pag. 591.)

(*) Du Pin lit *corepiscopus* au lieu du mot *coepiscopus.* (*Biblioth.* tom. IX, pag. 474, note.) Mais s'il n'eût été ordonné que corévêque, les observations qui suivent n'avoient nul fondement.

» pions Baillet), les fonctions épiscopales, pendant près de deux ans, renfermant dans son ministère tout ce que comprenoit celui des anciens » corévêques, et ce que comprend celui de coadjuteurs ou coévêques, et des évêques que l'on » appelle suffragants ou auxiliaires que l'on voit » maintenant travailler, au moins pour l'ordination » et la confirmation, sous les prélats des plus grands » siéges (1). »

Les défenseurs de cette irrégularité ont grand soin de dire qu'elle fut couverte par l'accession de l'autorité ecclésiastique; comme si l'autorité ecclésiastique avoit été instituée pour la violation, et non pour le maintien de la discipline. Mais encore, voici dans quels termes s'exprime l'un d'entre eux : « Le murmure général que l'ordination irrégulière d'Agobard avoit causé parmi les évêques de » France fut bientôt appaisé par un grand concile » qu'on tint à Mayence. On y ratifia, ou, pour parler » plus juste, on y rectifia ce qui avoit été fait à » Lyon, à cause du mérite personnel d'Agobard et » de Leydrade (2). »

Nous défions que l'on cite un concile quelconque de Mayence à cette époque (3).

(1) *Vies des saints*, tom. IV, pag. 603 et 604.

(2) Colonia, *Hist. littér.* de Lyon, tom. II, pag. 99. C'est Baluze qui lui a fourni ce trait d'érudition.

(3) Pas d'autre concile de Mayence tenu dans ce temps que celui de 813 sous Charlemagne.

On ne peut donc alléguer que le consentement (présumé) de Louis-le-Débonnaire. Etoit-ce un piége tendu à sa bonne foi? Quoi qu'il en soit, nous verrons bientôt comment le nouvel archevêque lui en témoigna sa reconnoissance.

Agobard, simple coadjuteur, restoit révocable à la volonté de celui qui l'avoit nommé. Il ne l'ignoroit pas; et il faudroit avoir bien peu de connoissance de l'ancienne discipline, et nul sentiment des bienséances, pour former là-dessus la matière du plus léger doute; mais il avoit mieux pris ses précautions. Leydrade, en l'ordonnant son coadjuteur, *osa*, c'est l'expression du P. Colonia, le choisir pour son successeur, avant de se retirer pour toujours dans le monastère de Saint-Médard de Soissons (1). L'observation de Baillet est donc rigoureusement juste, quand il dit « qu'Agobard resta » deux ans avec Leydrade sur le siége de Lyon; » qu'il y avoit donc deux évêques dans une même » Eglise; ce qui étoit hautement défendu par le con- » cile de Nicée (2). »

La conjuration ourdie dans la cellule de l'abbé de Corbie éclata, et les évêques se déclarèrent : c'étoient Bernard, évêque de Vienne, canonisé au 23 janvier; Agobard, archevêque de Lyon; Jessé,

(1) *Hist. littér. de Lyon*, tom. II, pag. 97.

(2) *Vies des saints*, à l'article *Agobard*, tom. IV, pag. 604.

évêque d'Amiens; Hilduin, abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Médard de Soissons, archichapelain ou grand-maître de la maison du roi, tous comblés des bienfaits de leur souverain. Lothaire, l'aîné de ses fils, chef de la révolte, ne se crut pas encore assez fort du soutien de ces évêques; il crut que s'il pouvoit engager le pape dans ses intérêts, il ôteroit à son attentat ce qu'il avoit d'odieux, et qu'ayant le souverain pontife pour appui, il pourroit avec beaucoup moins de scandale avoir son propre père pour ennemi. Le pape étoit alors Grégoire IV. Il en obtint qu'il vînt se rendre en personne en France, où il lui donna pour asile son propre camp, établi du côté de Wormy, et fit répandre le bruit que le pape, entièrement dans ses intérêts, étoit venu exprès d'Italie pour excommunier l'empereur. Louis, de son côté, écrivoit aux évêques pour les rappeler à leur devoir, et au serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté. Il donna ordre à quelques-uns, et entre autres à Agobard, d'écrire contre la conduite que tenoit le pape. Comme on se défioit beaucoup de lui, l'empereur lui commandoit par la lettre qui lui fut adressée de se rendre à la cour sous prétexte qu'on vouloit prendre son avis touchant la manière dont on devoit en user avec le pape, dans les circonstances présentes. Le prélat refusa d'obéir, et entreprit de justifier sa rébellion par une réponse

accompagnée d'un mémoire sous le titre : *De la comparaison des deux gouvernements ecclésiastique et politique, et comment la dignité de l'Eglise est plus excellente que la majesté de l'empire.* A cet écrit artificieux, rempli, selon la coutume de ce temps-là, de passages de l'Ecriture et des Pères mal interprétés, étoit joint un manifeste d'indépendance. La lettre de Grégoire IV aux évêques ne démentoit point ce langage. « Louis ayant lu ces écrits, » vit bien que tout le manége des princes, qui en- » gageoient le pape dans de si étranges démarches, » et qui remplissoient leur camp d'évêques et de » moines, ne tendoit qu'à autoriser de plus en plus » leur parti, et à décréditer le sien. Il résolut de » décider l'affaire par une bataille, et partit de son » camp à la tête de son armée (1). » Elle lui fut débauchée par les émissaires de son ennemi. L'empereur resté seul fut obligé d'implorer la pitié de ses fils. L'abbé de Corbie, l'oracle du parti, décida que l'empereur ayant mérité par son mauvais gouvernement d'être déposé, le trône étoit vacant, et qu'il falloit incessamment le remplir. Tous sur le champ déférèrent l'empire à Lothaire qui fut proclamé empereur. Louis, prisonnier de Lothaire, fut amené par lui à Compiègne, et livré aux évêques qui lui firent son procès (2). Nous en avons encore

(1) Le P. Daniel, *Hist. de France*, tom. II, in-4°, pag. 252.

(2) *Qui utique conventus extitit ex reverendissimis episcopis et magni-*

les actes publiés dans tous les recueils, sous le titre d'*Acta conventus compendiensis*(1) ou synode de Compiègne, que présidoit Ebbon, archevêque de Reims. Le malheureux prince y fut condamné solennellement, dépouillé de son épée et des ornements de sa dignité, et confiné dans une cellule étroite du monastère de Saint-Médard de Soissons, sous la garde d'Ebbon, pour y subir la pénitence canonique (2). « C'est ainsi, dit un de nos historiens non suspect, » que ces évêques se jouèrent de la majesté impé- » riale, sous prétexte du zèle spécieux de l'obser- » vation des canons et du salut de cet infortuné » prince, le moins digne d'être traité de la sorte

ficentissimis, viris illustribus, collegio quoque abbatum et comitum, promiscuoque ætatis et dignitatis populo, præsidente serenissimo et gloriosissimo Chlotario imperatore..., ut qui per multiplicatas negligentias regnum terrenum amiserat, per impensas supplices confessiones, regnum celeste adipisceretur (Agobard, pag. 378 et 379). *Cui judicio pauci contradixere.* (Eginart, *in Chronic.; Conc. Labbe*, tom. VII, col. 1692.)

(1) Conciles Labbe, tom. VII, col. 1689 et suiv. On l'a comparé au *brigandage d'Ephèse.* Sirmond s'exprime ainsi à l'occasion de cette coupable entreprise : *Dirum facinus, ac sæculis omnibus detestandum.* (*Notæ apud Labbe, Conc.*, tom. II, pag 121.) Cave (à son article) : *Factum pessimum, nulla certe, nullis rethoricis figmentis excusandum.* (*Script. eccles.* pag. 439.)

(2) Voyez plus haut, pag. 263. Ce fut lui qui présida comme métropolitain à cette séditieuse assemblée. Il ne tint pas à Ebbon que la même tragédie ne se renouvelât en 841 contre la personne de l'empereur Charles-le-Chauve, qui lui avoit pardonné sa rébellion contre Louis-le-Débonnaire. Après avoir reconnu son crime, pour rentrer en grâce, il osa publier son apologie; et il a trouvé des défenseurs.

» par des personnes de ce caractère (1). » Agobard entreprit de justifier cet attentat par un nouveau manifeste, qui fut répandu dans tout l'empire sous ce titre scandaleux : *Apologie des fils de Louis-le-Débonnaire contre leur père* (2).

Rien n'étoit plus foible que cette pièce. Aussi s'en fallut-il beaucoup qu'elle eût tout l'effet qu'on en avoit espéré. L'indignation publique se souleva, et Louis, après un an de la plus rigoureuse détention, fut rendu à la liberté et à l'empire. Les assemblées de Saint-Denis et de Thionville annulèrent tout ce qui s'étoit fait à Compiègne. Ebbon, qui avoit présidé l'infâme conciliabule, fut arrêté; Agobard cité n'ayant point comparu, fut déposé. Il s'étoit retiré en Italie. Le traître Ebbon, qui avoit présidé l'assemblée parricide de Compiègne, fut réhabilité et récompensé par l'évêché d'Hildesheim (3).

Agobard mourut en Saintonge, en 840.

Les plus célèbres de ses ouvrages sont ceux qu'il composa contre Félix d'Urgel, contre les Juifs, et

(1) Daniel, *supr.* pag. 260.

(2) Les auteurs de la collection des conciles ont inséré son apologie au tom. VII, col. 1763. L'auteur d'une notice historique sur saint Agobard, archevêque de Lyon, dit que ce prélat ayant reconnu son erreur, en fit amende honorable. (*Compte rendu des travaux de l'Acad. roy. des sciences de Lyon*, en 1824, pag. 47.) Cette assertion n'a nul fondement.

(3) Voyez son article dans l'*Hist. littér. de la France*, t. V, p. 416 et suiv.

contre la loi Gombette. Il les publia dès le commencement de son épiscopat, pour servir de remède ou de préservatif à certains maux dangereux, dont l'Eglise de Lyon étoit attaquée ou menacée.

I. *Traité contre Félix d'Urgel, dédié à l'empereur Louis-le-Débonnaire.* Félix d'Urgel, par la régularité de ses mœurs, ou apparente, ou réelle, avoit fait illusion à bien des personnes dans la ville de Lyon, où il passa les dix-neuf premières années de sa vie. Il attaqua insidieusement l'auguste prérogative de la sainte Vierge, et l'union de l'humanité avec la divinité dans Jésus-Christ. Son système n'étoit qu'un nestorianisme mitigé. Il n'étoit pas difficile d'en combattre les principales conséquences. La tradition fournissoit pour cela des armes invincibles. Celles qu'Agobard a choisies ne prouvent pas que l'antiquité lui fût bien familière ; mais elles suffisent pour démontrer que l'étude des Pères n'étoit pas encore tout-à-fait perdue.

Ses autres ouvrages, plus forts peut-être de raisonnement et d'érudition, sont ceux qui doivent aujourd'hui nous être le plus indifférents.

II. *Traité du culte des images* ; question si vivement débattue dans ce siècle. L'ouvrage d'Agobard n'est guères qu'une compilation, tissue de lambeaux de saint Augustin et de quelques autres Pères, pour prouver ce qui ne fut jamais en litige : que l'adora- Pag. 212. et suiv.

tion est due à Dieu ; qu'elle ne doit jamais s'étendre aux images, parce qu'il n'en est point qui puisse le représenter dignement. Saint Augustin et les Pères pressoient l'argument contre les païens, et ils s'en tenoient là. L'archevêque va plus loin; il prétend qu'il n'est pas permis de rendre aucun culte, même relatif, aux images des saints qu'elles représentent. Il ne veut seulement pas qu'on les nomme *saintes*. Il prétend que dans l'antiquité l'on a conservé les images de Jésus-Christ et des Apôtres, plutôt à cause de l'amour qu'on leur portoit, et pour se souvenir d'eux, que par religion ou par honneur. Il passe jusqu'à dire qu'il faut les briser, comme Moïse et le saint roi Ezéchias firent le serpent d'airain, pour peu que le peuple en abuse (1). Les Iconoclastes, d'avant et d'après Agobard, pensoient de même. Les calvinistes ont tiré quelque avantage du nom de cet archevêque. Scaliger s'écria, après l'avoir lu : Ah ! le bon livre, que celui d'Agobard (2).

III. Divers *traités contre les Juifs*, dont le plus connu est intitulé : *De l'insolence des Juifs, à l'empereur Louis.* Il les accuse de croire Dieu corporel ;

(1) *Recte nimirum ad hujus modi evacuandam superstitionem ab orthodoxis patribus definitum est, picturas in ecclesia fieri non debere ; nec quod colatur et adoretur in parietibus depingatur.*

(2) *Scaligeriana*, au mot *Agobard.*

d'avoir des idées basses et grossières de la Divinité ; de croire que les lettres de leur alphabet sont éternelles, et que la loi a été écrite plusieurs années avant la création du monde ; d'être persuadés qu'il y a plusieurs mondes et plusieurs terres ; de répandre plusieurs fables sur l'ancien Testament ; de proférer des blasphèmes contre Jésus-Christ ; de publier de faux actes de Pilate ; de faire des actions infâmes dans leurs synagogues.

(C'est dans la lettre à Louis-le-Débonnaire qu'on trouve ce vœu si remarquable pour le temps : *Utinam sub uno rege una omnes regerentur lege!* Plût au Ciel que réunis sous un seul roi, tous les François fussent régis par la même loi!)

Les évêques défendoient alors très sévèrement aux fidèles de vendre aux Juifs des esclaves chrétiens, et de souffrir que les Juifs les vendissent pour être envoyés en Espagne, et qu'ils en eussent chez eux à leurs gages, ou que des femmes chrétiennes observassent le sabbat avec eux, et travaillassent le dimanche. Agobard rappelle ces ordonnances, cite des édits par lesquels il n'étoit pas permis aux Juifs d'être juges ni receveurs des deniers publics. La plupart de ces reproches sont justifiés par les monuments de l'histoire contemporaine ; d'où l'on a droit de conclure que la nation juive étoit alors ce qu'elle n'a cessé d'être depuis la ruine de Jérusalem, toujours superstitieuse, toujours avide du

bien d'autrui, rampante dans le malheur, insolente dans la prospérité (1).

IV. *Discours contre la loi de Gondebaut et les combats impies qu'elle prescrit.* Cette loi ordonnoit que les procès et les différends fussent décidés en champ clos, par les parties armées, ou par ce qu'on appeloit les épreuves ou jugement de Dieu (2). Agobard représente combien cette loi, faite par un prince arien, est contraire à l'esprit de l'Evangile, à la charité que les chrétiens se doivent mutuellement, à la paix de l'état et de l'Eglise. La loi fut révoquée.

V. *Traité de la grêle et des tonnerres.* Cet écrit est dirigé contre une erreur populaire, accréditée de son temps, qu'il y avoit des sorciers en possession d'exciter des tempêtes (3), de faire gronder le tonnerre et tomber la grêle par leurs enchantements. L'auteur montre d'abord que c'est une grande imprudence et une espèce de sacrilége, d'attribuer aux hommes ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il se moque de l'imagination extravagante de ceux qui supposoient qu'il y avoit en l'air une région où se transportoient les blés et les fruits que la grêle faisoit tomber. Il prouve que Dieu seul, créateur et moteur de l'univers, a le droit exclusif de punir les hommes

(1) On peut en voir les détails dans l'*Histoire de Lyon* par Colonia, tom. II, pag. 105 et suiv.

(2) Voyez Vély, *Hist. de France*, tom. II, pag. 27.

(3) D'où leur vint le nom de *tempestarii*.

par des fléaux, et que si les méchants avoient le pouvoir, tous leurs ennemis auroient ce sort. Il observe que l'on ne voit pas que les hommes aient aucun moyen de remuer ainsi l'air et le ciel, dont ils ignorent la nature ; que la plupart des histoires que l'on raconte à ce sujet sont fausses, qu'elles sont dans les uns le produit d'une cupidité basse, dans les autres d'une crédulité stupide. On en avoit vu un exemple peu de temps auparavant, lorsqu'on avoit accusé Grimoald, duc de Bénévent, d'avoir fait répandre partout une poudre qui avoit fait mourir tous les bœufs. « Comment, dit Agobard, pourroit-on trouver une poudre qui eût la vertu de ne tuer que les bœufs, sans nuire aux autres animaux? comment en transporter une assez grande quantité? où trouver assez de semeurs pour en répandre partout? »

VI. *Lettre à Barthélemi, évêque de Narbonne.* Elle fut écrite à l'occasion d'une maladie terrible qui prenoit subitement, et qui offroit tous les caractères de l'épilepsie. Plusieurs sentoient tout-à-coup un feu dévorant qui leur laissoit une plaie incurable ; ces accidents arrivoient assez ordinairement dans les églises ; et le peuple effrayé faisoit des présents considérables aux ecclésiastiques pour en être préservé. Agobard désaprouva cette pratique et ces donations. Il recherche l'origine de ce fléau, qu'il attribue à la volonté de Dieu, rapportant di-

vers exemples de châtiments semblables, tirés de l'Ecritures.

Dans une autre de ses lettres, il déplore l'avilissement où le sacerdoce étoit tombé de son temps (1). Les seigneurs employoient à leur service des ecclésiastiques, qu'ils chargeoient des emplois les plus vils. « C'est, dit-il, une coutume sacrilége que celle qui s'est introduite parmi nous : presque point de gentilhomme qui, pour se faire remarquer, n'affecte d'avoir dans sa maison un prêtre, de qui il exige, non pas seulement le service, mais le servage le plus déshonorant (et il entre dans le détail). Veulent-ils avoir un chapelain? ils viennent nous trouver, en nous disant, du ton le plus impératif : j'ai tel esclave, tel vassal, tel paysan : faites-en un prêtre. Puis ils se croient dispensés d'assister aux offices publics. »

La seule observation vraiment utile à recueillir des ouvrages théologiques de cet évêque, c'est le jugement qu'il porte des cantiques populaires introduits dans quelques églises par un zèle peu éclairé. Il s'élève fortement contre cette nouveauté, si évidemment contraire à tous les canons; rappelle les

(1) *Epist. ad Bernardum de privileg. et jure sacerdot.* Les mêmes plaintes sont exprimées avec non moins d'énergie, encore long-temps après, par un concile de Cologne, de 1536 (part. II, cap. XXVII) : *Qui debeant esse gregis duces, sordissimis quibusque negotiis alligantur. Proh dolor!*

décrets des conciles, par qui elle avoit été condamnée, et s'appuie de l'autorité de l'ancien Testament, où l'on ne chantoit dans le temple du Seigneur que les psaumes et les cantiques composés par les écrivains sacrés (1).

VII. Nous ne parlerons pas du manifeste publié par cet évêque, en faveur des trois fils de l'empereur Louis-le-Débonnaire, révoltés contre leur père. Il étoit inouï, même dans les annales du crime et de la sédition, que le parricide eût trouvé jamais des approbateurs. Absalon, levant la bannière contre son roi, avoit été jugé par l'exécration des siècles. Il devoit trouver un apologiste dans la personne de cet archevêque. L'écrit d'Agobard fut publié, sous le titre d'*Apologie des fils de Louis-le-Débonnaire, empereur, contre leur père*. Le prince y est travesti sous les plus odieuses couleurs; l'impératrice Judith surtout est déchirée de la manière la plus atroce. Les sujets du roi y sont déliés du serment de fidélité, et la plus insultante ironie y termine les fureurs de la rébellion.

(1) Pag. 80 et suiv. du tom. II de l'édit. de Baluze. Encore sommes nous obligés de remarquer que le caractère ardent et impétueux de cet évêque ne sait pas contenir dans les bornes d'une juste mesure les règles qu'il établit. Dans sa réponse à l'ouvrage du savant Amalaire, il exclut de l'office divin, non seulement les hymnes et tout ce qui n'est pas de l'antiquité la plus reculée, mais il n'y veut pas même souffrir les homélies des saints pères, et il n'y permet que la pure pa-

XIII. LOUP (SERVAT), abbé de Ferrières.

Formé dans l'abbaye de Fulde à l'étude de la théologie, il revint en France précédé d'une grande renommée. Charles-le-Chauve lui donna, en 844, le gouvernement de l'abbaye de Ferrières, et l'employa utilement auprès du pape Léon IV. Il assista à divers conciles, et vécut dans une haute réputation de science et de piété jusqu'à l'an 862. On a fait un recueil de cent trente de ses lettres, dont plusieurs roulent sur des questions de grammaire ou sur des affaires purement civiles, le plus grand nombre sur des matières ecclésiastiques. Quelques-unes traitent divers points de doctrine, de discipline et de morale. Elles sont écrites au nom des conciles, des évêques, des abbés et des grands de la cour qui empruntoient sa plume, parce qu'il leur eût été difficile d'écrire aussi bien que lui.

On a pu remarquer déjà l'esprit de sagesse et de charité dont il est animé, par la lettre qu'il adressa à Gothescalc, pour l'arrêter sur les bords du précipice où il couroit (1).

Hilduin, neveu de l'archi-chapelain de même

role de Dieu, c'est-à-dire les saintes Ecritures. Son adversaire n'y est pas ménagé. Agobard lui prodigue les qualifications les plus outrageantes.

(1) Rapportée plus haut, pag. 273.

nom, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, ayant été promu à la même dignité, Loup, qui avait été fort lié avec lui dès sa jeunesse, lui écrivit pour l'en féliciter; mais, lui marque-t-il en même temps, songez que Dieu qui vous a ainsi élevé par préférence à tous les autres, demandera un plus grand compte à celui à qui il aura plus donné. Ne vous offensez donc pas de ce que je vais ajouter : honorez et faites honorer sans cesse ce Dieu qui vous comble de tant d'honneurs ici-bas, et que ses bienfaits sur vous deviennent la mesure de votre reconnoissance et de votre amour pour lui. Que la félicité passagère de ce monde ne vous abuse pas. Faites régner partout la justice et la charité, tandis que vous en avez le pouvoir, parce que celui qui a bien voulu le confier vous a laissé dans l'incertitude de sa durée. Pour moi, qui vous aime véritablement, ce me sera, je l'avoue, une grande consolation, si pendant le peu de temps que vous posséderez une si grande charge, la manière dont vous l'exercerez me donne autant de joie que nous en a donné votre promotion (1).

Voulant consoler Eginard de la mort de son épouse : Vous auriez tort de vous plaindre que les vœux que vous avez adressés aux saints martyrs aient été vains. Quand ils ne profitent point pour

(1) *Epist.* XCVII *apud* Duchesne, tom. II, pag. 775.

des biens terrestres, toujours servent-ils pour les biens éternels. Souvent Dieu ne nous accorde pas ce que nous voulons, mais ce qu'il nous seroit utile de vouloir. Peut-être Dieu vous a-t-il privé de votre épouse pour empêcher que votre cœur ne fût partagé, et pour réunir toutes vos affections dans celui qui doit en être l'unique objet. Si vous n'êtes pas le maître d'arrêter l'impression de votre douleur, ayez recours à la bonté de Dieu, et abandonnez-vous entièrement à ce souverain médecin, qui guérit aisément les plaies que les hommes jugent le plus incurables. Demandez à Dieu pour celle que vous avez perdue le bonheur de son royaume céleste, et pour vous même la persévérance dans les bonnes œuvres et l'avancement dans la piété.

La lettre vingt et unième à Venilon, archevêque de Sens, intéresse particulièrement la discipline. Deux prêtres du diocèse, nommés l'un Adegaire, l'autre Baudri, avoient demandé à leur évêque la permission de quitter leurs cures (*titulos*), pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. Venilon en référa à la décision de l'abbé de Ferrières. Celui-ci répond qu'une semblable question lui paraît nouvelle. Jésus-Christ nous ayant appris que la perfec-
Matth. xix. 21. tion de la vie chrétienne consiste à tout quitter et à fuir le monde, pourquoi en refuseroit-on le droit à des prêtres que leur vocation appelle à la plus haute perfection? Pourtant on m'objectera que, comme

il n'est pas permis de rompre l'union charnelle du mariage, si ce n'est pour cause de fornication, il *Ibid.* v. 32. n'est pas non plus permis de renoncer au ministère pastoral, tant que l'on peut travailler au bien spirituel de son troupeau. Cela est vrai, à moins que celui par qui le mariage a été établi ne le rompe lui-même, ou que celui qui nous a chargés du gouvernement des âmes ne nous commande par une secrète inspiration de le quitter ; car le divin législateur qui a ordonné que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni, celui-là même a fait cette séparation quand il l'a jugée convenable. Il confirme son sentiment par des exemples, entre autres celui d'Aldric, prédécesseur de Venilon, qui, avant sa mort, avoit résolu de quitter son archevêché pour rentrer dans son monastère. Il n'est pas à croire, poursuit-il, que ces grands hommes aient ignoré les canons et les règles de l'Église ; ajoutant que les Apôtres et les prêtres de la primitive Eglise avoient en quelque manière pratiqué la vie monastique en mettant leurs biens en commun ; qu'il peut y avoir de méchants moines, mais qu'il faut avoir pour eux une compassion épiscopale ; et qu'au reste, il n'y a pour lui de moyens de pourvoir à son salut qu'en pratiquant saintement la vie monastique prescrite par saint Benoît, dont la règle, louée et approuvée par saint Grégoire-le-Grand, fait voir que l'on peut et que l'on doit recevoir les prêtres dans les monas-

tères, seulement avec la sage discrétion de ne les admettre qu'après de plus rigoureuses épreuves.

Le P. Mabillon a vengé judicieusement cet écrivain d'une inculpation intentée contre sa mémoire, par le célèbre abbé de Rancé. «Loin, dit-il, de blâmer son amour pour les belles-lettres et son attachement aux sciences profanes, je le considère au contraire comme un ornement de l'ordre monastique, comme un homme qui n'a pas été moins estimable par sa piété que par sa doctrine solide, si connue de son temps qu'on ne tenoit point de concile qu'il n'y fût appelé, et qu'on le chargeoit des plus importantes affaires, comme l'organe et le secrétaire des évêques et des plus considérables Eglises de France, comme un homme très versé dans la doctrine des saints Pères, etc. (1). »

Il se plaint, dans la trente-quatrième de ses lettres, de la décadence des études, ainsi que du manque de maîtres et de livres. Son zèle mieux secondé eût pu amener quelque réforme, dont même il témoigne, dans la suivante, entrevoir l'espérance et le commencement; mais ses timides efforts devoient échouer contre des obstacles sans cesse renaissants (2).

(1) Du Pin, *Biblioth.*, IXe siècle, p. 533.

(2) Curieux de connoître le traité de Cicéron *de Oratore*, les Institutions de Quintilien, le Commentaire de Donat sur Térence, il s'adressa au pape Benoît III, qui, par amitié pour sa personne, en fit faire des copies exactement collationnées avec les manuscrits. (Deslandes, *Hist. crit. de la philos.*, tom. III, pag. 222.)

Baluze en a donné, en 1664, une belle édition enrichie de notes savantes. Au recueil de ses lettres, il a joint divers traités. L'on y reconnoît de la sagesse, de la modération, une variété assez étendue de connoissances, quelque teinture des lettres profanes : nulle élévation dans les pensées, nulle élégance dans le style. Loup de Ferrières mourut en 862.

XIV. ODON DE CLUNY, et autres.

Nous lisons dans les actes de sa vie par le P. Mabillon, que Odon, entré dans le clergé de Tours, ayant voulu lire Virgile, en fut détourné par un songe où il crut voir un vase très beau en dehors, mais plein de serpents. Dès lors il renonça à la lecture des auteurs profanes, pour s'appliquer uniquement à celle des interprètes de l'Ecriture. Presque tous les chanoines le trouvèrent mauvais, voulant qu'il se contentât comme eux de savoir les psaumes par cœur; c'étoit-là le dernier effort de l'érudition du siècle. Cependant il ne se découragea point, et vint à Paris pour continuer l'étude des belles-lettres, sous la conduite de Remy d'Auxerre. Il y joignit la lecture des Pères, s'attachant, de préférence à tous, à celle de saint Grégoire-le-Grand, dont il composa l'abrégé de ses morales sur Job. Ses autres ouvrages sont des Vies de saints, divers Sermons, parmi les-

quels on compte un Panégyrique de saint Benoît, des Conférences sur le sacerdoce, où il reprend avec vigueur les désordres du clergé et des moines ; un Poëme en quatre livres, sous le titre d'*Occupations de l'abbé Odon*, sur la création, la formation de l'homme, sa chute et la corruption de la nature humaine, les Pères de l'ancien Testament, jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Quoique le fond de tous ces sujets soit l'histoire, l'auteur n'y fait néanmoins rien entrer d'historique ; ce qui en fait une composition burlesque, mal exécutée dans la forme et le langage, et aussi dépourvue d'imagination que de goût. Il mourut en 942.

Odilon, autre abbé de Cluny, auteur de Vies de saints, et d'hymnes composés en leur honneur, de quatorze sermons sur les fêtes de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. C'est à lui que l'on rapporte l'institution des fêtes de la Toussaint et de la Commémoration des morts.

Abbon, abbé de Fleury. A l'occasion de quelques différends qu'il eut avec Arnould, évêque d'Orléans, Abbon adressa son apologie aux rois Hugues et Robert. Dans cet ouvrage, il se plaint du trafic que l'on faisoit de son temps des choses ecclésiastiques. L'Eglise, qui est à Dieu seul, n'a, dit-il, presque plus rien qu'elle ne vende pour de l'argent :

évêchés, ordinations, archidiaconnés, doyennés, prévôtés, trésoreries, baptistaires, inhumations, etc., tout y est à l'encan; l'avarice et la simonie ont obtenu une sorte de prescription, en sorte que ce n'est plus un péché que de s'en rendre hautement coupable. Il y défend avec la même vigueur les droits de son monastère contre ce qu'il appelle les invasions des évêques, qu'il rappelle aux règles établies par les saints canons.

LES DEUX SAINTS ADALBERT ont éclairé l'Allemagne de leurs lumières, et porté celles de l'Evangile dans les pays barbares. Le premier, après avoir prêché la foi chrétienne aux peuples qui habitent le long de la mer Baltique, et travaillé à la conversion des Sclavons, fut fait le premier archevêque de Magdebourg, l'an 968, et mourut l'an 981. Le second, évêque de Prague, prêcha l'Evangile aux Bohémiens, aux Polonais et aux Hongrois. Boleslas, roi de Bohême, l'ayant banni de ses états, il alla en Prusse, et de là en Lithuanie, où il reçut enfin la couronne du martyre.

BRUNON, archevêque de Cologne en 953, mort en 965. Un auteur contemporain affirme qu'il savoit parfaitement le grec et le latin; qu'il avoit lu tous les anciens auteurs; qu'il possédoit une riche bibliothèque; qu'il donna une sollicitude toute pa-

ternelle aux besoins de son diocèse; qu'il instruisoit régulièrement son clergé par des conférences, par des exhortations, et surtout par l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. Sa vie, écrite par Roger, moine de saint Pantaléon de Cologne, et transcrite par Surius, au 11 octobre, est composée assez élégamment pour ce siècle de barbarie.

Rosvuide, religieuse du monastère de Gandershein, illustre par sa naissance, par sa science et par sa piété, fleurit sous l'empire d'Othon II, par l'ordre duquel elle composa en vers héroïques un panégyrique des actions d'Othon I. Elle a aussi écrit en vers la passion de saint Denis, évêque et martyr; celle de saint Pélage, martyr d'Espagne, et d'autres poésies en l'honneur de la sainte Vierge, de sainte Anne, et d'autres saints. Son style vaut mieux que celui de la plupart des auteurs de son temps. Elle savoit le grec et le latin.

XV. Rathérius, évêque de Vérone.

Le plus considérable de ses ouvrages est l'*Agnosticon*, combat spirituel, divisé en six livres, recueil d'instructions édifiantes pour les diverses classes de la société. Ce traité n'est remarquable que par l'amertume des plaintes que l'auteur y fait des désordres du clergé de son temps. Peut-être s'y mêloit-il

quelque ressentiment personnel ; Rathérius fut toute sa vie l'objet de la persécution, et il ne l'avoit pas oublié (1). Nous devons au P. Martenne la publication de cet écrit.

(1) Il le rappelle surtout à la fin de son sixième livre, où il déclare qu'il s'y est peint tout entier sous des noms empruntés, raconte ses disgrâces, et démasque ses persécuteurs. (Tom. IX *ampliss. Collect. Martenne*, pag. 963.) Il répète les mêmes plaintes et les mêmes accusations dans un autre de ses écrits que le P. D. Luc d'Achery a publié dans le 1.er vol. de son Spicilège, sous le titre bizarre : *Perpendicules* ou *Visions d'un voleur attaché au bois de la Croix avec plusieurs autres.* La peinture qu'il y fait des mœurs du clergé d'alors est effrayante. Ignorance égale à la corruption, insubordination générale, mépris des canons et de toute loi divine et humaine, brigandage partout, jusques dans le sanctuaire. Les laïques se mettoient peu en peine de l'excommunication, parceque les prêtres eux-mêmes s'en moquoient. A peine dans cette immense quantité d'hommes élevés à la dignité sacerdotale, en trouvoit-on un seul digne des fonctions augustes, qu'il viole plutôt que de les remplir. Voici le portrait qui a été tracé de cet évêque : «Rathérius fut un de ces hommes singuliers où les vertus et les défauts se montrèrent alternativement. On le vit d'abord aimer la retraite et refuser des abbayes, puis se jeter dans le grand monde et rechercher l'épiscopat ; rompre avec ses amis, déclamer contre ses bienfaiteurs dont il n'avoit pas su ménager la bienveillance. Il aima le bon ordre, mais il n'eut pas le talent de le faire aimer aux autres. D'un zèle amer, il étoit trop aigre dans ses corrections ; ses discours, au lieu de ramener les prévaricateurs au devoir, les en éloignèrent de plus en plus. Son caractère tenoit de l'humeur, ses exhortations de la satire. Au-dessous des saillies de son esprit trop vif et trop impétueux, il ne savoit pas les modérer. Son inflexibilité lui attira des ennemis ; et dans les différents postes qu'il occupa, il fut méprisé de ceux dont son ministère devoit lui procurer la confiance. Avec plus de docilité et de politesse, il auroit rendu utiles les connoissances qu'il avoit acquises par l'étude des écrivains ecclésiastiques et

XVI. WALAFRIDE STRABON, abbé de Richenow, en Allemagne, né en 807, mort vers l'an 849, honora l'école de Rhaban Maur, par un commentaire littéral sur toute l'Ecriture, connu sous le nom de *Glose ordinaire* : ce sont de courtes notes sur nos Livres saints. Mais son ouvrage le plus important est celui qui traite de l'*origine et des progrès des choses ecclésiastiques*, divisé en trente et un chapitres. Il contient des recherches curieuses sur les temples et les sacrifices, les églises et les autels, entrant dans le plus grand détail ; sur les images, blâmant ceux qui les rejettent et ceux qui leur rendent un culte superstitieux ; sur les sacrements et les cérémonies en usage dans leur célébration, et en particulier sur le saint sacrifice de la messe, les ornements convenables au service divin, la liturgie, la hiérarchie, etc. L'on observe qu'il avoit plus d'é-

profanes : il en fait souvent usage dans ses écrits. On y voit qu'il avoit non-seulement profité de leurs pensées et de leurs maximes, mais qu'ils lui avoient servi à donner à son style de la grâce et de l'élégance, mais il ne les suit pas toujours. Ses phrases sont quelquefois irrégulières dans leur construction. Il transpose les termes, et il en emploie de barbares et d'inusités. On diroit en quelques endroits qu'il affecte d'être obscur. Folcuin, son historien, l'accuse d'avoir obtenu l'abbaye de Saint-Amand à prix d'argent; mais il faut se souvenir qu'ils avoient eu ensemble des démêlés considérables, et qu'il n'est pas vraisemblable que Rathérius, après avoir témoigné tant d'aversion pour la simonie contre l'abbé de Magouzian, se soit lui-même souillé de la lèpre de Giezi. » (D. Ceillier, *Hist.*, tom. XIX, pag. 657 658.)

rudition que de critique. Ses fautes mêmes n'ont pas été sans profit pour ceux qui se sont exercés après lui sur les mêmes matières, et son ouvrage se fait lire avec intérêt, après ceux de saint Isidore de Séville, d'Amalaire, de Rhaban Maur, d'Yves de Chartres, de Jean, diacre de l'église de Latran. Ceux qui voudront connoître la liturgie gallicane, à cette époque, pourront consulter l'abrégé que Fleury donne du savant traité de Mabillon (1).

XVII. Luitprand. Atton de Verceil.

Luitprand, connu sous le nom de Diacre de Pavie, évêque de Crémone, nous a laissé une relation de son ambassade auprès de l'empereur Phocas, intéressante par le tableau des mœurs grecques de son temps; c'est le plus important de ses ouvrages. On n'y trouve ni goût, ni même un jugement bien épuré. Son érudition, étonnante pour un siècle accusé de tant d'ignorance, y est prodiguée hors de propos, et souvent avec un étalage puéril. L'auteur affecte d'y mêler les vers à la prose. Mais, ce qu'il y a de plus inconséquent dans cet ouvrage composé par un diacre vertueux, et dédié à un évêque, c'est le ton plaisant, poussé jusqu'à une bouffonnerie, et quelquefois jusqu'à une licence qui offenseroit

(1) *Hist. ecclés.*, liv. XXXVI, n° XXXIX, et l'abbé Racine, tom. III in-4°, pag. 164.

aujourd'hui la pudeur la moins délicate. Luitprand fut un des ornements de la cour d'Othon-le-Grand.

Atton, évêque de Verceil, savant commentateur et canoniste, gouverna son Eglise depuis l'an 945 jusques vers l'an 960. Ses ouvrages, restés long-temps ignorés, ont été mis au jour par D. Luc d'Achery, dans le huitième volume de son *Spicilège*, et publiés à part (1)... Ils offrent, à la suite d'un long commentaire sur les Epîtres de saint Paul, un recueil
Pag. 262 considérable de lois et de réglements de discipline. fondés pour la plupart sur les conciles d'Afrique et d'Espagne, sur les décrétales, vraies ou fausses, des papes. Dans un traité particulier sur les persécutions suscitées contre les ecclésiastiques de son
Pag. 322 temps, il réclame les droits du sacerdoce sur les élections et les ordinations épiscopales, se plaint des abus qui dominoient alors, et combat avec zèle les désordres qui s'étoient glissés dans le sanctuaire. Ses ouvrages ne sont presque qu'un tissu de citations de l'Ecriture, des canons et des Pères.

Le plus curieux est son traité *des souffrances de l'Eglise*, divisé en trois parties. Dans la première, qui concerne le jugement des évêques, il soutient qu'ils ne peuvent être condamnés que par le pape, quoique le concile de la province puisse faire l'instruction de leur procès; prétention déjà commune

(1) Un vol. fol. Verceil, 1768.

alors, mais qu'Atton, ainsi que les autres défenseurs de ses maximes, n'établit que sur de fausses décrétales. Il marque beaucoup plus de sens et de pénétration, lorsqu'il s'élève contre les épreuves abusives, et surtout contre le duel. Dans tous les cas, dit-il, où l'on puisse l'employer, c'est tenter le Seigneur, qui ne s'est point obligé à faire des miracles pour donner la victoire à la bonne cause; et, dans le cas du succès, c'est toujours prendre part, contre les canons, à l'effusion du sang humain, et presque du sang innocent, puisque si le champion n'est pas le coupable, c'est commettre un crime réel, pour se décharger d'une fausse accusation (1). Quant à l'épreuve par le serment, il étoit d'usage, au défaut des autres moyens de justification, non-seulement que l'accusé, fût-il évêque, se purgeât lui-même par serment, mais qu'on fît jurer avec lui ses confrères. Atton soutient que, suivant le droit naturel, il suffit, Pag. 325.
pour absoudre l'accusé, qu'il n'y ait point de preuves acquises contre lui; qu'il est aussi contraire à la rai-

(1) Epreuve ou purgation : *Probatio*, *tentamen*, *experimentum*, *purgatio*. On appeloit ainsi autrefois une manière de justification introduite pour se justifier d'un crime douteux, et dont il n'y avoit point de preuves convaincantes; c'est ce qu'on appeloit le jugement de Dieu. La première épreuve se faisoit par le serment, la seconde par le duel, etc. Les épreuves étoient non-seulement tolérées, mais permises en plusieurs endroits, puisque nous voyons des conciles qui les autorisent, et qui déclarent que c'est aux évêques à décider dans quelles occasions on doit les employer. Mais on en a enfin reconnu l'abus, et elles ont été sévèrement condamnées.

son qu'à l'Evangile, et de faire jurer un homme en ce cas pour sa propre innocence, parce que c'est jurer en vain, et de le réputer coupable faute de trouver des zélateurs qui jurent pour un malheureux. L'usage a prévalu en ce point contre le senti-
Pag. 335. ment d'Atton. Dans la seconde partie, l'auteur traite de l'ordination des évêques, et reprend vivement les princes qui, au mépris des lois de l'Eglise, font de leur seule volonté la règle des élections : « Arbitres impérieux, dit-il, qui se tiennent offensés qu'un prélat, quel que soit son mérite, soit élu par d'autres que par eux, ou qu'on rejette celui qu'ils protègent, quelque indigne qu'il soit. La manie de la protection va jusqu'à élever à l'épiscopat, jusqu'à constituer docteurs et pères spirituels, des enfants qui ne savent pas les premiers éléments de la religion. Cependant on oblige le peuple de rendre témoignage à la dignité du sujet, quand il est manifestement impossible de l'avoir acquise. La plupart des assistants rient d'une illusion si évidente ; ces fantômes de pasteurs deviennent à jamais l'objet du mépris, de l'oppression, et quelquefois d'une violence homi-
338. cide. La troisième partie, qui traite des biens ecclésiastiques, nous apprend à quel point étoit montée la coutume de les piller. A la mort ou à l'expulsion des prélats, on vidoit la maison, les granges, les celliers, on vendoit les fruits mêmes à récolter, et quelquefois les fonds, sous le nom du titulaire futur;

et l'on différoit son ordination jusqu'à ce que tout fût consommé.

Nous avons aussi un Capitulaire d'Atton de Verceil, dans le goût de celui de Théodulphe d'Orléans, c'est-à-dire une instruction générale pour le peuple et le clergé, tirée principalement des conciles. On y voit que tous les prêtres, les diacres et sous- Pag. 268 et
diacres, devoient savoir par cœur la foi catholique, 291.
c'est-à-dire, suivant le style du temps, le Symbole de saint Athanase; que les conférences des curés et des clercs, instituées dans le siècle précédent se faisoient au commencement de chaque mois, d'où leur est venu le nom de *calendes*. On nous apprend Pag. 275.
encore que les pénitences publiques s'imposoient le mercredi des cendres. Le curé en conservoit un état par écrit, et devoit observer avec soin la conduite du pénitent. S'il voyoit en lui une ferveur Pag. 288 et
extraordinaire, ou s'il le trouvoit en péril de mort, 289
il en devoit avertir l'évêque, et en son absence les cardinaux, c'est-à-dire les prêtres de la cathédrale, afin d'avancer l'absolution.

Dans quelques autres instructions, en forme de lettres, on retrouve le même zèle pour l'antique discipline.

XVIII. Saint Fulbert de Chartres. Gratien et Marculphe. Autres canonistes.

Si nous écrivions l'histoire du droit canonique, Fulbert nous fourniroit un article intéressant. Le recueil de ses lettres contient en effet des notions précieuses sur la discipline, mais elles ne peuvent profiter qu'à ceux qui se livrent à l'étude de notre jurisprudence ecclésiastique. Le prédicateur y chercheroit vainement des modèles d'éloquence.

Elles sont au nombre de cent trente-huit, qui ne sont pas toutes de lui. Dans la plupart, il est question de sentences d'excommunication, avec plus de rigueur que ne le permettoient les beaux siècles de l'Eglise; de plaintes contre les dilapidateurs, d'ordinations et d'élections, dont un grand nombre étoient rendues suspectes par la simonie, et autres vices qui les avoient accompagnées; de pénitences à infliger contre des désordres de nature à provoquer dans d'autres temps toute la sévérité des lois humaines; de réponses à des consultations sur des causes matrimoniales; de demandes faites par lui-même en faveur d'églises tombées en ruines, ou de remerciements à ceux qui les avoient réparées ou enrichies.

Le roi Robert lui ayant demandé son avis sur la personne de François, à qui il destinoit l'évêché de

Paris, Fulbert répond qu'il approuve ce choix, si le sujet proposé joignoit aux mœurs et à la doctrine la facilité de prêcher, condition, dit-il, nécessaire pour bien remplir le ministère épiscopal. Ecrivant à François lui-même, dont l'Eglise eut beaucoup à souffrir de la part des seigneurs, il le prévient contre la coutume abusive de la défendre par les armes, de peur, lui dit-il, que si vous employez un glaive étranger aux évêques, vous ne fassiez mépriser celui qui leur est propre (1).

C'étoit alors un usage répandu généralement, que les évêques enrôloient des soldats, soit pour exciter des séditions, soit pour venger les injures qui leur étoient faites; ils se mettoient eux-mêmes à la tête

(1) « Sous les deux premières races de nos rois, et encore longtemps après, dit l'abbé Fleury, la guerre ne se faisoit point par des troupes enrôlées et soudoyées, mais par ceux à qui les princes et les seigneurs avoient donné des terres, à la charge de servir sous eux. Chacun savoit ce qu'il devoit fournir d'hommes, de chevaux et d'armes, et il étoit obligé de les mener à la guerre quand le roi le commandoit. Or, comme les églises possédoient dès lors de grandes terres, les évêques se crurent engagés à se mettre à la tête de leurs vassaux comme les autres seigneurs, et ils marchoient en personne à des expéditions militaires. Charlemagne, à la prière des fidèles, avoit dispensé les évêques du service personnel, et se contentoit qu'ils y envoyassent leurs vassaux. Mais l'humeur guerrière qui avoit saisi tous les ordres de l'état, le besoin de défendre ses biens et sa vie contre les ennemis étrangers ou domestiques, dans ces temps d'invasion et d'anarchie, n'avoient pas permis que l'on profitât du bienfait d'un aussi sage réglement. Evêques, prêtres, moines, tout étoit soldat. » (IIIe *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, n° VIII.)

de leurs compagnies, endossoient la cuirasse, manioient l'épée, et se montroient dans les camps, sur les champs de bataille, pour y remplir à la fois l'office de soldats et de capitaines.

Dans une lettre écrite par Fulbert à l'évêque Hildegaire, l'évêque de Chartres prononce que de tels apôtres méritoient mieux le nom de tyrans que celui d'évêques. Il combat cet usage par les textes précis de l'Ecriture, par l'autorité de l'Evangile, celle des Pères anciens, et par un édit du roi Charles, portant défense aux évêques et aux prêtres de porter les armes, de se battre et d'aller à la guerre (1).

Après la mort d'un dignitaire de l'église de Chartres, Robert de Senlis demanda cette place pour lui ou pour Gui son frère. Fulbert répondit qu'elle ne convenoit ni à Robert, parce qu'il étoit évêque, ni à Gui, parce qu'il étoit trop jeune. Et sans craindre le ressentiment ni les menaces de ce violent évêque, il conféra la dignité à un prêtre sans protection, mais vertueux et savant.

La reine voulant faire couronner en France son fils Robert, au préjudice de Henri son aîné, Fulbert de Chartres, qui devoit tout son crédit à ses lumières et à ses vertus, ne crut point devoir se taire sur une injustice dont les suites pouvoient être si

(1) Cettre lettre est conservée dans le premier volume des *Anecdotes* du P. Martenne, pag. 130.

pernicieuses. Il s'inquiéta peu de la colère de la reine, appuya fortement le roi, plus équitable qu'elle envers son fils aîné, et méprisa les clameurs de quelques prélats de cour, moins attachés à l'autorité du monarque qu'à la faction qui s'efforçoit de l'usurper. Le sentiment de Fulbert et les droits du roi prévalurent enfin. Henri fut couronné; mais tandis que l'adulation faisoit accourir au sacre les prélats intrigants qui s'y étoient montrés les plus contraires, celui de Chartres, content de l'avoir procuré, refusa modestement d'y paroître (1).

Parmi ses lettres, il y en a de dogmatiques. Dans celle qui est adressée à Adeodat, la vérité de la présence réelle au sacrement d'Eucharistie est confirmée par un témoignage irréfragable. Ce n'est pas, y est-t-il dit, le symbole d'un vain mystère, mais le vrai corps de Jésus-Christ, que sa vertu produit tous les jours d'une manière invisible, sous la forme visible de la créature, dans nos sacrées solennités.

Ses sermons, moins instructifs que ses lettres, ne s'élèvent pas au-dessus de la médiocrité; le siècle n'en comportoit pas davantage.

Fulbert occupa durant plus de vingt et un ans le siége de Chartres, et mourut en 1028.

(1) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXXI, t. VI, p. 451.

Gratien. Durant les trois premiers siècles, nous ne voyons pas qu'il y ait eu d'autres lois écrites pour le gouvernement ecclésiastique que celles qui étoient contenues dans les Evangiles, dans les actes des Apôtres et dans leurs Epîtres canoniques. Quelques autres règles données par eux aux premiers pasteurs se conservèrent par tradition. Le prodigieux accroissement de la société chrétienne ayant amené une extension progressive dans les formes de la discipline, le nombre et les fonctions des ministres, les moyens de pourvoir à leurs besoins ainsi qu'à l'entretien et la décoration des édifices religieux, l'administration des sacrements, la répression des abus, inévitables partout où il y a des hommes; la législation dut aussi s'accroître. Les réglements relatifs à ces divers objets furent recueillis dès la plus haute antiquité, dans ce que l'on a appelé depuis *canons* ou *constitutions apostoliques*, comme remontant à cette source auguste. Aussitôt qu'il s'élevoit une question importante, les évêques se réunissoient; ces assemblées si célèbres sous le nom de conciles ou synodes, dont les Apôtres avoient donné le premier exemple, étoient rares dans les commencements, à cause des persécutions. Quand la paix rendue à l'Eglise par Constantin eut permis de les rendre plus fréquentes, plus nombreuses et plus regulières, on eut soin d'en rassembler les décisions, publiées sous le nom de *canons*

ou règles de croyance et de conduite. Ainsi l'Eglise d'Afrique eut-elle les siennes qui formèrent son *Code*, si respectable et si respecté dans tous les temps. Les Grecs réunirent les canons des conciles principaux tenus dans leur langue, au nombre de sept, tant généraux que particuliers, dans un même corps de lois ecclésiastiques, sous le titre de *Codex canonum Ecclesiæ universalis*. L'Eglise romaine avoit aussi son code qui se composoit des canons de Nicée et de Sardique, de ceux des conciles d'Afrique, d'autres conciles grecs particuliers, et des lettres décrétales de quelques-uns de ses pontifes. Du temps de l'empereur Justinien, Denys-le-Petit fut chargé de composer un recueil plus fidèle et plus complet de ces monuments épars. A sa version nouvelle des canons grecs, il ajouta les lettres décrétales des papes, qui avoient gouverné l'Eglise, depuis Siriée jusqu'à Anastase II. Ce Code fut adopté par l'Eglise de Rome, comme une règle de discipline ecclésiastique; et on l'appela en Italie le *corps de canons*; c'est là ce qu'on nomme l'ancien droit ecclésiastique. On n'en connut pas d'autre durant les huit premiers siècles. Vers le neuvième, commença à se répandre dans l'Occident une nouvelle collection, ouvrage d'un Espagnol nommé Isidore-le-Marchand, dont les interpolations, démasquées par les savants de toutes les communions, ne trouvent plus aujourd'hui personne pour les défendre. Sa compilation

se compose en grande partie de prétendues décrétales des papes qui avoient précédé le pape Sirice depuis saint Clément. La crédulité et le peu de connoissance qu'on avoit dans ce temps-là des règles de la critique, firent prévaloir l'imposture; et ces pièces si évidemment fausses ont été long-temps respectées comme les décrets des premiers successeurs de saint Pierre. Depuis cette époque jusqu'au douzième siècle, furent publiées diverses collections de même sorte, parmi lesquelles se distinguent celles de Réginon, de Burchard de Worms, d'Yves de Chartres, lorsqu'enfin (vers 1151) parut l'ouvrage de Gratien.

Casimir Oudin se plaint avec raison qu'il n'eût été publié jusqu'à lui rien de bien certain sur ce canoniste, et réfute savamment les fables débitées tant sur sa naissance que sur son célèbre ouvrage, publié d'abord sous le nom de *Concorde des canons discordants*, puis réduit au simple titre de *Décret*, sous lequel il est plus connu (1).

L'ouvrage est divisé en trois parties, dont la première traite du droit en général, puis de ses différentes espèces, le droit naturel, le droit divin fondé sur les saintes Ecritures, le droit ecclésiastique autorisé par les canons des conciles, les décrets des

(1) C'est là l'objet d'une dissertation insérée dans son *Recueil des écriv. ecclés.*, tom. II, pag. 1202 et suiv.

papes, les statuts des Pères, les constitutions des empereurs pour l'Eglise. Gratien cite indifféremment les fausses comme les vraies décrétales; l'autorité de son témoignage a fait dans plus d'une circonstance prévaloir les unes sur les autres, et il est souvent arrivé de confondre ce qu'il dit comme opinion personnelle avec les décisions des Pères les plus révérés.

Cette compilation avoit besoin d'être corrigée; elle le fut par les soins des papes Pie IV et Pie V. Grégoire XIII acheva l'ouvrage, et le fit imprimer à Rome en 1580, avec une bulle portant défense d'y rien changer désormais; ce qui n'a point empêché nos écrivains les plus recommandables de gémir amèrement sur les interpolations manifestes qui s'y rencontrent (1).

(1) « Il semble que les raisons par lesquelles les critiques ont montré dans ces derniers temps la fausseté de ces décrétales auroient dû d'abord frapper tous les esprits, 1° parce que Denys-le-Petit, qui assure qu'il a recueilli, étant à Rome, toutes les décrétales des papes jusqu'à son temps, n'a point connu celles qui sont rapportées dans le compilateur espagnol; où donc ce dernier les a-t-il trouvées ? 2° il y a dans plusieurs de ces lettres de fausses dates; 3° elles sont composées de tissus de passages des Pères et des conciles qui n'ont paru que depuis le troisième siècle jusqu'au milieu du neuvième; 4° les autorités de l'Ecriture Sainte y sont toujours citées suivant la version Vulgate, et non suivant le texte grec, ou suivant l'ancienne version italique dont on s'est servi si long-temps à Rome; 5° tout est plein dans ces décrétales d'anachronismes et de choses qui ne conviennent point au temps auquel les papes à qui on les attribue ont vécu; 6° elles sont toutes d'un même

Réginon. Le prodigieux succès de cet ouvrage avoit été préparé par la faveur qu'avoient obtenue d'autres productions de même genre, publiées auparavant. Le neuvième siècle avoit vu paroître sous le titre, *De la discipline ecclésiastique et de la morale chrétienne*, la collection de canons, de conciles, et des décrets des Pères, rangée suivant l'ordre des matières, et divisée en deux livres, par Réginon, savant religieux de l'abbaye de Prum. Elle servit beaucoup à

Burchard (ou Bouchard) de Worms, qui publia la sienne en vingt livres, dans les commencements du onzième siècle.

Raymond de Pignafort. Après Gratien est venu saint Raimond de Pignafort, général des dominicains, en 1238. Il donna une nouvelle collection des décrétales, distribuées en cinq livres, sous différents titres, et rangées par ordre des temps, ce qui n'avoit pas été observé dans les compilations précédentes. Celle-ci commence à Alexandre III, où

style; ce style est barbare, plein de solécismes et d'expressions qui n'ont été en usage que vers le huitième et le neuvième siècle. » (D'Héricourt, p. 4, 5; Fleury, *Institut.*, chap. I, nº IX; tout son IVe *Discours sur l'Hist. ecclés.*, et le Ve, nº XVII.) Fevret : « Quant au Code de Gratien, on ne l'a reconnu que comme un ouvrage d'un simple particulier, destitué même de la force et de l'autorité publique du saint siége. » (*Traité de l'abus*, liv. I, chap. IV, nº XXIII.)

finit l'ouvrage de Gratien, et les décrets y sont par extrait, suivant la matière de chaque titre. Grégoire IX autorisa cette collection à l'exclusion de toute autre. Son intention fut suivie, et la collection si bien reçue, que depuis on l'a nommée simplement LES DÉCRÉTALES.

MARCULPHE. L'on n'a que des conjectures sur le temps où a vécu cet écrivain. Parce que son livre des *Formules* porte qu'il les a rédigées par l'ordre de l'évêque Landry, on en a conclu qu'il fut contemporain du saint de ce nom, qui gouverna l'Eglise de Paris sous le règne de Clovis II, fils du roi Dagobert, en 653. Telle est l'idée qu'il faut prendre de ce livre. Le recueil de formules du moine Marculphe est divisé en deux livres, dont le premier contient principalement les chartes royales ou les actes qui venoient du palais; et le second, les actes qui se passoient entre les particuliers. Son motif dans cette collection étoit de donner des modèles qui pussent servir comme de protocoles dans les occasions. C'est pourquoi n'ayant pas trouvé sur chaque matière ce qu'il prétendoit soutenir, il composa lui-même des formules pour rendre son recueil plus utile et plus complet. Le premier livre est partagé en quarante chapitres, et le second en cinquante-deux; chaque chapitre renferme une formule particulière. C'étoit un secours pour ceux qui n'avoient

pas assez de capacité pour dresser eux-mêmes des chartres ou des actes, mais non une loi à laquelle ceux qui étoient au fait de ces matières dussent s'assujettir.

Elles ont pour objet les élections épicopales, les nominations à des offices à remplir dans les monastères, les immunités des églises, les donations qui leur sont faites, les procédures canoniques, les priviléges d'exemptions accordées aux maisons religieuses par les rois et les évêques.

Ce recueil, avec la continuation qui en a été faite par un anonyme, a été donné au public en un vol. in-8°, Paris, 1613, par le célèbre avocat-général Jérôme Bignon, avec des notes très estimées. Baluze les a joints à ses Capitulaires.

XIX. GERBERT, PAPE, sous le nom de SYLVESTRE II, en 999. Né en Auvergne, d'une famille obscure, moine dès son enfance, à l'abbaye d'Aurillac, ensuite abbé de Bobio, chargé de l'école de Reims, où il eut le roi Robert pour disciple, substitué dans cette Eglise à l'archevêque Arnoux, puis déposé à son tour, transféré par la faveur d'Othon III sur le siége de Ravenne, et enfin sur la chaire de saint Pierre, où aucun Français ne s'étoit assis avant lui.

D'un esprit fin, souple, insinuant et cultivé, il sut dès sa jeunesse captiver la bienveillance des grands, et se la conserver jusqu'à ses derniers jours.

Le plus illustre comme le plus puissant de ses protecteurs fut l'empereur Othon, à qui il dut son élévation au souverain pontificat. Sa vie ne fut pas toutefois exempte de revers et d'inquiétudes; il en eut même de considérables ; mais il trouva dans la force de son génie des ressources contre les variations de la fortune. La douceur et l'intégrité de ses mœurs lui avoient procuré des amis ; son savoir et sa prudence lui conservèrent des admirateurs ; son zèle et sa fermeté de la considération et du respect. S'il témoigna de la vigueur dans la défense de ses droits, il n'en eut pas moins quand il fut question du maintien du bon ordre et de la discipline, mais sans donner dans les excès des censures, voulant que l'on usât de ménagements quand il s'agissoit du salut des âmes. Son goût dominant fut pour les beaux arts (1) ; mais il ne négligea pas les sciences convenables à un évêque. Gerbert cultiva avec tant de succès les mathématiques, que ceux à qui cette science étoit inconnue l'accusèrent de magie ; et cette opinion, accréditée par la simplicité de ses con-

(1) Il nous apprend lui-même qu'il avoit composé des traités de rhétorique, d'arithmétique (science des nombres) et de géométrie. Il se connoissoit en astronomie et en mécanique. Il parle d'une sphère qu'il fabriquoit. Il inventa les horloges, et en fit une à Magdebourg, qu'il régla sur le cours de l'étoile polaire, qu'il considéroit à travers un tuyau. On lui attribue aussi un traité de l'astrolabe, écrit en latin en forme de dialogue entre lui et Léon, légat du pape. (Du Pin, xe siècle, pag. 154; D. Ceillier, *Hist.*, tom xix, pag. 725.)

temporains, l'a rendu plus célèbre que les ouvrages qui l'avoient provoquée. On a essayé sérieusement de l'en justifier, dans un écrit apologétique, publié à Rome, en 1678 (1). Quant à sa manière d'écrire, elle n'est pas tout-à-fait la même dans ses discours et dans ses traités que dans ses lettres. Trop sérieux et trop précis dans celles-ci, il est dans les autres diffus et embarrassé. Comparé avec la plupart de ses contemporains, il ne manque pas d'une certaine élégance; mais s'il a mérité par son administration d'être mis au rang des plus grands papes, ses écrits sont loin de lui assurer le même rang parmi les orateurs.

Dans un discours prononcé en présence d'un grand nombre d'évêques, de prêtres et de diacres, il prit pour sujet l'excellence de l'épiscopat. Il s'attache à en démontrer la supériorité sur toutes les dignités temporelles, de roi, de prince, par la raison, dit-il, que les rois et les princes se mettent à genoux devant les évêques, qu'ils baisent leurs décrets, qu'ils se recommandent à leurs prières; à plus forte raison sont-ils au-dessus de la multitude, que Jésus-Christ a commise à leurs soins. La conséquence qu'il en tire a plus de justesse : c'est que plus la dignité épiscopale est sublime, plus les évêques doivent se

(1) Voyez son article dans l'ouvrage curieux de Naudet : *Apologie pour les grands hommes accusés de magie*, chap. XIX, et Lami, *Delic. erudit.*, tom. II, pag. 163 et suiv.

montrer supérieurs aux autres par la sagesse de leur conduite, chaque profession devant se distinguer moins par le nom que par les œuvres. De là, il explique les devoirs d'un évêque, en paraphrasant le troisième chapitre de la première *Epître à Timothée*. Puis il invective contre les abus qui déshonoroient le clergé. Les saints ordres étoient mis à l'encan : aussi quels ministres de pareilles ordinations donnent-elles à l'Eglise? etc.

Ses lettres traitent plus ordinairement d'intérêts politiques que de toute autre matière. Ce qu'elles offrent de plus surprenant, c'est qu'il y fait quelquefois les fonctions de secrétaire, pour deux personnes ennemies déclarées l'une de l'autre. On en voit un exemple dans les lettres trente et une et trente-deux, écrites par lui, sous le nom de Thierry, évêque de Metz, au prince Charles, frère du roi Lothaire, et du prince Charles à cet évêque. Elles sont l'une et l'autre très vives, et remplies d'injures grossières. L'évêque de Metz, reconnoissant apparemment que la lettre et la réponse étoient d'une même main, s'en plaignit; Gerbert, pour l'appaiser, en écrivit une troisième d'excuses, où il reconnoît sa faute dans le style d'un homme disposé à y retomber.

XX. Le cardinal Pierre Damien, évêque d'Ostie, occupe un rang distingué parmi les savants et les saints du onzième siècle. Dieu le fit naître dans un siècle très corrompu, pour rappeler, par ses exemples et par ses écrits, les chrétiens à l'intégrité des mœurs et aux vraies maximes de la religion. L'Eglise de France l'honore par un culte public.

Le recueil de ses ouvrages comprend 4 vol in-fol., Paris, 1642. Outre ce qu'il appelle ses *Opuscules*, qui forment la partie la plus considérable de ses ouvrages, nous avons de lui une longue suite de lettres, beaucoup de sermons, et les vies de plusieurs saints. Il montre partout un grand zèle pour la pureté des mœurs et la conservation de la discipline, dont il nous a transmis des détails intéressants, surtout pour la vie religieuse; mais on y trouve aussi bien des observations minutieuses, et de petites histoires dépourvues de vraisemblance, des principes et des décisions outrées (1), un plus grand nombre encore de conséquences mal tirées, et fondées uniquement sur des sens allégoriques de l'Ecriture, ou sur de simples similitudes. En général, cet auteur, l'un des plus féconds et des plus

(1) Par exemple, dans tout ce qui regarde la pénitence; sur quoi l'on peut voir Fleury et les autres historiens de ce siècle. Les flagellations volontaires, qui faisoient une partie considérable de la dévotion de ce temps-là, trouvèrent dans Pierre Damien un approbateur zélé.

renommés de son siècle, marque peu de discernement et peu de justesse dans le raisonnement. Son érudition paroît souvent mal dirigée, et plus mal appliquée encore.

Ses lettres, qui composent le premier volume de sa collection, sont divisées en huit livres, et distribuées selon la qualité des personnes à qui elles sont adressées. Le second contient les sermons. Pour donner à nos lecteurs une idée de sa manière, nous allons traduire, mais en l'abrégeant (1), celui qu'il prononça le jour de la translation des reliques de saint Hilaire, évêque de Poitiers :

« Réjouissons-nous, mes frères, dans ce jour consacré à la mémoire du bienheureux Hilaire. Ce nom seul nous excite à l'hilarité. Qu'en même temps nos esprits s'élèvent vers le ciel; en voyant la gloire qui couronne les restes de sa dépouille mortelle, pensons à la gloire dont le saint évêque est revêtu dans le ciel. Rappelons, en peu de mots, l'histoire de la translation de ses précieuses reliques.

» Du temps que l'abbé Trédelin gouvernoit le monastère de Saint-Hilaire, situé dans un des faubourgs de Poitiers, Hilaire lui apparut dans une vision, et lui commanda de s'unir à l'évêque, pour aller ensemble trouver le roi de France (Clovis, en 507), et lui demander de quoi bâtir un monastère

(1) Dans Combéfis, *Biblioth. Concion.*, t. VI, p. 111 et seq.

plus spacieux et plus riche, l'assurant qu'ils l'obtiendroient. Ils obéissent; et s'étant rendus à la cour du monarque, dont ils furent accueillis favorablement, ils en reçurent de magnifiques témoignages de ses libéralités. De retour dans sa communauté, l'abbé et ses moines se mirent à l'œuvre, et un nouvel édifice ne tarda pas à s'élever. Les constructions achevées, et la dédicace faite, on mit à découvert le lieu où le saint corps avoit été déposé. La nuit qui précéda le jour fixé pour la translation, tandis que l'abbé et l'évêque la passoient en veilles et en prières, tout à coup ils virent des Anges déterrer le corps, et le porter de leurs propres mains dans l'endroit qui venoit de lui être destiné (1). Peu après, saint Hilaire apparut encore au même abbé, lui enjoignant de se donner pour successeur un de ses parents, Ecossois de nation, qu'il lui désigna, et d'aller bâtir dans une île voisine, nommée Gallinaire, une autre église, en l'honneur du saint évêque. Ce qui eut lieu. Bien que je n'aie pas eu dans les mains l'histoire du saint abbé, où l'on m'assure que ce fait est consigné, il n'en est pas moins notoire par le témoignage des frères. Telle est l'origine de cette solennité : comment la terre ne se livreroit-elle

(1) On lit la même chose dans un écrit fait vers le milieu du IXe siècle, qui ajoute que, depuis cette translation, personne n'avoit osé toucher au corps du saint, ni le transférer, ni en détacher quoi que ce fût.

pas à la joie, quand l'armée céleste s'empresse de témoigner la sienne? A l'occasion de la fête que nous célébrons, je me plais à rappeler les combats que le saint évêque de Poitiers à soutenus contre l'arianisme; mur d'airain, impénétrable aux traits de l'erreur; athlète intrépide de la vérité catholique.

» Dans lecours de ses voyages, comme il se rendoit à Séleucie, en Isaurie (1), une jeune fille encore idolâtre, avertie miraculeusement de son arrivée, en répandit la nouvelle, et bientôt reçut de ses mains le saint baptême, conjointement avec son père Florentius et toute sa famille. Des serpents énormes infestoient l'île Gallinaire, où ils répandoient de mortelles vapeurs. Hilaire ayant abordé cette plage meurtrière, y planta son bâton : la contagion n'osa franchir cette barrière, et à l'instant même les serpents disparurent, comme s'ils eussent été frappés de la foudre. Il ressuscita un jeune homme mort sans avoir reçu le baptême, et l'ayant instruit dans la vraie foi, il le fit entrer dans la famille chrétienne. Ces marques signalées de sa vertu miraculeuse sont bien propres à nous enflammer d'amour pour Dieu, et de confiance pour son illustre serviteur.

» Le tombeau de Moïse est demeuré inconnu jus-

(1) Pour s'y réunir au concile convoqué par l'empereur.

qu'à ce jour, dit le texte sacré. Dieu l'ordonna ainsi pour empêcher que le peuple hébreu ne lui décernât les honneurs divins. Il n'en est pas ainsi des tombeaux de nos saints. Exposés à la vénération publique, ils excitent les fidèles à la piété, par les fréquents miracles qui s'y opèrent (1). »

Pourtant l'on y peut rencontrer quelques pensées et expressions dignes d'être transportées dans nos chaires modernes. La Colombière, parlant de la Sainte Vierge : « Non-seulement, dit-il, ce fut l'ame du monde la plus parfaite, mais de tous les ouvrages du Créateur, on peut dire que ce fut le plus excellent, et que pour trouver quelque chose de plus grand dans la nature, il faut aller jusqu'à l'Auteur même de la nature : *Opus quod solus opifex supergraditur* (2) ». Fromentières, Senault, Bourdaloue lui-même, se sont quelquefois appuyés de son autorité.

Dans le troisième volume sont les opuscules, au nombre de soixante, sur diverses matières de discipline, tant générale que particulière. Le dernier est rempli par les hymnes, proses, prières, qui lui sont attribuées, et par ses poëmes, au nombre de deux cent vingt-cinq.

(1) Tel est le caractère général de la littérature de cet âge, où le goût du merveilleux étoit dominant, et peut-être la seule ressource que les hommes éclairés et vertueux pussent employer contre les passions et les vices du siècle.

(2) *Serm. pour la Nativité de la Vierge, Serm.*, tom. II, pag, 325.

XXI. Hildebrand, pape, sous le nom de Grégoire VII.

Ce pontife appartient moins à l'histoire de l'éloquence qu'à celle de l'Église tout entière. Son pontificat présente une des époques les plus importantes des temps modernes. Hildebrand avoit reçu de la nature cette force de génie qui tend à tout ce qu'il y a de plus grand, et ne voit autour de lui des obstacles que pour les braver et pour les vaincre. Dans le cours des trois pontificats qui précédèrent le sien, il avoit eu la principale influence dans toutes les grandes affaires. Les conciles qu'il avoit présidés, les légations difficiles dont la confiance des papes l'avoit chargé, les actes de vigueur qui l'avoient déjà signalé dans la cause des simoniaques et dans celle de Bérenger, l'avoient fait connoître à tout le monde chrétien. Plusieurs fois il avoit refusé de monter sur la chaire pontificale, dont on ne sembloit disposer qu'à son gré. Les élections de Victor II et de Nicolas II avoient été son ouvrage. Enfin, après la mort d'Alexandre II, survenue le 22 avril 1073, appelé au souverain pontificat par les suffrages unanimes de tous les ordres du clergé et de l'état, bientôt après par l'exprès consentement des princes et de l'empereur Henri, il s'étoit vu contraint de l'accepter. Ses lettres confidentielles à

Guibert, archevêque de Ravenne, et à Godefroi, duc de Toscane, attestent la violence qui lui avoit été faite. Hildebrand avoit pressenti les agitations où alloit l'exposer le gouvernement de l'Eglise universelle, dans un temps où le plus grand nombre des prélats, uniquement occupés, disoit-il, de satifaire leur cupidité et leur ambition, accoutumés à ne mettre la religion qu'au dernier rang, sembloient travailler à détruire l'Eglise de Jésus-Christ, plutôt qu'à l'édifier. Hildebrand parut donc avoir été choisi par la Providence elle-même pour le rétablissement de l'ordre et de la discipline. Lui-même, dans une de ses lettres à Lanfranc, convient qu'elle l'avoit fait naître dans des circonstances difficiles, où il étoit aussi dangereux de ne pas résister aux méchants que d'entreprendre de les corriger. On ne sauroit nier que, par ses qualités supérieures, par l'éminence de ses vertus et de ses talents, en particulier par un amour extrême pour le bien, il ne fût digne de ce rang suprême. « Il est fâcheux, dirons-nous avec le moderne historien de l'Eglise, qu'avec un génie capable de tout embrasser, il n'ait pas montré un discernement égal; et que, faisant consister la vertu à oser et à souffrir, il crût indigne d'elle de jamais reculer (1). » « Grégoire VII jugea que les malheurs de l'Europe avoient leur source principalement dans la

(1) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXIII, t. VII, p. 86.

corruption des mœurs, dans les passions effrénées, dans l'abus de la puissance. Il forma le projet de soumettre cette puissance aux lois du christianisme, au chef visible de l'Eglise, de combattre les passions par les motifs les plus puissants qui puissent agir sur un chrétien, la crainte de l'enfer, la séparation d'avec l'Eglise, l'excommunication accompagnée de tout ce qui pouvoit la rendre terrible. La pureté du motif qui l'animoit, sa vertu même, ne lui permirent pas de prévoir que le chef de l'Eglise pût abuser du pouvoir immense dont il jetoit les fondements; il ne vit dans ce pouvoir qu'un remède aux malheurs qui désoloient l'Europe (1). »

Zélé pour la réforme des mœurs, ennemi déclaré du vice et du libertinage, irréprochable lui-même dans sa conduite privée, il s'opposa comme un mur d'airain à tout ce qui blessoit la pureté des maximes de l'Evangile et des saints canons, sans craindre ni les persécutions ni la mort. Il ne fut pas moins intrépide dans la défense des droits et des libertés de l'Eglise, mais il ne distingua pas la puissance temporelle de la puissance spirituelle; et son inflexible fermeté devint également funeste à l'une et à l'autre.

Jésus-Christ a séparé essentiellement les deux puissances. Les princes, souverains dans leur état,

(1) Pluquet, *Dictionn. des hérés.*, *Disc. prélimin.*, p. 191.

n'ont point de part au sacerdoce de la loi nouvelle, et les évêques n'ont reçu aucun pouvoir sur les choses temporelles. Ils sont entièrement soumis aux princes à cet égard; comme pour le spirituel, les princes sont entièrement soumis aux évêques; voilà les maximes de la sainte antiquité. Elles étoient encore alléguées dans le neuvième siècle, dit l'abbé Fleury, et reconnues authentiquement par le pape Nicolas Ier, que personne n'accuse d'avoir négligé les droits de son siége. Mais dans la confusion, l'ignorance et le déréglement des mœurs répandus alors par tout le monde chrétien, ces sages principes avoient échappé aux meilleurs esprits. Les souverains pontifes se crurent appelés à régler les différends entre les princes, non par voie de médiation et d'intercession seulement, mais par autorité et par le droit d'un pouvoir absolu, inhérent à l'éminence de leur siége. Adrien II ne s'étoit pas contenté de trouver mauvais que Charles-le-Chauve s'emparât du royaume de Lothaire, son neveu, il avoit voulu l'empêcher par la menace de l'excommunication, qui, en élevant une barrière sacrée entre le prince et les sujets, rompoit tous les liens qui les unissoit, faisoit du premier un ennemi public, commandoit aux autres la rébellion et le parricide. Alors la courageuse résistance des évêques de France avoit suffi pour arrêter les funestes conséquences de cet abus de pouvoir. De paternelles exhortations, d'énergiques remontrances, des cen-

sures purement spirituelles, étoient donc les seules armes que le législateur des chrétiens eût mises à la disposition de son Apôtre, investi par lui d'une domination restreinte dans les limites où il avoit consenti à s'enfermer lui-même. Les papes et les évêques se croyoient-ils plus sages et plus puissants que Jésus-Christ? Les plus déplorables rivalités éclatèrent entre les deux puissances. Les séculiers de leur côté empiétoient sur l'autorité spirituelle; les seigneurs, sans la participation des évêques, mettoient des prêtres dans les Églises qui dépendoient de leurs terres; et les rois s'imaginoient pouvoir disposer des évêchés. La simonie étoit partout, les dignités ecclésiastiques se vendoient à qui en offroit le plus haut prix. La querelle des investitures commençoit à agiter le sacerdoce et l'empire.

L'investiture que le prince conféroit au sujet élu par le clergé et le peuple consistoit dans la remise qui lui étoit faite de signes convenus, pour en être mis en possession. C'étoient alors, pour les évêques et les abbés, l'anneau et la crosse, ou bâton pastoral, marques sacrées des dignités spirituelles. En donnant les symboles de l'autorité ecclésiastique, les princes sembloient s'arroger le droit de conférer l'autorité elle-même, et ses divines fonctions; et l'on ne pouvoit dissimuler que plusieurs n'eussent en effet manifesté cette prétention. De là, les énergiques réclamations par lesquelles de saints person-

nages combattoient cet usage. « Le prince, disoit » Pierre Damien, en donnant l'investiture d'un » évêché, ne donne pas simplement un bâton, mais » le bâton pastoral avec le titre de sacerdoce, si » bien que le métropolitain ne donne la consécra- » tion qu'au sujet qui le lui présente, après l'avoir » reçu de son souverain; et quoiqu'il n'en reçoive » le sacrement que par l'ordination, il n'est pas » moins vrai que ce n'est qu'en conséquence de la » nomination du prince que l'on est ordonné. Aussi » le roi, en mettant le bâton pastoral aux mains de » celui a qui il donne l'évêché, ne lui dit pas: re- » cevez les terres et les biens d'une telle Eglise, mais » recevez cette Eglise. » Conséquemment à ces principes, Yves de Chartres, Hildebert du Mans, Geoffroi de Vendôme, saint Anselme, soutenoient encore après Grégoire VII, « que l'investiture n'étoit pas » moins une hérésie que la simonie, comme don- » nant au prince un droit appartenant au sacrement » de l'ordre: usurpation, disoient-ils, d'autant plus » manifeste, que les princes ne s'en montroient » si jaloux que pour l'argent ou les autres avanta- » ges spirituels qu'ils en retiroient. »

Dans le projet conçu par Grégoire VII, de réformer toute l'Eglise, il n'entrevit dans les investitures que le trafic sacrilége des biens ecclésiastiques, et résolut de couper le mal à sa racine. Il ne m'appartient pas de tracer ici l'histoire des sanglants démê-

lés dont la religion et l'humanité eurent également à gémir.

La plupart de ses lettres (1) se rapportent à ce trop célèbre événement. L'une des plus curieuses est celle qu'il adresse à Hermann, évêque de Metz. Grégoire renvoie aux paroles et aux exemples des Pères ceux qui prétendent que l'on ne doit pas excommunier les princes, et que l'on n'encourt pas l'excommunication pour communiquer avec un prince excommunié. Il allègue la conduite de saint Ambroise à l'égard de l'empereur Théodose, le jugement porté par le pape saint Innocent au sujet d'Arcade, dans la cause de saint Jean Chrysostôme; confondant l'excommunication et la censure avec la déposition. Il ajoute d'abord un texte apocryphe de saint Grégoire-le-Grand, qu'il tire d'un privilége accordé par ce pontife à un hospice, avec menace à tous rois, prêtres, juges et autres personnes, de la privation de leurs dignités (ce qui n'est toujours que comminatoire, et n'est point encore une sentence juridique); puis le fait de la déposition du roi Chilpéric, par le pape Zacharie (laquelle ne doit point être imputée à ce pape, mais aux Français, par qui le pape avoit été consulté, et qui le déposèrent en effet, non pour ses mauvaises mœurs, mais pour son incapacité).

(1) *Concil.*, tom. x, pag. 6 : *Cum duplici Appendice*, pag. 306—410.

Le raisonnement de Grégoire, en faveur de ses prétentions, n'est pas plus sain que sa critique. De ce que le saint siége a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, il conclut que les choses temporelles, à plus forte raison, doivent être soumises à son autorité. Pour confirmer cette conséquence, il donne dans un nouvel écart, en établissant la supériorité des évêques sur celle des rois, sans en distinguer nulle part les attributions respectives. Il va jusqu'à rapporter généralement l'institution de la dignité royale à l'orgueil humain; d'où il ne s'ensuit pas seulement qu'il ne faudroit pas d'autres maîtres dans le monde que les évêques, mais que la souveraineté de la puissance temporelle ne venant pas de Dieu, la religion, contre l'esprit de saint Paul, devroit s'efforcer de la détruire (1).

D'autres lettres de Grégoire découvrent le projet qu'il avoit conçu, d'armer les chrétiens d'Occident contre les infidèles d'Orient. Il écrivit de toutes parts, à Henri lui-même, pour solliciter ses secours en faveur de cette pieuse entreprise, dont il eût volontiers consenti à être lui-même le chef. Voilà le projet de la croisade qui ne s'exécuta que vingt ans après.

Il est surprenant que l'on ne nous ait conservé

(1) Bérault-Bercastel, liv. XXXIII, tom. VII, pag. 110; D. Ceillier, *Hist.*, tom. XX, pag. 633; Bossuet, *Défens. déclarat.*, t. 1, p. 104.

aucun des sermons de Grégoire VII. Il s'étoit appliqué de bonne heure à la prédication ; et l'empereur Henri III disoit qu'il n'avoit jamais entendu personne prêcher avec tant d'assurance. Les évêques les plus expérimentés en portoient le même jugement.

Etant prêt de mourir, on lui demanda s'il vouloit user d'indulgence envers ceux qu'il avoit séparés de la communion de l'Eglise; il répondit : à l'exception du prétendu roi Henri, de l'antipape Guibert, et de leurs principaux partisans, j'absous et je bénis tous ceux qui m'en croient le pouvoir. Ses dernières paroles furent ces mots du Psalmiste : *J'ai aimé la justice, et haï l'iniquité.* Il mourut le 25 mai 1085.

Terminons cet article par le jugement que porte du pape Grégoire VII, celui des évêques qui ait combattu avec le plus de force les exagérations de la puissance pontificale :

« Qu'on ne pense pas que nous voulions attaquer la piété de Grégoire VII. Plein de respect pour la mémoire de ce pape, dont le nom se trouve avec éloge dans le Martyrologe romain, nous sommes convaincus, et nous le disons volontiers, que ses intentions étoient bonnes : car nous n'imitons pas les schismatiques dans leurs invectives, quoiqu'on nous en fasse souvent le reproche ; et nous rapportons avec une grande simplicité ce qu'on trouve dans les écrits de ce pape, sans prétendre pour cela qu'on

doive effacer de la mémoire des hommes ce qu'il a fait de bon et d'excellent en faveur de la discipline ecclésiastique, et sans vouloir même contredire les miracles que quelques auteurs lui attribuent. Mais, instruits des lois de l'Eglise, nous savons que ces mêmes lois doivent nous servir de règles, et non les exemples particuliers des saints, qu'il n'est pas toujours à propos d'imiter : d'où il suit qu'on ne peut nous obliger à recevoir des maximes que l'Eglise romaine n'a jamais adoptées comme appartenantes à la foi (1). »

(1) *Défense de la déclarat.*, liv. 1, sect. 1, chap. x.

DISCOURS

SUR LA THÉOLOGIE SCOLASTIQUE.

Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus?

Thren. IV. I.

« La théologie n'est pas la scolastique. La théolo-
» gie véritable, ou science des choses divines et hu-
» maines, qui a Dieu et l'homme pour objet, a trois
» parties qui s'enchaînent intimement l'une à l'autre:
» L'histoire des faits sur lesquels porte la révélation ou
» théologie positive, sans laquelle il n'y eut jamais
» que de vains et de dangereux raisonnements; la
» connoissance des dogmes qui résultent de ces faits,
» ou la théologie dogmatique, qui ne peut être
» qu'une logique saine appliquée aux faits de la
» religion; la connoissance des devoirs, qui se ré-
» duit à une seule et grande règle, la conformité
» de nos volontés à celle de Dieu, et qui n'est qu'un
» développement méthodique de l'Evangile et des
» ordonnances de l'Eglise universelle. Point de
» théorie et plus sûre et plus nette que celle de la
» religion; point d'ignorance plus honteuse que
» celle de la vraie théologie, puisqu'il n'est point
» de science plus importante et plus aisée à ap-
» prendre. »

On ne s'attend guères à apprendre que ces paroles sont de l'un des hommes du siècle dernier qui aient déclamé avec le plus de violence contre l'enseignement de toute religion : l'auteur est Diderot ; nous les avons transcrites d'après un écrivain qui avoit sous les yeux le livre d'où elles sont tirées (1).

Telle fut la méthode que nous avons observée dans les Pères, soit grecs, soit latins, des six premiers siècles de notre Eglise, ceux-là que nous avons appelés Pères dogmatiques, parce qu'ils puisèrent à l'unique source de la vérité et de notre éloquence chrétienne, à savoir la parole de Dieu, la connoissance de ce qu'ils ont enseigné, comme devant être cru et pratiqué. Ils étudioient l'Ecriture sainte immédiatement : les prophéties et leur accomplissement, l'autorité de l'Evangile et des miracles, les Actes des martyrs et le témoignage de leur généreuse confession, le consentement unanime de toutes les Eglises à une même croyance, leur fournissoient les arguments invincibles dont ils foudroyoient le paganisme et l'hérésie. Ce riche fonds suffisoit pour imprimer à leurs compositions l'élévation des pensées, la chaleur du sentiment, une merveilleuse abondance d'images vives et d'expressions éclatantes, une justesse et une fermeté

(1) La Harpe, *Cours de littérat.*, tom. XI, pag. 550 et suiv., chapitre *De l'éducation publique.*

soutenue de raisonnements simples et naturels, contre laquelle les sophismes du cœur et de l'esprit ne tiennent pas, et que fortifie encore un vigoureux enchaînement d'exemples choisis dans l'ancien et le nouveau Testament; une marche vive, une variété de mouvements soudains et pressants, un langage à la fois grave et affectueux, toujours populaire; en un mot, dirons-nous avec un écrivain moderne, je ne sais qu'elle fleur virginale de christianisme, qui semble n'appartenir qu'aux premiers siècles de la religion (1).

Les Pères venus après ajoutèrent au patrimoine de famille les riches acquisitions transmises par le génie de ceux qui les avoient précédés. C'étoient les statuts des Conciles, que les persécutions mêmes n'avoient pu empêcher, les Décrétales du siége apostolique, de qui toutes les Eglises du monde chrétien ai-

(1) M. l'abbé de La Menais, *Doctr. chrét.*, t. I, *Avertissement.* « Avant saint Jean de Damas, on se contentoit de lire immédiatement l'Ecriture, pour y puiser les principes de la religion et de la morale. Il n'y avoit point alors, et il ne pouvoit y avoir d'autre théologie. Les évêques, les prêtres soigneux de défendre l'Eglise, et contre les railleries des païens, et contre les artifices des hérétiques, ne songeoient point à entrer dans des détails superflus, et qui attisent l'orgueil en éteignant la piété. S'ils écrivoient, remarque saint Augustin, ce n'étoit que pour le besoin d'écrire, et nullement pour remuer des questions vaines et subtiles. Aristote étoit banni de toutes les écoles chrétiennnes; et la foi, plus agissante que curieuse, dédaignoit l'appui fragile du syllogisme. » (Deslandes, *Crit. de la philos.*, tom. III, pag. 273, 274.)

moient à consulter les lumières et l'appui; une foule d'ouvrages excellents, publiés d'âge en âge par les écrivains des temps apostoliques, et ceux qui les avoient suivis de si près; jusqu'aux arguments présentés par la raison et par la philosophie naturelle, tout leur fournissoit des armes nouvelles à faire valoir en faveur de la vérité. Ce fut à celles-là surtout que s'attachèrent les Pères de cette seconde époque, laquelle commence vers le sixième siècle, et se poursuit jusqu'au onzième; et parce que la discussion jouoit un rôle principal dans leurs compositions, nous les avons distingués par le nom de Pères Controversistes. Parmi ceux-là, les plus éminents ont été saint Cyrille d'Alexandrie, Photius, Alcuin, Rhaban Maur, Lanfranc, saint Isidore de Séville, Yves de Chartres, le vénérable Bède, saint Jean Damascène, saint Anselme de Cantorbéry. Plus jaloux d'instruire que d'émouvoir, « ne pouvant, dit l'abbe Fleury, rien ajouter aux lumières des Pères, ils se contentèrent de les étendre, de les copier, d'en faire des recueils et des extraits, d'en tirer des gloses et des commentaires sur l'Ecriture (1). »

Toutefois la théologie positive n'avoit pas cessé de régner dans les écoles et dans la tribune chré-

(1) *Du choix des études*, pag. 46; Cave, *de Scriptor. eccles.*, pag. 615.

tienne, quand une théologie nouvelle vint y faire irruption; ce fut celle des SCOLASTIQUES, qui traitèrent la doctrine de l'Ecriture et des Pères par la forme et les organes de la dialectique et de la métaphysique, tirée des écrits d'Aristote. C'est ainsi que la définit le cardinal Duperron (1). Les livres

(1) Dans son *Traité de l'Eucharistie*, liv. III, chap. XX; Fleury, *supra*, p. 47. Pour bien connoître le caractère de cette scolastique, citons d'abord le témoignage de Bacon, dans la traduction que M. Emery, supér. génér. de Saint-Sulpice, nous a donnée de ce célèbre chancelier anglais. « Les théologiens scolastiques avoient beaucoup de pénétration, et jouissoient d'un grand loisir; mais ils ont eu trop peu de lecture. Ainsi que leurs corps étoient renfermés dans les cellules de leurs monastères, on peut dire en quelque sorte que leurs esprits étoient aussi renfermés dans les écrits d'un petit nombre d'auteurs, et principalement dans ceux d'Aristote, qui exerçoit à leur égard une dictature véritable. Ils ignoroient presque entièrement l'histoire des temps et celle de la nature, mais avec une chaîne de matière assez petite. En agitant çà et là leur esprit comme une navette, sans lui donner aucun relâche, et sans épargner aucune peine, ils ont ourdi les toiles qu'on voit aujourd'hui dans leurs écrits. L'esprit humain, s'il travaille sur une matière, en contemplant les œuvres de Dieu et la nature des choses, opèrera suivant le mode de cette matière; et c'est elle qui déterminera l'esprit de son travail. Si cet esprit se tourne sur lui-même, et que, semblable à l'araignée, il tire de sa propre substance la matière de son travail, il n'est rien alors qui le fixe et donne du corps à ses conceptions: tout son travail aboutira à donner quelques toiles de doctrine, admirables, il est vrai, par la délicatesse du fil et des tissus, mais qui, dans la réalité, ne sont d'aucun usage... On a dit de Sénèque, que par les minuties de parole il rompoit la force des choses: *Verborum minutiis rerum frangit pondera*; on pourroit dire aussi des scolastiques: qu'ils rompoient la force des sciences par les minuties de leurs questions. Je le demande: ne vaudroit-il pas mieux, dans une

de ce philosophe s'étoient répandus dès le neuvième siècle chez les peuples de l'Europe, moins dans leur propre langue, que dans les versions que les Arabes en avoient faites. Averroës et Avicenne, deux de leurs plus célèbres médecins, ajoutèrent encore à leur célébrité par les commentaires dont ils les

salle spacieuse qu'on voudroit éclairer, allumer un seul flambeau, ou suspendre un seul lustre garni de quelques lumières, à la faveur duquel toutes les parties de la salle seroient éclairées à la fois, que de faire le tour de la salle, et d'en parcourir tous les coins une lanterne à la main? Or, tel est à peu près le procédé de ceux qui, au lieu de jeter un grand jour sur la vérité, en l'entourant d'autorités, d'exemples et de raisonnements lumineux, s'occupent uniquement à lever de petites difficultés, sans vouloir en laisser subsister aucunes, à se débarrasser de quelques chicanes, et à résoudre des doutes frivoles, faisant naître de cette manière questions sur questions; car il leur arrive ce qui a lieu dans le cas de cette lanterne, avec laquelle on essaieroit d'éclairer une grande salle; on ne peut la porter dans un coin particulier, sans abandonner et sans laisser dans l'obscurité tous les autres... Chez les scolastiques, on trouve d'abord quelques choses générales bien imaginées, et qui promettent beaucoup; mais quand on arrive aux distinctions et aux décisions, loin de voir sortir de là, comme vous vous y attendiez, une multitude de choses de quelque utilité dans la vie humaine, vous vous apercevez que tout s'est terminé en bruyantes et monstrueuses questions. Ainsi, il ne faut point être étonné si la théologie scolastique est décréditée auprès même des hommes vulgaires; ceux-ci communément méprisent la vérité, à cause des disputes qu'il voient s'élever autour d'elle, et ils s'imaginent que ceux qui ne sont pas d'accord sont tous dans l'erreur. Quand ils voient donc de savants hommes se disputer vivement entre eux sur des questions de néant, il n'est pas étonnant qu'ils disent avec Denys de Syracuse : Ce sont là des propos de vieillards qui n'ont rien à faire : *Verba ista sunt senum otiosorum.* (*De Augmento Scientiar*, lib. 1, *Esprit de Bacon*, tom. II, p. 101.)

enrichirent. Saint Jean Damascène, qui en avoit fait une étude particulière, durant son séjour auprès des califes de Damas, avoit consacré les loisirs que lui donnoit sa retraite au monastère de Saint-Sabas, à Jérusalem, pour en composer un abrégé qui lui servit à lui-même dans ses livres de la foi orthodoxe, et devint le code des théologiens qui fleurirent à la cour de Constantin Porphyrogenète, de Léon le philosophe, de Michel Ducas. Dans l'Occident, quelques étincelles, que nous voyons briller de temps à autre, n'y pouvoient dissiper la nuit profonde qui suivit le règne de Charlemagne. Le flambeau de la science ne commença à s'y rallumer qu'à la fin du onzième siècle, par les mains de quelques savants, mais seulement pour éclairer le cercle étroit où ils s'étoient enfermés. Les écoles des monastères et des églises cathédrales, qui en étoient les seuls asiles, ne vouloient pas en connoître d'autres. Nulle étude de l'éloquence. Toute la science, dans les plus parfaits, se réduisoit à la connoissance des arts libéraux, c'est-à-dire grammaire, rhétorique, logique, et les autres parties de la philosophie. C'étoit là que l'on alloit chercher la clé de tous nos mystères; et les Catégories d'Aristote étoient devenues l'Evangile de la nouvelle école. Rejeton malheureux, né du tronc de l'ancienne théologie, la scolastique avoit jeté déjà de profondes racines dès le siècle précédent. Les sa-

vants hommes de qui nous venons de parler lui avoient ouvert les voies : « On a donc quelque rai» son de les compter pour les premiers qui mirent » en usage la théologie que nous nommons sco» lastique (1). »

Ce nom n'étoit pas nouveau dans l'Eglise, mais il y avoit eu une autre acception que celle à laquelle il a été restreint depuis. Gerbert, pape sous le nom de Silvestre II, se qualifie lui-même *scolastique* dans ses lettres ; Evagre l'historien, Fredégaire, Léonce de Bizance, saint Jean Climaque, sont appelés ainsi. D'autres fois ce mot se confondoit avec celui d'avocat ou de grammairien, qui suppose l'enseignement des langues, des humanités, et généralement de tout ce qui étoit compris sous le nom de belles-lettres. Il devint comme la bannière des nouveaux théologiens, qui avoient adopté la méthode de la philosophie, en particulier celle d'Aristote, pour traiter les matières de la religion. « Le nom leur en fut donné, dit D. Ceillier, soit parce qu'ils l'enseignoient publiquement à leurs disciples dans leurs écoles, soit parce qu'ils y discutoient sur les matières à la façon des écoliers, agitant des ques-

(1) D. Ceillier, *Discours sur la théologie*, etc., *Hist. des écriv.*, tom. XXIII, pag. 7 ; Brucker, *Institut. histor. philos.*, pag. 491 ; Andrès, *Dell' origine*, etc., tom. I, p. 94 ; Du Boulay, *Hist. univers. Paris.*, *sec.* IV, *Dissert.* IV, pag. 584 ; Deslandes, *Hist. crit. de la philos.*, chap. XLII, t. III, p. 271 et suiv.

tions, qui, hors de l'école, n'étoient que peu ou d'aucune utilité (1) ». La scolastique amena donc deux sortes de nouveautés, l'une dans l'objet de l'enseignement, l'autre dans le langage. La première se propagea avec rapidité chez les Grecs, nation de tout temps fertile en sophistes ambitieux et vains, moins occupés de la recherche de la vérité que de la futile prétention de se faire remarquer par la vivacité de l'imagination, et par une intarissable loquacité; s'attachant dans leurs disputes philosophiques, moins à ce qu'il pouvoit y avoir d'utile qu'à ce qu'il y avoit d'abstrait et d'embarrassé. La philosophie devint l'art de faire des syllogismes et des sophismes sur toutes sortes de sujets, un exercice de l'esprit, qui le resserroit au lieu de l'éclairer et de l'étendre. L'esprit de révolte qui a poussé cette nation dans le schisme se décéloit déjà par la singularité et l'inconstance des opinions; et les défenseurs des anciennes traditions se croyoient également obligés de réfuter leurs adversaires, par les mêmes raisonnements dont ils se servoient pour accréditer leurs erreurs. Chez les Latins, elle n'eut pas les mêmes dangers : la doctrine n'éprouva que de légères altérations, et sans beaucoup d'influence, grâce à la fermeté toujours vigilante de ses pontifes. Mais toutes les parties de l'enseignement avoient pris

(1) *Discours*, etc., tom. XXIII, pag. 7 et 8.

une direction étrange, qui s'étendit jusqu'à la manière de se produire (1). Le sophiste Roscelin dédaigna les routes battues. L'Ecriture et les Pères furent abandonnés; les formes sèches et abstraites de la géométrie étoient seules en honneur. Les écoles divisées arborèrent les unes les tables décharnées de Porphyre, d'autres les systèmes incohérents de Platon, d'autres la simple explication du texte abstrait d'Aristote, d'autres, appelées libres, et qui faisoient profession de ne s'assujettir à aucune autorité, mais à la seule raison, prirent pour elles les vaines subtilités de leur métaphysique, l'amour de la dispute et le goût du sophisme (2). La science de la

(1) Bérault-Bercastel en donne l'idée en ces termes : « Pendant les trois ou quatre siècles qui précédèrent le douzième, toutes les connoissances naturelles s'étoient bornées aux sept arts libéraux, qui n'apprenoient presque tous que de stériles divisions et de sèches nomenclatures. Encore les partageoit-on en deux classes, dont la plupart des savants n'osoient atteindre qu'à la première, qui, sous le nom de *Trivium*, comprenoit la grammaire, la rhétorique et la logique. Quant à ceux qui poussoient jusqu'au *Quatrivium*, comprenant l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, ils étoient regardés comme les phénomènes de leur siècle, et les flambeaux de l'univers. A l'époque où nous sommes parvenus, on augmenta le nombre des arts libéraux, en comptant parmi eux la théologie, la jurisprudence et la médecine, aussi-bien que la philosophie. Depuis, on rangea insensiblement les sept arts libéraux sous un seul titre, qui fut celui de philosophie; et cette science, après les trois autres, constitua les quatre facultés où devoient se signaler les génies qui vouloient passer pour universels; d'où vint à ces lices brillantes le nom d'universités. » (*Hist. de l'Eglise*, liv. XXXVIII, tom. VIII, pag. 17.)

(2) *Et ut in his fieri solet, in diversas mox partes ac sectas abierunt.*

religion ne fut plus qu'un labyrinthe de questions étrangères et oiseuses, dont le moindre inconvénient étoit d'épuiser un loisir tout entier nécessaire à l'étude immense de la tradition. Abailard, disciple de Roscelin et de Guillaume de Champeaux, enchérit encore sur ses maîtres, par l'audace de ses spéculations, et les formes bizarres de son enseignement. Comme bien des esprits légers du même siècle, il avoit donné dans les écarts où les études, toujours superficielles à leur renouvellement, ont coutume d'entraîner la suffisance et la présomption. Gilbert de La Porrée imita son exemple; il eût cru, dit Othon de Frisingue, se ravaler au commun des hommes en parlant comme eux (1). » Othon lui-même, un des plus savants évêques de son siècle, finit par se déclarer partisan de la nouveauté, et l'accrédita par toute l'Allemagne. Elle fut enseignée publiquement. En vain quelques bons esprits essayèrent de lutter contre le torrent; il entraîna tout. A la vérité, les dogmes de la foi et de la morale évangélique furent vengés contre les téméraires assertions qui en corrompoient la pureté; mais toujours par des armes empruntées au même arsenal (2).

Hinc ortæ Nominalium et Realium, Thomistarum et Scotistarum, Sententiariorum et Quodlibetariorum familiæ, mutuis inter se rixis ut plurimum pugnantes. (Cave, pag. 615.)

(1) *De Gestis Frider.*, lib. 1, cap. XLVI.

(2) « J'aimerois bien mieux, écrivoit Lanfranc, archevêque de Can-

L'histoire de la scolastique semble se partager en trois âges, dont le premier commenceroit au milieu du neuvième siècle jusque vers le milieu du dixième; la seconde embrasse tout le onzième et le douzième, jusque vers l'an 1330; le dernier finit à l'époque de la renaissance des lettres en Europe (1).

La révolution se maintint jusqu'au douzième siècle, et encore par delà. Avant la fin de ce siècle, l'impulsion donnée aux esprits par le commerce des Arabes, et l'inconcevable faveur qu'obtinrent les traductions latines des commentaires arabes d'Aristote, par Averroës, avoient réveillé les études endormies. On ne se plaignoit plus de l'ignorance; les écrits abondoient de toutes parts, et leur profusion même excitoit de nouvelles alarmes. Mais ces études, aussi défectueuses qu'elles pouvoient l'être après une sorte d'anéantissement, loin de changer le nouveau mode de langage, le hérissèrent de termes inintelligibles inventés pour masquer des distinctions sophistiques, et des formules artificieuses, propres également à la défense du vrai et du faux (2). Un

torbéry, sur sa controverse avec Bérenger, j'aimerois bien mieux que la discussion s'établît entre nous par des autorités sacrées, que par des raisonnements de dialectique. Mais je m'attacherai à vous combattre par ces sortes d'argument, pour que vous n'ayez pas sujet de croire que je décline le combat faute de le pouvoir soutenir. » (Andrès, *Dell' origine e progressi*, etc., tom. 1, pag. 112.)

(1) Brucker, *Instit. philosoph.*, pag. 501.

(2) « Suivez-les, disoit Gauthier de Saint-Victor, dans ces longues

écrivain de ce siècle, envoyant à un jeune homme par qui il avoit été consulté, un plan d'études littéraires et religieuses, lui proposa des modèles de ces sortes d'argumentation, qui rendent, disoit-il, propre à soutenir le pour et le contre. Celui qui parloit ainsi, abbé de Stavélo et du Mont-Cassin, jouissant à la cour des empereurs Lothaire et Conrad d'un crédit mérité, se gardoit bien de blâmer cette méthode ; il vouloit seulement en réprimer l'excès (1). « C'est une observation véritable, dit le judicieux historien de l'Eglise, qu'il règne en chaque siècle un certain goût qui se répand sur toutes sortes

disputes où ils passent les jours et les nuits, vous verrez qu'ils tournent la même chose de tant de façons différentes, qu'on ne sait plus s'il faut l'admettre ou la rejeter. Ils se jouent du vrai et du faux avec tant d'adresse, qu'on ne peut ni les saisir, ni les reconnoître. Prêtez-leur une oreille attentive, vous ignorez bientôt s'il y a un Dieu ou s'il n'y en a point; si Jésus-Christ s'est fait homme, ou s'il n'a pris qu'un corps fantastique; s'il y a quelque chose de réel dans le monde, ou si tout n'est qu'illusion, que tromperie. » (D. Ceillier, *Hist.*, etc., t. XXIII, p. 9; Deslandes, *Hist. crit. de la philos.*, t. III, pag. 307.) *Dialectici, quorum Aristoteles princeps est, solent argumentationum retia tendere, et vagam rhetoricæ et syllogismorum spineta concludere.* (Gauthier de Saint-Victor, dans Launoi, *De varia Aristotelis fortuna*, cap. III, pag. 50.)

(1) Voici ses expressions : *Argutias et sophisticas conclusiunculas quas gualidicas a quodam Gualone vocant, nec exercebis superbe, nec contemnes penitus. Hæc hujus modi sunt : Quod non perdidisti habes ; cornua perdidisti; cornua ergo habes. Item : Mus syllaba est ; syllaba autem caseum non rodit; ergo mus caseum non rodit*, etc. (*Epist.* CXLVI *ad* Manegold., t. II Collect. Martenne et Durand.)

d'ouvrages (1) ». La contagion prévalut sur les plaintes de quelques bons esprits, sur l'autorité des conciles (2), et sur l'exemple de saint Bernard, dont le génie aussi admirable que sa vertu, réclame seul contre tous les genres de corruption qui s'étoient établis dans ce siècle. Les sages furent-ils écoutés jamais dans ces jours de délire? Toute l'activité de l'imagination et de l'esprit se consumoit dans la recherche de problèmes frivoles, de téméraires raffinements, et de questions poursuivies avec d'autant plus d'opiniâtreté qu'elles étoient plus inaccessibles à l'intelligence. On vouloit pénétrer dans les profondeurs de l'essence divine, sur les traces profanes d'Aristote et de Platon, qu'on n'étoit pas même en état de suivre. On se fit pareillement des principes arbitraires de mœurs et de conduite, quelquefois peu d'accord avec ceux de l'Evangile et de la raison (3). Amaury de Chartres, Pierre de Poitiers, Pierre de Bruys, se signalèrent dans cette sorte d'escrime. Les écoles des cathédrales et des monastères, transformées en autant d'arènes, où l'orgueil et l'ignorance se combattoient à armes égales (4),

(1) Fleury, Ve *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, pag. 223.

(2) Launoi a rassemblé dans le second chapitre de son ouvrage, *De varia Aristotelis fortuna*, les textes des anciens Pères et des conciles contre l'envahissement des philosophies étrangères. Voyez aussi le *Disc. prélim.* du tom. v de cette *Biblioth. choisie*, pag. 53, 54.

(3) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, t. VIII, p. 118

(4) « Il s'éleva entre ces docteurs une guerre funeste qui eut de

voyoient sortir de leur sein des phalanges nombreuses de disciples, allant de ville en ville, de tréteaux en tréteaux, sous les bannières les plus diverses, répandre la doctrine de leurs maîtres et propager leurs erreurs (1). La France se vit inondée de raisonneurs en délire, de qui l'esprit ne se repaissoit que de chimères, et le cœur de tous les vices de la corruption (2),

Ce n'est pas qu'il n'eût été possible de tirer avantage de la méthode ; il eût fallu pour cela en user avec sobriété, comme avoient fait quelques Pères Ainsi saint Grégoire de Nysse ayant à réfuter Eu-

fâcheuses suites. Ils se chargeoient mutuellement d'injures ; les scolastiques appeloient ânes et stupides les sectateurs de la théologie positive ; ceux-ci donnoient aux scolastiques le nom d'hérétiques. » (D. Ceillier, *Discours*, etc., t. XXIII, p. 3.) « Si du moins l'on se fût borné à une guerre de plume. Mais non ; les histoires contemporaines nous parlent de désordres bien plus criants. On se battoit, *non lingua modo, sed fustibus, calcibus, ferroque.* Les rixes étoient sanglantes, et plus d'une fois l'arène fut jonchée de morts. » (Brucker, pag. 530.)

(1) « Allora tutte scuole, come dice il Condillac, divennero per li scolastici ciò che per li cavalieri erano i tornei, teatri ciòe, ove il combattere ed il restare vincitori riusciva sommamente glorioso ; e siccome i cavalieri si presentavano di torneo in torneo combattendo spesso per le bellezze che non avevano mai vedute, cosi pure vedevansi gli scolastici andare da scuola a scuola facendo mostra dise, disputando di cose che non intendevano ne punto ne poco. » (Andrès, *Dell' origine, progressi*, etc., t. 1, p. 113.)

(2) *Gens ratione furens et mentem pasta chimeris*, à dit un poète.

Jacques de Vitri nous a laissé une peinture effrayante de la licence qui régnoit dans les écoles de son temps. « On n'y comptoit pas, dit-

monius, avoit mêlé dans l'ouvrage qu'il écrivit contre lui les raisonnements de la philosophie et de la théologie; il répondit suivant la méthode d'Aristote aux objections de cet hérésiarque, distingua les termes qu'Eunomius confondoit, débrouilla les sophismes, découvrit les subterfuges, et suivit la même marche dans ce qu'il publia contre Apollinaire. Ce fut de même avec le secours de la philosophie que saint Augustin fit évanouir toutes les subtilités des Donatistes, des Manichéens et des Pélagiens. Celle-là trouvera toujours grâce auprès des juges les plus délicats (1). Remontant jusqu'aux premiers principes, et de là, par un enchaînement méthodique, descendant aux conséquences les plus éloignées, elle sert utilement à démasquer un sophisme spécieux, à rendre sensible une vérité abstraite, à confondre les sectaires qu'elle met en con-

il, la simple fornication au nombre des péchés... Dans le même édifice, en bas étoient des écoles, et des lieux infâmes en haut. Bien loin que la débauche imprimât le mépris et la flétrissure, on traitoit d'imbéciles ou d'hypocrites ceux qui vivoient dans l'innocence et la piété.

(1) Voyez l'*Esprit de Leibnitz*, par M. Emery, supérieur général de Saint-Sulpice, t. II, p. 40, 41; l'*Esprit de Bacon*, par le même, t. II, p. 101. (Cité plus haut, pag. 357.) Dans son discours, où il développe le plan de la nouvelle réforme de l'Université, qui eut lieu en 1598, le président de Thou recommande aux théologiens de faire de la lecture et de l'étude de l'Ecriture Sainte la base et le fondement de toute leur doctrine, sans pourtant négliger la scolastique, dont il reconnoît l'utilité pour la réfutation des erreurs et de l'hérésie. » (Crevier, *Hist. de l'Université*, tom. VII, pag. 58.)

tradiction avec eux-mêmes. Il falloit donc la renfermer dans ses limites légitimes ; et tel fut le but de la réforme que le cardinal Pierre de Courçon, légat en 1215, fut chargé d'exécuter en France. On défendit de lire les livres d'Aristote intitulés *de la Métaphysique et de la Philosophie naturelle ;* mais il étoit ordonné aux maîtres ès-arts d'expliquer sa dialectique, sa morale et le quatrième livre des topiques. Ce réglement fut confirmé par un décret du pape Grégoire IX. Un tel palliatif laissoit au mal toute son activité; il donnoit à Aristote la victoire sur saint Augustin, et la philosophie de la gentilité triomphoit de la philosophie de l'Evangile (1). Dans la suite, Albert-le-Grand et saint Thomas d'Aquin firent sur ces livres des commentaires, où ils essayèrent de concilier les nouveaux théologiens avec l'Évangile. Ils ne touchèrent point à la théologie scolastique ; elle est passée jusqu'à nous avec sa sécheresse et sa pesante escorte de syllogismes et de distinctions ; elle s'est conservée dans la chaire (2). La philosophie fait de froids dissertateurs, jamais

(1) *Verum tandem aliquando Augustinus Aristoteli, christianus videlicet, gentili cessit.* (Launoi, *de varia Aristot. fort.*, chap. v, p. 58.)

(2) « Les prédications ont été encore long-temps après saint Bernard sans être divisées ; et c'est une invention très moderne qui nous vient de la scolastique. » (Fénelon, *Dialog. sur l'éloq.*, p. 142.)

« Bourdaloue écrit presque toujours en théologien, et met la dialectique à la place de l'éloquence. » (La Harpe, *Cours de belles-lettres*, t. x, p. 431.)

elle n'a fait des hommes éloquents; c'est le feu qui jaillit des cailloux, il en sort des étincelles, mais sans chaleur.

Les études se soutenoient malgré la fausse direction où elles s'étoient engagées. La barrière élevée entre les clercs et les autres classes de la société n'existoit plus. Les rois, les princes, les seigneurs, les princesses et les dames elles-mêmes cultivoient les lettres. La lumière, jusqu'alors renfermée dans les cloîtres, avoit fait une espèce d'explosion qui éclaira toute l'Europe, et produisit une révolution subite dans les idées, dans les goûts, dans les mœurs (1). On n'avoit plus à redouter ces farouches peuplades de Barbares du Nord, dont le nom seul avoit été si long-temps le fléau de la science et de la religion. Les bibliothèques s'enrichissoient des trésors de l'antiquité, tant profane que sacrée; celles de Fulde et du Mont-Cassin étoient célèbres par tout le monde chrétien. Il s'en établissoit en France près du palais de nos rois (2). On revenoit du préjugé où

(1) Pluquet, *Dictionn. des hérés.*, *Disc. prélimin.*, p. 193.

(2) « Louis IX ayant ouï dire, durant son séjour en Asie, qu'un soudan des Sarrasins avoit recueilli à grands frais tout ce qu'il avoit pu ramasser de livres estimés ou recherchés par ces infidèles, conçut le dessein d'en faire autant à son retour en France en faveur des chrétiens. Après avoir fait rechercher et copier dans les églises et les monastères de son royaume tout ce qu'on y conservoit d'exemplaires de l'Ecriture Sainte et des Pères, principalement de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire pape, et autres

les meilleurs esprits avoient donné : que l'on ne pouvoit sans péché goûter le charme de la lecture des vers d'Homère et de Virgile, et que sacrifier aux Muses eût été faire un acte d'idolatrie (1). L'estime singulière accordée par les Européens aux sciences de la Grèce et de l'Arabie, le crédit qu'obtinrent, en France surtout, les livres des anciens philosophes, traduits, soit d'après les originaux, soit d'après les versions arabes que les Abassides en avoient fait publier (2), remplacèrent par une

productions des docteurs orthodoxes, il forma auprès du trésor de la Sainte-Chapelle une bibliothèque ouverte à tout le monde; et enfin, même aux heures que ses affaires lui laissoient libres, il venoit se nourrir d'une lecture qui réunissoit l'onction à la vérité. » (Oroux, *Hist. de la chapelle du roi*, tom. I, pag. 335.) Fleury ajoute à ce récit : « Or il aimoit mieux faire écrire les livres de nouveau, que de les acheter tout écrits, disant que c'étoit le moyen d'en augmenter le nombre avec l'utilité. » (*Hist.*, liv. LXXXIV, t. XVII, p. 556.) Le Bœuf, dans ses *Notes sur Christine de Pisan*, parle souvent de la bibliothèque de Charles V.

(1) Rhaban Maur ne croyoit pas qu'il fût permis à un chrétien d'étudier les lettres profanes. Odon de Cluny est détourné dans un songe de la lecture de Virgile. (D. Ceillier, t. XIX, p. 574.)

(2) Voyez Fleury, *Hist.*, tom. X, pag. 305; Bérault-Bercastel, t. V, p. 240, *sur les études des Arabes*. « Ces sortes d'esprits étant fort vifs, et n'ayant ni règle ni culture, ne pouvoient manquer de se jeter dans de fausses subtilités. De là le mauvais goût en toutes choses; ils ont été sophistes en raisonnements, amateurs de colifichets en architecture, et inventeurs de pointes en poésie et en éloquence. » (Fénelon, *Dialog. sur l'éloq.*, p. 158.) « Le ton de galanterie mêlé aux productions littéraires de ce peuple licencieux et guerrier perce dans plusieurs institutions dominantes à cette époque, qui fut celle des ro-

littérature nouvelle la barbarie des siècles précédents. Ces livres avoient été accueillis avec enthousiasme par l'université de Paris. Alors elle jouissoit de la plus haute célébrité : l'on y enseignoit non-seulement les arts libéraux, mais le droit tant civil que canonique, la médecine, les mathématiques, surtout la théologie. Il y venoit de tous les climats une multitude prodigieuse d'auditeurs, attirés par l'agrément du séjour, par l'abondance de toutes les commodités de la vie, par la protection des rois Louis-le-Jeune et Philippe Auguste, enfin, par la renommée de ses maîtres. Plus encore qu'aucun des siècles précédents, le douzième siècle abondoit en laborieux écrivains, divisés en sectes rivales, et dont les systèmes, étayés de tout ce qui les pouvoit rendre spécieux, agrandissoient le cercle de la science. Ce n'étoit point la lumière, mais on marchoit vers le jour. On suivoit des guides infidèles; du moins on ne languissoit plus dans une honteuse oisiveté, source féconde d'ignorance et de corruption. On n'avoit échappé à un mal que pour tomber dans un autre; et quelques talents qu'il faille re-

mans de chevalerie. Il gagna toutes les professions. Le clergé même, loin de s'opposer à ces abus, s'en étoit déclaré le partisan. » (Oroux, *Hist. ecclés. de la cour de France*, tom. 1, pag. 501.) « Assemblage monstrueux, dit un moderne, et qui caractérise la dépravation d'un siècle grossier, jusqu'à ignorer l'art si facile d'être vicieux du moins avec décence. » (Villaret, tom. 11, pag. 98.)

connoître dans un assez grand nombre des docteurs de ce temps-là, on ne sauroit dissimuler que les défauts de la nouvelle méthode ne l'aient emporté de beaucoup sur ses avantages. Elle détournoit de l'étude de l'Ecriture et des saints Pères (1), confondoit les limites de la révélation et de la raison, sacrifioit la morale à d'oiseuses spéculations, engageoit les disputes interminables et les contentions vaines, si fort contraires à la sobriété et à la charité chrétienne, mettoit en problème les vérités les plus palpables, et répandoit dans toutes les classes un dangereux scepticisme. De démonstration, nulle part; partout opinions et doutes. L'ambition de paroître tout savoir détruisoit la véritable science. Aussi le mépris de la postérité a-t-il fait justice de tous ces ouvrages que chacun des théologiens d'alors se croyoit obligé de produire, et qui sont restés à jamais ensevelis dans la poussière des bibliothèques.

(1) « C'étoit le malheur du treizième et quatorzième siècle de ne connoître que peu d'ouvrages des Pères, principalement des plus anciens, et de manquer de secours nécessaires pour les bien entendre. Le commun des étudiants, et même des docteurs, se bornoit à peu de livres, et principalement à ceux des auteurs modernes, qu'ils entendoient bien mieux que les anciens. » (Fleury, Ve *Disc.*, no XIII, pag. 221.) Erasme s'en plaint expressément. « Je pourrois, écrivoit-il à un de ses amis, vous produire des théologiens qui ont passé l'âge de quatre-vingts ans, et qui n'ont été occupés toute leur vie qu'à discuter des questions de scolastique, sans avoir jamais lu l'Evangile; ce que j'ai découvert, et ce qu'ils m'ont eux-mêmes avoué. » (*Epist.*, lib. XXXI, *Epist.* XLII, et lib. II, *Epist.* X.)

L'enthousiasme des contemporains pour ces maîtres si respectés, l'orgueil des surnoms par lesquels on les distinguoit les uns des autres, n'ont pu sauver de l'oubli des productions qui coûtèrent à leurs auteurs de si pénibles veilles. Et, à la réserve de la Somme de saint Thomas, prodige d'érudition et de sagacité, j'avoue, dirai-je avec l'abbé Fleury, que je ne vois rien de grand dans ces compilations, que la grosseur et le nombre des volumes (1).

Je suppose que le Cours d'éloquence sacrée se tienne dans quelqu'une de nos grandes bibliothèques, et que là, après avoir parcouru, les livres à la main, les écrivains divers qui ont été successivement l'objet de nos études, depuis les temps apostoliques jusqu'à l'époque où nous sommes parvenus, je tinsse à mes auditeurs ce langage : Oubliez et les leçons qui vous ont été données, et les admirables exemples que vous avez eus sous les yeux, durant toute la suite de ces conférences. D'autres maîtres vous appellent. Seulement il vous faut quelque courage. Voyez ces volumineuses collections : c'est là ce qu'il vous faut aborder. Cette multitude presque innombrable d'écrivains partagés en tribus ennemies, parlant un langage qu'eux-mêmes n'entendent pas toujours, affectant, comme les guerriers sur un

(1) Fleury, *ibid.*, pag. 223 : « Qui lit à présent Alexandre de Halès ou Albert-le-Grand? » (*Ibid.*, pag. 225.).

champ de bataille, de ne se montrer aux yeux de leurs adversaires que sous des formes âpres et farouches : tels sont les docteurs qui viennent remplacer dans cette chaire les Basile et les Chrysostôme. Ecoutez : Les idées sont-elles préexistantes aux choses sensibles, ou leur sont-elles inhérentes ? Les objets des idées générales et abstraites existent-ils en effet dans la nature ? Qu'est-ce que les formes, qu'est-ce que les essences, et combien y en a-t-il de sortes diverses ? Des causes et des effets du mouvement et de la matière, leur influence réciproque ; des éléments animés ou inanimés, etc. (1) Et des milliers de questions semblables, auxquelles s'applique le mot de saint Jérôme : qu'elles ne s'agitèrent jamais que pour produire des disputes sans fin (2). De là les sectes d'universaux, de nominaux, de réalistes.

(1) Deux questions exerçoient encore principalement la subtilité des docteurs du quinzième siècle, lorsqu'Erasme vint au monde. La première étoit sur les contingents. Un certain docteur, appelé Pierre Thomas, avoit avancé à Louvain qu'ils n'étoient ni vrais ni faux. Cette thèse causa une très grande contestation. Le pape Paul II écrivit, le 5 mai 1470, à l'évêque de Tournai, de réprimer ce novateur. Le pape mourut l'année suivante. François de la Rovere lui succéda, et prit le nom de Sixte IV. Il avoit enseigné la scolastique avec une grande distinction. Il s'empressa de convoquer tous les théologiens qui étoient à Rome, et l'opinion de Pierre Thomas fut condamnée ; ce qui n'empêcha point qu'elle ne fût de nouveau soutenue ailleurs. (De Burigni, *Vie d'Erasme*, tom. II, pag. 494 ; Raynald., *Ad ann.* 1471, n° 69.)

(2) *Qui cum disputare nesciant, tamen litigare non desinunt.* (Adv. Lucifer., t. IV, p. 296.)

De là une philosophie tumultueuse, inintelligible, hérissée d'hypothèses et de suppositions arbitraires. Pour entrer dans le détail : Que faisoit Dieu, où étoit-il avant de créerle monde ? Et, supposé qu'il n'eût rien créé, quelle auroit été sa prescience? Dieu connoît-il plus de choses en un temps qu'en un autre ? A-t-il pu faire quelqu'autre chose que ce qu'il a produit en effet? Peut-il faire que ce qui est fait n'ait point été fait : par exemple, qu'une courtisane soit une vierge ? Si cette proposition : Dieu est un scarabée ou une citrouille est aussi possible que celle-ci : Dieu est un homme? Si Dieu s'est uni à l'individu ou à l'espèce ? Si cette propcsition est possible : Dieu le Père haît le Fils? Comment le corps de Jésus-Christ est-il placé dans la gloire à la droite de Dieu son père ? Est-il assis ou debout ? L'apôtre saint Paul fut-il ravi au troisième ciel dans son corps ou sans son corps ? Quelle est la structure intérieure du Paradis? Les vêtements avec lesquels Jésus-Christ se montra à ses Apôtres, après sa résurrection, étoient-ils véritables ou apparents ? Est-il monté au ciel avec les mêmes vêtements qu'il avoit sur la terre, et les y garde-t-il ? Le corps de Jésus-Christ est-il nu ou habillé dans l'Eucharistie ? Que deviennent les espèces eucharistiques à la suite de la manducation? De quelle manière s'est opérée la conception du Verbe de Dieu dans le sein de sa bienheureuse mère? Si le pape a pu abolir les or-

donnances des Apôtres, faire un article de foi? S'il a plus de pouvoir que saint Pierre? S'il peut abolir le purgatoire? S'il est un simple mortel, ou une espèce de Dieu? Le nom de Jésus doit-il être prononcé avec ou sans aspiration? Le mot chérubin est-il masculin ou neutre? etc., etc. Or, sur chacune de ces graves questions, tout l'échafaudage des définitions, des divisions et subdivisions, des lieux communs, théorèmes et corollaires, proposés, débattus, soit affirmativement, soit négativement, par autorités et par raisonnements accumulés sans goût et sans critique. Un écrivain de la même époque compare tous ces ouvrages à des sortes de fantasmagories, où l'on voit paroître et se succéder des ombres sans réalité, qui éblouissent un moment les yeux des spectateurs, mais s'évanouissent bientôt après, sans laisser de traces après elles; flux de paroles qui étonne d'abord, mais vide de sens et qui n'apprend rien; feu, ajoute-t-il, qui n'amasse que de la fumée, mais n'éclaire pas, et laisse la maison dans les ténèbres (1). Pour nous borner aux principaux, ce sont, dans l'ordre des temps, Jean Scot (Erigène), Fulbert de Chartres,

(1) *Mirabilis quidem in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu quæstionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem et ratione vacuum. Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat.* (Anselm. Laudun., *Histor. calamit. suar.*, cap. III, pag. 7; *apud* Cave, *Script.*, p. 560.)

Pierre Damien, Yves de Chartres, l'abbé Rupert, Abailard, Hugues de Saint-Victor, saint Norbert, le moine Gratien, l'abbé Guerry, Pierrre Lombart, Gilbert de la Porée, Pierre de Blois, Pierre Comestor, Jean de Salisbury, Pierre de Celles, le pape Innocent III, Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Halès, Robert Capiton, Vincent de Beauvais, Guillaume de Saint-Amour, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Albert, surnommé le Grand, Roger Bacon, Henri de Gand, Guillaume Durand, Richard Midleton, Gilles de Colonne, Jean Duns, Raimond Lulle, le cardinal Caietan, qui donne la main au Dante et à Pétrarque, les premiers restaurateurs de la science. Observez que dans cette nomenclature nous n'avons point parlé de saint Bernard, qui tient un rang à part dans l'histoire du génie humain, et dont la gloire s'accroît de l'obscurité même qui l'environne. Réunis à la suite l'un de l'autre, ces ouvrages composent à eux seuls une bibliothèque entière de plus de cent volumes in-folio (1).

A ce discours, nul doute que l'auditoire ne fût saisi du même effroi, et pour une cause bien plus légitime, que les enfants d'Israël, au moment où

(1) Erasme affirmoit avoir connu un théologien qui soutenoit que neuf années ne suffisoient pas pour entendre ce que Scot avoit écrit sur la Préface de Pierre Lombart. (*Vie d'Erasme*, par Burigny, t. II, p. 493.)

ils apprirent qu'ils alloient traverser un désert inculte et sauvage, où ils ne rencontreroient que des hommes d'une stature étrange (1).

Aussi, me garderai-je bien de combattre cette impression. Eh ! qui oseroit s'embarquer sur cette vaste mer, à moins d'y être porté par des engagements d'une nature différente des nôtres? L'étude de l'éloquence, voilà ce qui doit nous occuper exclusivement. Ce qui excède cette limite nous devient étranger. Soutenu par la Providence toute seule dans la course laborieuse où elle a daigné me conduire, du point où je suis arrivé, j'ai promené à la fois mes regards sur les espaces que nous avons parcourus, et sur ceux qui sembloient nous rester encore à franchir. Derrière-nous, une foule de génies heureux, qui ont embelli la raison de tous les attraits du goût le plus épuré, et de la plus ravissante onction : à leur tête, un homme de qui le nom seul rappelle la même supériorité sur ses émules de gloire que l'or obtient sur les autres métaux ; devant nous, des philosophes donnant à la vérité elle-même l'air du problème, dédaignant les grâces du langage, et paroissant disputer entre eux à qui seroit le plus inintelligible. Aussi, quelle que soit la prolixité de ces compilations, il n'en est pas une qui ne ressemble à toutes les autres. Ce sont

(1) *Nuntii terruerunt cor nostrum, dicentes : Maxima multitudo est, et nobis statura procerior.* (Num. 1. 28.)

partout des *sommes* ou *corps complets* de théologie, des *gloses*, soit *ordinaires*, soit *extraordinaires*, ou commentaires sur le maître des sentences (P. Lombart), se traînant dans un cercle monotone de chapitres reproduits éternellement sous les mêmes formes. Duperron, qui se vante (et il faut bien l'en croire sur parole) de les avoir lus tous, affirmoit que ces ouvrages étoient *nés d'esprits plus abondants en loisirs, en curiosité, qu'en occupations graves et sérieuses* (1). L'érudit bénédictin à qui nous devons l'histoire des auteurs ecclésiastiques, dom Ceillier, s'est vu lui-même contraint de reculer devant cette barrière, où s'arrêtent les vrais monuments de notre littérature (2). La tâche que nous avions à remplir est donc achevée; et l'on n'est pas en droit d'exiger de nous plus que nous n'avons promis.

Ceux donc de nos lecteurs qui, satisfaits peut-être de l'extension donnée par nous aux orateurs des premiers siècles, plus particulièrement à celui qui fut le plus éloquent de tous, à saint Jean Chrysostôme, appréhendoient que nos prédilections ne

(1) Deslandes, *Hist. crit. de la philos.*, p. 306.

(2) « Cette méthode ne nous permettant pas d'analyser les écrits » des théologiens scolastiques, semble mettre des bornes à notre ou- » vrage, dont l'analyse des auteurs ecclésiastiques fait l'objet princi- » pal. » (*Disc. sur la scolastique*, t. XXIII, p. 11.) Et en effet, après Pierre Lombard, et quelques-uns de ses commentateurs, qui remplissent son dernier volume, il abandonne tous ces théologiens.

préjudiciassent aux écrivains des siècles ultérieurs, oublioient le titre de notre ouvrage. Il avoit annoncé, non pas une bibliothèque *universelle*, mais une bibliothèque *choisie*. Ce que j'ai cru devoir ajouter à mon travail par-delà le plan où je m'étois renfermé, c'est ce que n'a pas fait le laborieux dom Ceillier, à savoir l'analyse de ces mêmes théologiens scolastiques, dont il ne nous est pas permis d'ignorer les noms. Qu'il nous suffise de les signaler comme des écueils à éviter, non comme des modèles à méditer. On ne nous fera pas l'injure de croire que ce jugement s'applique à des hommes tels que saint Bernard, Pierre le Vénérable, saint Thomas, saint Bonaventure, qui terminent avec tant de gloire la longue chaîne de nos docteurs catholiques. Ceux-là ont pu céder à l'influence de leur siècle ; ils n'en ont pas moins éclairé la postérité, semblables à ces grands fleuves, dont les eaux, coulant à travers des plaines fangeuses, contractent la teinte du limon qu'elles arrosent, pour aller répandre au loin la vie et l'abondance.

Achevons l'histoire de la scolastique, dans ses rapports avec notre éloquence sacrée.

Les disciples de ces grands hommes suivirent, sans nulle réclamation, une méthode qui avoit enfanté des ouvrages réputés la merveille de l'esprit humain. Elle leur valoit à eux-mêmes une admiration à laquelle les termes les plus hyperboliques suffi-

fisoient à peine pour en exprimer les transports (1). Le fanatisme qu'elle inspiroit alla jusqu'à ne plus permettre un partage dans les éloges prodigués au philosophe de Stagyre. Toute restriction eût paru un blasphème : *Le maître a parlé.* Ce mot devint un axiome consacré dans les écoles. Saint Thomas d'Aquin avoit entrepris de réhabiliter la mémoire du philosophe grec, par une sorte de traité d'alliance entre sa méthode et l'explication de nos mystères : l'autorité de son nom prévalut. L'interdit jeté sur sa lecture, par les cardinaux de saint Etienne et de sainte Cécile, fut levé. On fit plus ; on donna à tous ses ouvrages une solennelle approbation. Le pape Nicolas V chargea le cardinal Bessarion de revoir, sur les manuscrits du Vatican, toute la métaphysique d'Aristote, et fit traduire de nouveau ses ouvrages. En 1452, le cardinal d'Etouteville, ayant reçu commission de travailler à la réforme de l'Université, rendit une ordonnance qui

(1) Chaque particulier honoroit ses maîtres des titres les plus fastueux et les plus imposants. Alexandre de Halès fut nommé l'Irréfragable ; saint Bonaventure, le Séraphique ; saint Thomas, l'Ange de l'école ; Henri de Gand, le Solennel ; Gilles de Rome, le Très bien fondé ; Alain de l'Ile, l'Universel ; Richard de Midleton, le Solide ; Scot, le Subtil ; Ockam, le Singulier ; Grégoire de Rimini, l'Authentique ; Durand de Saint-Porcien, le Très résolutif. Baillet remarque que de tous les religieux que l'Université de Paris voulut bien agréger dans son corps, les frères mineurs parurent toujours avides de ces sortes de titres ; et ils ne se les épargnoient pas.

enjoignoit à tous les étudiants de s'exercer sur la philosophie d'Aristote, et de se provoquer mutuellement à la dispute. Il ne fut plus permis d'aspirer au grade de maître ès-arts, qu'on n'eût été interrogé sur cette même philosophie, avec l'obligation de la défendre. Tout cela, si je l'ose dire, naturalisoît Aristote dans les écoles de théologie. Qu'il vînt à s'élever de temps à autre des esprits plus raisonnables, qui essayoient de mettre une digue au torrent : non content de crier à la révolte, on avoit recours à l'autorité du magistrat, qui maintenoit, sans autre examen, ce qu'il trouvoit établi (1). L'enchantement dura plusieurs siècles La catastrophe qui termina les jours du célèbre Ramus, et le punit de n'avoir pas fléchi le genou devant l'idole, prouve combien le préjugé étoit enraciné (2). Les cours souveraines intervinrent ; le parlement de Paris fulmina contre les détracteurs d'Aristote et de la philososophie péripatéticienne.

(1) Launoi, *De var. Aristot. fort.*, cap. VIII—XII.

(2) Il avoit composé deux ouvrages, dont le plus considérable étoit intitulé *Censure d'Aristote*. Aussitôt se remuèrent tous les vieux docteurs, qui se voyoient en quelque sorte chassés de leur patrimoine. La cause de Ramus fut portée jusqu'aux pieds du trône. François Ier rendit une ordonnance, du 10 mai 1543, qui supprimoit les deux ouvrages de Ramus comme calomnieux, diffamatoires envers Aristote. Ce fut là le premier acte du drame, dont le dernier fut sanglant. Excitée par les clameurs de ses ennemis, une multitude furieuse l'enveloppa dans le massacre de la Saint-Barthélemi.

L'université joignit ses censures (1). Aristote triomphoit. Théodore de Gaze acheva d'en répandre la connoissance en Europe par ses belles traductions. Plusieurs écoles furent fondées en Italie et en Allemage, sur le modèle de l'université de Paris, dont elles suivirent les traces. L'esprit s'exerçoit et ne s'éclairoit pas; un latin plus que barbare étoit chez tous les peuples la langue des lois, de la religion, des sciences et des arts. Raimond Lulle, Roger Bacon, Arnaud de Villeneuve, parurent avoir le génie des découvertes, mais non l'art de parler et d'écrire avec éloquence. Les sciences exactes étoient cultivées avec plus de succès : on a remarqué qu'elles peuvent accompagner, mais qu'elles ne supposent pas toujours ces arts brillants qui tiennent à l'imagination et au génie. Le discours public, asservi aux formes présentes de la scolastique, n'étoit toujours qu'une déclamation sèche et inanimée, une production équivoque, qui ne tient à rien, ne peint rien, et reste à jamais sans caractère et sans couleur. Les prédicateurs du temps de saint Louis n'ont rien de remarquable, qu'une naïveté rustique et grossière, où nulle bienséance n'est respectée. On peut en juger par les fragments qui nous ont été con-

(1) Arrêt de la cour du parlement, du 18 août 1624, rendu à la requête des doyens, syndics et docteurs de la faculté de théologie, contre les thèses de Jean Bitaud, ordonnant que lesdites thèses seront supprimées et lacérées au greffe de la Cour.

servés des sermons de Gilles d'Orléans, de l'ordre des frères prêcheurs, et du P. de Limoges, un des premiers docteurs de la maison et société de Sorbonne, prédicateurs du pieux roi, *qui en faisoit ses délices*. Avant de procéder à sa canonisation, le pape Boniface VIII prononça deux discours à sa louange: dans le premier, il dit que ce grand roi *à fait faire plus d'écritures qu'un âne n'en pourroit porter*. C'étoit là le style du siècle. Les prédicateurs d'alors saisissoient avidement toute occasion de faire entrer dans leurs discours quelque sujet important d'intérêt public ou particulier. On ne connoissoit pas cette délicatesse qui défend toute personnalité; et de même que le prédicateur de la cour interpelloit quelquefois le roi lui-même, et lui prescrivoit la marche qu'il devoit suivre dans les affaires de l'état, ainsi l'aumônier d'un seigneur lui adressoit en face et sans ménagement, dans la chapelle de son propre château, tous les reproches qu'il lui paroissoit avoir mérités (1). Sur la fin du quatorzième siècle, quelques

(1) Philippe-le-Bel étant en guerre avec les Flamands, le pape Jean XXII, à la décision de qui l'on étoit convenu de s'en rapporter, envoya en Flandre, en qualité de nonce, Pierre de La Palu, général des Dominicains, pour négocier un traité de paix. Dans un sermon prêché à Paris à ce sujet, Pierre de La Palu se répandit en invectives contre les Flamands; ce qui lui attira l'indignation, non-seulement de Robert, comte de Flandre, mais encore de Philippe, qui vouloit la paix, et qui en attribuoit l'éloignement à ses discours indiscrets. Le prédicateur interrogé, répondit que le sermon n'étoit pas de lui, mais

éloges funèbres furent prononcés. On croit que le premier français à qui l'on rendit cet honneur fut le célèbre Duguesclin. C'étoit le prix de ses victoires et plus encore de ses vertus. Ce grand homme mérita sans doute que cet usage commençât par lui. Cette oraison funèbre fut prononcée en 1389, c'est-à-dire neuf ans après la mort du connétable, par un évêque d'Auxerre, et en présence de toute la cour (1). Elle ressemble à tous les monuments de

d'un autre religieux de son ordre, nommé le frère Renaud, autrefois confesseur de Philippe père du roi ; qu'il ne faisoit pas difficulté de le nommer, parce qu'il n'étoit plus en vie, et qu'il avouoit de bonne foi que le Dominicain son confrère s'étoit emporté contre les Flamands à un point, qu'il n'en voudroit pas avoir dit autant *Pro capa sua.* (Oroux, *Hist. ecclés. de la Cour de France*, tom. 1, pag. 405.)

Un autre moine augustin, nommé Jacques Le Grand, prêchant le jour de l'Ascension, en présence de la reine Isabelle, l'apostropha dans les termes les plus durs, qu'il répéta le jour de la Pentecôte devant le roi et le duc d'Orléans.

Les usages les plus répréhensibles trouvoient des prédicateurs qui les soutenoient en chaire. Gerson nous apprend que la *fête des Fous*, si célèbre dans nos annales, fut maintenue malgré les évêques, par la superstition populaire que des prêtres ignorants encourageoient.

(1) Le texte fut : *Nominatus est usque ad extrema :* Son nom a été connu jusqu'aux extrémités de la terre. Ensuite, l'orateur entrant dans le détail des victoires, des faits d'armes, et de toutes les grandes actions de Duguesclin, prouva que ce grand homme avoit rempli tous les devoirs d'un vrai chevalier, puisqu'il avoit uni au plus haut degré la probité et la valeur. Il remonta à l'origine et à la première institution de la chevalerie, et la représenta comme une institution politique, militaire et sacrée, aussi nécessaire pour la défense que pour le gouvernement des états, et qui demandoit, dans un guerrier, l'ac-

cet âge. Les écrivains que l'on nous vante comme les orateurs les plus renommés de cette époque, Nicolas d'Oresme, orateur de l'université auprès du pape Urbain V, Gilles Deschamps, évêque de Coutance, Geoffroi Bouchard, l'un des députés de l'université au concile de Pise, ne sont remplis que de lieux communs, et de citations parasites. Parmi tant d'orateurs allemands, italiens, français, hollandais, Suédois, il n'y en a pas un seul qu'on puisse lire aujourd'hui avec intérêt, et qui ait conservé du moins quelque célébrité.

La scolastique s'alimenta des bruyantes contestations qu'avoit fait naître le grand schisme d'Occident; elle absorba des génies qui deux siècles plus tard auroient été la lumière du monde. d'Ailly, Clémangis, Almain, Gerson, ne sont plus consultés que comme témoins des opinions contemporaines; jamais ils ne le seront comme modèles de goût. La découverte de l'imprimerie et du Nouveau-Monde, la sorte de fermentation que répandirent dans l'Europe entière les hérésies audacieuses de Wiclef, de Luther et de

cord de la piété et du courage, des vertus et de l'honneur. Il finit par exhorter tous les seigneurs de la cour qui étoient présents à ne jamais prendre les armes que par l'ordre, et pour le service de leurs maîtres, s'ils vouloient, comme Duguesclin, remplir les devoirs de la chevalerie, et mériter à la fois l'approbation de Dieu et l'estime des hommes. Tel est l'extrait de cette oraison funèbre, qui nous a été conservée par le moine de Saint-Denis, historien de Charles VI. (Thomas, *Essai sur les éloges*, chap. XXVI, tom. II, pag. 34.)

Calvin, changèrent la face des choses. La scolastique, ébranlée par les coups que lui portoient l'ingénieux et savant Erasme, Vivès, Lefebvre d'Etaples, se voyoit remplacée par l'érudition, d'ordinaire peu favorable au génie. Les illustres fugitifs de Constantinople avoient ramené avec eux l'étude de l'antiquité ; les sciences, les lettres et les arts, vivifiés par la magnificence des Médicis, prirent l'essor le plus rapide. La prédication seule resta en arrière ; elle n'avoit d'organes que les religieux occupés entre eux de disputes opiniâtres, attachés, par des préventions héréditaires, aux systèmes qui avoient divisé leurs fondateurs. Tandis que les chefs-d'œuvre dans tous les genres se partageoient l'admiration de l'univers, on s'étonne de la médiocrité des discours qui furent prononcés au concile de Trente. Le pathétique qui fait la principale force de l'éloquence manquoit entièrement à la chaire. A la place, un ridicule étalage d'érudition, moitié sacrée, moitié profane, mêlée de trivialités basses et quelquefois dégoûtantes (1), telle fut la prédication lorsque, vingt ans avant Bourdaloue, Bossuet, vint apprendre à la France que les Grégoire de Nazianze, les Ambroise et les Chrysostôme avoient enfin des émules.

(1) Erasme en rapporte divers extraits, que nous ne transcrivons pas. On peut en voir le récit dans son ouvrage intitulé : *Le Prédicateur évangélique*, ou dans sa *Vie* par Burigni, tom. II, pag. 398 et suiv.

SCOLASTIQUES.

DOUZE ET TREIZIÈME SIÈCLES.

1. Jean Scot Erigène.

Irlandais de naissance (1), vint en France vers le commencement du règne de Charles-le-Chauve, 846. Sa réputation l'y avoit dévancé. Versé dans la connoissance du grec, plein de la lecture d'Aristote, qu'il élevoit au-dessus de tous les écrivains, comme l'oracle de la philosophie, accueilli par les savants de Paris, consulté par le monarque français, par Hinckmar, et d'autres théologiens, il parvint à se faire regarder lui-même comme l'oracle de la philosophie. La liberté de ses opinions le rendit suspect au pape Nicolas I[er], qui écrivit à Charles de l'exclure de sa capitale, où il occupoit un rang distingué, jusqu'à passer pour le fondateur de l'université de Paris (2). Il alla mourir en Angleterre, vers

(1) Les deux royaumes d'Ecosse et d'Irlande se confondoient alors sous la seule dénomination de *Scotia*, pour désigner l'Irlande, et non pas l'Ecosse. Celle-ci s'appeloit aussi Eri ou Erin, d'où vient le nom d'Erigène : *Joannes genere Scotus*, dit le pape Nicolas, dans sa lettre à Charles-le-Chauve.

(2) *Aut certe Parisiis in studio cujus jam olim capital fuisse perhibe-*

l'an 874. Ses livres sur l'Eucharistie, sur les deux Natures (créée et incréée), contenoient des erreurs graves, des idées paradoxales, mal digérées, peu conséquentes à ses propres principes (1), enchaînées obscurément dans un tissu de syllogismes, à la manière des scolastiques venus après lui. L'Eglise de Lyon s'en alarma; peu satisfaite de la réfutation que Prudence, évêque de Troyes, en avoit publiée, elle chargea son diacre Florus de le réfuter. Florus s'acquitta dignement de la commission; il partagea sa réponse en autant de chapitres, où il suit son adversaire pas à pas, s'attachant surtout à combattre dès le commencement les quatre règles de dialectique par lesquelles le philosophe théologien prétendoit décider sans peine toutes les matières de religion et les articles mêmes de la foi. Ces quatre règles étoient selon lui la division, la définition, la démonstration et l'analyse. Florus lui démontre que la philosophie sans la foi ne sert qu'à nous égarer, et que la créance ne se règle point par la raison,

tur. C'est une erreur réfutée par Noël Alexandre, dans sa XIVe *Dissert. sur le neuvième siècle*, tom. VI, *Hist. ecclés.*, pag. 360.)

(1) Ce fut en substance le jugement qu'en portèrent les conciles de Langres et de Valence. On y concluoit que ce livre étoit contraire à la pureté de la foi. « On voit dans ses livres un esprit de confusion et de contradiction, d'éloignement des opinions communément reçues dans l'Eglise. » (Du Pin, IX siècle, p. 227.) « Tous ses livres sont du même style, c'est-à-dire d'une manière scolastique et épineuse. » (*Ibid.*, pag. 264.)

mais par l'autorité. Il lui rappelle et lui fait sentir les monstrueuses conséquences qui résultoient de son système. Ces conséquences ne combattoient pas seulement la prescience de Dieu, la prédestination et la grâce, mais elle tendoient à faire croire que la peine de l'enfer n'alloit pas au-delà du souvenir de ses péchés et du tourment de la conscience; que le sacrement de l'autel n'est pas le vrai corps et le vrai sang du Sauveur, mais qu'il n'en est que la communication; que l'âme de l'homme n'est pas dans son corps; que les Anges sont corporels, etc. (1)

On connoît encore du même écrivain un autre ouvrage divisé en cinq livres, également plein de raisonnements métaphysiques, dont le but est de montrer que, comme avant la création du monde il n'y avoit que Dieu, et qu'en lui étoient les causes de toutes les matières créées, de même il n'y aura après la fin du monde que Dieu, et que toutes les natures créées retourneront dans la nature incréée. Il est en forme de dialogue. Celui-ci ne prêta pas moins à la censure. Le pape Honorius III le condamna en 1226, à la requête de Gauthier, archevêque de Sens (2).

(1) Arnaud, *Perpétuité de la foi*, liv. XII; Casimir Oudin, *de Script.*, tom. II, pag. 234 et suiv.

(2) « C'est ce qu'on lit dans un manuscrit de l'abbaye du mont Saint-Michel, et dans la chronique d'Albéric de Trois Fontaines, qui ajoute que l'ouvrage fut brûlé publiquement. » (D. Ceillier, *Hist.*, t. XXIII,

II. Jean d'Italie, peut être regardé comme l'auteur de la révolution qui commença le règne de la scolastique. Il ouvrit à Constantinople, vers 1080, une école où il expliquoit les doctrines de Platon, d'Aristote, de Porphyre, d'Iamblique et de Proclus, et se donnoit pour professeur de la philosophie universelle. On le crut sur parole, et il fut proclamé le plus excellent des philosophes. Ses théories reposoient sur une base respectable : il avoit aperçu que les idées abstraites n'avoient d'existence que dans l'esprit, qu'elles n'exprimoient rien qui existât dans la nature; d'où il concluoit que la logique n'avoit pour objet que des idées abstraites ou plutôt les mots qui les exprimoient. Le plus grand nombre des docteurs, dont sa renommée avoit peut-être irrité les prétentions, dévoués à la cause d'Aristote, s'offensèrent d'une opinion qui, dans leur pensée, dégradoit la dialectique, ou plutôt la philosophie elle-même, et soutinrent que la logique avoit pour objet les choses et non pas les mots. Les partisans de Jean attaquèrent à leur tour ce sentiment; et de là se formèrent les sectes des nominaux et des réalistes, dont les disputes absorbèrent la plus grande partie des efforts de l'esprit humain pendant plusieurs

pag. 226.) Son ouvrage sur *l'Eucharistie* dut paroître encore plus répréhensible. Aussi fut-il flétri par le concile de Verceil, en 1050, et condamné au feu par celui de Rome, en 1079.

siècles. L'idée de Jean le sophiste demeura ensevelie dans ces disputes, et ce ne fut que six cents ans après que Bacon l'aperçut, et en tira cette conséquence, qui en étoit si proche : que la raison ne peut s'éclairer que par l'observation et par la connoissance des faits, par l'étude de la nature. Mais il mêloit à ses systèmes des opinions qui lui étoient propres sur la transmigration des âmes, sur le culte qui est dû aux saintes images, sur l'union des deux natures en Jésus-Christ ; ses erreurs furent anathématisées dans un concile tenu en 1084. Il publia divers livres sur les topiques d'Aristote, sur la dialectique et sur la rhétorique (1).

III. Le Bienheureux Lanfranc, archevêque de Cantorbéry. Sa mémoire sera à jamais en vénération, pour les services qu'il rendit à l'Eglise universelle, à la république des lettres, à l'ordre monastique. Disciple de saint Benoît, il en fit revivre l'esprit dans les communautés dont il eut le gouvernement. Appelé par l'unanimité des suffrages à l'archevêché de Cantorbéry, il introduisit dans son clergé une réforme qui bientôt influa sur toute l'Angleterre, et servit utilement son Eglise, par la protection déclarée que lui accorda le roi Guillaume-le-Conquérant.

(1) Ann. Comnène, *Alex.*, lib. v, pag. 143, 144; D. Ceillier, tom. XXI, pag. 197, 198.

Lanfranc avoit signalé sa foi par la réfutation des erreurs de Bérenger, et mérité également de l'Eglise d'Angleterre et de celle de France. L'archevêque de Cantorbéry donna ses premiers soins au rétablissement des études. Déjà il avoit ouvert à l'abbaye du Bec une école, où lui-même avoit professé avec distinction. Promu au siége primatial de la Grande-Bretagne, il s'appliqua à faire refleurir dans ce royaume la piété et la science ecclésiastique. Il employoit ses moments de loisirs à corriger de sa main les fautes qui s'étoient glissées dans les exemplaires de la Bible, et des écrits des saints Pères; et c'est là le plus éminent service qu'il ait rendu aux lettres sacrées. Il y auroit lieu d'être surpris, dirons-nous avec dom Ceillier, qu'un aussi savant homme que Lanfranc, qui n'étoit pas moins habile dans les lettres humaines que dans la théologie et l'intelligence des divines Ecritures, ait laissé si peu de monuments de son érudition, si l'on ne savoit qu'avant son épiscopat, il fut presque toujours occupé à enseigner publiquement le droit civil, les beaux-arts, la théologie, à réfuter par lettres ou de vive voix l'hérésie de Bérenger, et que depuis qu'on l'eut placé sur le siége de Cantorbéry, il se livra tout entier à en soutenir les droits, à remplir les fonctions de son ministère, à rétablir la paix et le bon ordre dans l'état et dans l'Eglise (1). Il est

(1) *Hist. des écriv.*, t. XXI, p. 334.

compté parmi les plus subtils dialecticiens de son temps, et son nom ouvre communément l'histoire de la scolastique. On remarque que l'Angleterre fut la première à prendre feu pour cette science litigieuse, qui transportoit dans les exercices de l'esprit la même effervescence que dans les discordes civiles et politiques, dont elle n'a jamais cessé d'être le théâtre.

IV. BRUNON, abbé du Mont-Cassin et évêque de Ségni, mort en 1125, canonisé par le pape Lucius III. Le recueil de ses ouvrages (*Commentaires sur l'ancien et le nouveau Testament*) a été publié en deux volumes in-fol., par D. Marchesi. Le second volume comprend cent quarante sermons ou homélies, dont il n'y a pas un seul trait à citer.

V. SAINT BRUNO, instituteur des Chartreux. Les persécutions qu'il eut à essuyer de la part de Manassès, archevêque de Reims, à qui il avoit reproché le scandale de ses déréglements, déterminèrent son entrée en religion. Il s'en ouvrit à l'évêque de Grenoble, qui lui offrit, pour lui et ses compagnons, le désert de la Chartreuse. Bruno l'accepta, et s'y établit en 1084. Telle fut l'origine des Chartreux, ainsi appelés du lieu où leur instituteur jeta les premiers fondements d'un ordre qui dès sa naissance servit de modèle aux institutions les plus régulières et les plus parfaites. Nous avons

de lui quelques lettres. Dans celles qu'il adresse à Radulphe le Vert, alors prévôt de l'église de Reims, et qui par la suite en devint archevêque, il lui fait la peinture de sa solitude. « Vous décrirai-je la beauté du lieu que nous habitons ? C'est une plaine riante et spacieuse, qui s'étend entre des montagnes où l'on trouve des prairies toujours vertes et toujours émaillées de fleurs. Il ne m'est pas possible de vous peindre la perspective enchantée des collines, amoncelées comme par magie les unes sur les autres, encore moins la sombre fraîcheur des vallées, où se réunissent les eaux de mille fontaines, pour se partager de nouveau en mille filets différents. Les yeux se reportent de là sur des jardins délicieux, sur des arbres diversifiés à l'infini, sur les fruits les plus richement colorés. Mais à quoi bon ce tableau d'une solitude où le sage trouve des plaisirs tout divins? c'est que l'esprit fatigué par les méditations et les exercices réguliers, comme un arc long-temps bandé, a besoin de relâche et d'un délassement innocent. »

De plus, il a laissé un Commentaire sur les Psaumes et sur les Epîtres de saint Paul aux Corinthiens, et quelques autres écrits plus édifiants que profitables à notre ministère. Mais on peut lui appliquer à lui-même ce qu'il écrivoit à ses religieux : que s'il n'avoit pas une connoissance bien profonde des lettres humaines, Dieu avoit gravé dans son

cœur l'amour de sa loi, et qu'il le justifioit bien par ses œuvres (1). Les mœurs qui s'y pratiquoient offroient le contraste le plus frappant avec celles qui dominoient dans les autres classes de la société. La piété, exilée du reste de la terre, sembloit s'être réfugiée dans ces saints asiles. On y admiroit, dans les exercices pénibles et laborieux de ces pénitents, l'excellence de la religion chrétienne, et la toute-puissance de la grâce de Jésus-Christ, qui formoit des hommes si intérieurs et si parfaits. Bruno et ses disciples étoient vraiment un spectacle aux yeux des Anges et du monde. Ils s'étoient ensevelis tout vivants dans les lieux les plus désagréables à la nature; ils avoient choisi les retraites les plus inaccessibles, pour y vivre plus inconnus aux hommes. Ils n'avoient d'autre ambition que de s'immoler sous les yeux du Seigneur par un martyre aussi long que leur vie. Séparés de toute la corruption du siècle, ils s'entretenoient seuls avec Dieu, et se purifioient sans cesse par la prière et la pénitence. Mais le bruit de leur sainteté se répandoit au dehors, et Dieu se plaisoit souvent à manifester par d'éclatants miracles la gloire de ses serviteurs.

(1) S. Brunon. *Opera*, t. III, p. 158. Avant de renoncer au monde, il avoit tenu l'école de Reims. Alors chancelier et maître des hautes études, il passoit pour l'un des plus célèbres docteurs de son temps. (Bérault-Bercastel, tom. VII, pag. 194.)

VI. Raoul Ardent, prédicateur ; Foulques de Neuilly ; Eustache de Flay.

Le premier accompagna Guillaume IV, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dans son expédition de la croisade en 1101, et ne survécut pas à ce voyage.

On a de lui plus de deux cents homélies, dont le recueil est divisé en deux tomes : le premier contient les homélies sur les évangiles des dimanches et des mystères de Notre Seigneur pendant le cours de l'année ; l'autre les homélies sur les épîtres et les évangiles des principales fêtes et du commun des saints. Toutes commencent par la division de la matière qui en fait le sujet. Si c'est l'Evangile du jour, il en donne d'abord l'explication littérale, puis il vient au sens moral. Il en use de même quand il explique l'épître du jour. Ce prédicateur fut admiré dans son siècle, et sa réputation se soutint encore long-temps après ; aujourd'hui, il ne trouveroit pas de lecteurs (1).

Ce n'est point par les discours qui nous restent de ces temps-là que nous pouvons juger des succès de la prédication. Dénuées de chaleur et d'onction, réduites à de froides explications de textes mal choisis et mal interprétés, toutes ces homé-

(1) Il en a paru une traduction française en 1535.

lies, je n'en excepte pas une seule, n'offrent que des gloses arides, et dont la pesante monotomie n'est rachetée par aucun détail. L'éloquence, à cette époque, ne présente pas d'autre caractère ; mais la prédication n'en avoit pas moins ses miracles. Lorsqu'en 1064, des milliers de pélerins armés partirent de l'Allemagne pour se rendre à Jérusalem visiter les saints lieux, affectant d'étaler sur leurs personnes et dans leurs équipages une magnificence qui leur devint si funeste (1), et donnèrent le premier exemple de ces expéditions plus militaires que chrétiennes, qui pouvoit avoir imprimé aux esprits un mouvement aussi extraordinaire ? Les mêmes causes qui agissoient sur eux étoient celles qui, à la voix de Pierre l'ermite, précipitèrent l'Occident sur l'Orient ; les mêmes qui entraînoient des peuples entiers sur les pas de Foulques de Neuilly, d'Eustache de Flay, lorsqu'ils prêchoient la croisade. Les succès qui signalèrent leur mission tiennent du prodige. Jamais Grégoire de Nazianze ou Chrysostôme n'avoient obtenu semblables triomphes. Ces faits extraordinaires ne prouvent rien. Les moyens qu'ils mettoient en œuvre sont toujours sûrs de leur effet sur la multitude, et ne supposent pas toujours l'éloquence. Le ton de persuasion, la véhémence du geste et de la voix, la facilité du peuple à se laisser prendre à des dehors imposants ;

(1) Voyez Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXIII, nº XII.

mieux que tout cela, le doigt de Dieu, qui sait, quand il le juge à propos, choisir ses instruments parmi ce qu'il y a de plus foible, suffisent pour expliquer ces miracles. Jamais il n'y eut plus de conversions que dans ces siècles-là ; et jamais il n'y eut moins d'éloquence. Les Pères, dont les excellents écrits ont fixé pour tous les siècles les bornes de l'art, ne furent ni des déclamateurs enthousiastes, ni de froids dissertateurs. Le juste milieu entre l'un et l'autre, qui constitue l'éloquence, resta inconnu dans cette longue suite de siècles. Tous les sermons qui nous restent de cette déplorable époque ne nous présentent que d'insipides allégories, qu'une morale triviale, retombant dans un cercle monotone de divisions et de subdivisions arbitraires, de lieux communs, d'allusions puériles.

Foulques de Neuilly, ainsi appelé du village de ce nom, situé sur la Marne, entre Paris et Lagni, et dont il étoit curé, avoit été chargé de prêcher la croisade, d'abord par le légat Pierre de Capoue, et depuis par le pape Innocent, sur la haute réputation que ce bon prêtre avoit acquise jusques dans les régions les plus éloignées. Un jour qu'il prêchoit dans la place de Champeaux, c'est-à-dire aux Halles, devant une multitude innombrable du clergé et du peuple, il parla des fins dernières avec tant de force, que plusieurs, touchés de componction, se proster-

nèrent devant lui nu-pieds et en chemise, faisant une confession publique de leurs péchés, lui présentant des verges et des courroies, et s'abandonnant à sa discrétion ; il y eut beaucoup d'usuriers qui restituèrent. Les femmes publiques détestoient leurs infamies, et se coupoient les cheveux pour se dévouer à une humble pénitence. Foulques apostolisa ainsi par toute la France, la Flandre, la Bourgogne, et dans une grande partie de l'Allemagne. Dieu lui communiqua le don des miracles à un point très éclatant ; par la seule imposition des mains ou par le signe de la croix, il guérissoit toutes sortes de maladies (1).

Après la mort de Foulques de Neuilly, EUSTACHE, ABBÉ DE FLAY, qui l'avoit accompagné dans les provinces pour prêcher avec lui la parole de Dieu et la croisade, retourna en Angleterre, où, allant de ville en ville, il prêchoit sur l'observation du dimanche. Pour ajouter plus de force à ses prédications, il imagina de publier à cet effet une lettre que l'on disoit être venue du Ciel, et avoir été trouvée à Jérusalem. Elle étoit écrite au nom de Dieu, que l'on y faisoit parler pour exhorter le peuple à la pénitence avec des menaces terribles contre ceux qui y manqueroient. L'auteur de qui nous apprenons ces faits débite plusieurs punitions miraculeuses opé-

(1) D. Ceillier, *Hist. des écriv. ecclés.*, tom. XXI, pag. 730.



rées sur ceux qui avoient fait des œuvres serviles le jour du dimanche (1).

VII. YVES DE CHARTRES. Cet évêque a conservé parmi nous une grande renommée. Si nous le jugeons comme orateur, son éloge sera court. Ses homélies, au nombre de vingt-quatre, ne sont remarquables que par leur médiocrité. Il ne s'y rencontre que des idées communes, des pensées triviales, de froides allusions à l'Ecriture-Sainte. Pour preuve, citons un de ses discours, pris au hasard parmi ceux dont le P. Combéfis a chargé sa *Bibliothèque des Prédicateurs*. C'est l'*Homélie pour le jour des Rameaux*.

Tout homme qui aspire à la perfection évangélique, trouvera dans Jésus-Christ les leçons de toutes les vertus, particulièrement de l'humilité et de la patience. Ce furent là les armes avec lesquelles il est entré dans le monde, les mêmes avec lesquelles il en est sorti, et a soumis le monde; il a triomphé du Démon, et nous a sauvés de sa tyrannie. C'étoit par humilité qu'il consentoit à manger avec les publicains et les pécheurs; qu'il demandoit à boire à la Samaritaine; qu'il permettoit à une pécheresse de lui toucher les pieds; qu'il lavoit ceux de ses Apôtres; par humilité et par excès de patience qu'il se soumettoit aux outrages de sa passion, aux tortures de sa croix. L'ancien serpent ne connut pas ces armes; il

(1) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXXVIII, tom. VIII, pag. 198.

les dédaigna par orgueil, et fut vaincu par elles. L'orgueil des Pharisiens s'irrite de l'humilité du Sauveur.

Il ajoute ces paroles, que l'on ne traduit pas : *Escam sensit et momordit, sed hamus eum divinitatis aduncavit, maxillam ejus perforavit, et a potestate solitâ relegavit. Accubuit catulus leonis ad vocem patris cum fortitudine surrecturus.* Mais Jésus-Christ n'est reconnu que par les pauvres, accueilli que par les enfants ; c'est que l'innocence marche à côté de l'innocence, l'humilité avec l'humilité. Ils célèbrent par des acclamations son entrée à Jérusalem, comme présageant son triomphe sur le Démon et sur la mort. Cette troupe empressée à suivre le triomphe de Jésus-Christ, vous la représentez, mes frères, dans ce jour où vous suivez l'étendard de la croix, en tenant des rameaux dans les mains ; et vous en devenez les représentants fidèles, si vos mœurs conservent la verdeur de ces branches que vous tenez à la main. Il n'y a que les enfants qui soient appelés à ce cortége. Imitons son humilité si nous voulons partager son triomphe. Jésus-Christ s'est humilié pour nous, humilions-nous pour nous-mêmes. Il s'est abaissé comme le chameau, sous le poids de nos iniquités ; il a passé par le trou de l'aiguille, c'est-à-dire par la voie étroite des tribulations, pour nous introduire dans la région des joies célestes.

L'homélie finit par une exhortation à se disposer chrétiennement à la solennité de la Pâque, et à pardonner à ses ennemis.

Comme théologien et canoniste, Yves de Chartres nous intéressera davantage. Le premier de ses ouvrages est son *Décret* (1), où il traite des sacre-

(1) *Decretorum liber.* Lovan., 1557, in-8°.

26.

ments et des mystères de la foi chrétienne, plus particulièrement de l'Eucharistie, de l'Eglise, de l'observation des fêtes et des jeûnes, des conciles et de la hiérarchie, des jugements ecclésiastiques ; enfin, des trois vertus théologales. On voit que l'auteur ne s'asservit pas à un ordre rigoureux pour la division de ses matières avec plus de méthode qu'aucun des recueils publiés antérieurement. Comme eux, il manque d'exactitude ; et il a ajouté de nouvelles fautes à celles qu'il a empruntées de ceux qui l'avoient précédé (1). 2° Sa *Panormie*, dans laquelle il a renfermé les principales règles du droit ecclésiastique, comme l'indique le seul titre de l'ouvrage. Celui-ci n'a pas moins d'imperfection que le précédent. Il y est traité des mêmes matières que dans le Décret : l'unique avantage qu'il ait sur l'autre est d'être moins diffus (2).

Yves de Chartres ne permettoit pas que les puis-

(1) D'Héricour, *Lois ecclés.*, p. 6. Le Décret d'Yves de Chartres comprend dix-sept parties, chacune en plusieurs articles.

(2) La *Panormie*, ou *Recueil complet de lois ecclésiastiques*, est divisée en huit parties. Elle traite de la foi, des hérésies diverses qui se sont élevées dans l'Eglise, des sacrements et des ministres, des églises et de leurs biens, des matières bénéficiaires, des élections et institutions, de la primauté de l'Eglise romaine, des conciles, de la juridiction, du mariage, des superstitions, des Démons.

Ce que l'auteur dit, en parlant de la liturgie, se trouve exposé avec bien plus de détail dans le *Micrologue*, ou *Traité des offices ecclésiastiques*, dont nous avons parlé déjà dans l'article d'Amalaire. (Voyez plus haut, pag. 245.)

sances séculières portassent atteinte à la liberté des églises, ni que les ecclésiastiques méprisassent l'autorité séculière. Morale sur laquelle repose tout l'ordre public, et qu'il n'est pas possible d'enfreindre, sans qu'il n'en résulte pour l'une et pour l'autre puissance les plus effroyables calamités.

L'historien de sa Vie remarque que de tous les évêques de son temps, il fut presque le seul qui s'opposât efficacement à la dépravation des mœurs, répandue dans toutes les conditions (1).

La partie de ses œuvres la plus importante à connoître, c'est le recueil de ses lettres, au nombre de deux cent quatre-vingt-huit, dans l'édition de Pierre Pithou, à Paris, en 1585 (1 vol. in-4°). Elles contiennent des points de discipline, d'histoire et de morale, et particulièrement quantité d'excellentes décisions sur divers cas de conscience ou questions de droit qui lui avoient été proposées ; ce qui les rend d'une très grande utilité. Les premières portent sur sa nomination au siége de Chartres, qui lui avoit été contestée par l'archevêque de Sens, en faveur de Godefroi. Yves se justifie, et invoque l'autorité du pape. Dans la quinzième, il écrit avec liberté au roi Philippe, à l'occasion de son mariage avec Bertrade. Le savant évêque opposa constamment la plus courageuse résistance à ce mariage. Le roi s'en vengea en faisant piller les terres de l'évê-

(1) *Yvon. Vita*, cap. III, dans D. Ceillier, tom. XXI, pag. 425.

ché, et mettant l'évêque lui-même en prison. Ses diocésains se disposoient à le délivrer de cette persécution, en déclarant la guerre à Hugues, vicomte de Chartres, qui l'avoit arrêté de la part du roi. Yves les conjura de n'en rien faire, disant : « Permettez que je porte seul la colère de Dieu, jusqu'à ce qu'il prenne en main ma défense, et n'augmentez pas mon affliction par la misère d'autrui. Je suis résolu, non-seulement de demeurer en prison, mais de perdre ma dignité et même la vie, plutôt que d'être cause de la mort des hommes. »

La vingt-neuvième est adressée à un prêtre, nommé Roger, qui, s'étant acquis une sorte de célébrité par ses prédications, s'étoit exposé à la perdre par une conduite peu circonspecte avec des personnes du sexe. Yves lui donne le conseil de renoncer au ministère de la parole; n'importe que les bruits répandus contre lui fussent vrais ou faux.

Dans sa lettre soixante-quatorze, à Hildebert, évêque du Mans, il se déclare contre les épreuves (1).

(1) Voyez plus haut, à la page 322. « Nous devons dire à ce sujet un mot des épreuves, dont l'usage nous paroît aujourd'hui si absurde, mais qui sert à faire connoître les erreurs de l'esprit humain. C'étoit le moyen que nos pères avoient imaginé pour assurer la vérité des faits. Un accusé avoit donc plusieurs moyens de se justifier : le plus commode étoit le serment. A la vérité, si le juge n'y déféroit pas, il ordonnoit le combat. Le vaincu étoit jugé coupable, et subissoit la peine du crime dont il étoit accusé ou dont il

Ailleurs (lettre deux cent cinq), il affirme que les épreuves doivent être regardées comme équivoques, étant arrivé souvent, par un secret mouvement de Dieu, que des coupables les avoient subies sans en être blessés, et que des innocents y avoient succombé.

Dans la cent vingt-deuxième, il décide que le mariage d'une Juive baptisée, mariée avec un chrétien qui étoit retourné au judaïsme, étoit valide, et devoit être maintenu. Même décision dans la lettre deux cent trente.

Lettre cent soixante et onze, à l'archevêque de Sens, sur les excommunications : il lui écrit qu'il

avoit été accusateur. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que quand les parties ne vouloient pas défendre leurs causes elles-mêmes, il y avoit des braves de profession à qui elles remettoient leurs destinées. Une autre épreuve étoit celle du fer chaud. Ce fer étoit bénit et gardé soigneusement par quelques maisons religieuses, car toutes n'avoient pas ce privilége. Il y avoit encore l'épreuve de l'eau bouillante et de l'eau froide; mais ce n'étoit que pour le peuple. Voilà pour les crimes. Croiroit-on que pour les questions de jurisprudence et de justice, on eut recours à ces mêmes moyens? Il est question en Allemagne de savoir si la représentation doit avoir lieu en ligne directe : les avis sont partagés; et c'est un combat qui en décide. Il s'agit en Espagne de savoir lequel doit être préféré de l'office romain ou de l'office muzarabe : il est ordonné qu'un combat en décidera. Cette décision parut extravagante, avec raison; mais ce qu'on mit à la place ne l'étoit pas moins : on ordonna que les deux livres de liturgie seroient jetés au feu, et que celui qui résisteroit aux flammes auroit la préférence dans la célébration des offices divins. » (Hénault, *Abrégé chronolog.*, etc., pag. 51, in-4°.) Les épreuves superstitieuses, si contraires au commandement qui nous défend de tenter Dieu, ont été sévèrement condamnées par les conciles et par les saints évêques.

seroit à désirer que l'on pût observer dans la rigueur les ordonnances de la discipline ecclésiastique; mais que la sévérité pouvant occasioner de dangereuses dissensions, il lui semble nécessaire d'user de condescendance, vu surtout que l'administration des biens temporels appartient aux princes. Que s'ils abusent quelquefois de leur autorité, nous ne devons pas les imiter; mais, après les avoir avertis, les abandonner au jugement de Dieu, qui les punira d'autant plus sévèrement qu'ils auront négligé les avertissements qui leur étoient donnés de sa part. Connoissant ma foiblesse, si j'étois, dit-il, obligé dans ce cas de réconcilier un pénitent, je lui dirois : « Je ne veux pas vous tromper; c'est au risque » de votre salut que je vous permets l'entrée de l'E- » glise ; mais il ne dépend pas de moi de vous ou- » vrir la porte du ciel par une réconciliation de » cette nature ; c'est pourquoi je vous absous autant » que votre propre accusation le demande, et que » j'en ai le pouvoir... Ceux qui seront plus coura- » geux que moi pourront agir avec plus de vigueur ; » mais voilà mon sentiment, dont je ne prétends » pas faire une loi aux autres ; et je ne pense ainsi » que parce que je crois que l'on doit céder au » temps, pour éviter à l'Eglise de plus grands maux.» Il rappelle les mêmes principes dans sa lettre deux cent trente-six, au sujet de la querelle des investitures.

Lettre cent quatre-vingt-six. Il n'est pas permis de rien recevoir des excommuniés notoires et dénoncés, ni de leur rien donner, c'est-à-dire qu'on ne doit leur donner que par un motif de compassion humaine, ni rien recevoir d'eux que dans une nécessité inévitable. (Dans la même) Que l'on peut accorder l'hospitalité à un excommunié, pourvu qu'on ne lui donne pas le baiser de paix, et qu'on ne mange pas avec lui (1).

Lettre cent quatre-vingt-neuf. Réponse aux protestations de l'archevêque de Reims, se prétendant en possession du privilége exclusif de sacrer les rois de France : qu'il n'y avoit aucune loi qui déférât à ce siége le sacre de nos rois préférablement à tout autre, et que l'on pouvoit opposer quantité d'exemples de rois de France sacrés ailleurs qu'à Reims, et par d'autres que par l'archevêque de cette ville.

Lettre deux cent quatorze. Yves déplore les maux causés par la division entre le sacerdoce et l'empire.

Ce savant et vertueux évêque mourut en 1115, après vingt-trois ans d'épiscopat.

(1) Les excommuniés dénoncés ne peuvent licitement communiquer avec les autres fidèles, et ces fidèles ne peuvent communiquer avec eux dans les choses même du commerce civil et ordinaire de la vie, exprimées par ce vers :

Os, orare, vale, communio, mensa negatur.

Les restrictions qui modifient cet adage sont indiquées par tous les canonistes. Le P. Richard a traité cette matière avec sagesse et méthode, dans son *Analyse des Conciles*, tom. III, p. 813.

VIII. Le pape Urbain II.

L'histoire de son pontificat est liée à l'une des époques les plus mémorables des temps modernes. Ce pontife, héritier des grandes vues de Grégoire VII, proclama, dans le concile de Clermont, en 1095, la première croisade, qui s'exécuta l'année suivante, et fut signalée par tant de succès et de revers.

Le premier mobile de cette grande œuvre fut un simple prêtre, du diocèse d'Amiens, nommé Pierre, et surnommé l'Ermite, à cause de la vie solitaire qu'il menoit avec édification : « Il étoit, dit le moderne historien de l'Eglise (1), de petite taille, d'une physionomie aussi peu avantageuse, mais d'un courage héroïque, d'un esprit élevé, d'une vivacité et d'une énergie de sentiment qui faisoient passer ses propres affections d'une manière comme irrésistible dans l'âme de tous ceux à qui il parloit. Sa vie pauvre et très austère lui conféroit un degré nouveau d'autorité. C'étoit au sein même de la domination tyrannique des Turcs et des Arabes, qu'il avoit formé le projet d'affranchir les lieux saints. En faisant le pélerinage de Jérusalem, il fut sensiblement affligé de voir les indignes traitements que les chrétiens avoient à souffrir de la part des infidèles.

(1) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXXIV, tom. VII, p. 230 et suiv.

Leur délivrance ne pouvoit venir que des chrétiens d'Occident. Pierre en conçut le projet, et alla en conférer avec le patriarche Siméon, qui lui donna une lettre pour le pape Urbain II, déjà fort enclin à l'expédition qu'il sollicitoit. Il remit sa lettre; il parcourut l'Italie, passa les Alpes, alla trouver, l'un après l'autre, tous les princes d'en-deçà des monts, les exhortant à la délivrance des lieux saints, faisant les mêmes instances aux peuples qui se trouvoient sur sa route. Quand les esprits des grands et des peuples furent ainsi montés, surtout parmi la nation généreuse des Français, le pape s'y rendit en diligence par mer. Il traversa le pays du Rhône, passa au Pui en Vélay, et de là convoqua le concile qui devoit avoir lieu à Clermont. Douze archevêques, quatre-vingts évêques, un nombre beaucoup plus grand d'abbés, sans compter une infinité d'autres ecclésistiques et de savants de tout état, s'y rendirent de tous les endroits de la France et des royaumes voisins. Surtout l'on traita de l'objet capital du concile, c'est-à-dire de la ligue projetée contre les Musulmans. Le pape levant les yeux au ciel, et faisant signe de la main pour imposer silence, parla ainsi :

« Vous savez, mes frères, que le Sauveur du monde a honoré de sa présence la terre promise de toute antiquité au peuple de Dieu : c'est là son héritage éternel, le lieu fixe de son habitation; et

quoiqu'il l'ait abandonnée pour un temps à la tyrannie des infidèles, il ne faut pas croire qu'il l'ait délaissée à jamais. Depuis trop long-temps l'Arabie sacrilége exerce son impiété barbare sur les lieux saints. Ils ont réduit les fidèles en servitude ; ils les accablent de tributs, d'exactions et des plus indignes traitements; il enlèvent leurs enfants, les contraignent de renoncer à leur baptême, et s'ils font résistance, les effacent du nombre des vivants. Le temple du Seigneur est devenu le siége des Démons ; le saint sépulcre est transformé en étable ; tous les endroits consacrés par le sang et les vestiges du Fils de Dieu ne sont plus que des lieux de carnage et de prostitution; on y égorge les prêtres et les diacres; on y ravit aux femmes et aux vierges la vie après la pudeur. O vous tous, mes très chers enfants, armez-vous de zèle, et marchez sans plus tarder au secours de vos frères, presque désespérés, de la Palestine. La foi est près de périr dans les lieux où elle a pris naissance. Que dis-je? les tyrans forcenés ne mettent plus de bornes à leur rage. Comme un torrent qui ne connoît poit de digues, peu contents des immenses possessions qu'ils ont usurpées sur l'empire des Grecs, ils en veulent envahir les derniers restes, se répandre ensuite dans notre empire et tous nos royaumes ; ils ne se proposent rien moins, dans leur ambition sacrilége, que d'éteindre le nom chrétien. Plusieurs d'entre vous

ont été les témoins oculaires de leurs excès; personne n'en peut douter. Pour nous, pleins de confiance en la miséricorde du Tout-Puissant, par notre autorité apostolique, nous remettons à ceux qui marcheront contre les infidèles les pénitences qu'ils méritent pour leurs péchés. Ceux qui mourront avec un vrai repentir, dans les lieux où Jésus-Christ est mort pour nous, ne doivent pas douter qu'ils ne reçoivent la rémission de leurs fautes et la vie éternelle; et si l'on meurt avant que d'y arriver, la récompense n'en sera pas moindre. »

Les exhortations du pape émurent fortement les esprits. Un enthousiasme qui parut divin saisit toute l'assemblée. En un même instant, comme par inspiration, on s'écria de toute part : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Le souverain pontife reprenant la parole : « Mes frères, reprit-il, vous voyez clairement que le Seigneur se trouve au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom. Eussiez-vous ainsi proféré tout d'une voix le même cri, s'il ne l'eût mis lui-même dans votre bouche? ce sera donc là votre cri de guerre et de ralliement (1). »

(1) Tom. x *Conc.*, pag. 511—514; Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXIV; *Vita Urbini*, pag. 226; D. Ceillier, tom. XXI, pag. 749.

IX. SAINT ANSELME, archevêque de Cantorbery.

L'Eglise a consacré la mémoire de cet archevêque; et les événements qui remplirent sa vie ouvrent un assez beau champ à l'histoire et au panégyrique. Mais le génie qu'il avoit reçu de la nature et développé par l'étude, soumis à l'influence du siècle barbare où il vécut, en contracta tous les défauts; et ce sont eux qui dominent dans tous ses écrits.

Une controverse pointilleuse avoit dès long-temps remplacé l'argumentation simple et majestueuse des anciennes écoles. Fulbert de Chartres l ur avoit conservé quelque reste de gravité, qui bientôt dégénéra et s'anéantit après lui. Ses premiers disciples transportèrent dans la profession de la théologie la sécheresse scolastique; et l'exposition de nos dogmes sacrés fut convertie en une dialectique subtile, qui n'étoit propre qu'à enfanter les opinions problématiques et les questions oiseuses. Bérenger accrédita cette méthode par ses disputes sur la manière dont Jésus-Christ est présent dans l'Eucharistie, et s'acquit dans ce genre de controverse une malheureuse célébrité. Ses adversaires furent contraints de le suivre dans cette arène nouvelle, et de prendre son langage. Roscelin, chanoine de Compiègne, professeur public, s'étoit mis à la tête de

la faction des *nominaux*, qui se trouvoit opposée aux *réalistes*. Les écoles s'étoient partagées entre ces sectes burlesques, qui se croyoient avoir l'importance de celles des pythagoriciens et des platoniciens d'autrefois. Saint Anselme fut entraîné par ses contemporains. Formé par les leçons de Lanfranc, son prédécesseur au siége de Cantorbéry, il n'usa de la vivacité de son esprit et de l'étendue de son savoir que pour imaginer contre ses adversaires une manière de raisonnement en apparence plus forte, mais par là même plus obscure, et difficile à comprendre. Bien qu'il se fût nourri de la lecture des Pères, il en néglige l'autorité; et veut faire honneur à la raison des dogmes qui ne nous sont enseignés que par la révélation. C'est cette méthode qu'on a depuis appelée scolastique. Dans les écrits de saint Anselme, elle n'est point encore mêlée des chicanes et des termes barbares que l'on a employés dans la suite; mais elle y conduisoit, et le sentier une fois ouvert, il devenoit bien difficile de tenir ferme sur une pente glissante.

Les premiers ouvrages où se font remarquer sensiblement les progrès de cette révolution, furent son *Monologue* et son *Proslogue*. (Monologue ou soliloque, parce qu'il y parle seul, et s'y entretient seul sur l'existence de Dieu et ses attributs; Proslogue, parce qu'il y parle à Dieu, et s'entretient avec lui sur la même matière.)

« Ces deux ouvrages, dit un critique moderne, contiennent d'un bout à l'autre la métaphysique la plus déliée ; car on peut dire que saint Anselme est le plus grand métaphysicien que l'Eglise latine ait eu depuis saint Augustin, et qu'il a su concilier en lui toute la subtilité des théologiens scolastiques avec la force et l'onction des Pères, parmi lesquels saint Bernard et lui sont les derniers pour l'ordre des temps (1). »

A la suite de ces deux traités placés en tête de ses œuvres dans l'édition de Paris de 1721, viennent divers ouvrages théologiques, sur le schisme des Grecs et la *Procession du Saint-Esprit*, deux livres sur la question *pourquoi Dieu s'est fait homme*, *la Conception virginale* et *le Péché originel*, où le saint archevêque (si l'ouvrage est de lui) (2) fournit une grande autorité aux défenseurs de l'immaculée conception de la sainte Vierge. Le saint docteur, après avoir exalté l'honneur dont Dieu combla Marie en la choisissant pour être la mère du Verbe incarné, après avoir montré en peu de mots quelle est la pureté et la sainteté convenable à cet auguste

(1) Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, tom. II, pag. 315.

(2) Raisons pour en douter, dans son article par D. Ceillier, t. XXI, p. 332. Quoiqu'il en soit, le P. Colonia affirme que l'on voit encore à Lyon une chapelle en l'honneur de l'immaculée Conception, échappée aux fureurs des calvinistes, que l'on croit bâtie du temps de saint Anselme. (*Hist. littér. de Lyon*, tom. II, pag. 36.)

ministère, conclut son raisonnement par ce corollaire qu'il tire de son principe : qu'une vierge choisie pour être la mère de Dieu devoit avoir une pureté et une sainteté la plus grande qu'on puisse imaginer après celle de Dieu lui-même (1).

Il a aussi beaucoup écrit sur le libre arbitre, la concorde entre la prescience divine et la prédestination : matière sur laquelle les Pères d'avant lui sembloient n'avoir plus laissé rien à dire. Cependant on sera frappé de la précision lumineuse avec laquelle les droits de la grâce et de la liberté se trouvent accordés dans le morceau suivant :

Si nous faisons bien attention au langage de l'Écriture, nous y verrons clairement que quand elle établit la nécessité de la grâce, elle n'exclut point le libre arbitre; de même qu'en parlant en faveur du libre arbitre, elle n'exclut point la grâce; comme si, ou le libre arbitre tout seul, ou la grâce toute seule, suffisoient pour le salut de l'homme. Ce que

(1) Outre le traité de la Conception virginale *active*, on trouve encore, parmi les œuvres de saint Anselme, des fragments considérables sur la Conception virginale *passive*, avec une longue lettre de ce saint docteur, toute remplie de révélations et de merveilles à ce sujet. Il y a des doutes légitimes sur l'authenticité de cette lettre.

Il est assez ordinaire d'entendre nos prédicateurs fortifier des textes et du nom de saint Anselme, ce qu'ils disent en l'honneur de la sainte Vierge. (Voyez l'abbé Clément, *Serm. sur la dévotion à la sainte Vierge*, *Mystères*, tom. I, pag. 433; Fromentières, *Serm.*, tom. III, pag. 69, etc.)

l'Ecriture veut dire, c'est que le salut de l'homme ne peut s'opérer ni avec le libre arbitre tout seul, ni avec la grâce seulement. Ainsi, lorsque le Seigneur
Joan. xv. 5. nous dit : *Sans moi vous ne pouvez rien faire*, il ne dit pas : Votre libre arbitre ne vous sert à rien; mais bien : il ne peut rien sans ma grâce. Et quand nous lisons :
Rom. ix. 16. *Le mérite n'est ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais bien de Dieu qui fait miséricorde ;* on ne nous dit point que dans celui qui veut et dans celui qui court, le libre arbitre est inutile et ne produit rien, mais seulement que si nous voulons et si nous nous empressons à faire ce que Dieu nous commande, il ne faut point l'imputer à notre libre arbitre, mais à la grâce. Car quand l'Ecriture nous dit : *Le mérite n'est ni de celui qui veut, ni de celui qui court*, il faut sous-entendre : s'il veut et s'il court. Ainsi, lorsque quelqu'un donne un habit à un pauvre à qui il ne doit rien, et qui par lui-même ne peut se procurer un vêtement, quoique ce pauvre ait la faculté de se servir ou de ne point se servir de l'habit qui vient de lui être donné, il ne faut cependant pas, s'il s'en sert, imputer à celui qui a été revêtu, le mérite de s'en être revêtu, mais bien à celui qui lui a donné cet habit; et, dans ce cas, l'on pourrait dire : Ce n'est point le fait de celui qui a été revêtu, s'il est revêtu, mais le fait de celui qui a eu pitié de sa nudité. A plus forte raison, devrait-on parler de la sorte, si celui qui a donné l'habit

donne en même temps au pauvre le pouvoir de le conserver et de s'en servir, comme Dieu l'a fait à l'égard de l'homme, en le douant de cette rectitude naturelle dont nous avons parlé tant de fois, et qu'il lui a donné la faculté de conserver en s'en servant. Si donc celui qui est nu et à qui l'on ne devroit rien, ne recevoit point d'habit, ou si, après en avoir reçu un, il le jetoit avec dédain, sa nudité ne devroit plus être imputée à personne qu'à lui. De même, lorsque Dieu accorde de vouloir et de s'empresser à son service à un homme conçu et né dans le péché, et à qui il ne doit rien que des châtiments, assurément le mérite n'en est ni à celui qui veut et à celui qui s'empresse, mais bien à Dieu qui, prenant pitié de sa misère, a jugé à propos de venir à son secours ; et si cet homme ne reçoit point la grâce qui lui est donnée, ou s'il la rejette, c'est à lui et non à Dieu qu'il faut s'en prendre, s'il persévère dans son iniquité et dans son endurcissement. Il faut interpréter dans le même sens tous les autres passages de l'Ecriture ; c'est-à-dire que s'il est question de la grâce, il faut tenir pour certain que le libre arbitre n'est point exclu ; et de même, quand l'Ecriture parle de manière à n'attribuer en apparence le salut qu'à notre libre arbitre, il ne faut point le séparer même par la pensée de la grâce divine, sans laquelle il est impuissant pour le bien.

Celui de ses ouvrages qui offre le rapport le plus

direct avec notre ministère, ce sont les *Méditations* du saint Evêque, souvent publiées à la suite de celles de saint Augustin, quelquefois même confondues avec elles. Elles sont pleines de pensées édifiantes, d'affections tendres, et de conseils utiles, qui jaillissent abondamment d'un cœur embrasé de la double charité envers Dieu et envers le prochain. Ce caractère se manifeste juques dans les reproches adressés aux pécheurs. Ce n'est pas qu'elles offrent rien de nouveau, mais nous devons à leur renommée d'en présenter quelques extraits.

Sur la crainte du jugement de Dieu. Pécheur, ajoute terreurs à terreurs, et gémissements à gémissements : tu auras pour Juge en ce dernier jour celui contre qui est dirigé tout acte de désobéissance, toute prévarication de l'homme pécheur, celui qui t'a rendu mille fois le bien pour le mal, et à qui tu n'as en retour rendu que le mal pour le bien. Maintenant, il est la patience même : alors ce sera le plus redoutable maître. S'il te traite ici bas avec une clémence infinie, il ne laissera plus agir alors envers toi que sa justice. Malheureux ! malheureux ! contre qui ai-je péché? Ah ! c'est Dieu lui-même que j'ai voulu dépouiller de sa gloire; c'est le tout-puissant que j'ai osé défier. O colère du tout-puissant, ne vous précipitez point sur moi ! O colère du tout-puissant, sur quoi pourriez-vous exercer votre fureur; dans moi, qui ne suis que néant? Il n'y a

rien dans tout ce que je suis qui puisse résister à vos coups. Cruelles angoisses! D'un côté, je verrai mes péchés qui m'accuseront; de l'autre, la justice de mon Dieu qui me glacera d'effroi. Sous mes pieds, l'horrible cahos de l'enfer; sur ma tête, un Juge courroucé; et au-dedans, je sentirai les déchirements de la conscience, et au dehors les flammes de l'incendie qui dévoreront le monde. Le juste aura de la peine à être sauvé; et où donc le pécheur trouvera-t-il un asile? Où me cacherai-je? Comment oserai-je paroître? Il me sera impossible de me cacher, et insupportable de me montrer. Ce que je désirerai ne sera nulle part; ce que je détesterai me suivra partout. Que deviendrai-je alors? Qui m'arrachera à la main vengeresse de Dieu? Qui m'aidera de ses conseils? Qui viendra me sauver? Où est celui qui est appelé l'*Ange du grand conseil*, qui est appelé *le Sauveur*, afin que je l'appelle de toutes mes forces à mon secours? Ah! je l'entends, c'est lui, oui c'est lui même; c'est ce Jésus qui est mon juge, et entre les mains de qui la mort vient de me remettre tout tremblant.

A ce nom, tout pécheur que je suis, je respire. Non, je ne veux plus désespérer. Je place maintenant mon espérance dans celui même qui naguère m'inspiroit tant de frayeur. Je le fuyois; et je vole maintenant me jeter dans ses bras. Jésus! ô Jésus! à cause de ce nom si doux que vous portez, soyez

mon Sauveur. Oubliez l'orgueilleux pécheur qui vous a provoqué, pour ne voir plus que le pécheur pénitent qui vous invoque. De quelle utilité seroit-il pour vous de me laisser périr, et de me laisser descendre dans l'éternelle demeure du péché? Hélas!
Ps. vi. 6. *Seigneur, les morts ne chanteront point vos louanges, non plus que tous ceux qui descendent dans les enfers.*

Sur la chasteté. La chasteté fait que l'homme s'approche de Dieu avec une respectueuse familiarité, et que Dieu s'approche de l'homme avec une admirable condescendance. C'est le nœud d'un commerce intime et secret entre Dieu et l'homme. Le royaume des cieux est promis à la chasteté des cœurs purs. Si la chair nous tente par son dangereux aiguillon; si vous êtes encore sujet aux révoltes qu'excite la concupiscence par ses pernicieuses sollicitations, rendez-vous bien présente la pensée de la mort; mettez-vous bien devant les yeux le jour de votre départ de ce monde; fixez vos regards et votre attention sur la fin de cette vie incertaine et fragile, qui n'a rien de sûr que le terme où elle aboutit. Pensez sérieusement au jugement qui suit la mort, et aux tourments qui suivront l'arrêt du souverain Juge; méditez et repassez souvent dans votre esprit les flammes dévorantes d'un enfer éternel, et tant d'autres supplices tous plus affreux de l'éternité malheureuse.

Sur l'humilité. Gardez-vous de l'orgueil ; fuyez toute sorte d'ostentation ; craignez la vaine gloire ; défaites-vous de toute propre estime. Point d'arrogance, point de présomption. N'étendez point des ailes superbes pour vous élever ; ne levez point les ailes, en donnant à la vaine estime un vol trop hardi et trop ambitieux. Ne présumez rien de vous-même. Ne vous attribuez la gloire d'aucun bien. Ne prenez point l'essor pour voler de vos propres ailes... Qui se déplaît sincèrement a trouvé le véritable secret de plaire aux yeux du Monarque suprême. Soyez petit à vos propres yeux, pour être grand aux yeux du Juge incorruptible qui seul décide du vrai mérite sans pouvoir s'y tromper. Moins les hommes feront cas de vous, plus vous serez estimable devant celui qui donne à chaque chose son véritable prix...

Sur la patience. Si la colère vous surprend, réprimez-la ; si elle déconcerte et prévient toutes vos mesures, tâchez de l'adoucir, modérez vos transports, retenez votre indignation, arrêtez l'émotion de votre cœur, mettez un frein à la fougue de vos passions turbulentes. Si vous ne pouvez éviter de vous mettre en colère, au moins tâchez d'en arrêter la violence. Si vous ne pouvez empêcher que ses mouvements ne vous emportent quelquefois, au moins, soyez prompt à y mettre ordre et à vous appaiser. Apprenez à supporter une injure, plutôt

qu'à vous en ressentir. Apprenez à souffrir un mal plutôt qu'à en faire.

Si vous avez contristé en quelque chose votre frère, témoignez-lui en votre repentir. Si vous l'avez offensé, réconciliez-vous avec lui en lui demandant ses bonnes grâces. Demandez promptement pardon de la faute qui l'a offensé, et y remédiez par un prompt retour de bienveillance. Arrachez-lui le pardon par un humble désaveu de ce qui a pu l'irriter. Faites-lui de tendres instances et de justes soumissions, pour lui ôter du cœur le trait qui l'a blessé... Haïssez tout esprit de discorde. Ne vous amusez pas à disputer pour quoi que ce soit. Les contestations engendrent les disputes, enfantent les dissensions, allument le flambeau de la haine, éteignent la paix du cœur, et rompent l'union.

Avis spirituels. Recherchez la compagnie des bons; aimez leur utile et sainte société ; liez un commerce étroit avec les personnes d'une vie sainte. Il vaut mieux endurer la haine des méchants, que se perdre soi-même par des liaisons funestes à la vertu.

Que vos discours, que votre silence même ait toujours quelque chose d'édifiant et d'instructif. Pesez long-temps auparavant ce que vous devez dire. Parlez peu. C'est folie que de perdre le temps dans un flux de paroles qu'on se lasse d'entendre. La vraie science abrège le discours, et est avare de paroles... Ne

déchirez point la réputation du prochain. Ne souillez point votre bouche par le récit des péchés d'autrui. Compatissez au mal que se fait le pécheur, au lieu de révéler sa honte. Craignez pour vous ce que vous censurez si légèrement dans les autres.

Si vous trouvez un lieu où vous puissiez croire que Dieu n'est pas, vous y pouvez pécher en toute liberté. Celui qui a creusé les abîmes, voit tout ce qui se passe dans les lieux les plus écartés, dans les antres les plus profonds, dans l'obscurité la plus noire. Si le bruit public semble vous absoudre, ne laissez pas de vous condamner au tribunal de votre propre conscience.

Découvrez à votre Père spirituel les vices cachés dans votre âme. Manifestez-lui sans délai les mauvaises pensées que vous suggère l'ennemi du salut. Un grand vice devient de très petite conséquence si on l'avoue un très léger défaut devient très grand; lorsqu'on le cèle.

Lorsqu'il est utile d'agir, c'est un mal de différer. La nonchalance éteint l'ardeur de l'esprit, et étouffe le feu du génie; la négligence et la tiédeur font bientôt tomber dans un honteux relâchement qui énerve la vigueur de l'âme.

La félicité de ce monde est courte; ses honneurs sont bien peu de chose. La puissance bornée à ce temps est bien fragile et s'évanouit bientôt. Dites-moi où sont tant de rois? que sont devenus tant de

princes, tant d'empereurs et de superbes potentats? Où s'est enfin perdue l'opulence de tant de riches? Où se sont éclipsés tant de grands seigneurs, tant de gros financiers, tant d'hommes puissants et redoutés dans le siècle? Tout cela a disparu comme une ombre légère; tout cela s'est dissipé comme l'illusion d'un songe. Ils ne sont plus, ils ont été.

Le soin, l'embarras des choses périssables mettent le trouble dans le cœur. Ces soins trop empressés et trop inquiets jettent l'esprit dans une étrange dissipation. Voulez-vous jouir d'un vrai calme et posséder votre âme dans la paix? ne conservez aucune attache pour les plaisirs du siècle. Si vous dégagez votre âme de toutes les vaines sollicitudes de ce monde, vous trouverez un repos constant et inaltérable. Qui se mêle trop avec les créatures en s'intriguant avec le monde se sépare de Dieu, et perd bientôt le seul amour qui soit digne d'un cœur chrétien. Soyez mort pour le monde, et que le monde soit mort pour vous. Regardez la gloire du monde, comme si la mort vous en eût déjà séparé. N'ayez pas plus de soin des choses du siècle que si vous étiez déjà dans le tombeau. Ayez aussi peu d'ardeur pour les bagatelles dont les mondains se font une affaire, que si vous aviez déjà franchi le passage de la mort où toutes les affaires du monde seront finies pour vous. Mépri-

sez pendant la vie ce qui ne peut vous servir de rien après la mort....

Dieu est toujours présent à soi-même ; il ne peut s'oublier; il se contemple, il s'aime. Si donc vous êtes aussi, selon votre capacité, incessamment occupé du souvenir de Dieu, si votre cœur brûle de son amour, vous serez sa parfaite image, parce que vous vous efforcerez de toujours faire ce que Dieu fait toujours. L'homme doit rapporter toute sa vie au souvenir, à la connoissance, à l'amour du souverain bien. Vous devez tourner et appliquer toutes les pensées de votre esprit, exciter et conformer de telle sorte tous les mouvements de votre cœur, que votre âme ne se lasse jamais de soupirer pour Dieu, de vous rappeler le souvenir de Dieu, de vous avancer dans la connoissance de Dieu, de faire quelques nouveaux progrès dans l'amour de Dieu, et de remonter à la noblesse de votre origine et de votre fin, vous souvenant que vous êtes créé à la ressemblance de Dieu.

Celui qui, en chantant les louanges de Dieu, cherche autre chose que Dieu, le loue, mais il ne l'aime pas. Louez donc le Seigneur, mais louez-le d'une manière digne de lui, en sorte qu'il n'y ait en vous ni soin, ni intention, ni pensée, ni empressement d'esprit, autant qu'il est en votre pouvoir, qui ne contribue à sa louange. Que nulle prospérité de ce monde, que nulle disgrâce ne vous détourne de ce

devoir ; car c'est ainsi que vous louerez Dieu de tout votre cœur. Mais après que vous aurez ainsi rempli votre obligation, en louant Dieu de tout le cœur et le louant avec amour, n'attendez de lui d'autre récompense que lui-même, afin qu'il soit l'objet et le terme de tous vos désirs, qu'il soit lui-même le salaire de votre travail, lui-même la consolation de vos souffrances, lui-même enfin votre héritage dans l'univers. Telle est la possession de la vie bienheureuse que nous attendons dans le ciel.

Act. XVII. 28. Suivant la doctrine de l'Apôtre : *Nous vivons en Dieu, nous avons en lui le mouvement et l'être.* Douce vie, aimable mouvement, être désirable. Mais qu'y a-t-il de plus doux que d'avoir la vie en Dieu, en celui qui est lui-même la vie bienheureuse ? Qu'y a-t-il de plus aimable que de lui rapporter tous les mouvements de nos volontés et de nos actions, et de les régler selon lui, qui peut seul nous donner un repos éternel et une fermeté inébranlable ? Qu'y a-t-il de plus digne de nos désirs, que d'être par l'union de nos affections et de nos actions, en celui en qui se trouve, ou plutôt qui seul possède véritablement l'être, et sans lequel nul ne peut avoir le bien-être ?...

Vous m'avez aimé Seigneur, vous vous êtes livré pour moi. Que mes intentions soient toujours avec vous dans le ciel : que votre protection et votre grâce soient toujours avec moi sur la terre. Vous qui

m'avez aimé quand je vous méprisois, secourez-moi maintenant quand je brûle du désir d'être à vous et de n'aimer que vous. Donnez-vous à un cœur qui vous cherche, vous qui vous êtes donné vous-même à qui ne vous connoissoit pas. Recevez un pécheur qui vient à vous, vous qui l'avez ramené lorsqu'il fuyoit loin de vous. Que je vous aime afin que vous m'aimiez, ou plutôt parce que vous m'aimez; que je vous aime, afin d'être aimé de vous encore davantage. Que mes pensées, que mes intentions, mes désirs, mes affections, me tiennent sans cesse uni à vous dans l'unité et dans le secret de mon intérieur, et me fassent tendre à cet heureux séjour où notre nature, dont vous avez daigné vous revêtir par un excès de miséricorde, règne déjà au comble de la gloire, au centre du bonheur. Que je vous demeure attaché inséparablement; que je ne me lasse jamais de vous adorer; que je ne me rebute jamais de votre service; que j'y persévère jusqu'à la fin; que je vous cherche avec fidélité; que j'aie le bonheur de vous trouver dans le lieu de la souveraine félicité; que je vous possède pendant l'éternité.....

Je suis saisi d'une juste épouvante, quand je jette les yeux sur ma vie, parce qu'en l'examinant avec exactitude, il me paroît qu'elle n'est que péché ou que stérilité presque tout entière. Si j'y vois quelque chose de bon, l'hypocrisie, l'imperfection

ou quelque autre sorte de corruption, s'y trouvent tellement mêlées, qu'il y a sujet d'appréhender que ces prétendus bonnes œuvres ne déplaisent à Dieu, ou du moins n'aient pas de quoi lui plaire. Ainsi donc, ô pécheur! non-seulement la plus grande partie de ta vie, mais ta vie tout entière, ou se passe dans le péché, et est vraiment damnable, ou dans l'inutilité, et est souverainement méprisable. Mais à quoi bon séparer la vie infructueuse de la vie criminelle? Assurément une vie inutile est une vie de damnation; car rien n'est plus vrai et plus
Matth. VII. 17. certain que cet oracle de la vérité éternelle: *Tout arbre qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu...*

Ayant devant les yeux le prix infini de notre rédemption, je veux dire la mort de notre Sauveur et le sang qu'il a répandu pour la rémission de nos péchés; ayant aussi devant les yeux l'exemple du bon larron, et de tant d'autres grands pécheurs chargés de crimes énormes et nombreux, que Jésus-Christ, qui est lui-même la source des grâces, a admis au pardon et reçus en sa sainte grâce par une grande miséricorde, ne désespérons point d'obtenir la même faveur; mais, assurés de la rémission de nos péchés, recourons avec une pleine confiance à la source de la divine miséricorde, dans le sein de laquelle nous savons et nous voyons encore tous les jours que tant et de si grands pécheurs ont été

reçus et justifiés ; soyons assurés que cette fontaine adorable d'où coulent les grâces nous lavera aussi et nous purifiera de nos péchés, si nous y renonçons et si nous tâchons désormais de faire autant de bien que nous en aurons le pouvoir. Mais nous ne pouvons par nos seules forces nous abstenir du mal ni pratiquer le bien qui nous est prescrit. Nous avons besoin pour cela d'être prévenus et aidés du secours d'en haut. Prions donc l'ineffable bonté de Dieu, notre Sauveur très miséricordieux, qui, lorsque nous n'étions point, a daigné nous tirer du néant, de nous accorder la grâce de nous convertir, et de nous corriger si bien de tous nos désordres, tant que nous sommes en cette vie et avant que nous en sortions par la mort, et de nous purifier par un exercice si assidu de la componction et de la pénitence, qu'à la fin de cette vie mortelle, nous puissions aller à lui sans empêchement, sans obstacle, pour jouir avec lui de ce jour éternel, dont il est le soleil, dans la compagnie des saints Anges et de tous les saints qui jouissent dejà de sa gloire, et goûtent une joie pure et éternelle dans la possession du souverain bonheur...

Malheureux que je suis! combien je devrois aimer le Seigneur mon Dieu, qui m'a créé lorsque je n'étois pas, qui m'a racheté lorsque j'étois perdu! Je n'étois pas, et il m'a fait de rien; il ne m'a pas fait pour être au rang des créatures privées de rai-

son ; c'est-à-dire, il n'a pas voulu que je fusse un arbre, un oiseau, ou un animal de quelque autre espèce, mais il a voulu que je fusse un homme, une créature douée d'intelligence et de raison. Il m'a donné, avec l'être, la vie, le sentiment, la raison. J'étois mort, il est descendu jusqu'à la bassesse de notre mortalité. Immortel, il s'est soumis à la mort, il s'est rendu passible, il a réellement souffert, il a vaincu la mort, et c'est ainsi qu'il m'a racheté. C'est ainsi, oui, c'est ainsi, que sa miséricorde et sa grâce m'ont toujours prévenu en tout. Il s'est fait mon libérateur, et m'a sauvé de bien des maux, garanti de bien des dangers. Lorsque je m'égarois, il m'a ramené au bercail ; lorsque j'étois aveugle et gissant dans l'ignorance, il m'a éclairé et instruit ; lorsque j'étois dans la mort du péché, il m'a repris et m'a rappelé du tombeau ; quand j'étois enseveli dans une sombre tristesse, il m'a fait part de ses divines consolations ; quand j'étois réduit à un funeste désespoir, il m'a rassuré et fortifié ; quand je suis tombé, il m'a tendu la main et m'a relevé ; quand je me suis maintenu, c'est lui qui étoit mon soutien ; quand j'ai marché, il étoit mon guide ; quand je suis revenu à lui, il m'a reçu dans les bras de sa miséricorde. Mon Seigneur Jésus-Christ m'a fait tous ces biens et mille autres ; il me sera doux et toujours utile de m'en entretenir, d'en rendre grâces à sa bonté, afin de pouvoir,

l'aimer et le louer sans cesse d'une manière qui réponde à l'excès de ses bontés; car que puis-je lui rendre autre chose pour tant de grâces et de bontés, sinon tout l'amour dont mon cœur est capable? En effet, ce qui est donné par l'amour ne peut mieux se reconnoître ni se rendre que par l'amour. »

Il se rencontre dans les œuvres de saint Anselme un dialogue intitulé *Le Grammairien*. L'acception de ce mot n'étoit point, comme elle l'est devenue depuis, bornée à la simple connoissance des éléments du langage; elle avoit encore, au temps dont nous parlons la même extension que dans celui de saint Augustin, de Cicéron et de Quintilien. La science du grammairien embrassoit alors tout le cercle des connoissances humaines. C'étoit être grammairien que d'être ce qu'on nomme aujourd'hui *Philologue*.

Nous avons de plus un recueil des lettres du saint archevêque, au nombre de quatre cent vingt-six (1), qui remplissent quatre livres. Elles portent pour la plupart sur des sujets de morale ou de discipline; quelques-unes sur la querelle des investitures (2).

(1) Dans l'édition de D. Gerberon, Paris, 1675. D. Luc d'Acheri et Baluze ont augmenté ce recueil d'un assez grand nombre d'autres lettres.

(2) L'empereur Henri IV n'ayant pu obtenir des papes Grégoire VII et Urbain II le droit d'investiture, s'en étoit vengé par une persécu-

Nous trouvons dans nos sermons modernes quelques imitations des pensées de ce père. « La divinité reçut dans Jésus-Christ humilié un nouvel accroissement de splendeur et de majesté ; non qu'alors Dieu ait commencé d'être ce qu'il n'étoit pas, mais parce qu'on a commencé de savoir ce qu'il est (1). —Si vous bornez vos vertus aux devoirs présents, vous serez toujours redevable à la justice de Dieu de vos infidélités passées : voilà le seul moyen, dit saint Anselme, de réparer le temps perdu (2). »

« Marie, mère de Dieu! Ecoute, ô homme, s'écrie là-dessus saint Anselme; contemple et admire : *Intendat mens humana, contempletur et stupeat.* Le Père céleste avoit un fils unique et consubstantiel ; mais il n'a pas voulu que ce fils n'appartînt qu'à lui seul ; il en a fait part à Marie, et elle est véritablement

tion ouverte contre les ecclésiastiques qui n'étoient pas de son parti. Le pape Pascal II, calculant avec sagesse les suites de son ressentiment, se rendit plus favorable à son successeur Henri V, à qui il accorda les investitures. On l'en blâma. Un très grand nombre d'évêques se plaignit hautement que le souverain pontife eût violé les droits de l'Eglise. Le respect que saint Anselme professoit pour la chaire apostolique ne l'empêcha point de désapprouver la conduite du pape, qui se rétracta dans un concile tenu à Latran, en 1112, rejetant la concession qu'il avoit faite sur la violence exercée contre sa personne.

(1) *Divina natura in Christo exaltata secundum ostensionem qua cœpit sciri id quod erat.* (Neuville, *Serm. de Noël*, *Avent*, p. 391.)

(2) *Si et bona quæ olim facere neglеximus, et ea quæ nunc facere debemus faciamus.* (La Rue, *sur l'emploi du temps*, *Carême*, tom. III, pag. 81.)

sa mère sur la terre, comme il est son père dans le ciel : *Non est passus manere suum, sed eum esse voluit Mariæ unicum* (1). »

Saint Anselme appartient à la fois aux deux Eglises d'Angleterre et de France ; à la première, par son épiscopat, à la seconde, par une résidence de plusieurs années près de Hugues, archevêque de Lyon. Nous l'y voyons enseigner publiquement les lettres divines dans le cloître de Saint-Jean, présider les synodes, y remplir toutes les fonctions épiscopales, comme s'il n'eût été que le suffragant de cet archevêque, composer dans sa retraite ses ouvrages les plus renommés.

Sa vie nous a été laissée par Edmer son disciple, évêque de Saint-André dans l'Ecosse.

Il mourut dans son diocèse, âgé de soixante-seize ans, en 1109.

X. Geoffroy de Vendôme, Halinard de Lyon.

Le premier s'est rendu célèbre par son zèle à défendre la discipline de l'Eglise, dans la querelle des investitures. Pascal II, d'un esprit plus conciliant que ses prédécesseurs, effrayé d'ailleurs par

(1) Bourdaloue, *sur l'annonc. de la sainte Vierge*, *Mystères*, t. II, p. 99. Voyez encore Joli, *Dominic.*, tom. III, pag. 455 ; Chesnard, tom. I, pag. 75 ; tom. II, pag. 253, etc.

28.

la persécution, en avoit accordé le droit à Henri V. Sa condescendance fut blâmée; Geoffroi de Vendôme y vit une infraction scandaleuse des lois de la discipline. Il en écrivit au pape en termes assez vifs, l'exhortant à casser ce qu'il avoit fait, et à pleurer sa faute, de peur, lui dit-il, que l'Eglise, qui semble prête à rendre le dernier soupir, ne périsse entièrement. Il soutient que l'investiture est un acte hérétique, et simoniaque. La raison qu'il en donne c'est que les laïques ne conféroient l'investiture que dans des vues intéressées, et pour se soumettre celui qui la reçoit. Il publia même sur cette matière un traité exprès, où il établit que l'anneau et le bâton pastoral, par lesquels se donnent l'investiture, étant les signes sensibles de la puissance spirituelle de l'évêque, font partie de l'essence du sacrement de l'ordination.

Il est le premier qui ait employé l'allégorie des deux glaives, pour marquer les deux puissances, la spirituelle et la temporelle. Jésus-Christ a voulu, prétend-il, que le glaive spirituel et le matériel servissent à la défense de son Eglise (1).

On a de lui quelques sermons, qui se trouvent dans l'édition de ses œuvres, publiée par le P. Sirmond (1 vol. in-8°, Paris 1610). Nulle correction dans le style, nulle élévation dans les pensées. Il mourut en 1132.

(1) Fleury, Ve *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, n° XII, pag. 218.

HALINARD. Soixante-cinquième archevêque de Lyon, mort à Rome en 1052, où il étoit allé visiter les saints lieux (célébré dans le supplément du Martyrologe gallican au 29 juillet), s'étoit rendu recommandable par l'éminence et la variété de ses talents. Il étoit bon philosophe, bon géomètre, et, ce qui est assez singulier, dit l'auteur de l'*Hist. littér. de Lyon*, il concilia dans lui ces deux qualités avec l'art de persuader et le talent de la parole, qui lui donna toute sa vie tant d'ascendant sur les esprits (1). Il parloit la plupart des langues vulgaires avec autant de politesse et de facilité que la sienne propre; et le pape Léon IX, qui le menoit partout avec lui, s'en servoit, non-seulement comme d'interprète, mais aussi comme de médiateur pour traiter avec les Normands. Toutes ces grandes qualités avoient si fort charmé les Romains, qu'ils avoient voulu le faire pape, après la mort de Clément II.

XI. PIERRE ALPHONSE. Juif espagnol, converti à la foi chrétienne, voulut justifier son changement de religion par un ouvrage publié dans la forme de *Dialogue entre un Juif et un Chrétien*. Nous ne reviendrons pas sur ce livre, que nous avons indiqué ailleurs. C'est un traité de controverse des

(1) Le P. Colonia, t. II, pag. 182.

plus solides et des plus méthodiques que l'on ait en ce genre parmi les anciens. Il se trouve dans le vingt-unième volume de la *Bibliothèque des Pères de Lyon*. On ignore dans quelle année il mourut.

Cet ouvrage nous rappelle un *Dialogue entre un Juif et un chrétien*, qui se trouve parmi les œuvres de saint Anselme, et lui est communément attribué. Il est de Gislebert, abbé de Westminster, qui l'a dédié à l'archevêque de Cantorbéry. Le morceau le plus brillant qui s'y rencontre est celui-ci :

« Juifs, je vous le demande, en qui Abraham croyoit-il ? quel étoit l'objet de sa foi? Vous hésitez, vous ne savez que répondre : eh bien, je vais vous l'apprendre. La promesse que Dieu lui avoit faite, que dans un individu né de sa race, toutes les nations de la terre seroient comblées de bénédictions, étoit le premier et le dernier article de foi du saint Précurseur. En voici la preuve. Dieu lui parle, et lui
Gen. XII. 1. dit : *Sortez de la terre que vous habitez, abandonnez votre famille*, et tout le reste, jusqu'à ces mots : *Et dans vous, toutes les nations de la terre seront bénies*. C'est à ces mots seulement qu'il commence à croire. Il sortit, comme le Seigneur le lui avoit ordonné ; et quand, après les fatigues de ses longs voyages, le Seigneur lui apparut, pour la quatrième fois, et lui dit : *Regardez le ciel, comptez, si vous le pouvez, les étoiles : tel sera le nombre de vos des-*
Ibid. XV. 6. *cendants ;* alors encore l'Ecriture remarque qu'A-

braham crut à Dieu, et que sa foi lui fut imputée à justice.

« Et si les Juifs nous demandent ce qu'il faut entendre par le rejeton d'Abraham, dans lequel toutes les nations devoient être comblées de bénédictions, nous leur dirons : Interrogez le patriarche Jacob, votre père, dont vous vous glorifiez tous d'être les enfants, et il vous l'apprendra. *Celui qui doit être envoyé*, vous dit-il, *viendra, et il sera l'attente des nations*. Ce fils, ce rejeton d'Abraham, c'est donc le Messie, que tous vos pères ont attendu ; et c'est parce qu'Abraham a cru à l'arrivée de ce Sauveur, que la foi lui a procuré le salut, que Dieu a daigné faire une alliance solennelle avec lui, et qu'il a voulu que le symbole de cette alliance fût la circoncision. » *Ibid.* XLIX. 10.

XII. Bérengose, abbé de Saint-Maximin de Trèves, en 1112.

Sermon sur le respect dû aux saintes reliques. Je me réjouis toutes les fois que dans notre église on célèbre la mémoire des saints, dont la fête revient chaque année. Ce n'est point sans raison que nous rendons à ces amis de Dieu l'honneur qui leur est dû, et que nous rappelons leur précieux souvenir, le jour de leur naissance. C'est un moyen d'obtenir leur protection. Le Seigneur étant prié par eux

nous comblera de ses grâces. Si vous honorez les officiers du roi, cet honneur rejaillit sur le monarque; de même, l'honneur que nous rendons aux saints se rapporte entièrement à la gloire de Dieu. Il est très assuré que nous avons pour patrons dans le ciel ceux que nous avons honorés sur la terre. Car si notre esprit encore enveloppé dans les liens du corps ne laisse pas de monter jusqu'au ciel par la ferveur de la prière, pourquoi les saints qui sont dans le Paradis n'auroient-ils pas la liberté de redescendre sur la terre le jour de leur fête, attirés par les personnes pieuses qui y révèrent leurs reliques? Nous devons un honneur particulier à ceux dont nous possédons les corps en cette Eglise. Oh! qu'elle est riche par la possession des cendres précieuses des saints! Combien la pureté d'une sainte Vierge l'a-t-elle embellie : *Ecce quam læta fovet, unde fæta floret!* Réjouissez-vous avec elle, dit le Prophète, réjouissez-vous de son bonheur, ô vous qui l'aimez.

Pourquoi? Les raisons qu'il en donne sont exprimées dans un langage difficile à comprendre (1). Cette homélie est terminée par le précepte d'aimer Dieu sans partage, à l'exemple des saints. « De même que l'agneau ne s'associe point avec le loup,

(1) *Quia Ecclesia nostra floriditate apostolicæ viriditatis, seu smaragdinis redimita lucescit gemmis; quia sanguinis martyrum corusca rutilat rosis; post hæc, quia clarissimis confessoribus phalerata nitet margaritis; deinde quia virgineis albescit liliis.*

les saints n'entrent pas en société avec les pécheurs. Quelle alliance y a-t-il entre un incestueux et un homme chaste, entre l'ivrogne et le tempérant (1)? »

XIII. JEAN DE SARISBÉRY, évêque de Chartres. Chapelain et confident intime de saint Thomas de Cantorbéry, témoin de sa mort, il nous a laissé la Vie de ce généreux confesseur (2); mais le principal de ses ouvrages est son *Polycraticus, sive de nugis curialium et vestigiis philosophorum*, en huit livres, plein de réflexions sages et vraiment philosophiques. L'auteur y traite des occupations et des amusements des grands; il entre dans le détail des devoirs attachés à leur condition, des vices et des vertus qui leur sont le plus ordinaires. Il y combat l'ambition et la cupidité dans les ecclésiastiques, les exemp-

(1) Ses sermons sont au nombre de cinq, et portent sur le même sujet; ils se trouvent dans le tom. XII de la *Bibliothèque choisie*, pag. 439 et suiv. Romain Joli en parle dans son *Hist. de la prédication*, pag. 272.

(2) Avec le recueil des lettres du saint pontife, elles composent cinq livres renfermant sa correspondance avec les papes, les rois, les évêques et autres. C'est un riche trésor, dans lequel ont puisé tous ceux qui ont écrit l'histoire du temps. Pour le rendre complet, on y a joint la Vie du saint, écrite par divers auteurs, tous contemporains, et quelques-uns ses disciples. La première est d'Edouard, dont Surius a donné l'abrégé au 29 décembre; la seconde est de quatre écrivains, tous ses disciples, Héribert, Willaume, Jean de Sarisbéry, et Alain, abbé de Roche. (2 vol. in-4°, 1682.)

tions et priviléges accordés abusivement aux religieux. Ce livre a été traduit en français par Mézeray, sous le titre de *Vanités de la cour*. On y remarque une grande érudition, une variété piquante, mais une profusion d'esprit et de savoir qui nuisent à l'intérêt de l'ouvrage. Sa critique est loin d'être exacte, et quelques-uns de ses raisonnements paroissent hasardés; il en est qui ont besoin d'être expliqués: par exemple, ce qu'il dit sur le tyrannicide, et le prétendu droit qu'auroient les peuples de déposer leurs princes. Il fait l'éloge des Chartreux et des religieux de Grammont, mais ne se montre pas aussi favorable à l'ordre des Templiers.

Dans un autre de ses ouvrages, intitulé *Métalogique*, en quatre livres, il censure la manière dont la philosophie étoit enseignée de son temps. De la part des maîtres, ce n'est qu'ostentation et vanité. Toute la science qui s'apprend dans les écoles se réduit à des subtilités de mots et à l'étude de questions tout-à-fait inutiles. Il accuse spécialement Gilbert de la Porrée, Abailard, Guillaume de Champeaux, qui avoient alors la plus haute célébrité dans l'université de Paris, dont il fait ailleurs un magnifique éloge.

On a de lui trois cent une lettres, dont la plupart regardent les affaires générales de l'Eglise, savoir: le schisme d'Octavien, l'élection d'Alexandre III, son différend avec l'empereur Frédéric,

les contestations de Henri II, roi d'Angleterre, avec saint Thomas de Cantorbéry (ce sont les plus importantes); mais toutes ne sont pas de Jean de Sarisbéry. Il y en a beaucoup qu'il n'écrivit que comme secrétaire de l'archevêque Thibaud, ou d'autres à qui il prêtoit sa plume. Le style en est plus naturel et plus uni que celui de ses autres ouvrages. Il n'y épargne ni ses amis, ni ses ennemis (1). Nous avons aussi de lui un recueil de poésies, publiées avec celles de Fulbert de Chartres, à Léipsick, en 1655, in-8°, par les soins d'André Rivinus (2). On y reconnoît, comme dans sa prose, une littérature étendue, mais mal digérée. Jean de Sarisbery mourut en 1181 ou 1182. Les auteurs de la *France chrétienne*, Duboullay, dans son *Histoire de l'université de Paris*, Cave dans son *Recueil des écrivains* parlent avec estime de son talent, et mieux encore de son caractère. Leur témoignage réclame en faveur de cet évêque contre le jugement que M. Hume a porté de tout son siècle (3).

(1) Elles ont été recueillies par le P. Chrétien Le Loup, avec celles de saint Thomas de Cantorbéry (Bruxelles, 2 vol. in-4°, 1682), et se trouvent dans le tom. XXIII de la *Bibliothèque des Pères*.

(2) Entre autres un poème, sous le titre bizarre : *Eutheticum metricum*, où il y a quelques détails heureux. Il sert de Préface à son *Polycratique*.

(3) Dans son *Hist. d'Angleterre*, tom. II, pag. 490, trad. franç.

XIV. ANSELME DE LAON. Celui-ci avoit joui d'une grande réputation dans l'école de cette ville, et sa renommée s'étoit répandue dans tout le royaume; elle s'y maintint jusqu'au moment où parut Abailard. Soit que la vieillesse eût abattu ses forces, ou que le nouveau professeur eût en effet plus de talent que l'ancien, l'école d'Anselme fut tout à coup abandonnée; il ne lui resta plus que ses livres, imprimés plusieurs fois avec ceux de Nicolas de Lyre. Ce sont des Commentaires, ou Explications interlinéaires de l'ancien et du nouveau Testament, de peu de secours pour l'intelligence du texte, totalement nulles pour l'éloquence. Il compta parmi ses disciples

XV. GUILLAUME DE CHAMPEAUX, qui fut, au jugement de saint Bernard, un docte et saint évêque. En 1120, Guillaume assista au concile de Beauvais, où il plaida avec chaleur la cause de la canonisation de saint Arnould, évêque de Soissons. Ses autres ouvrages étoient peu propres à conserver sa mémoire. Il enseignoit, à Paris, la rhétorique, la dialectique et la théologie, et tenoit son école dans le cloître de l'évêché, jusqu'en 1108, qu'il se retira avec quelques-uns de ses disciples à une ancienne chapelle, alors dédiée à saint Victor (hors des murs de Paris). Ce fut là l'origine de la célèbre abbaye de

ce nom. Une chronique du temps l'appelle la colonne des docteurs.

XVI. HILDEBERT, évêque du Mans, puis archevêque de Tours.

Qualifié vénérable et saint dans nos anciens martyrologes, il avoit mérité ce titre par ses vertus apostoliques. Ses lettres, recueillies en trois livres, n'offrent que peu d'attraits à la curiosité. La plupart s'adressent à des religieux, sur des objets de discipline monastique, excepté peut-être celles où il réclame avec vigueur contre l'abus des appels au siége romain. « Que cette nouveauté prévale, et l'autorité épiscopale s'anéantit, la discipline de l'Eglise est sans force. Quel ravisseur menacé de l'anathême ne s'empressera pas de se mettre à couvert par un appel? Quel prêtre scandaleux n'y cherchera pas un asile? Les sacriléges, les pillages, les adultères seront sans frein, etc. »

L'éditeur de ses lettres en a enrichi la collection de plus de trois cent quarante homélies sur divers sujets. Importantes comme témoignage de la foi et de la morale, elles sont tout-à-fait stériles comme modèles d'éloquence. Hildebert ne tient pas un rang plus distingué parmi les poètes, malgré la quantité de vers qu'il a publiés (1). Il est compté

(1) Ce n'est qu'une méchante prose, mesurée incorrectement, sur

parmi les SCOLASTIQUES, dernière classe qui nous reste à parcourir.

Bourdaloue à su y découvrir un mouvement affectueux, qu'il rend dans ces termes : « O prodige d'amour, de la part de Jésus-Christ sur la croix ! Pendant que les Juifs perçoient de clous les mains du Sauveur ; pendant qu'ils ouvroient son sacré côté avec une lance ; qu'ils abreuvoient sa bouche de fiel, et sa bouche, et ses mains, et son côté, demandoient grâce pour ces infidèles (1). »

XVII. PIERRE LOMBARD, évêque de Paris, surnommé *le Maître des sentences* (2).

C'est lui que l'on regarde communément comme

nos mystères, sur les sacrements, sur la ville de Rome; quelques Vies de saints, dans le même style.

(1) *Serm. pour la Passion*, *Mystères*, tom. 1, pag. 242.

(2) Le nom de Lombard lui vient de la province de Lombardie, où il naquit de parents pauvres, dans un village près de Novarre. Il fit ses premières études à Bologne, d'où le désir de s'avancer dans les sciences le fit passer en France. Il s'y trouva puissammsnt recommandé par saint Bernard, et fit de tels progrès dans les écoles de la capitale, qu'il fut bientôt en état d'y professer la théologie. En 1159, Pierre Lombard fut appelé par le chapitre de Paris à remplir le siége de cette ville, vacant par la mort de Thibaud. Philippe, frère du roi, et archidiacre de cette église, avoit été élu. « Il eut, dit-on, la déférence de céder son droit. L'histoire nous fournit à cette occasion un des titres anciens, et les plus formels de nos rois, par rapport à la régale. » (Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXXVII, tom. VIII, pag. 19.) Pierre Lombard ne l'occupa que peu de temps, et mourut

le père de la théologie scolastique (1). Il nous a été facile de démontrer qu'elle dominoit long-temps avant lui dans les écoles et dans les chaires. Pierre Lombard ne fit que l'accréditer, par le prodigieux succès qu'obtint son livre *Des sentences*. C'est à proprement parler une *Somme de théologie*, composée des passages choisis des Pères de l'Eglise et des Livres saints. Au lieu d'exposer les vérités de la foi et de la morale chrétienne dans un ordre de principes clairs et distincts, développés par la tradition, qui en fut toujours le plus lumineux commentaire, Pierre Lombard embarrasse sa démonstration de distinctions qui la subdivisent à l'infini. L'ouvrage est composé de quatre livres, et chaque livre de chapitres, sous le nom de distinctions. Ramenant, avec saint Augustin, toute la science au partage entre les choses et les signes, il range dans la première classe tous les objets dont il est donné à l'homme de jouir ou d'user. Nous jouissons de Dieu, nous usons des créatures. Telle est la matière des deux premiers

en 1164. On voyoit son épitaphe dans l'église de Saint-Marcel, portant ces mots : *Hic jacet magister Petrus Lombardus, parisiensis episcopus, qui composuit librum Sententiarnm, glossas Psalmorum et Epistolarum.* L'Eglise de Notre-Dame de Paris possède le manuscrit original du livre *des Sentences*, en quatre petits volumes. Les docteurs de Louvain (Jean Alleaume) en ont donné une édition estimée, 1546, in-folio, et 1568, in-8°.

(1) Bonnegarde, *Dictionn. des hommes illustres*, t. IV, p. 468.

livres. Le troisième traite spécialement du mystère de l'incarnation du Verbe de Dieu, de la foi, de l'amour de Dieu et du prochain, ainsi que des autres vertus ; le quatrième, des sacrements, de la résurrection et du jugement dernier.

Dans les premières distinctions, il suit fidèlement la trace de saint Augustin. Les choses dont nous devons jouir sont celles qui nous rendent heureux : jouir, c'est s'attacher par amour à la chose dont on jouit, et l'aimer pour elle-même. Il n'y en a pas d'autre. Dieu le père, le Fils et le Saint-Esprit, Trinité consubstantielle, un et seul vrai Dieu, manifesté dans tous les temps par les œuvres de sa puissance et de sa sagesse. De là les questions alors si vivement débattues : Dieu le père s'est-il engendré lui-même? a-t-il engendré son divin Fils nécessairement ou volontairement? Quelle différence il y a entre procéder et naître? De quelle manière l'Esprit Saint opère dans les âmes? Deux processions du Saint-Esprit, l'une éternelle, par laquelle il procède du Père et du Fils; l'autre temporelle, lorsqu'il est envoyé aux hommes pour leur justification. Des propriétés relatives entre les trois personnes de la sainte Trinité. Sont-elles distinguées des personnes, ou composent-elles l'essence divine? Des attributs qui appartiennent à la nature divine; la science, la providence, la prédestination, la volonté, la puissance.

Dans le second livre, il s'étend longuement sur les Anges, leur origine, leur chute et leur châtiment. Les Anges sont-ils corporels? comment s'introduisent-ils dans les corps des hommes? De l'ouvrage des six jours, de la création de l'homme et de la femme. Du libre arbitre, de la grâce opérante et coopérante, de la grâce prévenante et subséquente, par quels degrés on parvient aux œuvres justifiantes. Du péché originel, des différentes espèces de péchés, et en particulier des sept péchés capitaux.

Livre troisième. De Jésus-Christ fait homme. Distinction des deux natures dans Jésus-Christ. De la personne du Fils de Dieu. Union de la divinité à l'humanité. Pourquoi Jésus-Christ s'est fait homme; des mérites de sa rédemption. Si ce que l'on dit de Dieu ou du Fils de Dieu peut également s'appliquer au Fils de l'homme? Il tient pour l'affirmative, à raison de l'union des deux natures en une seule personne : ainsi l'on dit bien que le Dieu de gloire à été purifié, quoiqu'il ne l'ait été que selon la forme de serviteur, c'est-à-dire selon son humanité.

Des trois vertus théologales, la foi, l'espérance, la charité. Explication du Décalogue. Différence entre la loi de Moïse et celle de l'Evangile; celle-ci promet des biens célestes, au lieu que l'autre n'en promettoit que de terrestres.

Livre quatrième. Des sacrements, tant de l'an-

cienne que de la nouvelle alliance. Les premiers ne furent que figuratifs. Du baptême; son origine, ses effets. De l'institution de l'Eucharistie. Il y distingue trois choses; le sacrement et non la chose, c'est-à-dire les espèces et apparences du pain et du vin; le sacrement et la chose, qui est la propre chair de Jésus-Christ et son sang, contenus sous les espèces du pain et du vin; et la chose qui n'est point sacrement, c'est-à-dire la chair mystique de Jésus-Christ, qui est l'Eglise ou l'union des fidèles. Il distingue encore deux manières de manger le corps de Jésus-Christ; l'une sacramentelle, qui est commune à tous ceux qui le reçoivent, bons et méchants; l'autre spirituelle, qui est particulière aux bons seuls, parce qu'en recevant le corps de Jésus-Christ dignement, ils demeurent en Jésus-Christ et Jésus-Christ en eux; au lieu que les méchants ne le reçoivent que pour leur condamnation.

Ce qui l'amène à la réfutation des hérétiques, qui avançoient que le corps de Jésus-Christ n'est sur l'autel qu'en figure. Il prouve qu'il y est réellement présent, et que le pain et le vin sont véritablement changés au corps et au sang de Jésus-Christ; que Jésus-Christ est tout entier présent sur l'autel sous les deux espèces; que la substance du pain est changée en corps, et celle du vin en sang, par une conversion substantielle, ou transubstantiation.

Sur la pénitence. Notre docteur en établit de deux sortes, l'une extérieure, l'autre intérieure; la première est le sacrement de pénitence, la seconde est la vertu de l'âme; l'une et l'autre opèrent le salut et la justification. Il définit la pénitence une vertu par laquelle nous pleurons les péchés commis, avec résolution de nous en corriger. On distinguoit dans l'Eglise deux sortes de pénitences, la publique ou la solennelle, qui se faisoit hors de l'Eglise, c'est-à-dire dans le vestibule, à la vue de tout le monde, le pénitent couvert de cilice et de cendres. Cette pénitence ne s'imposoit que pour les crimes les plus graves et publics; on ne la réitéroit pas, de peur qu'elle ne tombât dans le mépris. En quelques Eglises elle n'avoit pas lieu. L'autre pénitence est celle qui est dans l'usage commun de l'Eglise, qui se réitère suivant les besoins des pécheurs pénitents, et s'impose secrètement. Pierre Lombard fait voir la nécessité de cette pénitence; qu'on ne la peut faire d'un péché qu'on ne la fasse de tous; qu'elle est composée de trois parties, savoir, de la contrition, de la confession et de la satisfaction; que la contrition doit non-seulement renfermer la douleur d'avoir péché, mais aussi d'avoir manqué à un acte de vertu; que la confession ne peut se diviser, n'étant pas permis de ne confesser qu'une partie de ses péchés, et d'en réserver l'autre à un autre prêtre ou à plusieurs; que la satisfaction doit être

proportionnée à la grandeur du péché, et telle qu'elle produise de dignes fruits de pénitence. Des péchés véniels, du pouvoir des clés dans l'administration du sacrement de pénitence. Il est donné par le ministère de l'évêque à celui qu'il ordonne prêtre ; mais ceux-là seuls en usent dignement qui suivent la vie et la doctrine des Apôtres ; ce qui n'empêche pas que les méchants prêtres n'aient aussi ce pouvoir, et n'en usent validement quoiqu'indignement, Dieu donnant sa bénédiction à celui qui la demande, même par un ministre indigne.

Il est constant, dit Pierre Lombard, qu'il y a des péchés véniels effacés, après cette vie, par le feu du purgatoire ; que des âmes y restent plus long-temps que les autres ; qu'elles peuvent être rachetées par les bonnes œuvres faites dans leur intention.

Du sacrement de pénitence, il passe à celui de l'extrême-onction, qu'il dit être d'institution divine.

Sur l'ordre. On ne doit admettre dans le clergé que ceux qui peuvent administrer dignement les sacrements de l'Eglise ; et il vaut mieux que l'évêque n'ait que peu de ministres pour l'aider dans ses fonctions, que d'en avoir beaucoup de mauvais. Il entre dans le détail des sept degrés du ministère ecclésiastique, marquant les devoirs de chacun, et la façon de les conférer. Sur le sous-diaconat, il prononce qu'il oblige au célibat. Il rapporte les diverses opinions des théologiens sur la validité des

ordinations faites par les hérétiques. Celui qu'il paroît embrasser, est que ceux qui ont été ordonnés dans l'Eglise conservent le pouvoir d'ordonner, quoique depuis leur ordination ils soient tombés dans l'hérésie, mais que ceux qu'ils ordonnent dans l'hérésie n'ont pas le même pouvoir; que ceux-ci néanmoins ne doivent pas être réordonnés, lorsqu'ils reviennent à l'unité de l'Eglise, pourvu qu'ils aient été ordonnés suivant les formalités usitées dans l'Eglise catholique. Le célibat est d'obligation pour les évêques, les prêtres, les diacres et sous-diacres, pour toutes personnes engagées dans l'état religieux, et autres qui ont fait vœu de chasteté.

Sur le mariage. La cause efficiente en est le mutuel consentement des parties, libre et volontaire. Règles du mariage chrétien. Des empêchements du mariage, et des causes qui peuvent l'annuler. Différents degrés de consanguinité ou d'affinité, tant charnelle que spirituelle, dans lesquels il est défendu de contracter mariage.

Dans les dernières distinctions de ce livre, Pierre Lombard se propose grand nombre de questions sur la résurrection, sur l'état des bienheureux et des damnés après leur mort, sur la manière dont les Démons seront tourmentés, sur la prière pour les morts, sur la sentence du jugement dernier, sur la différence des demeures des saints dans le ciel et des réprouvés dans l'enfer. Il ne doute pas que

les Démons, comme les âmes des autres damnés, ne doivent être sensibles aux feux dont ils seront tourmentés, quoiqu'il convienne qu'il n'est pas facile d'expliquer comment le feu matériel peut agir sur une substance spirituelle ; pour le faire concevoir, il suppose dans les Démons des corps aériens.

Peu de docteurs ont joui d'une réputation aussi étendue. Le surnom de *Maître des sentences*, qui lui fut donné dès son vivant, atteste qu'il étoit regardé comme l'oracle des écoles. Son autorité y balançoit presque celle d'Aristote. Paquier l'appelle la première pierre de l'université de Paris (1). Son livre y devint le code des études théologiques. Une foule de commentateurs se disputa l'honneur d'expliquer sa doctrine (2). Combattu par quelques théologiens, entre autres par saint Antonin, il fut défendu avec chaleur par les souverains pontifes, même par des conciles, et loué avec enthousiasme par des hommes d'un grand poids (3). Entraîné par

(1) *Recherches sur la France*, liv. III, chap. XXIII.

(2) L'abbé Trithème, Sixte de Sienne, surtout Phil. Labbe, rapportés par Casimir Oudin, *Sæcul.* XII, *de Script. eccles.*, tom. II, pag. 1218 ; Fleury, *Disc.* V, nº 1.

(3) On compte jusqu'à deux cent quarante théologiens des plus renommés de leur temps, qui ont fait des commentaires sur ce livre. La plupart furent Anglais. Un de ses plus célèbres disciples a été Martin Aspilcueta, plus connu sous le nom de Navarre, né en 1491, près de Pampelune, professeur de droit canonique à Salamanque, après en avoir appris les éléments à Toulouse et à Cahors. (Bonnegarde, *Dictionn. histor. et crit.*, tom. III, pag. 498.)

le goût déjà dominant dans son siècle, Pierre Lombard consuma dans les sécheresses de la dialectique une vivacité d'imagination qui auroit pu se déployer avec avantage dans les mouvements de l'éloquence, d'après les beaux modèles qu'il en avoit sous les yeux, puisqu'il n'a fait que transcrire les passages des Pères grecs et latins, dont il fortifioit habituellement sa doctrine. Mais quoique son esprit supérieur lui fît pressentir le vice de la méthode à laquelle il asservissoit son génie, il n'est pas moins vrai qu'à l'exemple de la plupart des théologiens de son temps, et c'étoient les plus distingués par la science et la renommée, il a sacrifié à *l'esprit aristotélique* (1). Son style ne manque pas de clarté; il propose ses questions d'une manière aisée, les discute prolixement, et ne les résout pas toujours avec précision, se contentant d'avoir établi le pour et le contre. Le plus grand mérite du livre *Des sentences*, est d'avoir recueilli les témoignages d'une tradition contre laquelle viendront éternellement se briser les sophismes des écoles de Luther et de Calvin.

(1) *Quisquis hoc legerit, non dubitabit quatuor labyrinthos Franciæ, id est Abælardum et Lombardum, Petrum pictavinum et Gilbertum porretanum uno spiritu aristotelico afflatos. Gualterus prior sancti Victoris, in prologo.* (*Apud* Launoium, *de Varia Aristotelis fortuna*, cap. III, pag. 50. Paris, in-8°, 1653.)

XVIII. Le vénérable Godefroi, abbé des Monts.

Plusieurs écrivains ont illustré ce nom (1). Celui dont nous parlons ici fut un prédicateur dont on a recueilli les homélies, en deux vol. in-fol. Elles portent sur chacun des dimanches et fêtes de l'année. Il s'y rencontre plusieurs homélies sur une même solennité, et ne sont pas toujours sur l'Evangile du jour. Quelquefois il explique l'Epître ou les leçons de matines, et s'attache souvent à montrer les rapports de la liturgie avec la fête que l'on célèbre. Dans toutes, il suit le sens allégorique, ou tropologique, comme étant dans sa pensée le plus propre à former les mœurs des moines, auxquels ses discours s'adressent. Le détail nous intéresse peu; ce ne sont que des lieux communs qui se retrouvent

(1) Godefroi, religieux, et prieur de l'ordre de saint Benoît, abbé de Saint-Within (de 1110 à 1141), loué par Guillaume de Malmesbury. Poète et moraliste, dont les ouvrages sont épars dans les bibliothèques d'Angleterre.

Godefroi, sous-prieur de Saint-Victor de Paris. Auteur d'un livre de cosmographie, resté manuscrit dans la bibliothèque de cette maison (voyez Casim. Oudin, *Sæcul.* XII, tom. II *de Script. eccles.*, pag. 1566); auteur d'Homélies en grand nombre sur divers sujets, et d'un poëme en quatre livres, intitulé : *Fontaine de philosophie.*

Godefroi de Viterbe, dont nous avons parlé ailleurs, pag. 169 de ce volume.

Godefroi des Fontaines, mort en 1238. Auteur d'un livre *des Offices divins*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre écrivain du même nom, contemporain du premier, de mœurs bien différentes.

partout. Seulement il peut donner lieu à quelques observations : il dit, dans sa quatrième homélie, que quoique le livre du *Cantique des Cantiques* puisse se rapporter à l'Eglise et à l'âme fidèle, à cause de leur union avec Jésus-Christ, il a un rapport plus particulier à la sainte Vierge, comme mère du Sauveur du monde ; que si la sainte mère de Jésus-Christ a été, comme tout le reste du genre humain, assujettie à la loi du péché originel, l'Esprit Saint qui est survenu en elle et l'a investie de sa grâce, l'a purifiée de toute souillure. Le dogme de l'immaculée conception n'étoit pas encore accrédité. Du reste, il affirme que la sainte Vierge a été réellement enlevée au ciel dans son corps, et qu'étant élevée éminemment au-dessus des Anges, elle intercède puissamment pour nous auprès de son divin Fils.

XIX. GUILLAUME D'AUVERGNE, évêque de Paris, a laissé plusieurs traités théologiques, dont le plus considérable est celui qui a pour titre : *De la foi.* C'est celui qui ouvre l'édition de ses œuvres (1). Notre savant prédicateur Bourdaloue recommandoit fort la lecture de ce pieux évêque. Dans son sermon sur les afflictions des justes : « Lisez, dit-il, sur cette matière l'excellent traité de Guillaume de Paris, ou plutôt écoutez-en le précis que je fais en peu de

(1) Publiée à Paris, en 2 vol. in-fol., 1674.

paroles. » Après bien des raisonnements tirés de la nature de l'homme, il en revient toujours à celui-ci, comme au plus pressant et au plus convaincant : « Vous convenez avec moi, dit-il, de l'exellence d'un premier Etre; vous reconnoissez un Dieu; mais, répondez-moi : ce Dieu aime-t-il ceux qui le servent et qui tâchent à lui plaire? S'il ne les aime pas, et s'il ne s'intéresse point pour eux, où est sa sagesse et sa bonté? S'il les aime, quand le fait-il paroître? Ce n'est pas dans cette vie, puisqu'il les y laisse dans l'affliction; ce n'est pas dans l'autre, puisque vous prétendez qu'il n'y en a point. Cherchez, ajoute ce saint évêque; ayez recours à toutes les subtilités que votre esprit peut imaginer, vous ne satisferez jamais à cette difficulté, qu'en avouant l'âme immortelle, et confessant avec moi qu'après la mort, il y a un état de vie où Dieu doit récompenser chacun selon ses mérites. Car ce Dieu devant être, comme Dieu, parfait dans toutes ses qualités, il doit avoir une parfaite justice; et une justice parfaite doit nécessairement porter à un jugement parfait. Ce jugement parfait ne s'accomplit pas en ce monde, puisque les plus impies y sont quelquefois les plus heureux; il faut donc qu'il s'accomplisse en l'autre, et par conséquent qu'il y ait un autre siècle à venir, qui est celui que nous attendons. Sans cela, poursuit le même Père, on pourroit dire que les justes seroient des insensés, et que les impies se-

roient les vrais sages : pourquoi ? parce que les impies chercheroient les véritables et solides biens, en s'attachant à la vie présente, au lieu que les justes souffriroient beaucoup et se consumeroient de travaux dans l'attente d'un bien imaginaire. Voyez-vous, chrétiens, conclut le prédicateur moderne, comment ce savant évêque tiroit des adversités des justes une raison invincible, pour établir la foi d'une vie et d'une béatitude éternelles? (1) »

Ce traité mérite en effet d'être analysé. L'auteur y fait voir que la plus excellente et la plus utile de toutes les connoissances est celle de la vraie religion, parce qu'elle produit la félicité éternelle. Que la foi est le fondement et la première racine de cette religion, qui n'est autre que le culte de Dieu; que c'est une vertu par laquelle on croit fermement tout ce qui appartient à la vraie religion, c'est-à-dire les vérités que Dieu nous a révélées, et qui ne sont ni évidentes ni probables, parce qu'autrement notre foi n'auroit pas le mérite de la soumission et de l'obéissance aux ordres de Dieu. Enumération des causes de l'erreur et de l'incrédulité. C'est d'abord l'ignorance de la mesure de l'entendement humain (2). Un secret orgueil se croit capable de tout

(1) *Dominic.*, tom. 1, pag. 166, 167.

(2) Prouvée par la foiblesse de notre raison. Argument que Bourdaloue fait valoir avec sa dialectique accoutumée, en s'appuyant de l'au-

concevoir, et ne croit pas qu'il soit nécessaire de croire ce qu'il ne conçoit pas. De là l'aversion des choses que l'on ne conçoit pas. Un sectaire opiniâtre dans ses préventions craint même de penser aux opinions contraires aux siennes. Comment celui qui détourne les yeux d'un objet qui lui est présenté peut-il le voir ? C'est ensuite la sublimité de l'enseignement que la foi nous propose; le défaut d'application à s'instruire de ses vérités, et de rechercher les preuves qui les fondent; enfin la négligence à recourir à Dieu, pour obtenir les lumières nécessaires à cette connoissance. Principes qui s'appliquent aux mystères de la foi chrétienne. « Mais prenez garde à la belle réflexion de Guillaume de Paris, reprend ailleurs sur le même sujet l'éloquent prédicateur que nous venons de transcrire. Si notre raison est droite, dit ce grand évêque, et si elle cherche véritablement le bien, elle ne laisse pas de trouver dans tous ces mystères un avantage inestimable. C'est qu'autant qu'ils sont relevés au-dessus d'elle, autant sont-ils capables de l'élever à Dieu ; c'est qu'ils ont cela de propre et de merveilleux, qu'en captivant nos esprits sous l'obéissance de la foi, ils perfectionnent nos cœurs par les devoirs de sainteté qu'ils nous imposent ; c'est que s'ils sont

torité du même docteur. (*Serm. sur la paix chrétienne*, *Carême*, t. III, p. 356.)

obscurs dans leurs principes, du moins dans leurs conséquences sont-ils remplis des plus pures lumières de la grâce (1). » « Selon ces deux qualités, dit un autre prédicateur, interprétant le même évêque, la foi agit bien différemment sur l'esprit de l'homme ; elle le convainc par sa certitude ; elle l'agite et l'embarrasse par son obscurité. Par la première, elle éclaire son esprit ; par la seconde, elle l'aveugle ; par la première, elle le console, parce qu'elle ne lui propose rien qui soit absolument contraire à sa raison ; par la seconde, elle le captive, parce qu'elle le soumet à des vérités qui sont au-dessus de sa raison : par l'une, elle l'élève en lui apprenant les choses telles qu'elles sont, et telles que la vérité les lui a révélées; par l'autre, elle l'abat et l'humilie, en l'obligeant à se soumettre à une autorité supérieure, et à croire ce qu'il ne voit pas ; et par ce mélange de certitude et d'obscurité, elle ressemble, dit Guillaume de Paris, à l'aurore, qui joint les ténèbres de la nuit aux lumières et à la clarté du jour (2). »

Le traité qui vient après est celui *des lois*, que l'au-

(1) Bourdaloue, *sur la sainteté et la force de la loi chrétienne*, *Dominic.*, tom. 1, pag. 249. M. l'ancien évêque de Langres (cardinal de La Luzerne) développe merveilleusement cette pensée dans son *Instruct. dogmat. sur la relig. chrét.* : « Et ne doit-il pas nous suffire de trouver dans nos mystères, etc. » (Pag. 17.)

(2) Fromentières, *Serm.*, tom. 1, pag. 341.

teur divise en sept classes : les témoignages ou faits historiques qui confirment la vérité, les commandements, les jugements, les exemples, les promesses, les menaces, les cérémonies. Il y compare les religions diverses répandues dans le monde, prouve l'excellence du christianisme sur tout autre culte, l'envisage dans son sacrifice. Dieu n'agrée pour victime que celles qui sont jeunes, innocentes, volontaires et libres. Pensée qu'un de nos sermonnaires applique ingénieusement à saint Benoît, dans le panégyrique de ce saint patriarche (1). « Quand nous aurions vécu, selon l'expression de saint Paul, sous les éléments du monde, c'est-à-dire sous les figures de l'ancienne loi, et que nous n'aurions point eu d'autre sacrifice que les sacrifices imparfaits dont Dieu avoit établi l'usage par le ministère de Moïse, il faudroit toujours y assister avec crainte et avec tremblement ; il faudroit toujours respecter ces chairs mortes, toujours révérer ces taureaux égorgés et sanglants, toujours se prosterner devant les autels chargés des oblations et des prémices de la terre. C'étoient des créatures, il est vrai, mais ces créatures étoient les victimes et les holocaustes du Dieu vivant ; et cela seul les élevoit à un ordre supérieur, et les consacroit. Aussi (poursuivoit Guillaume de Paris), voyez avec quelle révérence

(1) Le même, *ibid.*, pag. 272.

Dieu vouloit que les Juifs entrassent dans le sanctuaire, pour lui offrir leur sacrifice et le sang des animaux qu'ils immoloient... Cependant, dans leurs sacrifices les plus solennels, qu'avoient-ils autre chose que les ombres seulement et que les figures du sacrifice de la loi nouvelle? mais c'étoit assez, etc. (1) »

Parlant du baptême. « C'est la grâce de ce sacrement qui fait en nous comme la première consécration du temple de Dieu ; ou plutôt c'est par le baptême, et par le caractère du chrétien que le baptême nous confère, que nous devenons les temples de Dieu (2). »

Traité des vertus et des mœurs (deux livres distincts). Les vertus de tempérance, de foi, d'amour de Dieu, d'espérance, de charité, sont mises en opposition avec les vices qui leur sont contraires, l'orgueil, l'ambition, l'impureté. Dans celle-ci, rien de léger, rien de véniel : « D'abord ce n'est qu'enjouement, que galanterie, que belle humeur ; mais de là s'ensuit ce que Guillaume de Paris appelle les troupes et les légions du Démon de la chair, *exercitus et acies carnis ;* c'est-à-dire, de là les premiers sentiments du péché, de là les consentements crimi-

(1) Bourdaloue, *Sacrifice de la messe*, *Carême*, tom. II, pag. 298 — 300.

(2) Le même, *Dignité du chrétien*, *Dominic.*, tom. IV, pag. 68, citant et développant la pensée du même évêque.

nels aux désirs du péché, de là les actions honteuses qui mettent le comble au péché, etc. (1). » L'autre présente une forme en quelque sorte dramatique. Chaque vertu y paroît sur la scène, et produit ses avantages. Les autres traités ont pour objet les péchés, les tentations, les mérites et les récompenses, l'immortalité de l'âme, les sacrements, les causes de l'incarnation, la création, la Providence. Ces divers opuscules remplissent le premier volume ; le second se compose des sermons ou homélies et panégyriques.

On ne sauroit méconnoître dans cet évêque un esprit solide, méthodique, lumineux. Il a des expressions éclatantes : par exemple, pour exprimer l'ingratitude des hommes à l'égard de Dieu : « Miracle, s'écrie-t-il, mais miracle diabolique! l'homme est environné, l'homme est accablé des bienfaits de Dieu ; Dieu allume tous les jours de nouveaux charbons autour de nos cœurs pour les échauffer ; et ces cœurs demeurent froids au milieu d'un si grand feu : *Homo, tot congestis carbonibus, miraculo diabolico, friget ad Deum* (2)! » L'on voit qu'il avoit étudié les anciens, mais à une mauvaise école ; et ce n'est pas dans les écrits des saints Pères qu'il avoit cher-

(1) Le même, *sur la parfaite observance de la loi*, *Carême*, tom. II, pag. 173.

(2) Traduit par La Colombière, *Serm.*, tom. II, pag. 24.

ché les modèles de son éloquence, et les sources d'une érudition qu'il a répandue dans les siens avec plus de profusion que de goût et de discernement. Un défaut général à toutes ses compositions, c'est qu'elles ne s'arrêtent jamais à de justes bornes ; les critiques les plus judicieux en conviennent. « Il traite ses matières avec trop d'étendue ; on a peine à le suivre, dit dom Ceillier (1). » Les événements qui signalèrent son pontificat, et les vertus pastorales qu'il y fit briller, l'ont rendu plus célèbre encore que ses ouvrages (2). Guillaume de Paris mourut en 1248, et fut inhumé dans l'église de Saint-Victor, qui étoit alors, et dès le siècle précédent, la sépulture des hommes de lettres distingués.

XX. PIERRE COMESTOR, chancelier de l'Eglise de Paris, en 1164.

Sermons prêchés dans les écoles de Paris (3), et quelquefois publiés sous le nom de Pierre de Blois. Quelques poésies, parmi lesquelles se re-

(1) *Hist. des écriv.*, tom. XXIII, pag. 482.

(2) Il est qualifié *Gemma sacerdotum, cleri decus*, dans un poème héroïque sur la Vie du roi Louis VIII (par Nicolas de Braia). On peut voir le bel éloge qu'en ont fait les auteurs du *Gallia christiana*, à son article.

(3) Duboullay, *Sæc.* IV, *Histor. Universit. parisiensis;* Casim. Oudin, *de Script. eccles.*, t. II, p. 1527.

marquent ces vers, en l'honneur de la sainte Vierge :

Si fieri posset quod arenæ, pulvis et undæ,
Undarum guttæ, ros, gemmæ, lilia, flammæ,
Æthera, cœlicolæ, nix, grando, sexus uterque,
Ventorum pennæ, volucrum, pecudum genus omne,
Silvarum rami, frondes, avium quoque plumæ,
Ros, gramen, stellæ, pisces, angues et aristæ,
Et lapides, montes, convalles, ferra, dracones,
Singula lingua forent, minime depromere possent.

Il légua en mourant ses biens aux pauvres, et on voit à Saint-Victor son épitaphe, dans le langage du temps :

Petrus eram, quem petra tegit, dictusque Comestor,
Nunc comedor; vivus docui, nec cesso docere
Mortuus, ut dicat qui me videt incineratum :
Quod sumus iste fuit, erimus quandoque quod hic est.

Son *Histoire scolastique* surtout lui acquit une réputation singulière. Erigée dès sa publication en livre classique, elle fut regardée pendant trois cents ans comme le dépôt public de la théologie positive, et mise au niveau, tant de la théologie scolastique ou *Livre des sentences* de Pierre Lombard, que du *Décret* de Gratien. Cet ouvrage n'est cependant qu'un abrégé de l'Histoire sainte, depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, mêlé d'incidents apocryphes et quelquefois peu sensés de l'histoire profane, d'opinions

systématiques, de sens figurés, d'explications arbitraires, d'étymologies forcées, et de mille inutilités, qui ne servent qu'à nous peindre l'état d'enfance où étoient encore les lettres (1).

XXI. Le pape Innocent III.

Si jamais homme a pu se croire appelé à la monarchie universelle, ce fut assurément ce pontife, l'un des plus illustres qui aient gouverné l'Eglise de Rome et le monde chrétien. L'édifice avoit été préparé habilement par Grégoire VII et ses successeurs. Les rois et les peuples qui avoient combattu d'abord la prétention des papes sur la puissance temporelle, avoient fini par abandonner une lutte où la Providence elle-même sembloit s'être déclarée, par les succès extraordinaires que ceux-ci avoient obtenus. Plus d'oppositions redoutables. Les ressentiments mêmes paroissoient anéantis au fond des cœurs; ou s'ils menaçoient de se réveiller dans quelques âmes plus fortes, la terreur de l'interdit et de l'excommunication suffisoit pour les réprimer. C'étoit un dogme avoué sans réclamation : Que si chaque roi a son état particulier, Pierre avoit la prééminence sur tous, comme étant le vicaire et le représentant immédiat de celui à qui le monde et tous les empires

(1) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXXVII, tom. VIII, pag. 97. Nous en avons parlé plus haut, à la page 169 de ce volume.

appartiennent ; qu'autant le ciel l'emporte sur la terre, et le sacerdoce sur toutes les choses terrestres, autant la dignité et la puissance du pontife romain surpassent tout autre pouvoir. Cette doctrine, si éloignée de celle qu'avoient professée les premiers siècles chrétiens, se trouvoit soutenue dans Innocent III par tout ce qu'il y avoit de plus capable de l'accréditer et de la mettre à exécution : Une pureté de mœurs irréprochable, le zèle le plus ardent pour la cause de Dieu, une force de résolution que les obstacles mêmes ne faisoient qu'enhardir, une fermeté de caractère invincible, que rehaussoient encore une science au-dessus de son siècle, une telle connoissance des lois et de la discipline, qu'aujourd'hui encore on l'invoque comme l'oracle de la jurisprudence ecclésiastique. La longue durée de son pontificat lui permit de consommer les hautes entreprises qu'il avoit conçues dès les commencements. Pas un acte de son administration qui n'ait été une conquête de plus pour la grandeur romaine.

Nous en avons les plus authentiques témoignages dans le recueil de ses lettres, publiées en deux volumes in-fol. de l'édition de Baluze, et partagées en dix-neuf livres, suivant l'ordre chronologique. Outre sa correspondance, il reste de lui des sermons, des traités, sous le titre d'*Opuscules*, des livres de Constitutions décrétales, un commentaire sur les

Psaumes de la pénitence, etc., quelques poésies (ce sont des hymnes en prose), que l'on chante encore aujourd'hui, entre autres, celle du *Veni sancte Spiritus*, qu'il est impossible de chanter, quand c'est le cœur qui la prononce, sans ressentir déjà l'impression du divin Esprit dont elle invoque l'assistance vivifiante.

Ses lettres portent la plupart sur les événements singuliers qui remplirent son pontificat. Ce sont des consultations adressées aux évêques, aux chapitres et communautés religieuses, à des seigneurs laïques, aux rois et empereurs. Un grand nombre concerne la seconde croisade, des résolutions de cas de conscience, sur des causes matrimoniales ou bénéficiaires, sur des conflits de juridiction et jugements canoniques, sur des causes majeures dévolues au saint-siége, des mandats apostoliques, ou délégations pour la réforme de désordres

Il écrit à la manière du temps. Son style, chargé de figures et d'antithèses, est obscur, embarrassé; il se ressent du jurisconsulte plutôt que de l'orateur. C'est à lui que Bourdaloue doit l'énergique définition de l'enfer, qui sert de texte au dessein de son beau sermon sur l'éternité malheureuse. Innocent III mourut en 1216.

Quoique les protestants ne lui pardonnent pas l'extension qu'il a donnée aux prérogatives du siége apostolique, ils n'ont pu refuser un solennel hom-

mage à la rare capacité de ce pontife (1). Ce fut Innocent III qui institua les premiers commissaires pour la recherche et la punition des hérétiques, c'est-à-dire l'inquisition, dont le premier tribunal fut érigé à Toulouse. Il s'opposa constamment au divorce du roi de France, Philippe-Auguste, avec Ysemberge, comme au mariage d'Alphonse, roi de Léon, avec Berengère; triompha d'Othon, empereur d'Allemagne, soumit l'Angleterre et son roi Jean à payer tribut à l'Eglise romaine, dirigeoit une croisade contre les Albigeois en même temps qu'il en armoit une autre contre les infidèles de l'Orient, convoquoit le concile de Latran, douzième concile écuménique, procuroit la réforme de l'université de Paris, le rétablissement des études, et ranimoit la ferveur de la vie religieuse et ascétique. Pontife au-dessus de tout éloge et de toute critique, s'il eût vécu quelques siècles plus tôt ou plus tard.

(1) Voyez Cave, *de Script. eccles.*, pag. 692. A tous les reproches dirigés par les philosophes du dix-huitième siècle contre les papes, et ce que l'on appelle les invasions de la grandeur pontificale, nous répondrons par ce mot d'un écrivain réputé lui-même philosophe: « C'est donc une injustice d'attribuer à l'ambition ou à l'avidité les efforts que firent les papes pour étendre leur puissance et pour resserrer celle des princes temporels. M. Leibnitz, dont le nom n'a pas besoin d'épithète, qui avoit étudié l'histoire en philosophe et en politique, et qui connoissoit mieux que personne l'état de l'Occident pendant ces siècles de désordres, M. Leibnitz, dis-je, reconnoît que cette puissance des papes a souvent épargné de grands maux. » (Pluquet, *Dictionn. des hérés.*, *Dic. prélim.*, pag. 198.)

XXII. PIERRE DE BLOIS, archidiacre de Bath.

Transporté de bonne heure, en Sicile d'abord, pour y diriger les études du jeune roi Guillaume II, puis à la cour du roi d'Angleterre Henri II, et de la reine Eléonore, mère de Richard; chargé de négociations importantes qu'il remplit avec zèle et intelligence, chancelier de l'archevêque de Cantorbéry, également estimé dans sa patrie et dans les royaumes étrangers, Pierre auroit pu s'y avancer dans les emplois ecclésiastiques. Aux siéges de Naples et de Rochester, il préféra le simple archidiaconé de Bath, dont même il ne jouit pas long-temps. La faveur que ses services lui avoient obtenue ayant excité contre lui certaines inimitiés, il se consola de sa disgrâce par la culture des lettres, et mourut pauvre, sans avoir même de quoi se faire enterrer.

Il nous reste de Pierre de Blois cent quatre-vingt-trois lettres, tant de celles qu'il écrivit en son nom, que de la part des princes, princesses, évêques et autres personnes de la plus haute distinction (1). Curieuses pour l'histoire de son temps, particulièrement celle de la Sicile, et quelques détails de discipline, elles nous offrent peu de passages rela-

(1) Elles commencent à la pag. 267 et suiv. dans l'édition de Paris, 1667, par Pierre de Goussainville, savant prêtre du diocèse de Chartres, qui les a enrichies de notes et de variantes.

tifs à notre ministère. Pourtant Bourdaloue, prêchant sur *la dévotion envers les morts*, emploie avec avantage l'autorité de Pierre de Blois, dont il paraphrase ainsi un beau raisonnement : « Nous avons, dit-il, quelquefois du zèle pour Dieu ; mais notre ignorance, aussi grossière qu'inexcusable dans les choses de Dieu, fait que nous n'appliquons pas ce zèle aux véritables sujets où l'intérêt de Dieu est engagé. Par exemple, nous admirons ces hommes apostoliques qui, poussés de l'esprit de Dieu, passent les mers et vont dans des pays barbares pour y gagner à Dieu des infidèles; aussi est-ce quelque chose d'héroïque dans notre religion. Mais savons-nous bien ce qu'enseigne Pierre de Blois, fondé sur la plus solide théologie? Que la dévotion pour le soulagement des âmes du purgatoire et pour leur délivrance est une espèce de zèle qui, par rapport à son objet, ne le cède pas à celui de la conversion des païens, et le surpasse même en quelque sorte. Pourquoi? Parce que les âmes du purgatoire étant des âmes saintes et prédestinées, des âmes confirmées en grâce, elles sont incomparablement plus nobles devant Dieu que celles des païens; elles sont plus aimées et plus chéries de Dieu que celles des païens; elles sont actuellement dans un état bien plus propre à glorifier Dieu que celles des païens. Savons-nous bien que c'est Jésus-Christ lui-même qui a bien voulu nous servir de modèle, et qui nous

a donné dans sa personne l'idée de cette dévotion ou de ce zèle pour les âmes du purgatoire? et cela, ajoute Pierre de Blois, lorsqu'il descendit aux enfers, c'est-à-dire dans cette prison où, selon l'Ecriture, les âmes des anciens patriarches étoient retenues, et qu'il y descendit pour les y consoler par sa présence, et pour les en tirer par sa puissance. Savons-nous bien, dis-je, qu'il ne tient qu'à nous d'imiter ainsi Jésus-Christ, et que, sans descendre comme lui dans ces prisons souterraines où sa charité et son zèle le firent entrer, nous pouvons, à son exemple, délivrer des âmes aussi parfaites et aussi saintes, et qu'en le faisant comme lui, et le faisant en vue de la gloire qui en doit revenir à Dieu, de quelque condition que nous soyions, nous participons à cet esprit apostolique dont il a été la source, et que je voudrois aujourd'hui vous inspirer (1)? »

Si Massillon eût mieux connu les trésors de notre vénérable antiquité, il auroit ajouté encore une nouvelle autorité à ses éloquentes conférences, en les fortifiant de temps à autre d'éclatants témoignages en faveur de ses principes; et Pierre de Blois lui eût fourni de riches matériaux. Plein de respect pour la grandeur du saint ministère, ce pieux archidiacre ne cesse d'y rappeler ceux dont les mœurs

(1) Pour la *fête de la Comménor. des morts*, *Mystères*, tom. II, pag. 402, 403.

s'éloignoient de la dignité de leur profession. Il vouloit que l'évêque surtout eût le zèle des Jean-Baptiste, des Mathatias, des Elie, des Apôtres saint Pierre et saint Paul, contre les désordres qui souillent la maison du Seigneur. Il écrivoit à un évêque plus occupé d'affaires mondaines que de son administration spirituelle : que le tumulte des affaires n'avoit rien de compatible avec le gouvernement des âmes, et qu'il ne suffit pas à l'Apôtre de Jésus-Christ d'éviter les grandes fautes, mais que c'est pour lui un rigoureux devoir de faire de bonnes œuvres. Il propose pour modèle saint Thomas de Cantorbéry, dont il fait l'éloge dans plusieurs de ses lettres (1). Mais dans plusieurs aussi il déplore, avec la plus vive énergie, le déréglement des mœurs du clergé de son temps. Il accuse l'ambition qui précipitoit dans le sanctuaire des hommes qui s'en étoient montrés tout-à-fait indignes : « De quelle source est sorti ce mal contagieux ? qui a pu donner lieu à cette présomption sacrilége qui pousse certains hommes à ambitionner des fonctions pour lesquelles ils étoient si peu faits, et qui, moins ils avoient mérité d'y

(1) *Epist.* XXVII, LXIII, sur saint Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry. Voyez sa *Vie* par Godescard, au 29 décembre, *Vies des saints*, tom. XII, pag. 284 et suiv. ; son éloge par le pape Pie VI, au 1er vol. de notre *Collection des brefs* de ce pontife d'éternelle mémoire, pag. 237 et 366 (2 vol. in-8°, Paris, 1798), et son article dans le *Dictionn. Histor. de Feller.*

prétendre, plus ils s'y ingèrent effrontément? Aujourd'hui, sans respect pour le sacré et le profane, aujourd'hui, au risque inévitable de perdre à la fois et l'âme et le corps, on vient, par un malheureux aveuglement, s'emparer de la chaire pastorale, sans réfléchir que l'on en fait une chaire de pestilence, où l'on ne trouvera qu'une cause de ruine et pour soi et pour les autres (1). » Il se plaint à un évêque (Gautier de Rochester) : « Que son amour pour la chasse l'entraînât à une dissipation tout-à-fait contraire au devoir du ministère épiscopal, et lui rappelle les sentences d'excommunication portées contre les évêques qui se livroient à ce sanguinaire exercice; tout récemment, la sentence d'interdit et d'excommunication lancée par le pape Nicolas contre l'évêque Lanfrède, bien que sa jeunesse semblât lui offrir une excuse. «Parcourez, lui dit-il, l'histoire de tous les saints Pères, depuis le commencement jusqu'à nous, vous n'en verrez aucun faire son plaisir de la chasse. Nous connoissons, dit saint Jérôme, un saint pêcheur; nous ne lisons point qu'il y en ait eu de chasseur. »

(1) Tels sont les propres termes dans lesquels il s'exprime : *Unde obrepsit hæc pestis? Unde invaluit hæc exsecranda præsumptio, ut indigni dignitates ambiant, et quanto minus meruerunt ascendere ad honores, tanto importunius honoribus se importent? Hodie per fas et nefas, hodie in animæ corporisque discrimen currunt infelices ad cathedram pastoralem; nec attendunt quod sit eis cathedra pestilentiæ, dum sibi et aliis sunt causa ruinæ.* (*Epist.* XXIII.)

Pierre de Blois ne permet pas non plus le commerce aux personnes engagées dans le saint ministère, non pas seulement comme étant défendu par les canons, mais parce qu'il ne peut être exercé sans une espèce d'usure. «En effet, on n'achette bon marché que pour vendre plus cher; et dès lors on reçoit de son prochain plus qu'on ne lui avoit donné. Si le clerc a du temps de reste, qu'il l'emploie à de saintes lectures, plutôt que de travailler à s'enrichir par le négoce.» Quant au travail des mains, si fort recommandé, surtout aux religieux, Pierre de Blois ne prend point parti.

Mais il ne craint pas de s'élever avec vigueur contre les exemptions qui faisoient à la discipline une plaie si vive et si amèrement déplorée par tous les saints évêques.

L'abbé de Malmesbury avoit non-seulement été élu sans la participation de l'évêque diocésain, mais il s'étoit fait bénir par un évêque étranger, sous prétexte qu'il y étoit autorisé par des bulles de Rome qui l'exemptoient de la juridiction épiscopale, et le rendoient immédiat au saint-siége. «Les abbés obtenoient ce privilége moyennant un cens en or payé annuellement à la chambre apostolique; d'où ils prenoient occasion de s'élever contre leur primat et leurs évêques, de manquer au respect qu'ils leur doivent, de secouer le joug de l'obéissance qui étoit l'unique espérance du salut, de dé-

tester leur supérieur, de faire tout avec impunité, de négliger la discipline monastique, et de se livrer à toutes leurs passions; que c'est de là que les biens des monastères sont en proie et au pillage, parce que d'un côté les abbés ne cherchoient que leurs plaisirs, et que de l'autre, les moines, se regardant sans chefs, passoient leur vie dans l'oisiveté et dans de vains entretiens (1).

A un jeune religieux, il écrivoit : « Vous voulez commander avant d'avoir appris à obéir; c'est renverser l'ordre. Avant d'enseigner les autres, commencez par prendre vous-même leçon. »

Un autre, engagé dans l'ordre des Chartreux, en vouloit sortir, sous le prétexte que le saint sacrifice n'y étoit pas célébré tous les jours. Pierre lui écrit : « Ne savez-vous pas que le patriarche des religieux, saint Benoît, d'un ordre si saint, n'a jamais été élevé à la dignité sacerdotale? Nous ne lisons point dans les livres de l'Eglise, que saint Paul, premier ermite, que saint Antoine, que les Apôtres mêmes saint Pierre et saint Paul, et les autres qui ont prêché l'Evangile avec tant de gloire, aient offert chaque jour à Dieu l'hostie vivante du salut. On méprise aisément ce que l'on fait d'ordinaire; et lorsqu'on

(1) D. Ceillier, *Hist. des écriv. ecclés.*, tom. XXIII, pag. 221, à son article. Nous verrons avec quelle force, saint Bernard en particulier, s'élevoit contre les mêmes abus.

ne célèbre les saints mystères que rarement, on le fait avec bien plus de dévotion. »

Il n'approuve point, dans le service de l'Eglise, les ornements qui n'y sont point nécessaires, ni que les abbés portassent les marques de dignité réservées aux évêques.

La captivité du roi Richard lui donna occasion de manifester la fidélité qu'il lui avoit vouée. On voit combien elle étoit vive, par les expressions dont il se sert dans ses lettres écrites tant au pape (1) qu'à l'archevêque de Mayence, pour les engager à travailler à sa délivrance.

Outre ses lettres, nous avons de Pierre de Blois des homélies, au nombre de soixante-cinq, sur les

(1) *Epist.* CXLIV, CXLV, CXLVI, au nom de la reine Eléonore sa mère. Le style de ces lettres peint bien les mœurs du temps : « Quelle excuse, » fait-il dire à cette princesse, peut pallier votre indolence et votre » négligence, puisqu'il est connu que vous avez le pouvoir de délivrer » mon fils, si vous en aviez la volonté? Dieu n'a-t-il pas donné à saint » Pierre, et à vous en sa personne, la puissance de gouverner tous les » royaumes? Il n'y a ni roi, ni empereur, ni duc, qui soit exempt » de votre juridiction. Où est donc le zèle de Phinées? qu'il paroisse » que ce n'est pas en vain que l'on vous a, et à vos coévêques, mis en » main des glaives à deux tranchants.... Vous me direz que la puis» sance vous a été donnée sur les âmes, et non sur les corps. Je le » veux; mais il nous suffit que vous ayez la puissance de lier les âmes » de ceux qui tiennent mon fils en prison, pour qu'il vous soit facile » de le délivrer. Faites seulement que la crainte de Dieu chasse en » vous la crainte des hommes. Rendez-moi mon fils, ô homme de » Dieu! si toutefois vous êtes l'homme de Dieu, et non pas un homme » de sang. » (Traduct. de D. Ceillier, tom. XXIII, pag. 220.)

dimanches et fêtes de l'année, très courtes et composées de passages de l'Ecriture, si ce n'est qu'il y mêle des citations d'auteurs profanes, philosophes, jurisconsultes, poètes; défaut qui se fait également sentir dans ses lettres. Et, de plus, divers opuscules, dont le plus remarquable est une exhortation à la croisade, où il ne dissimule pas les désordres qui avoient déshonoré les précédentes expéditions entreprises pour la délivrance de la Terre-Sainte.

XXIII. ARNOULD DE LISIEUX. Traités de théologie, sermons et lettres. Dans une de celles qu'il adresse à Arnaud de Bonneval, il s'exprime ainsi sur le sacrifice de la messe : « On ne peut rien offrir de plus précieux que Jésus-Christ, rien de plus efficace que ce sacrifice, rien de plus utile à celui qui l'offre, et à celui pour qui il est offert, si l'indignité des personnes ne le rend inutile par l'opposition de leurs mœurs à la dignité de ce sacrifice. Car il faut que celui qui l'offre ait les mains pures, de peur que ce qui n'est pas appréciable, et qui est digne de toute vénération, ne soit offert pour un vil prix et pour des motifs encore plus indignes. Il est aussi nécessaire que celui pour qui il est offert en reconnoisse la valeur par la foi; qu'il l'aime, qu'il le désire ardemment, et qu'il mette en ce sacrifice la confiance d'obtenir de Dieu sa protection et sa miséricorde. Par la réunion de ces dispositions saintes

dans les deux parties, le sacrifice est utile à l'une et à l'autre; et il arrive que ceux qui offrent pour les autres offrent pour eux-mêmes. Que ce bienfait est grand, qui profite à celui qui le reçoit et à celui qui le donne! Quelque étendue que soit la charité du prêtre envers certaines personnes, le sacrifice qu'il offre est tout entier pour tous, et tout entier pour chacun en particulier. Pour être communiqué à plusieurs, son intégrité n'en est pas divisée, ni sa vertu diminuée, lorsque plusieurs y participent. Il est tout à vous et tout à moi; je l'ai offert tout entier pour vous, et je l'ai néanmoins réservé tout entier pour mon utilité particulière. »

Son discours prononcé à l'ouverture du concile de Tours semble présenter le dessein du fameux sermon de Bossuet, à l'ouverture de l'assemblée du clergé, en 1682. La beauté, l'unité et la catholicité de l'Eglise en font la matière. Arnould n'a fait qu'une dissertation théologique, et Bossuet l'un des chefs-d'œuvre de ses compositions oratoires.

XXIV. Pierre de Celles. Long-temps abbé de Saint-Denis de Reims. Il se déclara le protecteur des savants, qu'il soutenoit de son crédit et assistoit de ses libéralités. Les Eglises de Reims et de Chartres lui durent les belles constructions que l'on y voit encore. Ses ouvrages lui ont acquis une grande autorité. On fait moins de cas de ses sermons prê-

chés dans des synodes, que de ses lettres. Les premiers, au nombre de quatre-vingt-onze, sont distribués dans l'ordre des offices de l'année. Quelques traités, un entre autres sur la conscience, qu'il définit la connoissance du cœur: «Pour être bien réglée, elle doit avoir la crainte de Dieu, qui l'éloigne du péché, être soumise aux vérités de la foi, afin de rejeter tout ce qui est mensonge et vanité, aimer Dieu, ce qui la rend fervente dans l'observation de ses lois.» Le recueil de ses lettres prouve une correspondance très étendue; quoiqu'il y soit plus naturel que dans ses autres productions, il ne laisse pas d'y affecter des jeux de mots, peu dignes de la gravité de notre ministère. Des hommes dont nous respectons d'ailleurs le jugement et l'intention les ont nommés des *pensées ingénieuses*. « Consentons, dirai-je avec le Quintilien moderne, qu'on appelle gens d'esprit ceux qui écrivent ainsi, pourvu qu'il soit bien sûr que l'homme éloquent seroit très fâché qu'on fît de lui un semblable éloge. » Au reste, elles fournissent peu de traits intéressants, même pour notre histoire; ce sont pour la plupart des lettres familières. Elles ont été partagées en neuf livres, et publiées en un volume in-4°, par les soins de dom Janvier, de la congrégation de Saint-Maur.

Pierre de Celles, appuyé du sentiment de saint Bernard, croyoit bien que la sainte Vierge avoit

été purifiée du péché originel aussitôt après sa conception, qu'elle étoit née dans la sainteté, mais non pas qu'elle y eût été conçue, personne n'ayant, dit-il, été conçu dans la sainteté, que Jésus-Christ, qui devant sanctifier les hommes et expier le péché, en devoit être seul exempt. C'est sur ce fondement que saint Bernard, et après lui Pierre de Celles, trouvoient mauvais qu'on eût institué la fête de la conception, sans avoir auparavant consulté le Saint-Siége. Pierre ajoutoit « que si la sainte Vierge n'avoit eu rien à combattre pendant sa vie, elle n'auroit pas eu occasion de mériter; que ce que Dieu dit au
Gen. III. 15. serpent dans la Genèse : *Je mettrai des inimitiés entre toi et la femme*, devant s'entendre de la sainte Vierge, il suit de là qu'elle a eu en effet des combats à soutenir contre le péché. » Mais dans une de ses dernières lettres, il paroît se corriger lui-même en disant : « Que la sainte Vierge n'avoit senti les attaques qu'au dehors, et pour les surmonter ; que les suggestions de l'ennemi n'avoient pas pénétré jusqu'à son âme (1). »

Nous le trouvons quelques fois cité par nos modernes, entre autres par Bossuet et le P. de La Colombière (2).

(1) D. Ceillier, *Hist.*, t. XXIII, p. 285.
(2) *Serm.*.., tom. II, pag. 115, et tom. IV, pag. 6.

XXV. VINCENT DE BEAUVAIS (1), en 1244. Il fut d'abord, suivant la conjecture d'un savant moderne, *scolastique* d'Auxerre, lieu de sa naissance (2); et s'étant appliqué principalement à la lecture et à la composition, sa réputation parvint bientôt jusqu'au roi saint Louis, qui voulut le connoître, s'entretint avec lui, et, gagné par les charmes de son esprit et de son savoir, l'attacha à sa personne, pour être son lecteur (synonyme de prédicateur, d'autres disent confesseur). Il lui donna aussi inspection sur les études des princes ses enfants. Louis venoit de fonder la bibliothèque de la Sainte-Chapelle; Vincent y trouvoit en abondance les matériaux nécessaires à son travail. Il imagina de rassembler en un seul corps d'ouvrage les études qu'il avoit faites, et leur donna un lien commun, sous le titre de *Grand miroir; Speculum majus*. « Ouvrage immense et diffus, dit Cave (3) », qu'il divise en trois parties, la première traitant des choses naturelles, la seconde des sciences doctrinales, la troisième de l'histoire, prise depuis la création jusqu'à l'an 1253 (4). Il ne

(1) Ainsi nommé, non qu'il en ait été évêque, mais parce qu'il y avoit fixé sa résidence. (Cave, pag. 632.)

(2) L'abbé Le Bœuf, *Mém. pour l'Histoire d'Auxerre*, tom. II pag. 494.

(3) *Opus ingens et prolixum.*

(4) Et non en quatre, comme l'avancent Du Pin et l'abbé Ladvocat, copiés par les biographes qui les ont suivis. Vincent ne laisse point le

faut pas y chercher une critique sevère, ni l'élégance du style.

Le séjour de la cour ne lui ayant donné que du mépris pour les vanités du siècle, il la quitta pour embrasser l'institut des frères prêcheurs, déjà en grande réputation de doctrine et de vertu. Louis le laissa suivre sa vocation, dans l'espérance de le rappeler un jour auprès de lui, et nous l'y verrons effectivement remplir un nouvel emploi, qui ne demandoit ni moins de lumières ni moins de sainteté que celui qu'il laissoit vacant. L'affection que le pieux monarque parut donner aux religieux du même ordre excita, parmi les autres religieux et les docteurs de l'université, des jalousies qui pensèrent devenir funestes à tous (1). C'étoit parmi les frères prêcheurs que Louis choisissoit ses prédicateurs (2).

moindre équivoque à ce sujet : *Itaque prima non immerito vocatur speculum naturale, secunda vero speculum doctrinale, tertia quoque speculum historiale;* et il ne nous en dit pas davantage.

(1) Le prétexte étoit une chaire que les frères prêcheurs (dominicains) demandoient à l'université. On peut voir l'histoire de cette querelle dans les historiens de l'université, et dans Fleury, liv. LXXXIII, n° LIV, tom. XVII, pag. 541 et suiv.; ou Du Pin, *Biblioth.*, XIIIe siècle, pag. 552 et suiv.

(2) Louis, de retour en France, s'empressa d'appeler près de lui un de ces prédicateurs nommé le frère Hugues. *Le roi le fit sermonner*, dit Joinville (p. 137, 138). Celui-ci débuta par une vigoureuse sortie sur les religieux qui habitoient les cours des princes : « Seigneur, fist-il, je vois plus de gens de religion en la court le roy et en sa com-

Le *Miroir moral* (*Speculum morale*), publié sous son nom, est une rapsodie encore plus médiocre, par un pseudonyme qui n'a paru que plus d'un siècle après (1).

» paignie, que je n'y en voudrois voir, je tout le premier. Il ajouta » que ils ne sont pas en estat d'eulz sauver, ou les saintes Escriptures » nous mentent, ce qui ne peut être. Car les saintes Escriptures nous » disent que le moine ne peut vivre hors de son cloître sans peché mor- » tel, pas plus que le poisson peut vivre sans yaux. Et se les religieux » qui sont avec le roy dient que ce soit cloistre, je leur dis que c'est » le plus large que je veisse oncques; car il dure deçà mer et delà. Se » ils dient que en cesti cloistre l'en peut mesner aspre vie pour l'ame » sauver, de ce ne les crois-je pas. Car je vous dis que j'ai mangé avec » eulz grant foison de divers mès de char et de bons vins fors; de quoi » je suis certain que se ils eussent été en leur cloistre, ils ne fussent » pas si aisié comme ils sont avec le roy. » Après ce début, il enseigna au roi comme il se *devoit maintenir au gré de son peuple*, et finit par lui remontrer que la sûreté des rois dépendoit de leur amour pour la justice; que jamais sceptre n'avoit été transféré d'une famille à l'autre, que lorsque les princes avoient oublié ce premier, et le plus important de leurs devoirs; qu'il devoit enfin l'avoir toujours présent à l'esprit, s'il vouloit conserver son repos, son honneur et sa couronne. Louis écouta ce discours, et en fut charmé. Joinville, qui retrouvoit dans le prédicateur cette liberté naïve qui faisoit son propre caractère, représenta au monarque qu'il falloit retenir un homme si extraordinaire. Je l'en ai prié, répondit le roi, sans qu'il ait voulu me l'accorder; mais allons l'en prier encore. « Nous vinsmes donc à lui, » continue Joinville, et je li dis : Sire, faites ce que mon seigneur » vous proie, de demeurer avec lui comme il est en province; et il » me répondit moult iréement : Certes, sire, non ferai; ains irai en » tel lieu où Dieu m'amera mieux qu'il ne feroit en la compagnie du » roy. Un jour demoura avec nous, et lendemain s'en alla. »

(1) Ce point de critique est parfaitement éclairci dans la dissertation du P. Echard (*Summa D. Thomæ vindicata*), ainsi que dans le VIe livre de la *Vie de saint Thomas d'Aquin*, par le P. Touron (p. 663).

XXVI. JACQUES DE VORAGINE, de l'ordre de saint Dominique, en fut provincial et définiteur. Archevêque de Gênes en 1292. Le plus célèbre de ses ouvrages est sa *Légende dorée*, ou Histoire de la Vie des saints. Le malheureux succès de cet ouvrage n'a pas peu contribué à décréditer, dans l'opinion de certaines personnes, la foi due aux plus respectables monuments. Le scepticisme moderne a mieux aimé condamner tous les miracles, que de chercher à en approfondir un seul.

Les protestants ont fait de cette Légende une espèce de triomphe contre les catholiques, comme si nous étions intéressés à la défendre. Ce n'est pas à eux que l'on en doit la première critique. Claude Despence, docteur de Paris, la dénonça dans une harangue publique, comme étant pleine de fables et d'inepties. Melchior Cano, savant évêque des Canaries, l'appelle une *Légende de fer :* ce sont, dit-il, des monstres de miracles, plutôt que de vrais miracles. Louis Vivès, le digne commentateur de saint Augustin, en a porté le même jugement (1). Le simple abrégé qui en a été publié à Venise, en 1418, comprend un volume in-fol. La

(1) *Ab homine oris ferrei, cordis plumbei scripta.* (Ludov. Vivès, *De caus. corrupt. art.*, lib. II, pag. 91.) *In illa miraculorum monstra sæpius quam vera miracula.* (Melch., *Canus, Loc. comm.*, lib. II, cap. VI, pag. 658.)

critique a mis au creuset ces productions enfantées par un zèle peu éclairé et adoptées par une crédulité naïve. Métaphraste, Jean Mosc (1), Jacques de Voragine, ne sont plus comptés que parmi les romanciers.

Le style de cet écrivain est plat et trivial dans tous ses ouvrages, et plus particulièrement peut-être dans ses sermons. Il en a cent soixante en l'honneur de la sainte Vierge, imprimés à Mayence en 1616, et recueillis sous le titre : *Mariale aureum*, qui se suivent par ordre alphabétique. Il est impossible d'en soutenir la lecture. Mais si cet archevêque n'est pas estimable par ses écrits, on ne peut nier qu'il ne l'ait été par sa piété et son ardente charité pour les pauvres, à qui il faisoit dis-

(1) MÉTAPHRASTE (Siméon). Voyez le vol. XIX de cette *Bibliothèque*, pag. 471.

JEAN MOSC, auteur du *Pré spirituel*, récit de miracles qu'il avoit appris dans ses voyages de Syrie, d'Egypte et d'Occident. Cet ouvrage, composé en grec et traduit en latin, a été traduit en français par pascal Dorange, de l'ordre des frères mineurs, et ensuite par Arnaud d'Andilly, dans le second tome de ses *Vies des Pères du désert*. « Ces histoires, dit D. Ceillier, sont des exemples singuliers de patience, d'humilité, d'austérité, de simplicité, la plupart plus à admirer qu'à imiter. » (Tom. XVII, pag. 615.) Les fausses reliques s'étoient répandues avec profusion; on en faisoit commerce; il falloit les accréditer par des histoires fabuleuses : et de là tant de légendes fabriquées par des imposteurs. Ce sont les propres expressions d'un contemporain, Guibert, abbé de Nogent, dans son *Traité des reliques des saints*, pag. 327 (édit. de D. Luc d'Achery. Paris, 1651).

tribuer presque tous les revenus de son archevêché.

XXVII. ROBERT SORBON. Parmi les savants que notre roi saint Louis avoit accueillis à sa cour, et qu'il aimoit à y fixer, tant par leurs emplois que par les marques de sa confiance, s'étoit fait distinguer Robert Sorbon, ainsi nommé du lieu de sa naissance, petit village du Rethelois dans le diocèse de Reims. Sur la réputation qu'il avoit acquise par ses prédications et ses conférences de piété (1), le roi l'avoit fait son chapelain, et l'honoroit de la familiarité la plus intime, jusqu'à le faire manger souvent avec lui, et lui marquoit, tant en public qu'en particulier, les plus grandes bontés (2). Robert les éprouva surtout dans la fondation du collége qui porte son nom. A peine en eut-il conçu le plan, qu'il trouva Louis disposé à l'exécuter. On conserve en Sorbonne des lettres originales de ce prince, de l'an 1256, par lesquelles il fait don à son chapelain de diverses maisons situées dans les environs du palais des Thermes de Julien. L'intention du monarque, soit dans la bienveillance dont il honoroit les savants, soit dans le zèle avec lequel il concouroit à leurs

(1) Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LXXXIV, n° LVIII, tom. XVII, édit. in-12, pag. 655.

(2) « Pour la grant renommée qu'il avoit d'être preud-homme. (Joinville.)

vues, étoit de faire revivre et de fixer dans ses états le goût de l'étude perdu depuis long-temps.

Nous avons trois écrits de Robert de Sorbonne, qui montrent plus de piété que de doctrine, et dont le style, dit Fleury, est extrêmement simple, pour ne pas dire plat; mais celui des autres auteurs du même temps n'est guère plus relevé. L'avantage de ceux de Robert est, ajoute notre historien, qu'ils sont solides, de pratique, et tendant uniquement à l'utilité des âmes. Ils regardent tous trois la pénitence. Le premier est intitulé : *De la Conscience;* le second, *De la Confession;* le troisième, *Le Chemin du paradis.* Le premier semble être fait pour les écoliers; car il roule sur une comparaison perpétuelle de l'examen des études par le chancelier de l'université, avec le jugement de Dieu. « Si quelqu'un, dit-il, s'étoit proposé d'enseigner à Paris, à quelque prix que ce fût, parce que, s'il étoit refusé, il seroit pendu, il seroit fort envieux d'apprendre du chancelier ou de quelqu'un de son conseil, sur quel livre il devroit être examiné, supposé qu'il ne pût être licencié sans examen, car on en dispense quelquefois les grands. Or, nous voulons tous aller en paradis; et tous ceux qui y seront, seront docteurs en théologie et liront dans la grande Bible, savoir le livre de vie où tout est écrit. Nous serons tous examinés avant que d'être licenciés en paradis, et on ne fera grâce à personne

au jour du jugement. Nous savons sur quel livre nous serons examinés, c'est sur le livre de la conscience. Comme donc un clerc seroit insensé si, après que le chancelier lui auroit dit : Vous serez examiné sur ce livre seul, il le laissoit pour en étudier d'autres, ainsi c'est une extrême folie de laisser le livre de la conscience pour en étudier d'autres avec soin, ou d'en étudier d'autres plus soigneusement que celui sur lequel on doit être rigoureusement examiné (1). »

« Tout le reste de l'ouvrage est du même style, et fondé sur la même comparaison. Le traité de la confession contient un examen de conscience par manière de dialogue entre le confesseur et le pénitent, et l'auteur y descend dans un grand détail. Le chemin du paradis est divisé en trois journées : la contrition, la confession et la satisfaction. Il y est dit que le pénitent doit être résolu à quitter le péché, principalement pour l'amour de Dieu, quand il n'y auroit ni enfer ni paradis; et ensuite, que pour chaque péché mortel on est obligé à sept ans de pénitence, et que, si on ne l'accomplit pas en cette vie, on l'achèvera en purgatoire. » Tel étoit le langage dominant dans la plupart des com-

(1) Encore cet extrait que nous empruntons à l'abbé Fleury est-il abrégé. Du Pin traduit avec plus de fidélité (XIIIe siècle, pag. 274 et suiv.), et c'est pour cela que nous l'omettons.

positions de ce siècle, et surtout dans les prédications où l'on s'abandonnoit à plus de popularité (1).

XXVIII. GUILLAUME DE SAINT-AMOUR, et autres.

Sa querelle avec les frères mineurs l'a rendu fameux. Il publia contre eux un livre véhément (2), auquel ils répondirent avec une égale animosité. L'histoire de ces démêlés nous est étrangère (3).

(1) Les deux prédicateurs les plus renommés sous ce régne, furent, après Robert Sorbon, Gilles d'Orleans et Pierre de Limoges, tous deux dominicains.

Pour donner une idée plus précise du goût et de la manière de prêcher de ce siècle, transcrivons le morceau suivant, qui fait la péroraison du discours que le premier prêcha le jour de l'Epiphanie, de l'an 1272, dans la chapelle, et en présence du roi. Il avoit pris pour texte : *Ubi est qui natus est rex judæorum ?* Il finit ainsi : « *Prædicatores tenentur ramentavoir statum Ecclesiæ, et orari facere pro ipsa et pro regibus, et ante omnes alios reges, pro rege et pace regni Franciæ, quia hæc est quasi regnum regnorum, et pro pueris, quia sunt thronus regni, et pro glorioso brachio et campione sanctæ Ecclesiæ Carolo, rege utriusque Siciliæ, pro terra sancta in qua Deus pro nobis effudit sanguinem suum, et pro illis qui illic eam defendunt, et fidem Christi gladio, sicut nos hic verbo et doctrina; pro laborantibus, pro defunctis, specialiter pro Ludovico IX rege Franciæ. Licet enim credam quod eum tantum fecerit nichare, nichier, ad portam paradisi, usque modo tamen securum ac bonum est quod pro ipso oremus, et pro regina Alba, quæ non est obliviscenda, quæ multas eleemosynas fecit. Pro omnibus istis dicatis bis : Pater noster.* » (Le P. Echard, *Script. prædic.*, tom. 1, pag. 265 et 270.)

Après ceux-là viennent Nicolas de Gorrain, Nicolas de Freanville, Jean de Samois, etc., dont il ne nous reste que les noms.

(2) *De periculis novissimorum temporum adversus mendicantes ordines liber.* L'ouvrage fut condamné en 1256 par le pape Alexandre IV.

(3) On peut consulter Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XXXIV, n° XXX.

Philippe de Grèves, professeur et chancelier de l'université de Paris, laissa trois cent trente sermons sur les Psaumes de David. C'étoit la source où la plupart des prédicateurs puisoient les instructions qu'ils donnoient aux peuples.

Henri de Gand professa durant plusieurs années avec distinction la philosophie et la théologie, en Sorbonne. Il publia une somme de théologie et des commentaires sur le *Maître des Sentences*. C'étoit un tribut qu'il falloit payer à l'oracle de l'école.

Richard Midleton enseigna avec une égale célébrité, à Paris et à Oxford, sa patrie, où il mourut vers l'an 1300. Il fut proclamé *docteur solide et abondant, très fondé, etc.*

xxix. Robert Pullus (Pollen ou Poullain). Né en Angleterre. Les troubles dont son pays étoit agité l'obligèrent à passer en France, où il acheva de se perfectionner dans l'étude de la philosophie et de la théologie. Les progrès qu'il y fit lui méritèrent l'amitié de saint Bernard, qui fit de vains efforts pour le retenir à Paris. De retour à Oxford, il y fut chargé de l'interprétation des Livres saints, et d'annoncer aux peuples la divine parole. Il s'acquitta dignement de ce double emploi. Le pape

Saint Thomas d'Aquin le réfuta Voyez plus bas l'article du saint docteur.

Innocent II l'attira à Rome, et le promut au cardinalat. Il usa de son droit auprès de ce pontife pour en obtenir de nouveaux priviléges en faveur de l'université d'Oxford. Ses sermons, recueillis de son vivant, ne nous sont parvenus que manuscrits.

Nous croyons inutile de rappeler des ouvrages restés ensevelis dans la poussière des bibliothèques.

XXX. Géroch, prévôt de Reichersberg.

Tous les efforts de Grégoire VII n'avoient eu qu'un seul objet, la réforme de l'Eglise, et le rétablissement de l'ancienne discipline. Ses vœux ne furent pas exaucés. Les désordres qui avoient provoqué son zèle ne firent qu'augmenter après lui. Les Conciles ne cessoient de répéter les mêmes plaintes; ils étoient sans force contre les scandales qu'autorisoit la vie publique des ministres du sanctuaire. La plupart des évêques avoient oublié leurs devoirs, et bravoient impunément les censures du siége apostolique. Devenus seigneurs et princes temporels, ils en affectoient l'indépendance, se livroient aux bruyants exercices de la chasse et de la guerre, levoient des troupes, soutenoient des siéges, même contre le souverain, et souvent n'attendoient pas pour se défendre contre leurs agressions, qu'ils fussent attaqués. Le relâchement s'étoit introduit jusque dans les monastères. La célèbre abbaye du Mont-

Cassin, d'où la vie régulière s'étoit répandue dans tout l'Occident, dégénéra bientôt au point que, suivant l'expression du pape Innocent III, les laïques eux-mêmes en étoient révoltés. Les moines de Cluni ne se soutinrent pas mieux. La corruption étoit portée à son comble dans les maisons isolées qui n'avoient pas de chapitres généraux, foible digue, qui ne tint pas contre le débordement des mauvaises mœurs. Dans les écoles régnoit une licence effrenée. Le moindre défaut étoit d'y étudier par vanité, par une émulation jalouse, par intérêt, et par ambition. La face de l'Eglise étoit devenue méconnoissable. Telles sont les plaintes qu'exprimoit, dans les commencements du douzième siècle, l'auteur d'un livre adressé au pape Eugène III, sous le titre : *De l'état corrompu de l'Eglise*. Géroch va jusqu'à dire que Babylone est substituée à Jérusalem, et que le paganisme (il veut dire la simonie) règne au sein du royaume de Jésus-Christ (1). Géroch, disent les historiens du temps, s'appliqua constamment à la méditation des Livres saints, à la prédication de la parole de Dieu, et à la composition d'ouvrages très utiles (2). Dans un autre livre, intitulé *De la glorification du Fils de l'homme*, il accuse les ravages que la scolastique commençoit à

(1) Page 67 du tome v des *Mélanges* de Baluze.

(2) *Chronique* de Reisberg., dans D. Ceillier, tom. xxiii, pag. 144.

faire dans la doctrine. Selon lui, l'enseignement des nouveaux docteurs sur l'annonciation et les deux natures en Jésus-Christ, favorisoit les erreurs de Paul de Samosate, de Nestorius et de Photin (1). « Ce n'étoit pas ainsi, dit-il, que les Pères avoient coutume de traiter les mystères de la religion. »

En abandonnant ces respectables guides, on s'exposoit au risque inévitable de s'éloigner de la saine doctrine, et de la méthode la plus propre à assurer le succès de l'enseignement religieux. La prédication prit une direction nouvelle, sous la double bannière de deux Instituts nouveaux, que la Providence envoyoit au secours de son Eglise.

XXXI. SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, patriarche des frères mineurs. SAINT DOMINIQUE, patriarche des frères prêcheurs, et leurs premiers compagnons.

Un jour que François d'Assise avoit entendu lire à la messe le trait de l'Evangile où Jésus-Christ dit à ses Apôtres : *Ne portez ni or, ni argent, ni aucune monnaie dans vos bourses, ni sac pour le voyage, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton ;* voilà, dit-il, ce que je cherche depuis long-temps, et ce que je désire de tout mon cœur. Aussitôt il quitte ses souliers, son bâ- Matth. x 9.

(1) Page 170 du tome I des *Anecdotes* de D. Bernard Pez. (D. Ceillier, tom. XXIII, p. 147.)

ton, ses poches, renonce à l'argent, et, ne gardant qu'une simple tunique, il jette sa ceinture de cuir et s'en fait une de corde, s'appliquant à se conformer en toute manière à ce qu'il venoit d'entendre, comme à la règle pratiquée par les Apôtres. En cet état, il commença par prêcher la pénitence, et bientôt il se vit sept disciples qui se réduisirent à la même pauvreté que lui, et conçurent la même ardeur pour la conversion des peuples. « Mes frères, leur disoit-il, prêchons la pénitence plus par nos exemples que par nos paroles. Confions-nous au Seigneur, qui a vaincu le monde par sa croix. Nous trouverons des hommes durs qui nous rendront le mal pour les biens éternels que nous prétendons leur procurer; mais nous gagnerons beaucoup en souffrant tout avec patience et avec humilité. En peu de temps, plusieurs sages et plusieurs nobles viendront se joindre à nous, et porteront les vérités du salut aux rois et aux princes aussi-bien qu'aux peuples. Mais, dans tous les temps, gardons-nous de juger ceux qui vivent plus délicatement que nous, ou qui ont dans leurs habits des ornements superflus. Ils sont comme nous les enfants de Dieu, et par conséquent nos frères; il peut les appeler à lui, et les rendre plus agréables que nous à ses yeux. Souvent même, sans avoir goûté le don céleste, ils ne laissent pas de procurer le service du Seigneur, en subvenant aux besoins corporels de ses serviteurs et de ses ministres. »

Les disciples de François commencèrent à remplir sur ce plan leurs fonctions apostoliques. Ils prêchoient avec simplicité et sans acception de personnes, s'adressant aux premiers qu'ils rencontroient, invitant tout le monde à aimer et à servir le Seigneur, à craindre les jugements et les châtiments éternels destinés à ceux qui ne gardent pas ses commandements. Quelques-uns les écoutoient avec attention, et usoient de charité à leur égard; mais le très grand nombre regardoit avec étonnement leurs habits extraordinaires et l'austérité non moins singulière de leur vie. On leur demandoit de quelle profession et de quelle nation ils étoient. Bien souvent on leur refusoit l'hospice comme à des vagabonds et à des malfaiteurs, en sorte qu'ils étoient réduits à passer les nuits entières sous les portiques des églises. Quelquefois on les chargeoit d'injures, on les outrageoit sans retenue; les enfants et la populace leur jetoient des pierres, de la boue, et les traînoient dans les rues par leurs capuces, tandis qu'eux-mêmes se réjouissoient de souffrir ces opprobres dans l'exercice du ministère évangélique. Par leur désintéressement ainsi que par leur invincible patience, ils dissipèrent toutes les préventions, et se concilièrent en tout lieu la vénération publique.

Quand François vit sa compagnie monter au nombre de onze frères, et parmi eux un prêtre nommé Silvestre, le premier de l'ordre qui fût revêtu de ce

caractère(1), il leur traça d'un style simple une forme de vie qui n'étoit que les conseils de l'Evangile réduits en pratique, avec le peu de réglements nécessaires pour l'uniformité de l'observance; puis il résolut de faire approuver cette règle par le pape, ne s'appuyant que sur la protection divine. Ayant trouvé moyen de pénétrer, non sans peine, jusqu'au souverain pontife. Innocent III, qui avoit naturellement beaucoup de pénétration, et qui étoit très versé dans les voies de Dieu, reconnut, à travers l'extérieur méprisable de cet homme, une simplicité vraiment évangélique, une admirable pureté de cœur, ces grandes vues et cette fermeté de résolution qui caractérisent le zèle dont l'esprit de Dieu est le principe. Il prit aussitôt l'humble François en affection, et approuva la régle du saint, mais de vive voix seulement. (Elle fut confirmée par une bulle solennelle, rendue par le pape Honorius III, le 1er juin 1219.)

Leur pauvreté étoit si étroite, qu'ils n'avoient pas même de livres pour réciter l'office canonial. C'est pourquoi, pendant un temps assez long, leurs prières communes et coutumières furent presque toutes mentales. Une croix de bois, plantée au milieu de la chaumière où ils se rassembloient, étoit le livre

(1) Lui-même ne fut que diacre. Son humilité ne lui permit pas d'aspirer à la prêtrise.

touchant dont la muette éloquence produisoit dans leurs âmes une source intarissable de lumières et d'affections saintes. Leur nombre augmentant de jour en jour, malgré leur austère indigence, comme ils ne pouvoient plus se loger dans leur cabane, ils demandèrent l'église nommée *Portioncule*, sous la protection de Notre-Dame, à des religieux bénédictins à qui elle appartenoit. C'étoit la plus pauvre qui fût dans le pays. Ils l'obtinrent aisément, et François en ayant fait la première maison, et comme le berceau de son ordre, il s'y affectionna plus qu'à aucun endroit du monde.

De là il alloit prêcher dans les villes et les campagnes du voisinage. Ses discours n'étoient pas recherchés, mais son seul aspect prévenoit et attendrissoit les cœurs. Connu enfin de tout le monde, il fut dans une telle vénération que, quand il entroit dans une ville, on couroit sonner les cloches, et le peuple arrivoit en foule avec le clergé, en portant des palmes et chantant des cantiques. Les uns lui baisoient les pieds et les mains, les autres touchoient ses vêtements; on s'estimoit heureux de baiser la terre où il avoit passé.

Son ordre confirmé, l'humble instituteur paroissoit incertain s'il appliqueroit ses disciples à la prédication de l'Evangile, ou seulement à l'oraison et aux exercices paisibles de la retraite. Tout versé qu'il étoit dans les voies de Dieu, et souvent guidé par

l'esprit de prophétie, il ne rougissoit pas de prendre conseil même des simples, et craignit de décider cette question. Il pria le frère Silvestre, qui étoit continuellement occupé de l'oraison, sur une montagne près d'Assise, de consulter le Seigneur, et de lui communiquer les lumières qu'il en recevroit. Celui-ci assura que la volonté de Dieu étoit que les frères s'attachassent au ministère apostolique. François adopta cette décision. Il partagea, comme à autant d'Apôtres, les provinces et les royaumes, entre les frères les plus distingués par leur science et leur vertu. En Espagne, Bernard de Quintevalle, son premier disciple, avec un nombre de coopérateurs proportionné à l'importance de cette mission ; Jean Bonella, avec trente-trois compagnons, en Provence ; Jean de Stracchia, établi ministre ou supérieur, en Lombardie ; dans la marche d'Ancône, Benoît d'Arezzo, fort aimé du saint ; en Toscane, Elie de Cortone, depuis général de l'ordre, furent reçus de ces peuples divers comme les envoyés de Dieu. Jean de Penna, destiné pour l'Allemagne, avec soixante frères, y fut d'abord très mal accueilli. L'habit pauvre et singulier qu'ils portoient les fit passer pour ces faux réformateurs qui répandoient l'hérésie à la faveur de leur extérieur mortifié (1).

(1) Vaudois, nouveaux manichéens. (Voyez Bossuet, *Variat.*, liv. XI, nº LXXI, tom. III, pag. 451 et suiv.)

Mais quelque temps après, cette nation voulut le disputer aux autres en affection pour ces dignes religieux, qu'elle avoit eu le loisir de connoître. Saint François résolut d'aller dans la France proprement dite, de pousser jusqu'en Belgique, et choisit Paris pour son séjour, comme une ville distinguée par sa piété, spécialement envers le sacrement adorable de nos autels. Il partit dans ce dessein, et vint jusqu'à Florence.

Le cardinal Hugolin, évêque d'Ostie, vouloit le fixer en Italie, et l'engagea, non sans peine, à se rendre à Rome, pour y prêcher en présence du pape et du sacré collége. Le saint, par respect pour cette auguste assemblée, composa un sermon avec soin, et l'apprit exactement par cœur. Mais quand il voulut parler, il ne put se rappeler un seul mot de ce qu'il avoit écrit. Le Saint-Esprit vouloit être uniquement son maître. L'orateur, après avoir confessé publiquement son embarras, se livra selon sa coutume au guide adorable qui vouloit seul le diriger. Il parla avec tant de force et d'onction, que le souverain pontife, et toute la cour romaine, protestèrent n'avoir été jamais touchés si vivement.

Le saint fondateur ne se contenta point de prêcher par ses exemples l'humilité, la patience, l'obéissance et le détachement universel, dont il avoit fait les bases essentielles de son ordre; il voulut encore enseigner ces vertus par des écrits, bien

faits pour diriger les âmes dans les voies de la perfection évangélique (1).

Saint Antoine de Padoue. Après avoir professé la théologie à Toulouse, à Bologne et à Padoue, entra dans l'ordre de saint François, et s'adonna particulièrement à la prédication. Ses sermons, imprimés à Paris en 1641, ne prouvent rien de plus que l'extrême simplicité des auditeurs, qui n'auroient rien compris à un langage plus relevé.

Saint Dominique avoit proposé à saint François d'Assise d'unir leurs congrégations, et de n'en faire qu'une des deux (2). Mais François répondit: « Mon frère, c'est la volonté de Dieu qu'elles demeurent séparées, afin que cette diversité fournisse

(1) En voici le Catalogue, donné en 1641, par le P. de La Haye (avec les Œuvres de saint Antoine de Padoue): Seize Lettres; un Avertissement à tous ceux de son ordre, contenant vingt-sept chapitres; une Exhortation à l'humilité, à l'obéissance et à la patience; un Traité des vertus de la Vierge et de chaque âme; un Opuscule de la vraie et parfaite joie; une Explication de l'Oraison Dominicale; onze Prières; son Testament; deux Règles pour ses communautés des deux sexes; vingt-huit Conférences; l'Office de la Passion; trois Cantiques sur l'amour de Dieu; des Apophtegmes; des Discours familiers; des Paraboles et des Exemples; des Bénédictions; des Oracles et des Sentences communes; quelques sermons, et un petit Traité des dix perfections du vrai religieux et du parfait chrétien.

(2) Le moderne historien de saint Dominique a élevé des doutes sur ce projet d'association. (Voyez sa *Vie* par le P. Touron, liv. II, chap. XII.)

plus de ressource à la foiblesse humaine, et que celui à qui la rigueur de l'une ne conviendroit pas, ne laisse pas de trouver dans l'autre la voie du salut.» L'union n'en fut pas moins parfaite entre les deux fondateurs et leurs disciples.

Dominique de Gusman étoit chanoine régulier de l'Eglise d'Osma, lorsque D. Diégo, qui en étoit évêque, fut chargé par Innocent III du soin d'instruire et de ramener à la foi catholique les Albigeois, hérétiques, ainsi nommés parce que leurs erreurs infectoient la ville d'Alby et environs. Elles consistoient à mépriser l'autorité de l'Eglise, à rejeter l'usage des sacrements, et renversoient toute la discipline. Ces fanatiques portoient le ravage et la désolation dans le pays. Ils s'attroupoient quelquefois au nombre de plusieurs milliers, pilloient les villes et les villages, massacroient les prêtres, profanoient les Églises, brisoient les vases sacrés (1). Dominique accompagna son évêque dans cette mission apostolique, et s'employa avec ardeur à la conversion de ces hérétiques. Il eut avec eux des conférences, qui se terminèrent toutes à l'avantage de la vérité (2). Il n'y avoit point

(1) « Ils trouvoient leur divertissement à exercer contre les prêtres des cruautés inouïes. Ils en écorchoient quelques-uns, et en firent mourir plusieurs à coup de verge et de bâton. » (Le Gendre, *Hist. de France*, t. II, p. 364.)

(2) Voyez sa *Vie* dans Godescard, tom. VII, pag. 82; et Touron, *supra*, pag. 92.

de jour où il ne s'opérât des conversions éclatantes ; mais les esprits n'en furent que plus aigris ; et comme les sectaires étoient soutenus par Raymond, comte de Toulouse, ils s'en vengèrent par de nouvelles fureurs, auxquelles ils mirent le comble par le meurtre du légat Pierre de Castelnau. Pour les réprimer, on fut obligé de recourir aux moyens les plus sévères. Une croisade fut publiée contre ces sectaires séditieux ; et Simon, comte de Montfort, reçut le commandement de l'armée. Saint Dominique ne fut pas long-temps à s'apercevoir que son zèle devoit s'employer avec une égale ferveur à l'égard de ces mêmes croisés, dont les mœurs répondoient mal à leurs engagements ; et que le bien s'opéroit par la persuasion plus sûrement que par la terreur(1). Dans cette pensée, il conçut le dessein de former une société d'hommes apostoliques, qui, en se sanctifiant eux-mêmes par les exercices de la vie religieuse, pussent travailler efficacement par leurs prédications à répandre les lumières de la foi, et à opérer la sanctification du prochain. S'étant associé à quelques compagnons, qui consentirent à vivre en commun, selon le plan qu'il leur avoit tracé, il se rendit à Rome, pour y obtenir l'approbation du souverain pontife, qui l'accorda. Le nouvel institut

(1) Voyez les chapitres XIII et XVIII du liv. I de la *Vie de saint Dominique* par Touron.

fut confirmé, sous le nom des *frères prêcheurs* (1). Le ministère de la parole du salut étoit la fin principale du saint fondateur. Il veut que tous ses religieux s'y appliquent; et plus cette fonction est importante, plus il demande qu'ils s'y préparent par la pratique de toutes les vertus. Il leur enseignoit l'art de parler au cœur, en leur inspirant une ardente charité pour le prochain. Un jour qu'il venoit de prêcher, on lui demanda dans quel livre il avoit étudié son sermon; il répondit: « Le livre dont je me suis servi, c'est celui de la charité. »

Il étoit difficile de le voir et de l'entendre sans se rendre à ce qu'il désiroit. Ses idées nettes et fortement empreintes, ses résolutions arrêtées avec tant de raison qu'on ne l'a presque jamais vu obligé d'en changer, une égalité d'âme inaltérable, son visage même, où étoient peintes la paix de la conscience et la joie que l'on goûte au service de Seigneur, le feu de son teint et de ses yeux, sa voix douce et tou-

(1) Ils sont appelés *Dominicains*, du nom de leur fondateur, ou *Jacobins*, parce que leur premier établissement à Paris fut dans la maison de saint Jacques, qui leur fut donnée par l'Université, et par un pieux docteur nommé Jean de Barastre. Le P. Jacq. Echard, dominicain français, a donné l'histoire des écrivains de son ordre en 2 vol. in-fol. Paris, 1719. C'est un ouvrage où l'érudition se trouve réunie à la beauté de l'ordre, à la solidité du jugement et à la pureté de la diction. L'histoire des hommes célèbres du même ordre a été composée par le P. Touron, aussi dominicain français. Elle est en 6 vol. in-4°. Les Vies de saint Thomas d'Aquin et de saint Dominique forment deux autres volumes de même format.

chante, tout en lui portoit à la vertu, et communiquoit à ceux qui l'approchoient les ardeurs de l'amour divin dont il étoit embrasé (1).

Quoiqu'il ne nous reste plus de ce saint que quelques lettres et le recueil des statuts qu'il avoit ajoutés à la régle de saint Augustin, on ne laisse pas de lui donner rang parmi les écrivains ecclésiastiques (2). Ses premiers disciples furent des saints, et plusieurs joignoient au don de la parole celui des miracles. Les écrivains de cet ordre qui nous en ont laissé l'histoire, et par là ont bien mérité de la postérité, accompagnent des épithètes les plus honorables les récits qu'ils nous font des succès obtenus par ces prédicateurs. Selon eux, Pierre de Vérone, Barthélemi de Bragance, l'un des confesseurs du roi saint Louis, qui l'accompagna en Palestine; le bienheureux Jean de Vienne, Pierre Scaliger, évêque de Vérone, que *l'Italie entière entendit avec applaudissement et avec fruit;* Tancrède de Sienne, Raymond de Pegnafort, Hyacinthe, l'Apôtre du septentrion et le Thaumaturge de son siècle; le cardinal HUGUES, bien plus célèbre par son admirable *Concordance des Livres saints* que par ses

(1) Bérault-Bercastel, *Hist. de l'Eglise*, liv. XXXIX; Fleury, *Hist. ecclés*, LXXXVI; Godescard, *Vies des saints*, à son article, tom. IX, pag. 252 et suiv.

(2) Le P. Touron, *Vie de saint Dominiqne*, liv. XIII, chap. X, pag. 365.

sermons; Renaud de Saint-Gilles, un des maîtres les plus célèbres de l'école de Paris, Jourdain de Saxe, Pierre de Reims, Thomas de Chantpré, plusieurs autres qui ont eu l'honneur, bien plus glorieux encore, de sceller de leur sang la foi qu'ils annonçoient aux peuples, nous sont présentés comme des prédicateurs sublimes, incomparables. Nous nous en tiendrons, sous ce rapport, au jugement que tous nos modernes critiques ont porté de la prédication des treizième et quatorzième siècles : « La » manière dont on annonçoit au peuple la parole de » Dieu tenoit beaucoup, dit l'un d'eux, de la sco» lastique. Les sermons étoient pleins de divisions, » de distinctions continuelles et de comparaisons » triviales. Il est rare qu'on y trouve quelques points » de morale développés, mis dans leur jour, établis » sur des principes solides et poussés avec élo» quence. On se contente de les proposer sèche» ment, de les expliquer d'une manière commune, » et de les appuyer sur quelques passages de l'Ecri» ture, pris dans un autre sens que le naturel (1). »

(1) Du Pin, XIIIe siècle, pag. 197.

POÈTES.

La scolastique avoit tari les sources de l'éloquence. Il étoit difficile que la poésie échappât à l'influence des vapeurs desséchantes qui s'en étoient répandues sur tous les arts de l'esprit et de l'imagination. Aussi, dans cette effroyable quantité de vers, que nous présente le Parnasse chrétien des siècles où nous sommes, ne se rencontre-t-il pas (à bien peu d'exceptions près) un trait de génie, pas une étincelle d'imagination ni de sentiment. Ce que l'on y appelle poésie n'est qu'une prose mesurée, sans harmonie, sans goût, sans idée, souvent sans exactitude grammaticale ni instinct de prosodie.

Laissons parler l'historien de l'Eglise, le judicieux abbé de Fleury.

« La poétique étoit si mal étudiée dans ces siècles d'ignorance, que je ne daigne presque pas en faire mention. On se contentoit d'apprendre la mesure des vers latins et la quantité des syllabes, quoiqu'imparfaitement; et l'on croyoit faire un poème en y racontant de suite une histoire d'un style aussi plat et d'un latin aussi barbare que l'on auroit fait en prose; excepté que la contrainte des vers faisoit chercher des expressions forcées et ajouter des chevilles. Nous ne laissons pas d'avoir obligation à ces mauvais poètes, de nous avoir conservé la tradition des syl-

labes longues ou brèves, et la construction des vers latins. Au reste, on ne voit aucun agrément dans les ouvrages sérieux de ces temps-là, et ces auteurs n'avoient aucun goût pour l'imitation de la belle nature, qui est l'âme de la poésie; mais ils en avoient beaucoup pour les fictions et les fables; semblables aux enfants, qui sont plus touchés du merveilleux que du vrai (1). »

La poésie étoit retombée à l'état d'enfance où elle est chez tous les peuples barbares ou sauvages, qui en font la langue de leurs chroniques et l'expression de tous leurs actes publics et particuliers, sans autre dessein que d'en conserver la mémoire à la postérité. De là tant de légendes composées sur les vies des saints par les plus pieux évêques, à l'imitation de saint Prudence, de saint Fortunat, de saint Adelme, de saint Eugène de Tolède, du Vénérable Bède, de Vandalbert (2), et d'autres, dont nous avons rendu

(1) Ve *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, nº VI, pag. 200.

(2) PRUDENCE, dont nous avons parlé au vol. XX de cette *Bibliotèque*, pag. 462. Son hymne sur les saints Innocents, commençant par ces mots :

Salvete flores martyrum, etc.,

rappeloit encore les beaux temps de la littérature latine, malgré les irrégularités de langage dont cet auteur abonde.

SAINT FORTUNAT DE POITIERS commence à s'en éloigner. (Voyez son article, *Bibliothèque chois.*, tom. XX, pag. 478.)

SAINT ADELME, évêque de Schirburn. On le compte pour le premier des Anglais qui s'appliqua à la poésie latine. Il s'en faut beau-

compte dans les volumes précédents (1). Contentons nous d'indiquer ici sommairement ceux des écrivains de ce genre qui ont conservé quelque renommée.

coup qu'il ait fait entrer dans ses compositions les grâces et les ornements dont ce genre d'écrire est susceptible. Il inventa aussi la poésie anglaise, et composa en langue vulgaire des cantiques, pour engager le peuple, encore à demi barbare, à ne point sortir de l'église aussitôt après la messe. (D. Ceillier, *Hist.*, tom. XVII, pag. 755, 756.

Saint Eugène ajouta un chant au poème de Dracontius sur l'œuvre des six jours. Il est inséré dans le XIIe vol. de la *Bibliothèque des Pères*, avec les poésies d'Apollonius, prêtre de l'Eglise de Novarre, auteur d'un poème héroïque intitulé : *Combat de David et de Goliath*, dont parle Muratori dans son Voyage d'Italie. (*Iter italic*, t. 1, p. 194.)

Bède. (Voyez son article dans cette *Bibliothèque*, t. XXIV, p. 171. Un de ses principaux ouvrages en vers est le poème *du Jugement de Dieu*, publié par Siméon, moine de Dunelme, dans son livre *des Gestes des rois d'Angleterre*.

Vandalbert publia un martyrologe en vers latins, d'après ceux de saint Jérôme, de Florus, du vénérable Bède, et les Actes des martyrs, qu'il ne copie pas servilement. Il change à son gré les endroits qui ne lui semblent pas exacts, supplée les omissions. Il est en vers de différentes mesures. Le corps de l'ouvrage est en vers héroïques, comme plus convenable pour chanter les actions vertueuses des héros chrétiens.

(1) Ainsi que dans plusieurs articles de celui-ci. Nous ne reviendrons pas sur les prosateurs indiqués antérieurement, qui ont pu s'exercer également sur la poésie, mais sans en faire une profession ouverte, comme Fulbert de Chartres, Jean de Sarisbéry, Pierre Damien, Hildebert, Pierre Comestor, Godefroi, et quelques autres, dont nous avons parlé plus haut.

Pierre de Pise, le maître de grammaire de Charlemagne, écrivoit à Paul de Warnefrid :

Qui te, Paule, poetarum
Vatumque doctissimum
Linguis variis, ad nostram
Lampantem provinciam
Misit, ut inertes aptes
Fæcundis seminibus...
Græca cerneris Homerus,
Latina Virgilius,
Flaccus crederis in metris
Tibullus eloquio.

A quoi le nouvel Homère, le prétendu rival de Tibulle et d'Horace, répond :

Peream, si quemquam horum
Imitari cupio,
A via quam sunt secuti
Pergentes per invidiam
Potius, sed istos ego
Comparabo canibus.
Tres aut quattuor in scholis
Quas didici syllabas,
Ex his mihi est ferendus
Manipulus adorea, etc.....

Toutefois, c'est de ce même Paul Warnefrid qu'est cette jolie épigramme, sur un enfant qui s'étoit noyé dans l'Ebre :

Trax puer adscripto dum ludit in Hebro,
Frigore concretus pondere rupit aquas;
Dumquæ imæ partes rapido traherentur ab amne,
Prosecuit tenerum lubrica testa caput;

Orba quod inventum mater dum conderet urna :
Hoc peperi flammis, cætera, dixit, aquis.

Dans un éloge de Charlemagne : s'adressant à Jésus-Christ :

Qui populi duros descendit pellere morbos,
Frigida qui pedibus calcavit pectora ponti,
Vos regnare polo faciat sine fine supremo, etc.

Théodulphe d'Orléans, dont nous avons parlé ailleurs (à la page 234). Le plus supportable de ses poëmes est celui qui a pour titre : *Requête à ses juges ; Parænesis ad judices.* Il y fait l'éloge de Leydrade de Lyon, avec qui il avoit exercé la fonction de commissaire impérial, *Missus dominicus* :

Arte cluit, sensuque viget, virtute redundat,
Cui vita ad superam transitus ista manet.
Hæserat hac nobis Leydradus sorte sodalis,
Cederet ut magnus, hoc relevante, labor, etc.

Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, composa un poëme épique sur le siége de Paris par les Normands, en 886. Il étoit présent au siége, et avoit vu lui-même tout ce qu'il raconte. Ses vers sont durs, embarrassés ; mais il intéresse par la narration.

Ermold-le-Noir adressa à l'empereur Louis-le-Débonnaire un long poëme, moitié héxamètre, moitié élégiaque. Dans le prologue il lui dit :

Accipe gratanter profert quæ dona Nigellus.

Il finit par ces vers :

Hoc tibi, Cæsar, opus stolida crocitante cicuta
Porrigit Ermoldus exul, egenus, inops.

Godescalc (1) : *Complainte adressée à un de ses amis.*

Ut quid jubes, pusiole,
Quare mandas, filiole,
Carmen dulce me cantare,
Cum sim longe exul valde
Intra mare?
O cur jubes canere?

Magis mihi, miserule,
Flere libet, puerule;
Plus plorare quam cantare:
Carmen tale jubes quare
Amor care?
O cur jubes canere?

Mallem scias, pusillule,
Ut velles, tu, fratercule,
Pio corde condolere
Mihi, atque prona mente
Conlugere.
O cur jubes canere?

Scis, divine tyruncule,
Scis, superne clientule,
Hic diu me exulare;
Multa die sive nocte
Tolerare.
O cur jubes canere?

(1) Le même dont nous avons parlé plus haut aux articles *Rhaban-Maur* et *Hinckmar.*

Scis, captive præbicule,
Israheli cum nemine
Præceptum in Babylone
Decantare, extra longe
Fines Judæ.
O cur jubes canere ?

Non potuerunt utique
Nec debuerunt itaque
Carmen dulce coram gente
Aliena nostri terræ
Resonare.
O cur jubes canere?

Sed quia vis omnimodo,
O sodalis egregie,
Cano patri filioque
Simul atque procedente
Ex utroque.
O cur jubes canere?

Benedictus es Domine
Nate, Pater, Paraclite :
Deus trine, Deus une,
Deus summe, Deus pie,
Deus juste.
Hoc cano spontanee.

Exul ego diuscule
Hoc in mare sum, domine ;
Annos nempe duos fere
Nosti fore : sed jam jamque
Miserere.
Hoc rogo humillime.

Hæc cano ultronee,
Interim cum passione
Psallam ore, psallam mente,

Psallam dic, psallam noctr
Carmen dulce,
Tibi rex piissime (1).

Milon, moine de Saint-Amand, auteur d'un poème intitulé : *Débat entre l'Hiver et le Printemps*, adressé à son capuchon, rapporté par Casimir Oudin, tom. II, pag. 326.

Alcuin. André Duchesne a publié sous son nom des poèmes au nombre de 272. Dans celui où il recommande l'étude des livres saints, nous lisons :

His sine seducit male falsa scientia mentem,
Discere non curans verba sacrata Dei.
Quisque legat hujus sacrato in corpore libri
Lector in Ecclesia verba sacrata Dei.

De tels vers dispensent assurément d'en faire connoître d'autres.

Charlemagne. Les vers publiés sous le nom de ce grand homme sont de même style, mais il n'étoit pas obligé d'en faire de bons.

Florus, diacre de l'Eglise de Lyon, passa pour une des merveilles du IX[e] siècle (2). Citons quelques-uns de ses vers :

(1) *Ex codice* LXXVI *S. Martialis lemovic. nunc regio*, dans le *Recueil de dissert. sur l'Hist. ecclés. de Paris*, par l'abbé Le Bœuf (Paris, 1739), pag. 493.
(2) Mabillon, *Analect.*, tom. I, pag. 12, et tom. IV, pag. 630.

Epitaphe de saint Just, ancien archevêque de Lyon.

Hic fuit egregius primum levita Viennæ;
Inde gregem Domini, doctrina insignis et arte
Conspicuus, præsul Lugduni pavit in urbe.
Post anachoreticæ vitæ inflammatus amore,
Longinqua Ægypti sitiens deserta petivit,
Quo senibus sacris (1) pietatis fœdere junctus,
Cum miram extremo clausisset lumine vitam,
Plebis amore suæ patriam revocatus ad urbem,
Cum viatore pio Christi tumulatur ad aram.

On lui attribue cette jolie inscription qu'on voit dans le trésor de Cluny, sur un *flabellum* ou éventail dont on se servoit à l'autel durant les grandes chaleurs.

Infestas abigit muscas et mitigat æstus.

Walafride Strabon fait l'éloge de Florus dans ces vers adressés à Agobard, et qui ne donneront pas moins l'idée de la poésie de ce siècle; c'est une allusion à son nom :

At de Flore novo, qui vos penes ortus odorem
Prodit ubique sui, hæc loca rumor alit.
Flora venit quondam dum singula quæque dierum
Sunt afflata jugis prata thymum que ferens.
Huic Floro melius sententia christicolarum
Attribuit quidquid dogmate et ore viret.
Nam hic Florus florem sequitur de germine Jesu,
Et tradit quod amans attulit ille homini.

(1) Saint Macaire et saint Paphnuce.

Quæ tam segnis erit donis ingrata supernis
  Quæ se hoc non sponte nectare pascat apis?
Floreat haud flaccens hic flos et florea flagrans
  Spiramenta ferat semper ubique Deo,
Donec in astriferas porrecta cacumina sedes
  Erigat, et fructum jam sine fine habeat.

Dans une Vie de saint Gal, écrite en vers, et adressée à un de ses amis, il lui dit :

Promissi memor ecce mei, Gosberte, quod olim
  Devovi, ad præsens, solvere chare volo.

Agobard s'est également exercé sur la poésie. Ses vers ont de la souplesse et une sorte d'élégance; ils ont aussi tous les vices d'élocution qu'on reproche à tous les ouvrages de son siècle. On peut en juger par ce fragment d'un poème en vers hendécasyllabiques sur la translation des reliques de saint Cyprien, envoyées par le calife Aaron-Raschild à l'empereur Charlemagne :

Post multos nimiæ viæ labores,
Intrârunt lybicos repente fines,
Qua Carthago, gravi jacens ruina,
Deflet præteritæ decus juventæ.
Cernunt ut tua, Cypriane martyr,
Servaret loculus neglectus ossa.
Tum vero, nimio dolore moti,
Et magno gemitu polum intuentes,
Poscunt auxilium Dei perennis.
Pro quo, sancte, tibi caput rescissum est.

Saint Paulin, patriarche d'Aquilée, auteur d'un poème intitulé : *Règle de la foi*, et d'hymnes pour

diverses fêtes. Il est bien loin d'avoir la facilité et l'élégance des poésies de saint Paulin de Nole.

BALDERIC, archevêque de Dol en Bretagne, mit en vers l'histoire de la première croisade. Ce n'est ni une histoire ni un poème. Un autre de même nom a laissé quelques épitaphes, entre autres celle d'Hugues, archevêque de Lyon :

Lugdunum, luge : solemnia Conciliorum
Occubitu patris occubuere tibi.

Ainsi traduite par Colonia : Lyon, verse des larmes sur le tombeau de ton père : la gloire des Conciles y est ensevelie avec lui (1).

Dans une autre épitaphe on lit :

Inclusus jacet hic, factus de pulvere pulvis,
Et præstolatur surgere cum reliquis.

Dans une autre plus barbare encore, celle d'Ebroïn, évêque de Poitiers, archichapelain du roi Louis-le-Débonnaire, mort, selon la commune opinion, en 858 :

Triste vix unquam poterit deponere crimen
Pictaviæ magni præsulis interitus.
Maii septennis Ebroynus bisque kalendis
Pontificalis apex astra superna petit.
Hilarius sanctus, Germanus quem habuere
Abbatem, augusto hic jacet in tumulo.

MICHON, moine de Saint-Riquier. Quatre livres

(1) *Hist. littér. de Lyon*, tom. II, pag. 229.

d'épigrammes, un recueil d'énigmes, un extrait des poètes, sous le titre de *Fleurs des poètes*. « J'ai fait observer, dit l'abbé Le Bœuf, dans une dissertation sur l'état des sciences, non-seulement que les poésies de ce temps-là étoient pleines de licences, de mots forgés, et souvent très obscures, mais aussi qu'on étoit dans l'usage de proposer des énigmes comme on fait de nos jours (1). »

Le choix des sujets n'est pas la seule singularité remarquable dans l'histoire poétique de ce siècle. On y rencontre d'autres bizarreries : par exemple, un poème dédié à l'empereur Charles-le-Chauve, à la louange des chauves, en vers héroïques, comprenant 136 vers, dont chacun des mots commence par la lettre C; affectation aussi inutile que laborieuse.

Carmina clarisonæ calvis cantate camenæ.

L'auteur s'appeloit HUCBALD (2).

ORFRIDE, moine de Weissembourg. Traduction et paraphrase en langue tudesque et en vers rimés des quatre Evangiles, accompagnés de réflexions morales et historiques. Quoiqu'il n'ait choisi que les plus beaux endroits, il les lie tellement qu'il fait une histoire suivie de Notre Seigneur, depuis sa naissance jusqu'à son ascension. L'ouvrage est précédé d'épîtres dédicatoires, dont deux sont en acro-

(1) *Dissert. sur l'Hist. ecclés. de France*, p. 379.
(2) Voyez son article dans Casimir Oudin, tom. II, pag. 417.

stiches, divisés par quatrains, lesquels commencent et finissent par les mêmes lettres; ce qui fait un double acrostiche.

Rosvithe, ou Rosvuide, religieuse de l'abbaye de Gandersheim, dans la Basse-Saxe, dont nous avons parlé plus haut, à la page 316 de ce volume. Elle composa, par l'ordre d'Othon II, le panégyrique de son père Othon Ier; il est en vers héroïques, et se trouve imprimé plusieurs fois. Nous avons aussi de Rosvithe six comédies à l'imitation de Térence, qu'elle semble avoir pris pour modèle, toutes sur des sujets pieux. Plusieurs de ses poèmes sont en vers léonins ou rimés. « On ne trouvera pas dans les vers de Rosvithe les grâces et l'aménité de la poésie, mais on n'en sera pas moins surpris que, née dans un siècle qui ne les connoissoit pas, et élevée au milieu des Barbares, elle ait pu réussir à donner du passable et du médiocre en ce genre; et on se portera aisément à pardonner à une Saxonne des fautes contre la pureté de la langue latine et les règles de la prosodie (1). »

Le B. Notker, moine de Saint-Gal. Hymnes et proses de diverses mesures. Il joignoit le talent de

(1) D. Ceillier, t. xix, p. 688. Lilio Giraldi, parlant de cette femme célèbre : *Apud saxonas, id quod mihi miraculo simile videtur, floruit*, etc. (*De Poet. hist.*, *Dialog.* v.)

la musique à celui de la poésie. Canisius a publié un recueil des hymnes composées par les religieux de cette communauté célèbre. Tous sont écrits dans un style barbare; « on ne sait, dit Goldstat, à quelle langue ils appartiennent (1). »

Arnould, évêque de Lizieux. Le premier de ses poèmes est sur la nativité de Jésus-Christ; les autres sur diverses matières qui n'ont que peu ou point de rapport à la religion, comme le retour du printemps, le changement des saisons. D'autres sont écrits avec une liberté qui va jusqu'à la licence, et supposent qu'Arnould n'avoit pas toujours eu l'esprit sacerdotal, même après son ordination. Il se vantoit, avec plus de naïveté que de modestie et surtout de vérité, de passer pour le plus célèbre poète de son temps.

Marbold de Rennes. Poèmes *sur le martyre de saint Laurent et de la légion thébénene ;* et autres sur des sujets profanes.

Saint Anselme de Cantorbéry. Son poème *sur le mépris du monde* est une longue exhortation aux devoirs de la vie monastique. Hymnes en l'honneur de la sainte Vierge.

Zacharie-Benoit Wicentini, de l'ordre des

(1) *De rebus alemannic.*, tom. II, pag. 156.

chartreux, a fait en vers une apologie de son saint fondateur.

Jean de Hauteville, né en Angleterre, fit sa résidence habituelle à Paris, où il publia un poème philosophique sur les misères de l'humanité. Il passa pour être le Jérémie de son siècle (il vivoit à la fin du XIIe), surnom qu'il avoit mérité par le titre d'*Archithrène* donné à son poème, ou *Lamentations*. Il est en neuf livres, et l'on y rencontre des épisodes remarquables pour le temps. Cependant il nous paroît être au-dessous des éloges fastueux qui lui ont été donnés.

La muse chrétienne osa quelquefois essayer le ton le plus sublime, et s'élever jusqu'au poème épique. Il s'en rencontre trois à des époques peu éloignées l'une de l'autre. Le premier est du XIe siècle.

Guillaume de la Pouille chanta l'expédition des princes normands dans la Sicile et la Calabre. Son héros est Robert Guiscard, père de Roger, duc de la Pouille et de Calabre, à qui son ouvrage est dédié. L'auteur y célèbre ses victoires sur les Grecs et sur les Sarrasins. Voici le début de son poème :

> Gesta ducum veterum veteres cecinere poetæ ;
> Aggrediar, vates novus, edere gesta novorum, etc.

Vers 1210, Gunther, moine de Cîteaux, publia

son poème intitulé *Ligurinus*, production à la fois poétique et historique, en dix chants, sorte d'épopée à la louange de l'empereur Frédéric Barberousse, où ses exploits dans le Milanais (Liguria) sont racontés avec assez de chaleur. Les critiques s'accordent à reconnoître, qu'eu égard au temps où il a vécu, sa diction pourroit paroître magnifique et sa composition savante (1).

GUILLAUME LE BRETON. Celui-ci me paroît être de beaucoup supérieur au précédent. Sa *Philippide*, poème en douze livres, en l'honneur de Philippe-Auguste, fut accueillie avec enthousiasme (2). « Ces deux poètes, dit l'abbé Fleury, s'élèvent un peu davantage, et tournent mieux leurs pensées; mais ce n'est guères que par des phrases empruntées toutes aux anciens; imitation servile, ajoute Baillet, qui nous fait assez connoître que c'est en cela que consistoit presque toute la perfection de ces siècles, où l'on croyoit être trop dissimulé, lorsqu'on ne produisoit pas tout ce qu'on savoit tout à la fois (3). »

(1) Gerard, Joann. Vossius, *Hist. poetar. lat.*, lib. II, cap. LIII; Borrich., *Dissertat.* II *de poet. lat.*, pag. 88; Baillet, *Jugement des savants*, tom. v, in-4°, pag. 255 : « C'est un poète merveilleux pour le temps. »

(2) De La Curne de Sainte-Palaye, dans *Mém. de l'Academ des belles-lettres*, tom. VIII, pag. 536. Guillaume Le Breton fut chapelain de Philippe-Auguste, et l'accompagna à la bataille de Bovine.

(3) Ve *Disc. sur l'Hist. ecclés.*, n° VI, p. 200; et *Jugement des savants*, tom. v, pag. 261.

Alain, dit *le Convers*, de docteur de Sorbonne devenu frère lay de Cîteaux, fut surnommé le docteur universel. Sa poésie ressemble à sa prose. On a de lui un poème héroïque en neuf livres, contre Ruffin de Claudien, qu'il a appelé pour cela *Anti-Claudien*. Beaucoup de pensées guindées, docte galimathias, cahos impénétrable; tout ce que l'on y peut apercevoir, c'est que l'auteur est un vrai sophiste, qui a voulu mettre en usage toutes les supercheries scolastiques. Ce sont de grands riens, enveloppés dans des obscurités recherchées, au travers desquelles on devine qu'il a eu dessein de parler de la Providence contre Claudien, qui paroissoit en douter dans son poème. Son style a les mêmes défauts. Nulle règle, nulle méthode; il est insupportable par l'affectation des figures. Tel est le jugement qu'en porte Borrichius (1).

Gui d'Arezzo, réformateur du chant, ne fit point de vers, mais il inspira ceux-ci, que nous ne caractérisons pas :

Micrologum librum sibi dictat Guido peritus,
Musicus et monachus, nec non eremita beandus, etc.

Herman, moine de Richenow, en Souabe. Outre une chronique peu exacte, on lui attribue le *Salve regina*, *l'Alma redemptoris mater*, et quelques autres ouvrages qui font honneur à sa piété. Le premier,

(1) *Dissert*. II *de poet. lat.*, p. 89.

quoiqu'en prose, vaut infiniment mieux que le second, qui est en vers ; il est plein d'onction et de sentiment, écrit d'un style simple, naturel et touchant.

INNOCENT III. Nous avons déjà remarqué qu'on le croit auteur de la prose *Veni sancte Spiritus*, que quelques écrivains ont donnée sans fondement à Robert, roi de France. Il passe également pour être auteur de l'*Ave mundi spes, Maria*, et du *Stabat mater dolorosa*, que d'autres attribuent à Jacopone de Lodi.

PHILIPPE DE BONNE-ESPÉRANCE. Panégyriques en vers, épigrammes sur les principaux mystères, et mélanges poétiques.

PIERRE LE VÉNÉRABLE. Il nous est resté de lui un poème sur le saint sacrifice de la messe. Voici comme il s'exprime :

Scribere proposui quæ mystica sacra priorem
  Missa repræsentet, quidve minister agat.
Pro multis una, pro cottidie repetitis
  Est oblata semel hostia vera Deus.
Involucrum legis Christum patefecit, ovemque
  Significativam vera removit ovis.
Presbyter hanc offert, et in hac cessare figuram
  Remque figuratam testificatur agi.
Sic etenim templi, sic et crucis exprimit aras,
  Ut sacra commemoret illius, hujus agat.
Ergo quod in Missa vel agatur, vel memoretur,
  Quæ quibus assimilet sub brevitate canam.

Excelsus solio nuper versabar in alto,
Cunctaque gens pedibus oscula prona dabat;
Nunc ego pœnarum fundo devolvor in imo;
Vultum deformem quemque videre piget.
Omnibus in terris aurum mihi sponte ferebant;
Sed nec gaza juvat, nec quis amicus adest.
Sic varias fortuna vices adversa secundis
Subdit, et ambiguo nomine ludit atrox.

La poésie latine ne commença que vers le milieu du quinzième siècle à se dépouiller, mais lentement, de la rouille des siècles précédents.



TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VINGT-QUATRIÈME VOLUME.

LIVRE NEUVIÈME.

SUITE DES CONTROVERSISTES.

SUPPLÉMENT AU LIVRE NEUVIÈME.

Pages.

NEUVIÈME, DIXIÈME ET ONZIÈME SIÈCLE.

SCOLASTIQUES.

DOUZIÈME ET TREIZIÈME SIÈCLE.

